

part de M<sup>re</sup> Charles Veteer d'une partie du terrain susmentionné, sur laquelle partie le sondage précité aura été fait, de dimension de 50' x 50' au minimum, au prix maximum de \$500.00.

Adopté

Propose par M. Charles E. LeRoux

Seconde par M. Germain Massicotte

Sondage terrain

M<sup>re</sup> Chs Veteer

R. puits aqueux

Que M. R. J. Levesque, puis atter de trois Rivières, soit et est autorisé par la présente, à faire une forage dit "de certitude" afin de déterminer la quantité d'eau potable disponible sur un terrain appartenant à M<sup>re</sup> Charles Veteer - à proximité du test original chez M. Lequay, dans le 2<sup>e</sup> Rang et que le susdit forage soit exécuté au coût de quatre dollars (\$4.00) du pied de profondeur.

Adopté

- COPIE -

Service de la gestion des documents et archives - VTR

La session est levée

André Gauthier Maire

Isabel

Sec. Trés.

Province de Québec  
Municipalité de la  
Paroisse des trois Rivières

session régulière

5<sup>e</sup> jan. 1953

pas quorum

La session régulière du conseil de la susdite municipalité, devant être tenue le lundi cinq janvier mil neuf cinquante trois n'a pu avoir lieu, vu l'absence des membres du conseil, même après le délai de une heure fixé par la loi.

Isabel, sec. Trés.

Province de Québec  
Municipalité de la  
Paroisse de Trois-Rivières

Session 2 fév 1953

Session régulière du conseil de la susdite municipalité tenue le lundi deux février, mil neuf cent cinquante-trois, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des sessions, et à laquelle sont présents son Honneur le Maire M. Médéric Gauthier, et messieurs les conseillers Charles E. DeRoche, Auguste Bettez, Henri Guilbert, Germain Massicotte, Ferdinand Masse et Raoul Klubi.

Minutes

Les minutes des sessions des 1<sup>er</sup> décembre 1952, 12 décembre 1952, 22 décembre 1952 et 5 janvier 1953 sont lues et adoptées sur proposition de M. Charles E. DeRoche, secondé par M. Henri Guilbert.

Comptes

Proposé par M. Charles E. DeRoche  
Secondé par M. Germain Massicotte  
Que les comptes suivants soient et sont approuvés

		pour paiement		
Chèque	1919	1 <sup>o</sup> - W. Isabel - salaire janvier 1950 - timbres - affichage - Imp. Voy. 40 <sup>00</sup>	✓	190.57
	1920	2 <sup>o</sup> - G. Richer	✓	36 <sup>00</sup>
	1921	3 <sup>o</sup> - Roland Laité	✓	39 <sup>00</sup>
	1922	4 <sup>o</sup> - Page Equipment Co. Ltd.	✓	27 <sup>00</sup>
	1923	5 <sup>o</sup> - Bell Telephone M: 10.28 S: 9.10	✓	19.38
	1929	6 <sup>o</sup> - Leon Michot -	✓	109.00
	1930	7 <sup>o</sup> - Shaw Water & Power	✓	143.24
	1924	8 <sup>o</sup> - René de Lotet Furon Robert & Co	✓	304.71
	1925	9 <sup>o</sup> - Bertrand Abran & Lambert	✓	15.50
	1926	10 - R. J. Levesque	✓	722.80
	1927	11 - Corp. Municipale Comte St Maurice	✓	988.14
	1928	12 - Gilles Guy Gaudin	✓	26.00
	1931	13 - Caron & Bellavance Eng.	✓	58.45
	1932	14 - Maurice Lemay	✓	646.45
	1933	15 - Ass. Secrétaire Trésorier - Revue Municipal	Adopté ✓	4.15

Après lecture des états financiers au 31 décembre 1952  
 Il est Proposé par M. Charles E. McKewin  
 Secondé par M. Ferdinand Masse

Rapport financier  
 1952  
 adopté

"Que les états financiers au 31 décembre 1952, de la Corporation de la Paroisse de Trois-Rivières, tels que préparés et présentés par René de Bohet, Feron, Robert & Coie, en date du 22 janvier 1953 soient et sont acceptés."

Adopté

M. Germain Massicotte souligne que le surplus de \$ 5096.91 pour l'année 1952 a été rendu possible grâce à la prévoyance et à la bonne coopération de chacun des membres du conseil et à l'établissement d'un secrétariat permanent.

Analyse d'eau  
 Sondage Vabre

Lecture est faite du résultat de l'analyse de l'eau du sondage exécuté par M. R. J. Levesque. Cette analyse a été faite par la Division des Laboratoires du Ministère de la Santé et a donné un excellent résultat.

avis public  
 rôle perception

Le secrétaire informe que l'avis public du dépôt du rôle de perception pour 1953 a été donné le 15 janvier 1953

Lue une lettre du Ministère de la Santé que le compte d'assistance publique au 1<sup>er</sup> oct. 1952 s'élève à \$ 10,511.10

Lue une lettre de la Société Canadienne de la Croix Rouge en faveur d'une souscription

octroi \$ 100.  
 Chemins de fer 1952-53  
 Mun. de la Voie

Lue une lettre du sous-ministre suppléant de la Voie informant qu'un octroi de \$ 100<sup>e</sup> par mille sera accordé.

Proposé par M. Henri Guilbert  
 Secondé par M. Auguste Bettez

"Que ce conseil accepte les conditions imposées dans la lettre du sous-ministre suppléant de la Voie, en date du 20 janvier 1953, et régissant l'octroi de \$ 100<sup>e</sup> par mille pour l'industrie des chemins au cours de l'hiver 1952-53, sur une longueur de 13.82 milles."

Adopté

Le secrétaire soumet au conseil la liste

des contribuables qui, avec l'année 1953, auront deux années d'arriérés de taxes.

Proposé par M. Gervais Massicotte  
Secondé par M. Henri Guilbert

Liste des arriérés  
de taxes - Conseil  
de comté

Que le secrétaire soit autorisé à transmettre au conseil de comté, le nom des contribuables dont les taxes pour les années 1951 et antérieures n'ont pas été payées, afin qu'il soit procédé par le conseil de comté, à la vente des immeubles de ces contribuables en paiement des taxes dues.

Adopté

Afin de donner une dernière chance aux contribuables se trouvant dans la situation susdite, le secrétaire est prié d'aviser chacun, par maille recommandée, de la décision prise.

Bureau fermé  
Recherches bureau  
Enregistrement

Comme il faut envoyer au conseil de comté la description technique des immeubles à être vendus pour taxes et que le secrétaire n'a pas à sa disposition les informations lui permettant de fournir cette description technique, il est autorisé à se rendre au bureau d'enregistrement pour y faire les recherches nécessaires. Conformément il est autorisé à fermer le bureau sous les lundis de février dans l'avant-midi, et à faire paraître une annonce dans "Le Nouvelliste" mentionnant les dates auxquelles le bureau sera fermé.

Proposé par M. Ferdinand Masse  
Secondé par M. Raoul Lubié

Subdivision  
P. 100

Que ce conseil accepte le plan projeté de subdivision d'une partie du lot cent quatre-vingt du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, tel que soumis à ce conseil et préparé par M. R. H. Houde, a. g., en date du 23 janvier 1953.

Adopté

Proposé par M. Henri Guilbert  
Secondé par M. Auguste Bettez

Que pour donner suite à la résolution adoptée.

Cheque 1954  
 Ocho Université Laval  
 5<sup>e</sup> Versement

le 4 octobre, 1948, Son Honneur le Maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, à émettre un cheque au montant de deux cents dollars (\$200.00) représentant le cinquième versement annuel de l'échou de \$200.00 en faveur de l'Université Laval."

Adopté

Proposé par M. Ferdinand Masse

Secondé par M. Raoul Hube

Poteau L. Desfossez  
 Chemin des Forges

"Que ce conseil désire réitérer à The Shawmigan Water Power, la demande qu'il a déjà faite à plusieurs reprises et qui est toujours demeurée sans réponse, de bien vouloir déplacer le poteau qui se dresse devant la propriété de M. Lucien Desfossez, sur le chemin des Forges, et qui est une entrave à la libre circulation à cet endroit."

Adopté

Bell Tel. Co

Lue une lettre de The Bell Telephone Co of Canada informant que les travaux exécutés en vertu du consentement municipal R.O.T. 999 M.D. 45, sont terminés

Lue une lettre de The Bell Telephone Co of Canada demandant l'autorisation de procéder à l'exécution des travaux apparaissant au plan No. J.O. 4302-M.D. 46.

Proposé par M. Germain Massicotte, conseiller

Secondé par M. Henri Guelbert, conseiller

Bell Tel. Co

"Que ce conseil consent, par les présentes, à la construction et à l'entretien par La Compagnie de Téléphone Bell du Canada de ses lignes de téléphone dans les limites de cette municipalité aux endroits et de la manière indiqués aux plans portant les numéros J.O. 4302-M.D. 46 accompagnant la lettre en date du 27 janvier, 1953 de ladite compagnie et désigne M. Roland Robert pour surveiller les travaux pour le compte de la municipalité;

"Que ce consentement est subordonné toutefois  
 a) à la remise au bureau de cette corporation par La Compagnie de Téléphone Bell du Canada d'une lettre de

Bell Tel. Co Messieurs David + Hermine Mathon, propriétaires actuels de la rue connue et désignée comme étant la subdivision cent-dix-neuf du lot vingt-neuf (P.29-119) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, accordant à la susdite compagnie l'autorisation de procéder à l'exécution des dits travaux;

b) à la remise au bureau de cette corporation par la compagnie de Téléphone Bell du Canada d'une lettre de M Alcide Bellemare propriétaire du terrain connu et désigné comme étant la subdivision quatre-vingt-sept du lot vingt-neuf (P.29-87) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, à l'effet qu'il n'a pas d'objection immédiate à l'installation d'un hauban en face du terrain ci-haut mentionné, et que si dans l'avenir ce hauban est considéré comme nuisible, il sera déplacé aux frais de la susdite compagnie.

Adopté

Proposé par M. Raoul Klubi

Secondé par M. Gervain Massicotte

Que le secrétaire soit et est autorisé à faire les

Mutations changements nécessaires aux livres de la municipalité, relativement aux mutations suivantes:

No Ordr	Ancien Propriétaire	Nouveau Propriétaire
294	Stanislas Poirier	Lester Morel
2947	Lucien Beaudry	Hector Pinard
521	Charles Eugène Aubry	Gabriel Courteau
1286-29 et 1286-36	Eugène Bellefeuille	Paul Henri Bergeron
2255	Auguste Bellemare	Philippe Stevens
1644	M <sup>me</sup> Theode Beaudry	Dominique Beaudry
1756	Welfred Lessard	Alfred Pellerin
2528	Jacques Dugré	Lucien Dupont
1278	Albany Bellemare	Josaphat, Donat + M <sup>me</sup> Jos. Bellemare
1286-45 et 1286-71	Eugène Bellefeuille	Reni Hart
1526	Leo Paquin	M <sup>me</sup> Jean Lemieux

Adopté

Lue une lettre du Ministère des Affaires Municipales informant que le 24 février 1953, à Yamachiche, il donnera un cours sur l'administration des affaires municipales et scolaires, en conséquence

Proposé par M. Germain Massicotte

Secondé par M. Raoul Dubé

Que les membres du conseil, les estimateurs et le secrétaire, trésorier soient et sont autorisés à se rendre à Yamachiche, aux frais de cette corporation, pour assister au cours précité le 24 février 1953.

Adopté

Proposé par M. Henri Guilbert

Secondé par M. Auguste Bédard

Que la résolution adoptée le 22 décembre 1952 autorisant l'obtention d'une promesse de vente de la part de M<sup>rs</sup> Charles Vézina, soit et est rescindée à toutes fins que de droit.

Que M. Germain Massicotte conseiller, soit et est autorisé à recevoir pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, une promesse de vente à ladite Corporation de la part de M<sup>rs</sup> Charles Vézina d'une partie du lot 243, sur laquelle partie un sondage pour trouver de l'eau potable a été fait, de dimension de 50 x 50 au prix maximum de sept cents dollars.

Adopté

Minut étant sur le point d'être lu il est

Proposé par M. Henri Guilbert

Secondé par M. Charles C. Le Roux

Que la présente session soit et est ajournée à 12.10 a.m.; le 3 février 1953.

Adopté

La session est ajournée

Judicène Pothier Maire

Isabel Sec. G<sup>rs</sup>

Cours Yamachiche  
24 février 1953

Promesse de vente  
M<sup>rs</sup> Chs Vézina

Ajournement

3 FEV 1953 485  
20 FEV 1953

Province de Québec  
Municipalité de la Paroisse  
des Trois-Rivières.

session 3 fev. 1953

Séance d'ajournement de la session du 2 février 1953, tenue le 3 février 1953, conformément à la résolution d'ajournement du 2 février 1953, à 12-10 a.m., au lieu ordinaire des séances, et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire M. Médine Pothier, et messieurs les conseillers: Raoul Dubé, Germain Massicotte, Henri Guilbert, Auguste Bédiz et Charles E. Meloan, formant quorum.

Proposé par M. Charles E. Meloan

Secondé par M. Auguste Bédiz

Que, conformément aux contrats signés avec les entrepreneurs des chemins d'hiver, Son Honneur le Maire et le sec.-trés. soient et sont autorisés à émettre, pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, un chèque au montant de six cent quarante-cinq dollars à Messieurs Étienne Ricard, Gérard Dufresne et Roland Levasseur, et un chèque au montant de neuf cent trente-sept dollars et cinquante sous à l'ordre de G. & Gruninger & Fils Inc., ces deux chèques étant en acompte sur les contrats précités.

cheque 1935  
# 645<sup>00</sup>

cheque 1936  
# 937<sup>50</sup>

Adopter

La séance est levée

Médine Pothier Maire

Isabel Sec. Trés.

Province de Québec  
Municipalité Paroisse des  
Trois-Rivières

session spéciale  
20 fev. 1953

Séance spéciale du conseil de la susdite municipalité, tenue le vendredi, vingtième jour de février, mil neuf cent cinquante-trois, suivant les formalités prescrites par la loi - à huit heures p.m., au lieu ordinaire des séances et à laquelle sont

présents. Son Honneur le Maire M. Médéric Pothier et Messieurs les conseillers Lhs E. LeRoux, Auguste Bettez, Henri Guilbert, Germain Massicotte et Raoul Dubé.

Avis + certificat

Lecture est faite de l'avis de convocation de même que du certificat de signification dudit avis aux membres du conseil.

Ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant:

- 1° - Contrat avec R. J. Levesque puits
- 2° - Contrat avec Mde Lhs Vétère - terrain
- 3° - Shawinigan Water Power - énergie électrique pour puits

et réservoir;

4° - Radio 3 Rivers Inc. servitude sur sa propriété;

5° - Tuyaux d'aqueduc

6° - Invitation Lorange & Molerworth visite à baniera Iron

Foundries Ltd.

7° - Service de la maille;

8° - Conformément article 116 du code municipal, autres

sujets.

Proposé par M. Germain Massicotte

Secondé par M. Auguste Bettez

Que la résolution adoptée le 2 septembre, 1952, autorisant Son Honneur le Maire, à signer un contrat avec M. R. J. Levesque pour la construction d'un puits artésien, soit et est rescindé à toutes fins que de droit; et

Contrat construction

Puits artésien

à M. R. J. Levesque

chèque no 1949 = 2000.00

" no. 1 = 2000.00

" no. 3 = 2600.00

27 = 1600.00

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Paroisse des Trois-Riviers, un contrat avec M. R. J. Levesque, puisatier de Trois-Riviers, pour la construction et l'installation par ce dernier, au prix de sept mille six cents dollars (\$7600.00) d'un puits artésien d'une capacité de rendement minimum et garanti de trois cent mille gallons impériaux par jour d'eau potable et approuvée comme telle par le Service Provincial d'Hygiène du Ministère de la Santé. Le susdit puits devra être muni de tous les accessoires nécessaires à son bon fonctionnement.

Adopté

Proposé par M. Germain Massicotte  
 Secondé par M. Chs. E. De Rouin

Achat terrain pour

puits aqueduc

Mde Chs. Videre

Que son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, un contrat notarié pour l'achat par ladite Corporation, de Mde Charles Videre, d'un terrain sur le lot deux cent quarante-trois du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, le dit terrain étant celui décrit dans une promesse de vente signée par Mde Charles Videre, en date du 10 février 1953, en faveur de la susdite Corporation; le prix d'achat étant de sept cents dollars.

cheque 2 = 700<sup>00</sup>

Adopté

Proposé par M. Charles E. De Rouin, conseiller  
 Secondé par M. Henri Guilbert, conseiller

Que demande soit faite à The Shawinigan Water  
 Power comme suit:

Shaw. Water Power

Installation nécessaire

pour puits aqueduc

1°. Il est bien vouloir procéder à l'installation nécessaire pour fournir l'énergie électrique requise pour actionner un moteur de 7 1/2 H.P. - 550 volts, situé à environ 50'-0" du côté nord de la route Kenyon ou 3<sup>e</sup> Rang, sur le lot 243 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières;

2°. D'accorder la permission à la Corporation de la Paroisse de Trois-Rivières, comme cela s'est produit apparemment à d'autres endroits, de supporter sur les poteaux de la susdite compagnie, existants ou nouveaux, les deux fils nécessaires pour le contrôle du susdit moteur par l'interrupteur à flotteur d'un réservoir situé sur le même chemin à environ 600' à l'est du moteur;

Que ces demandes sont faites pour permettre l'opération d'un système d'aqueduc municipal avec protection contre les incendies, ledit système devenant un service public.

Adopté

Proposé par M. Auguste Bellet  
 Secondé par M. Henri Guilbert

20 FEV 1953

Demarches aupres

Que M. Guinain Massicotte, conseiller, soit et est

Radio Trois Rivières Inc.

autorisé à transiger pour et au nom de la Corporation de la Paroisse de  
Trois Rivières avec les autorités de Radio Trois Rivières Inc, dans le but de  
Re: aqueduc déterminer l'endroit le plus approprié pour passer le tuyau d'aqueduc  
sur leur propriété à la Banlieue

Adopté

Soumissions

Pour faire suite à une lettre en date du 9 février  
1953 envoyée par M. J. A. M. Langlois Ing. P. à certains fournisseurs,  
tuyau aqueduc à l'effet que la Corporation de la Paroisse des Trois Rivières recevra  
jusqu'au vendredi 13 février 1953 des soumissions pour la fourniture  
de la tuyauterie nécessaire à la construction de son système d'aqueduc.  
Le conseil prend connaissance des prix soumis par les maisons suivantes:  
Canadian Johns Manville Co Ltd, offrant du tuyau "Transide";  
Le ciment Ltd pour du tuyau "Universal" et Loranger & Moleworth  
Ltd pour du tuyau "Delvaud".

Etude des prix

Après avoir étudié ces prix, le conseil en vient  
du tuyau à la conclusion que pour prendre une décision définitive il y aurait lieu  
de posséder des informations sur le coût de pose de chacun de ces sortes  
de tuyau afin d'établir le prix de chacun une fois posé. L'ingénieur  
Langlois est chargé de fournir les informations demandées, alors que  
le conseil pourra étudier d'une manière plus objective chacune des  
offres faites.

Proposé par M. Guinain Massicotte

Secondé par M. Henri Guilbert

Service de la maille

Que demande soit faite au Maître de Poste de  
Blvd Beaudry Trois Rivières de bien vouloir faire les démarches nécessaires auprès des  
-autorités compétentes pour que la distribution de la maille soit faite  
par le courrier rural, sur le Boulevard Beaudry, à la Banlieue de Trois  
Rivières."

Adopté

L'item 6 à l'ordre du jour - Invitation de  
Loranger & Moleworth Ltd pour visiter la Canada Iron Foundries Ltd.

n'a pas été considéré parce que, au moment de cette session, la visite en question avait été faite.

La session est levée

Médecin Pothier Maire

W. Isabel Sec. Tris.

Province de Québec  
Municipalité de la Paroisse  
des Trois-Rivières

session régulière  
2 mars 1953

Session régulière du conseil de la susdite municipalité tenue le deuxième jour de mars, mil neuf cent cinquante-trois, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des sessions, et à laquelle sont présents :  
Son Honneur le Maire, M. Médecin Pothier et messieurs les conseillers  
Ferdinand Masse Raoul Klubi, Germain Massicotte, Fernand Guilbert et Charles E. De Rouin

minutes.

Les procès-verbaux de la session du 2 février 1953, de la séance d'ajournement de la session du 2 février 1953 tenue le 3 fév. 1953 - ainsi que de la session spéciale du 20 février 1953 sont lus et adoptés sur proposition de M. Fernand Guilbert secondé par M. Ferdinand Masse.

Proposé par M. Charles E. De Rouin  
Secondé par M. Germain Massicotte

comptes

Que les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement:

1938	1° - W. Isabel - sal. fév. 150 <sup>00</sup> - <sup>Voyage</sup> - <sup>Jamaïque</sup> 10 <sup>25</sup> - <sup>Tribus</sup> 10 <sup>00</sup> - <sup>Impression</sup> 1 <sup>28</sup>	✓ 171.53
1939	2° - G. Richer - loyer 15/10 15/3/53	✓ 36.00
1940	3° - Bell Telephone Co - service 16/1/53	✓ 11.19
1941	4° - Cité des Trois-Rivières - Incendie Ludovic Gelinias - Blvd Kloum	✓ 200.00
1942	5° - Paul Marin - Entretien Bureau	✓ 30.00
1943	6° - H. Geo. Millette - cautionnement	✓ 10.00
1944	7° - Imprimerie Ovide Lacoursière - Papeterie	✓ 5.34

cheque	1945	8 - Ministère de l'Agriculture - Creusage Cours d'eau 2 <sup>e</sup> Rang -	√ 291.00
	1946	9 - G. & Guerin & Fils - acompte Ent. Chemins Heux 1952-53	√ 937.50
	1947	10 - Ricard Lussure & Dupres	√ 645.00
	1948	11 - Jos. Janvier - Remb. Emprunt 3000. <sup>00</sup> Intert 1/9/52 @ 12/3/53 = 79.32	√ 3079.32
	1949	12 - R. J. Lévesque - acompte construction bords aqueduc	√ 2000.00
	1950	13 - Receveur Général du Canada - rembus. ass. chômage	√ 14.04

Adopté

Considérant qu'en date du 6 mai 1952 la Commission Municipale de Québec a approuvé pour une période de douze mois à compter du 22 mars 1952 le renouvellement d'un emprunt temporaire au montant de trois mille dollars (\$3000.00);

\$3,000.00

Considérant qu'au cours de 1952 la Corporation de la Paroisse de Trois-Rivières a remboursé la somme de six mille dollars (\$6000.00) sur des emprunts temporaires dûment autorisés qu'elle avait contractés;

Considérant que la perception des taxes n'a pas permis à date de rembourser cet emprunt temporaire de trois mille dollars (\$3000.00) mais que c'est le désir ardent de ce conseil de l'acquitter dès que les finances le permettront, ce que se produira fort probablement au cours de la présente année, en conséquence il est

Proposé par M. Ferdinand Masse, conseiller  
secondé par M. Raoul Hubi, conseiller

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec, la priant respectueusement de bien vouloir autoriser pour une autre période de douze mois, le renouvellement de l'emprunt de trois mille dollars précité.

Que sur réception de ladite autorisation Son Honneur le Maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières à signer les documents nécessaires relatifs au susdit emprunt.

Adopté

Incendie chez

M. Isidore Kélinas

M. Germain Massicotte souligne le dévouement manifesté par plusieurs contribuables lors de l'incendie qui a ravagé la demeure de M. Isidore Kélinas. Il félicite son Honneur le Maire, dont la présence tout le temps que dura le sinistre et malgré une température très basse, a été une aide d'un grand encouragement.

Proposé par M. Germain Massicotte

Secondé par M. Stenni Guilbert

Projet de subdivision

P. 34

Que ce conseil accepte le projet d'ensemble de la subdivision d'une partie du lot trente-quatre (P. 34) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, tel que soumis à ce conseil et préparé par M. R. H. Houde, a.g., en date du 28 février 1953.

Adopté

Projet de contrat

entre paroisse et

à Corp. Episcopale 3R.

Lecture est faite du projet de contrat préparé par le notaire J. A. Trudel, relativement à la cession par la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières à la Corporation Episcopale Catholique Romaine des Trois-Rivières, d'une partie de la rue connue et désignée comme étant la subdivision cent trente-et-un du lot cent quatre-vingt-trois (P/83-131) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières. Comme certains points dans ce projet de contrat ne sont pas à la satisfaction des membres du conseil, le secrétaire est chargé de communiquer avec le notaire susmentionné pour lui faire part des corrections que le conseil aimerait faire au projet. Une fois ces corrections faites le projet sera de nouveau au conseil.

Lue une lettre du Ministère de l'Agriculture de la Province de Québec priant le conseil de nommer des contribuables pour remplir les fonctions d'inspecteurs de mauvaises herbes.

Réduction taxes

The Shaw Water &amp; Power

Lue une lettre de la Commission scolaire de la Banlieue, demandant au conseil d'intervenir auprès de The Shawinigan Water & Power Co., en vue d'obtenir une réduction de taxes, cette question sera étudiée de nouveau lors de la prochaine session.

Pour faire suite à une lettre de M. W. A. Laroche, en date du 24 février, il est en conséquence:

Proposé par M. Ferdinand Masse  
 Secondé par M. Rasoul Klubi

Achat rues P. 84 P. 85

W G Lainesse

Que la corporation de la Paroisse des Trois-Rivières achète, au prix total de un dollar, de M. Wilfrid Adé Lainesse, les immeubles connus et désignés comme étant les subdivisions treize (13), vingt (20), vingt-et-un (21), quarante-neuf (49), soixante-six (66), quatre-vingt-trois (83), cent huit (108), cent vingt et un (121) et cent vingt-neuf (129) du lot numéro cent quatre-vingt-cinq (P 185-13-20-21-49-66-83-108-121 et 129) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières ces immeubles apparaissant comme rues audit cadastre.

Que son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, un acte notarié à cet effet devant M<sup>re</sup> Gilles Guy Gaudin, n. p.

Adopté

Proprié contract

Construction puits

Lévesque - R. J. Lévesque

Lecture est faite du contrat pour la construction d'un puits artésien par M. R. J. Lévesque. Après lecture faite, ce contrat rencontrant l'approbation unanime des membres, son Honneur le Maire, tel qu'autorisi par une résolution en date du 20 février 1953 y appose sa signature.

M. Germain Massicotte, suivant l'autorisation du conseil en date du 20 février 1953, fait rapport des démarches qu'il a faites auprès des autorités de Radio Trois-Rivières Inc. M. Massicotte est prié de continuer les démarches entreprises.

Inspecteurs

Le secrétaire fait rapport que les prescriptions de l'article 178 du code municipal ne s'appliquent pas cette année car la nomination des officiers mentionnés dans cet article a été faite l'année dernière. Le secrétaire informe cependant que la charge d'inspecteur de la construction pour la route Denoon et le 3<sup>e</sup> Rang est libre du fait que l'ancien inspecteur n'est plus contribuable et qu'il a quitté la municipalité.

Inspecteur construction

Ruel Denoon

Proposé par M. Rasoul Klubi

Secondé par M. Charles G. Houwer

Que M. Armand Lecharbonneau soit et est

nommé inspecteur de la construction pour la route Lennox et le troisième rang.

Adopté

Tuyaux Aqueduc  
"Universal"

M. Pariseau représentant la firme Anthesis Impérial qui manufacture le tuyau de fonte "Universal" pour service d'aqueduc et sur lequel des prix ont été soumis au conseil, fournit des renseignements additionnels sur le tuyau précité, principalement en ce qui concerne l'économie possible lors du posage de cette marchandise.

La session est levée

Médéric Pothier Maire

Isabel Sec. Trés.

Province de Québec

Municipalité de la Paroisse  
des Trois Lèvres

Session spéciale  
24 mars, 1953

Session spéciale du conseil de la susdite municipalité tenue le mardi, vingt-quatrième jour de mars, mil neuf cent cinquante-trois, à huit heures pm, au lieu ordinaire des sessions, rang St Marguerite, T.R. suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier et messieurs les conseillers: Chs E. De Roux, Auguste Bettez, Jean Guelbet, Germain Massacotte et Ferdinand Masse formant quorum.

Avis & certificat

Lecture est faite de l'avis de convocation de même que du certificat de signification dudit avis aux membres du conseil.

Ordre du jour

L'Ordre du jour est le suivant

1. Aqueduc;
2. Remerciements au premier ministre;
3. Félicitations à M. Léon Balleu;
4. Comptes de l'année;

5 - Autobus

6 - conformément article 116 du code municipal  
— autres sujets.

Réduction prix

M. Germain Massicotte, conseiller, expose qu'à la suite

tuyaux aqueduc

Loranger &amp; Molesworth

d'une entrevue qu'il a eue conjointement avec le représentant de la firme Loranger & Molesworth Ltee et M. Molesworth de la Canada Iron Foundries Ltd, il a pu obtenir une réduction d'environ \$2 200.00 sur le coût total du tuyau pour l'aqueduc. Cette déclaration de M. Massicotte est confirmée par une lettre de Loranger & Molesworth Ltee, en date du 23 mars 1953, et dont le secrétaire donne lecture.

Après une étude très élaborée des prix du tuyau d'aqueduc fournis par quatre soumissionnaires, soit: Canadian Johns Manville pour du tuyau "Transite", Launier Ltee & P.A. Gouré Eng pour du tuyau "Universal" et Loranger & Molesworth Ltee pour du tuyau "Delavaud", de même qu'après avoir écouté et questionné longuement les représentants de Anthes Imperial les fabriquant le tuyau "Universal" il est

Proposé par M. Auguste Bettez

Seconde par M. Ferdinand Masse

Achat tuyaux

aqueduc de Loranger

&amp; Molesworth

"Que la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières achète de Loranger & Molesworth Ltee, de Trois-Rivières la quantité déterminée par M. J.-A. M. Langlois v.p. suivant les plans approuvés par le conseil de cette corporation, de tuyaux "Delavaud", classe 150, à joints mécaniques, de diamètres de 6", 8" et 10";

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé, pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, à signer la commande pour l'achat des matériels précités de Loranger & Molesworth Ltee de Trois-Rivières, aux prix et conditions mentionnés dans leur soumission en date du 23 mars 1953, le prix soumis étant, selon le diamètre,

le suivant: 6" = 7.74 du pied, 8" = 2.57 pd et 10" = 3.49 du pd."

Adopté

Proposé par M. Germain Massicotte, conseiller  
Secondé par M. Ferdinand Masse, conseiller

Remerciements

Hon. Premier Ministre

Octroi 50,000.

Agueduc

"Que les membres de ce conseil désirent, par la présente, transmettre à l'honorable Maurice Duplessis, Premier Ministre, leurs plus sincères remerciements pour la si cordiale entrevue qu'il a bien voulu leur accorder et lui en exprimer toute leur satisfaction;

Qu'ils désirent lui témoigner, tant en leur nom qu'en celui des contribuables de cette paroisse, leur plus vive gratitude pour sa recommandation d'un octroi de \$ 50,000.00 pour des travaux publics, d'intérêt public dans cette municipalité"

Adopté

Proposé par M. Ferdinand Masse

Secondé par M. Auguste Bédard

Félicitations

M. Lion Balcer, m.p.

"Que des félicitations soient adressées à M. Lion Balcer, député de Trois-Rivières au parlement fédéral, concernant sa récente intervention aux communes au sujet de la décision du gouvernement fédéral de taxer les taxes scolaires des compagnes dans la province de Québec."

Adopté

Proposé par M. Germain Massicotte

Secondé par M. Chs E. Hukoun

Ass. secretariat

"Que le secrétaire soit et est autorisé à engager quelqu'un, au salaire de vingt dollars par semaine payable par la corporation, pour une période d'environ trois semaines, pour travailler à la préparation des comptes de taxes"

Adopté

Requête - autobus

Ce Transp. St Maurice

Banlieue

Le conseil prend connaissance d'une requête signée par 6. Présidents de la Banlieue réclamant que demande soit faite à la C. de Transport St Maurice C. de Trois-Rivières d'étendre son service dans une partie de la Banlieue. En conséquence, il est

proposé par M. Germain Massicotte  
 Secondé par M. Ferdinand Masse

Autobus - Car  
 transport St Maurice  
 Barreux

"Que demande soit faite à La Cie de Transport St-Maurice Lhu, de Trois-Rivières, de bien vouloir étendre son service de manière à inclure une partie de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, plus particulièrement la partie connue sous le nom de Paroisse St Catherine de Sienne, "à la Barreux".

Adopté

Attendu que La Cie d'autobus Carreux & Fière Lhu qui opère le service de transport en commun sous cette municipalité a inopinément augmenté ses taux sans en informer ni le conseil ni le public voyageur.

Attendu que de nombreuses plaintes ont été portées à l'attention des membres du conseil à la suite de cette augmentation exorbitante, il est proposé par M. Fernand Guilbert, conseiller

Secondé par M. Germain Massicotte, conseiller

"Que ce conseil décide par la présente résolution transmettre à la Régie des Transports et la Cie d'autobus Carreux & Fière Lhu ses plus énergiques protestations en regard de l'attitude vexatoire prise récemment par la compagnie d'autobus Carreux & Fière Lhu d'augmenter exagérément ses taux et, de plus, sans en informer le public voyageur

Adopté

La session est levée

Micheline Pothier Maire

Isabel Sec. Trés.

Province de Québec  
 Municipalité de la Paroisse  
 des Trois-Rivières

Session reguliere

7 avril 1953

Session reguliere du conseil de la susdite municipalite tenue le mardi septieme jour d'avril mil-neuf-cent-cinquante-trois, la veille etant fete legale, a huit heures p.m. au lieu ordinaire des sessions et a laquelle sont presents: Son Honneur le Maire, M. Mederic Pothier et messieurs les conseillers: M. E. De Rouin, Auguste Bettez, Henri Guilbert, German Massicotte, Ferdinand Masse et Raoul Dube.

minutes

Les proces-verbaux de la session reguliere du 2 mars 1953 et de la session speciale du 24 mars 1953 sont lus et adoptes sur proposition de M. Aug. Bettez secondé par M. M. E. De Rouin.

Propose par M. M. E. De Rouin

Secondé par M. Raoul Dube

comptes

Que les comptes suivants soient et sont approuves pour paiement.

cheque 1951

1951	1 - W. Isabel - salaire mars 150 <sup>00</sup> - Voyage Quebec conseil - 29.06 - affichage 2 <sup>00</sup>	✓ 181.56
1952	2 - G. Richer - loyer au 15/3 @ 11/4/53	✓ 36.00
1953	3 - F. Guilbert - aide secretariat 23/3 @ 11/4/53	✓ 60.00
1954	4 - Le Nouvelliste Inc - achat rue P-17 - 1 <sup>00</sup> - avis dans journal 11 <sup>00</sup>	✓ 12.00
1955	5 - Bertrand, Abran & Lambert - mutations	✓ 31.70
1956	6 - P H Marneau Ltee - papeterie -	✓ 4.59
1957	7 - P A Gouin Ltee - fact - G-27903 -	✓ 2.04
1958	8 - Le charbonnerie St Laurent Ltee - Fact A3-14596	✓ 7.25
1959	9 - The Bell Telephone Co - Service Mars 1953 -	✓ 13.34
1960	10 - G. A. Gruminger & Fils - spc. Ent. chemins heur 1952-53	✓ 937.50
1961	11 - Ricard Lussieur, infreane - % " " " "	✓ 645.00
1962	12 - The Shawinigan Water Power - Eclairage rues	✓ 182.40
1963	13 - Leamille Houli - papeterie	✓ 6.65
1964	14 - Anatole Blas - pierre re - ponts Rang St Marg - Blvd Norm.	✓ 30.27
1965	15 - Adrien Lussieur	✓ 25.50
1966	16 - Gaston Pothier	✓ 10.20
1967	17 - Emmanuel Beauchemin	✓ 13.20
1968	18 - Abel Desfosses	✓ 18.00
1969	19 - Lionel Lussard	✓ 6.85
1970	20 - Odus Doucets	✓ 4.25
1971	21 - Rosario Galle	✓ 4.25

498

Chapre 1972 22. Boulangerie Lavolette - facture ✓ 12.48  
 Apuduc 1 23. R. J. Levesque - compte construction puits 2000.00

Adopté

Heure avancée

Il est résolu que, sous l'autorité de la Loi du temps réglementaire (S.R.Q. 1941, ch. 2), le temps réglementaire dans les limites de cette municipalité soit de quatre heures en retard avec l'observatoire de Greenwich durant la période déterminée par le ministre des Affaires municipales pour les villes de Montréal et de Québec.

Que copie de la présente résolution soit transmise au Ministre des Affaires municipales pour son approbation.

Adopté

Vente Conseil Comté

Arriérés Taxes

Il est résolu que M. Oscar Leclerc, secrétaire-trésorier de la Corporation Municipale du Comté St. Maurice, soit et est autorisé à agir pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, lors de la vente au conseil de comté, le 15 mai 1953, pour arriérés de taxes de certains immeubles situés dans les limites de cette dernière municipalité.

Adopté

Proposé par M. Léo E. De Roux

Secondé par M. Auguste Bettez

Hon. M. H. H. H.

Voeux - Ann. Naissance

Que ce conseil désire se faire l'interprète des contribuables de cette municipalité pour offrir à l'honorable Maurice H. H. H., Premier Ministre de la Province de Québec et député de Trois-Rivières à la législature provinciale à l'occasion de son 63<sup>e</sup> anniversaire de naissance, ses plus chaleureuses félicitations et formuler ses meilleurs vœux de joie, santé et bonheur.

Adopté

Proposé par M. Henri Guilbert

Secondé par M. Auguste Bettez

Leon Balcer

Procureur - autobus

Que M. Léon Balcer, avocat, soit et est désigné pour agir comme procureur de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières devant la Régie des Transports, relativement à l'augmentation récemment mise en application des taux du service d'autobus de la compagnie Barrer & Frère Ltee.

Adopté

Lue une lettre du Ministère de la voirie rappelant les dispositions de la loi relativement à l'ouverture des chemins à la circulation d'été.

Lue une lettre de Laquerre & Fière offrant en vente des suraux de béton

Lue une lettre du trésorier de la cité de Trois-Rivières rappelant à l'attention de ce conseil le compte que la Carrière doit à la cité.

Plainte M. Philippe  
Toussignant -  
Lot 99 -

Lue une lettre de M. Philippe Toussignant du rang St<sup>e</sup> Marguerite, dans laquelle il informe qu'il a payé des taxes sur une partie du lot no 99, apparaissant au rôle d'évaluation comme lui appartenant, mais que ce terrain n'est pas sa propriété et il demande une rectification au rôle de même que le remboursement du montant payé. Le secrétaire est chargé de faire les recherches au bureau d'enregistrement pour trouver le réel propriétaire de cet immeuble afin que le conseil puisse prendre une décision.

Compte assistance  
publique

Information est donnée par le secrétaire que suivant un relevé de compte du Ministère de la Santé, en date du 23 mars 1953, le compte pour l'assistance publique au 14 avril 1952 se chiffre à \$10 991.39.

Chiens errants

Des plaintes sont formulées verbalement au conseil que les chiens errants causant des dommages sont devenus trop nombreux et que des mesures devraient être prises pour remédier à cette situation. Le secrétaire est chargé d'écrire aux personnes dont les noms lui seront soumis par les inspecteurs autorisés d'avoir à respecter les prescriptions du règlement no 54, sinon les sanctions imposées par ledit règlement seront appliquées. Dans une lettre M. Ernest Janvier se plaint aussi dans le même sens - que ci haut.

Lampes de rues  
15<sup>e</sup> & 16<sup>e</sup> ave.  
Mission St<sup>e</sup> Thérèse

À la suite d'une requête présentée par les intéressés, il est proposé par M. Ferdinand Masse, conseiller secondé par M. Raoul Klubi, conseiller que demande soit faite à The Shawinigan Water Tower de bien vouloir procéder à l'installation de deux (2) lampes de rues sur la 15<sup>e</sup> ave. Mission St<sup>e</sup> Thérèse et cinq (5) lampes de rues sur la 16<sup>e</sup> ave. Mission St<sup>e</sup> Thérèse et que le coût du dit éclairage soit réparti entre les intéressés à ces endroits, conformément au règlement municipal numéro quarante-cinq et ses amendements.

Adopté

Proposé par M. Germain Massicotte  
secondé par M. Henri Guilbert

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire les changements nécessaires aux livres de la corporation relativement aux mutations suivantes:

No Ordre	Ancien Propriétaire	Nouvel Propriétaire
✓ 1641	Lucien Beaudry	Raoul Dupont
✓ 1419-1420	Roger Goudreau	Magloire Haule
✓ 2514	Gomard Lamy	Arthur Lamy
✓ 1874	Emile Laperriere	Mme Emile Laperriere
✓ 2708	Hervé Robert	Hervé Houcét
✓ 2707	Hervé Robert	Mme Philippe Martin
✓ 459	Elz Lemieux	Raoul Hubame
✓ 2802	W.A. Lainesse	Egide Neault
✓ 2530	Jacques Heugie	Oscar Ayotte
✓ 1093	L'Ermitage des Sapeurs Inc.	Cécile Hamel + Lucien Blémond
✓ 519	Maurice Rouette	Joseph Gauthier
✓ 1366-1368-1370	Roy Depoese	Gérard Blanchette
✓ 1681 <sup>A</sup>	Omer Pellerin	Irène Vermette
		Adopté

Projet de contrat

Rues 184 - 185

Le projet de contrat de cession de rues à la corporation par M.W.A. Lainesse, tel que préparé par le notaire Gorceau, de même que celui de la cession par la corporation à la corporation Episcopale de Trois-Rivières, préparé par le notaire Tredel, sont acceptés.

Lue une lettre de M. Anthes-Imperial lui donnant des informations supplémentaires sur le tuyau d'aqueduc Universel et son prix.

Pour maintenir la politique établie par le conseil de favoriser, lorsque les conditions sont aussi avantageuses pour la corporation, les contribuables de la municipalité, il est proposé

Proposé par M. Germain Massicotte  
Secondé par M. Auguste Bettig

Que le transport des tuyaux d'aqueduc de la Canada Iron Foundries Ltd - au chantier soit et est confié à Baptist Transportation Ltd. au prix de deux dollars (\$2<sup>00</sup>) la tonne. Adopté

Transport tuyaux  
Aqueduc - Baptist  
Transportation

Proposé par M. Auguste Bettez  
Secondé par M. Germain Massicotte

Tuyau ciment  
Pont Aqueduc

"Que la Corporation achète trois (3) feuilles de tuyau de ciment de 30" de diamètre pour faire le ponceau entre le chemin du 3<sup>e</sup> Rang et le puits de l'aqueduc."

Adopté

Proposé par M. Jean Guibert  
Secondé par M. Ferdinand Masse

Pont Blvd des  
Dominicains

"Que M. Germain Massicotte, conseiller, soit et est autorisé à faire les démarches nécessaires auprès de personnes compétentes pour obtenir les informations aidant à prendre une décision au sujet du pont sur le Blvd des Dominicains affecté par les eaux du printemps"

Adopté

Autobus  
pour St Catherine  
de Sumner

Le secrétaire est prié de communiquer de nouveau avec La Cie de Transport St. Maurice concernant la possibilité d'étendre son service jusqu'aux limites de la Cité des trois Rivières sur le chemin des Forges et dans la paroisse St. Catherine de Sumner à la Baie.

Proposé par M. Ferdinand Masse  
Secondé par M. Raoul Hébert

Tuyau ponceau  
chemin des Forges

"Que demande soit faite à l'ingénieur divisionnaire de la Voirie provinciale de bien vouloir remplacer par un plus gros le tuyau traversant le chemin des Forges aux environs du lot No 202 du cadastre de la Paroisse des trois-Rivières, de même que réparer le pont près de la propriété de M. Veteu dans le 2<sup>e</sup> Rang."

Adopté

La session est levée

Médine Polhin Maire

Isabel Sec. Trés.

27 - Construction - abrogé par 47

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40 - Fourniture Bureau voteur règlement emprunt etc - page 223

41 - Heures Travail - secretariat - page 224

42 - Taxe spéciale de route - page 225

43 - Mode de répartition - page 226

44 - Repassage Pyralis des noix - page 244

45 - Eclairage - 269 45<sup>a</sup> - page 389 45<sup>b</sup> - page 462

46 - Construction et opérations d'abattoirs - page 330

47 - Construction - page 349

48 - Imposition Taxes foncières par résolution - page 360

49 - Salubrité et Messes publiques - page 366

50 - Secours de répartition aux parcelliers - page 370

51 - Bureau de voteur - page 371

52 - Entretien Chemins d'herbe - page 379

53 - Eclairage Route & Rang du Rochon - page 380

54 - Chemins - Chemins - page 390

55 - Vase - page 392

56 - Cours de la Bille - page 419

57 - Liquidation - page 429

27 AVR 1953



PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES

Session spéciale  
27 avril 1953

Session spéciale du conseil de la susdite municipalité, tenue le lundi vingt-septième jour d'avril mil neuf cent cinquante-trois, suivant les formalités prescrites par la loi, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier et messieurs les conseillers Raoul Dubé, Ferdinand Masse, Germain Massicotte, Henri Guilbert, Auguste Bettez et Chs E DeRouin.

avis convocation  
et certificat

Le secrétaire donne lecture de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis aux membres du conseil.

ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant:

- 10-Pont Blvd des Dominicains;
- 20-Aqueduc: finance, soumissions, contrat, etc;
- 30-Plan projet subdivision lots 59,60 et 61;
- 40-Cours d'eau Vetere;
- 50-Autobus;
- 60-Conformément article 116 code municipal, autres sujets.

Blvd Dominicain  
(Pont)

Relativement au pont du Blvd des Dominicains, M. Massicotte fait rapport des démarches qu'il a été autorisé à faire. Il a rencontré l'ingénieur Maurice Langlois qui affirme que le pont actuel est trop étroit. Il fournit ensuite des prix pour la construction d'un nouveau pont. Ces prix sont soumis Par Raymond & Frère Eng, \$5,993.72 et par Moderne Construction \$5,900.00. M. Massicotte soumet que le pont tel qu'il est présentement est un danger public et qu'il devrait être reconstruit afin d'éviter que la Corporation soit appelée à payer des dommages assez considérables par suite de l'insécurité qu'il offre actuellement. En raison du prix demandé par les contracteurs susmentionnés il est

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,  
SECONDE PAR: M. Chs E. DeRouin,

Soumissions  
Pont Blvd des  
Dominicains

"QUE des soumissions soit officiellement demandées par la voie du journal "Le Nouvelliste" pour la construction d'un nouveau pont ou la réparation du pont actuel." ADOPTE

Emprunts tem-  
poraires -  
\$300,000.00  
Aqueduc

CONSIDERANT que le règlement No. 57, autorisant le conseil à emprunter jusqu'à concurrence d'une somme de trois cent cinquante mille dollars pour la construction d'un aqueduc municipal, a reçu toutes les approbations requises par la loi;

CONSIDERANT qu'il serait onéreux de contracter l'emprunt total mentionné dans ledit règlement en raison du fait qu'il s'écoulera une période de plusieurs mois avant que ces travaux ne soient terminés; en conséquence il est

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,

"QUE demande soit faite à la Commission Municipale de Québec la priant de bien vouloir autoriser ce conseil à contracter des emprunts temporaires jusqu'à concurrence de trois cent mille dollars (\$300,000.00) pour exécuter les travaux en vertu du règlement municipal No. 57 précité, et que ces emprunts temporaires seront remboursables lors de la vente des obligations mentionnées dans ledit règlement No. 57;

QUE sur réception de l'autorisation de la Commission Municipale de Québec, Son Honneur le Maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, le documents nécessaires relatifs aux susdits emprunts temporaires."

ADOPTE.

MARGE DE DA RELIURE



27 AVR 1953

4 MAI 1953

Lecture est faite du projet de contrat entre la Corporation et Mde Chs Vetere. Ce projet de contrat, tel que préparé par Mtre G.G. Garceau, notaire, rencontre l'approbation unanime du conseil.

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,  
SECONDE PAR: M. Chs E. DeRouin,

"QUE LA CORPORATION fasse préparer par le notaire G.G. Garceau un acte de servitude en faveur de la Corporation, ledit acte devant être signé par les propriétaires des terrains sur lesquels les tuyaux de l'aqueduc passeront." ADOPTE.

Un plan projet de subdivision des lots 59, 60 et 61 n'est pas accepté tel que présenté. Ce plan pourra être de nouveau soumis après que certaines modifications y auront été apportées. Le secrétaire est autorisé à remettre le plan projet déposé à M. Henri Guilbert, conseiller, pour qu'il fasse part au promoteur, M. Bernard Montour, des changements que le conseil aimerait voir effectuer.

Lecture est faite d'une lettre de Carrier & Frère Ltée en réponse à la résolution de protestation adoptée par le conseil sur l'augmentation des taux d'autobus de cette compagnie. Le secrétaire donne également lecture de l'ordonnance émise par la Régie des Transports relativement à ladite augmentation. Le secrétaire est prié de communiquer avec Mtre Léon Balcer, avocat, pour qu'il étudie cette ordonnance et fasse rapport au conseil.

La session est levée.

*Médéric Pothier*  
.....MAIRE  
*Isabel*  
.....SEC.-TRES.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA  
PAROISSE DES TROIS RIVIERES

Session régulière du conseil de la susdite municipalité, tenue le lundi, quatrième jour de mai, mil neuf cent cinquante-trois, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M<sup>e</sup> Médéric Pothier et messieurs les conseillers Chs E. DeRouin, Auguste Bettez, Henri Guilbert, Germain Massicotte, Ferdinand Masse et Raoul Dubé.

Le procès-verbal de la session régulière du 7 avril 1953 ainsi que celui de la session spéciale du 27 avril 1953 sont lus et adoptés sur proposition de M. Chs E. DeRouin secondé par M. Raoul Dubé.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,  
SECONDE PAR: M. Auguste Bettez,

"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement:

Chèque	1973	1- W. Isabel, sal. avril, dept. voyage et affichage	✓	163.75
	1974	2- G. Richer, loyer 15/4/ à 15/5/53	✓	36.00
	1975	3- G.A.Gruniger & Fils - balance ent. chem. hiver 52-53	✓	937.50
	1976	4- Ricard, Dufresne, Lévasseur, " " " " " "	✓	644.50
	1977	5- Yvon Massicotte, ent. chevalets et torches - pont Dom.	✓	20.25
	1978	6- P.A. Gouin Ltée, - diverses factures - " "	✓	14.70
	1979	7- Page Equipment Lte - nivelage rues Ste Thérèse -	✓	441.00
	1980	8- G.G. Garceau, n.p. - contrat achat rues P184 et P185	✓	26.00
	1981	9- Laquerre & Frère - tuyaux ciment pont aqueduc -	✓	32.32
	1982	10- Adolphe Janvier - travail et charroiyage - pont aqueduc	✓	20.75

MARGE DE LA RELIURE

Servitude  
tuyaux aqueduc

Subd. lots  
59, 60, 61  
modifications

Autobus,  
Ordonnance  
de la Régie

Session régul.  
4 mai 1953

Minutes

Comptes

Chèque  
1973  
1974  
1975  
1976  
1977  
1978  
1979  
1980  
1981  
1982



Chèque	1983	11- Anatole Blais - transport tuyaux béton	✓ 3.00	
	1984	12- Louis Petroff - nivelage terrain	✓ 10.00	
	1985	13- Faïda Dugré - Ent. hiver Route Calvaire	✓ 260.00	
	1986	15- Noel Levasseur - " " " Bureau	✓ 175.00	
	1987	16- The Bell Telephone Co - serv. avril	✓ 9.49	
	1988	17- Maurice Lemay - Trans. gravier P 35	✓ 213.95	
	1989	18- The Shawinigan Water & Power - éclairage		✓ 103.28
	1990	19- Carrière 3 Rivières Ltée - pierre Pont Ste Marg.		✓ 24.83
	1991	20- Cité des Trois-Rivières - incendie L. Asselin&Taxes		✓ 318.00
	1992	21- Rec. Gen. du Canada - timbres ass-chômage		✓ 8.64

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. AUG. BETTEZ,  
SECONDE PAR: M. HENRI GUILBERT,

Résiliation  
police assurance  
responsabilité

"QUE Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, la résiliation de la police de responsabilité No.R. 34009 émise par la Cie d'Assurance Canadienne Mercantile en faveur de la Corporation Municipale de la Paroisse des Trois-Rivières."

ADOPTE

Pour faire suite à l'avis donné dans le journal "Le Nouvelliste" les soumissions reçues pour la construction ou la réparation du pont sur le Blvd des Dominicains sont ouvertes. Les entrepreneurs suivants ont soumis des prix: Raymond & Frère, Maurice Dufresne, Rosaire Dufresne et Moderne Construction.

Soumissions  
Pont Blvd des  
Dominicains

Comme les soumissionnaires devaient informer des travaux qu'ils entendaient faire pour le prix demandé, plusieurs projets offrant des points particuliers à chacun ont été présentés, en conséquence il est

PROPOSE PAR: M. HENRI GUILBERT,  
SECONDE PAR: M. AUGUSTE BETTEZ,

"QU'UNE étude plus approfondie des soumissions présentées soit faite avant qu'une décision finale soit prise lors d'une session ultérieure."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. GERMAIN MASSICOTTE,  
SECONDE PAR: M. AUGUSTE BETTEZ,

Plan projet sub.  
lots 59,60 et 61

"QUE ce conseil accepte le projet d'ensemble de la subdivision d'une partie des lots cinquante-neuf, soixante et soixante-un (P.59, P.60 et P.61) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, tel que soumis à ce conseil et préparé par M. R.H. Houde a.g., en date du 2 mai 1953."

ADOPTE

Lettre de M.  
Arthur Lacerte  
re: lumières sur  
Blvd Lacerte

Dans une lettre datée du 2 mai 1953, M. Arthur Lacerte se plaint qu'une requête est rendue chez le secrétaire depuis un an au sujet des lampes de rues pour le Blvd Lacerte et que rien en ce sens n'a été accompli. Messieurs les conseillers Germain Massicotte et Ferdinand Masse informent que des démarches ont été faites par eux-mêmes lors de la présentation de cette requête afin d'obtenir de The Shawinigan Water & Power Co que les lampes de rues en question soient installées mais que, en vertu d'un de ses règlements exigeant au minimum 5 lampes pour placer le "time-switch" nécessaire à cet endroit, la compagnie n'a pu procéder à cette installation parce que les contribuables intéressés ne voulaient pas de plus de 3 lampes. Ces informations sont corroborées par le secrétaire qui a fait les mêmes démarches avec le même résultat.

PROPOSE PAR: M. GERMAIN MASSICOTTE  
SECONDE PAR: M. CHS E. DEROUIN,

Preuve à être  
fournie par M.  
Arthur Lacerte  
re: lumières rues

"QUE demande soit faite à M. Arthur Lacerte de soumettre au conseil, par écrit, la preuve que depuis un an il paie pour deux lumières de rues qui n'ont jamais été installées, tel qu'il en fait mention dans une lettre signée de son nom et portant la date du 2 mai 1953."

ADOPTE.



Autobus

Démission  
M. H. Matthon

M.H.Parenteau  
Insp. voirie et  
nuis. Ste Thérès.

Démission Josa-  
phat Milot cours  
d'eau Charette

Estimateurs -  
Lac.Lacroix&Val.

Sympathies décès  
Hon.B.Dusseault

Sympathies décès  
Luc Désilets

Hon. M. Trudel  
cours d'eau Cha-  
rette.

Autobus  
Banlieue et Ste  
Thérèse

La Cie de Transport St-Maurice informe dans une lettre datée du 2 mai 1953, que la franchise qu'elle exploite et les permis qui lui sont accordés par la Régie des Transports ne lui permettent pas de desservir des villes autres que Trois-Rivières et Cap Madèleine.

Le secrétaire est chargé de communiquer avec cette compagnie pour lui demander de bien vouloir noter d'inclure une partie de la municipalité lors du renouvellement de la franchise et des permis susmentionnés.

Lue une lettre de Mtre Léon Balcer, m.p., remerciant le conseil de la résolution adoptée le félicitant de son intervention sur le fonds scolaire de la Province de Québec.

Lue une lettre de l'Honorable Maurice Duplessis remerciant pour les bons souhaits que le conseil lui a transmis à l'occasion de son anniversaire de naissance.

Lue une lettre de M. Hermile Matthon donnant sa démission comme inspecteur de voirie et des nuisances publiques.

PROPOSE PAR: M. FERDINAND MASSE  
SECONDE PAR: M. GERMAIN MASSICOTTE,

"QUE M. Henri Parenteau soit et est nommé inspecteur de voirie et inspecteur des nuisances publiques (règlement 49) pour la partie de la municipalité connue comme Mission Ste Thérèse."

ADOPTE

Lue une lettre de M. Josaphat Milot donnant sa démission comme syndic du cours d'eau Charette. Avant d'accepter cette démission le conseil préfère prendre connaissance de l'acte régissant ce cours d'eau.

Lue une lettre de Lacroix, Valiquette & Lacroix, estimateurs offrant leurs services. Le conseil est prêt à les rencontrer pour qu'ils soumettent leur proposition.

PROPOSE PAR: M. GERMAIN MASSICOTTE  
SECONDE PAR: M. HENRI GUILBERT,

"QUE ce conseil a été vivement touché par la mort du dévoué et sympathique Ministre des Affaires municipales, l'Honorable Bona Dusseault;

QU'il désire transmettre à Madame Dusseault, ainsi qu'aux membres de sa famille, ses plus vives condoléances;

QU'il prie également l'Honorable Premier Ministre et les autres membres du Cabinet provincial de bien vouloir accepter l'expression de ses plus sincères sympathies."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. GERMAIN MASSICOTTE  
SECONDE PAR: M. Auguste Bettez,

"QUE le secrétaire est autorisé à transmettre à Mde François Désilets les condoléances du conseil à l'occasion du décès de son fils Luc."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. FERDINAND MASSE  
SECONDE PAR: M. HENRI GUILBERT,

"QUE demande soit faite à l'honorable Marc Trudel de bien vouloir favoriser ce conseil de ses bons offices habituels en vue d'obtenir le creusage du cours d'eau Charette."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. FERDINAND MASSE  
SECONDE PAR: M. GERMAIN MASSICOTTE

"QUE le secrétaire est autorisé à communiquer de nouveau avec La Cie de Transport St Maurice Ltée, lui renouvelant la demande faite le 15 octobre 1952 de bien vouloir étendre son service jusqu'aux limites de la Cité des Trois-Rivières sur le Chemin des Forges".

ADOPTE



PROPOSE PAR: M. FERDINAND MASSE  
SECONDE PAR: M. RAOUL DUBE

Dépôttoir Cité  
des 3 Rivières

"QUE le secrétaire est autorisé à écrire au conseil de la Cité des Trois-Rivières pour lui demander sa collaboration relativement au dépôttoir qu'elle maintient vis-à-vis la Mission Ste Thérèse, et dont les odeurs et la fumée affectent les résidents de cet endroit."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. FERDINAND MASSE  
SECONDE PAR: M. HENRI GUILBERT

Succ. Lajoie  
couper arbrisseau

"QUE demande soit faite à M. François Lajoie, administrateur la succession Lajoie, de bien vouloir accorder la permission au conseil de faire couper, sur une distance d'environ 15 pieds du Chemin des Forges, les arbrisseaux poussant sur le lot Nol 176, et ce afin d'aider à prévenir une calamité de chenilles comme il s'en est produit l'an dernier."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. FERDINAND MASSE  
SECONDE PAR: M. AUGUSTE BETTEZ

Ponceau Rang Ste  
Marguerite.

"QUE demande soit faite au Ministère de la Voirie de travailler le ponceau traversant le Rang Ste Marguerite, près de la demeure de M. Adélaré Proulx, de manière à faire disparaître le cahot qu'il offre présentement.

ADOPTE.

La session est levée.

*Médéric Pothier*.....Maire

*W. Isabel*.....Sec.-Trés.

MARGE DE LA RELIURE

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

Assemblée des  
électeurs le  
13 mai 1953

Assemblée des électeurs de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le mercredi treizième jour de mai, mil neuf cent cinquante-trois, à dix heures de l'avant-midi, à la salle publique du Rang Ste Marguerite, sous la présidence du soussigné, Wildy Isabel, président de l'élection. Après lecture faite de l'avis public donné par lui-même, de même que du certificat d'affichage dudit avis public, de la manière et dans les délais prescrits par la loi, le président déclare qu'il est prêt à recevoir la mise en nomination, suivant la loi, des personnes pouvant être élues à la charge de maire ainsi qu'à celle de conseiller pour chacun des sièges numéros trois, quatre et cinq de la susdite municipalité.

Bulletin M.  
Médéric Pothier,  
maire

Le bulletin de présentation de M. Médéric Pothier, cultivateur, de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. Emile Caron et M. J.P. Pagé, tous deux électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination ledit Médéric Pothier comme maire de la susdite paroisse est admis.

Bulletin M.  
Aug. Bettez,  
conseiller.

Le bulletin de présentation de M. Auguste Bettez, cultivateur, de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par MM. Rosario Charpentier et Henri Bourassa, tous deux électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination ledit Auguste Bettez comme conseiller au siège No. 3 de la susdite municipalité est admis.



Le bulletin de présentation de M. Ferdinand Masse, proposé aux acides, de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par MM. Léo Fleury et Rosaire Gaudet, tous deux électeur présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination ledit Ferdinand Masse comme conseiller au siège No. 5 de la susdite municipalité est admis.

Ferd. Masse,  
conseiller  
Bulletin de M.  
Chs E. DeRouin  
conseiller

Le bulletin de présentation de M. Charles E. DeRouin, industriel, de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par MM. Léonidas Beaudoin et Xavier Dupont, tous deux électeur présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination ledit Charles E. DeRouin comme conseiller au siège No. 4 de la susdite municipalité est admis.

Bulletin M.  
Walter Dupont,  
conseiller

Le bulletin de présentation de M. Walter Dupont, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par MM. G.E. Drouin et Albert Girard, tous deux électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination ledit Walter Dupont comme conseiller au siège No. 3 de la susdite municipalité est admis.

Bulletin M.  
Ernest Bolduc  
conseiller

Le bulletin de présentation de M. Ernest Bolduc, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par MM. Rosario Charpentier et Henri Bourassa, tous deux électeur présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination ledit Ernest Bolduc comme conseiller au siège No. 4 de la susdite municipalité est admis.

MM. Médéric Pothier et Ferdinand Masse élus par acclamation.

A midi, aucune autre nomination n'ayant été faite pour la charge de maire ainsi que celle de conseiller au siège No. 5, le président d'élection proclame M. Médéric Pothier élu maire de cette municipalité, et M. Ferdinand Masse élu conseiller au siège No. 5 de cette municipalité. Comme il y a plus de nominations que de conseillers à élire pour les sièges Nos trois (3) et quatre (4), le président ordonne la votation, au scrutin secret, pour le mardi dix-neuvième jour de mai, mil neuf cent cinquante-trois, la veille étant jour férié, de huit heures du matin à six heures du soir, alors que cinq bureaux de votation situés comme suit seront ouverts: un à la salle publique du Rang Ste Marguerite; un autre chez Mde Oliva Dugré, également dans le Rang Ste Marguerite; deux à la Banlieue chez M. Emile Bourassa et le cinquième aux Forges chez M. Noel Veillette.

votation le  
19 mai 1953

L'assemblée est levée.

*W. Isabel*  
.....  
Président de l'élection.

Province de Québec  
Municipalité de la Paroisse  
des Trois-Rivières.

Rapport de la  
votation du  
19 mai 1953.

Conformément à l'ordre donné par le soussigné, président de l'élection, lors de l'assemblée des électeurs de cette municipalité, tenue le treize mai, mil neuf cent cinquante-trois, la votation a eu lieu dans cette municipalité, le mardi dix-neuvième jour de mai, mil neuf cent cinquante-trois, la veille étant jour férié, de huit heures du matin à six heures du soir.

MM. Bettez et  
Bolduc élus.

Le relevé du scrutin fait le dix-neuvième jour de mai, millneuf cent cinquante-trois, après la fermeture des bureaux de votation, a donné le résultat suivant:

A la charge de conseiller au siège No. 3, M. Auguste Bettez a obtenu six cent vingt-quatre votes (624) et M. Walter Dupont a obtenu trois cent quatre-vingt (380) votes. Je proclame alors M. Auguste Bettez élu conseiller au siège No. 3 de la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.

A la charge de conseiller au siège No. 4, M. Ernest Bolduc a obtenu cinq cent quatre-vingt-douze (592) votes et M. Charles E. DeRouin a obtenu trois cent quatre-vingt-deux (382) votes. Je proclame alors M. Ernest Bolduc élu conseiller au siège No. 4 de la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.

En foi de quoi j'appose ma signature au présent procès-verbal.

*W. Isabel*  
.....  
Président de l'élection.

MARGE DE LA REIMURE



PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

Je, MEDERIC POTHIER, soussigné, de la Banlieue de Trois-Rivières, ayant été dûment élu maire de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsique Dieu me soit en aide.

*Médéric Pothier*

Assermenté devant moi ce dix-huitième jour de mai, 1953, à Trois-Rivières

*W. Isabel*  
.....  
sec.-trés.

Serment d'office  
M.M. Pothier,  
maire.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

Je, FERDINAND MASSE, soussigné, de Rang du Rochon, Paroisse des Trois-Rivières ayant été dûment élu conseiller au siège No 5 de cette Municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

*Ferdinand Masse*

Assermenté devant moi ce vingtième jour de mai 1953, à Trois-Rivières, Qué.

*W. Isabel*  
.....  
sec.-trés.

Serment office  
M.F. Masse,  
conseiller

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

JE, AUGUSTE BETTEZ, soussigné, de Rang Ste Marguerite Paroisse des Trois-Rivières ayant été dûment élu conseiller au siège No 3 de cette Municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

*Auguste Bettez*

Assermenté devant moi ce vingt-troisième jour de mai 1953, à Trois-Rivières, Qué.

*W. Isabel*  
.....  
sec.-trés.

Serment d'office  
M: A. Bettez,  
conseiller.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES,

Je? ERNEST BOLDUC, soussigné, de Rang Ste Marguerite, Paroisse des Trois Rivières ayant été dument élu conseiller au siege no 4 de cette municipalité, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

*Ernest Bolduc*

Assermenté devant moi ce vingt-troisième jour de mai 1953, à Trois Rivières, Qué.

*W. Isabel*  
.....  
ssec.-trés.

Serment d'office  
M. E. Bolduc,  
conseiller.

MARGE DE DA RELIURE



PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

Session régulière  
1er juin 1953

Serment d'office de M. le Maire & conseillers

Minutes adoptées

Séparation Les Forges & Ste Thérèse.

Comptes

Cheque 1994  
1995  
1996  
1997  
1998  
1999  
2000  
2001  
2002  
2003  
2004  
2005  
2006  
2007  
2008  
2009  
2010  
2011  
2012  
2013  
2014  
2015  
2016  
2017  
2018  
2019  
2020

Session régulière du conseil de la susdite municipalité tenue le lundi, premier jour de juin, mil neuf cent cinquante-trois, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier, et messieurs les conseillers Ernest Bolduc, Auguste Bettez, Henri Guilbert, Germain Massicotte, Ferdinand Masse et Raoul Dubé.

Au début de la session le secrétaire fait rapport que Son Honneur le Maire ainsi que les trois conseillers nouvellement élus aux dernières élections, ont prêté le serment d'office leur permettant de remplir leurs charges respectives conformément à l'article 83 du code municipal.

Le procès-verbal de la session régulière du 4 mai 1953, celui de l'assemblée des électeurs tenue le 13 mai 1953 ainsi que le rapport du président de l'élection sur la votation du 19 mai 1953 sont lus et adoptés sur proposition de M. Henri Guilbert, secondé par M. Raoul Dubé.

PROPOSE PAR: M. Ferdinand Masse, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,

"QUE, en principe, ce conseil n'a pas objection à se départir des lots cent soixante-sept (167) à trois cent soixante-treize (373) inclusivement du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, qui sont dans les limites de cette municipalité, afin d'aider à l'érection d'une nouvelle municipalité."

ADOPTE

Avec la permission de Son Honneur le Maire, M. Ferdinand Masse, conseiller, quitte la session.

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc, conseiller,

"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés

pour paiement:

1- W. Isabel, salaire mai, affichages, élections, etc.	✓ 178.11
2- G. Richer, loyer 15/5 à 15/6/53	✓ 36.00
3- Jules Dugré, Greffier et bureau de scrutin No 2.	✓ 15.00
4- Noel Veillette, bureau de scrutin No 5	✓ 10.00
5- Emile Bourassa, bureaux de scrutin Nos 3 & 4,	✓ 20.00
6- Gilbert Dugré, secrétaire élection	✓ 5.00
7- Léo Bergeron, vice-président poll No 1	✓ 10.00
8- Louis Gilbert, greffier poll no 1	✓ 5.00
9- Clément Ricard, vice président poll no 2	✓ 10.00
10- André Montour, vice président poll no 3	✓ 10.00
11- Paul Yvon Bourassa, greffier poll no 3	✓ 5.00
12- Gabril Pleau, vice président poll no 4	✓ 10.00
13- Yvon Rocheleau, greffier poll no 4	✓ 5.00
14- Alphonse Dufresne, vice président poll no 5	✓ 10.00
15- Mde Ernest Bouchard, greffier poll no 5	✓ 5.00
16- Imprimerie Ovila Lacoursière Inc. papeterie, élections	✓ 35.57
17- Jean Descoteaux, papeterie élection	✓ 12.40
18- Imprimerie St Patrice Eng. papeterie élection	✓ 17.34
19- Antonio Blais, entretien P 183	✓ 4.00
20- Bertrand, Abran & Lambert, mutations	✓ 13.35
21- The Bell Telephone Co -M.10.59 S 6.00	✓ 16.59
22- La Revue Municipale - abonnements juin 1953-54)	✓ 15.15
23- P.A. Gouin Ltée, pont Blvd Dominicains	✓ 4.04
24- Yvon Massicotte, ent. pont Blvd Dominicains	✓ 19.80
25- Le Nouvelliste Inc. demande soumission pont Dom.	✓ 8.16
26- The Page Equipment Co, Ent.Blvds Dom. Ste Cat. Lacerte	✓ 71.25
27- Les Ass. Funéraires Rousseau & Frère, ambulance J.B.Dubé	✓ 5.00
28- Gilles Guy Garceau, n.p., contrat achat terrain puits	✓ 18.10

ADOPTE

MARGE DE LA REMIURE

AQUEDUC. cheque → 4.

1er juin 1953



Pont Blvd des  
Dominicains

Relativement au pont sur le Blvd des Dominicains M. Massicotte fait remarquer qu'une étude des soumissions présentées pour la construction de ce pont démontre que chacune a des points particuliers et qu'il est difficile dans les circonstances de faire un choix judicieux. En conséquence il est

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,

SECONDE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,

Soumissions pont  
Blvd des Domini-  
cains.

"QUE les soumissions qui ont été produites à date pour la construction d'un pont sur le Blvd des Dominicains soient mises de côté et que le secrétaire soit et est autorisé à demander, par la voix du journal "Le Nouvelliste" de nouvelles soumissions basées sur un plan et les spécifications préparés par M. J.A.M. Langlois, i.p.

QUE les dites soumissions soient produites à ou avant 5 heures p.m. le 11 juin 1953."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller

SECONDE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,

Vérification des  
livres.

"QUE la vérification des livres comptables de cette corporation, pour la période se terminant le 31 décembre 1953, soit et est confiée à la firme René de Cotret, Ferron, Nobert & Cie."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc, conseiller,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,

Cheque 1993 \$6.38  
Frais avis vente  
conseil comté

"QUE la décision prise par Son Honneur le Maire d'émettre un chèque au montant de \$6.38 à l'ordre de la Corporation Municipale du Comté St-Maurice en paiement des frais d'avis de vente pour arrérages de taxes d'un immeuble situé dans les limites de cette municipalité soit et est ratifiée."

ADOPTE

Terrains inondés  
Blvds Ste Cathé-  
rine & Dominicains

Le secrétaire fait rapport d'une situation portée à son attention par M. J.T. Joly, inspecteur des travaux sur les Blvds Ste Catherine et des Dominicains, à l'effet que les terrains situés entre ces deux boulevards sont inondés durant une très longue période au printemps et que des moyens devraient être pris pour remédier à cette situation. Après étude les membres du conseil croient qu'une solution avantageuse pourrait être apportée en creusant une tranchée dans la ligne de fond de ces terrains en dirigeant l'eau vers le fossé de la route nationale. Ce résultat, évidemment, ne peut être obtenu qu'avec la coopération des intéressés.

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,

Demande creusage  
Cours d'eau Lacer-  
te. Ministère A-  
griculture et Of-  
fice du Drainage.

"IL EST RESOLU que demande soit faite à l'Honorable Ministre de l'Agriculture de la province de bien vouloir se charger, au nom et pour le compte de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, de l'exécution à la machine des travaux projetés dans le cours d'eau Lacerte, aux mêmes conditions que celles accordées lors du creusage des cours d'eau Bettez et du Deuxième Rang, soit au prix de un dollar et demi de l'heure pour chaque tracteur et d'un dollar del'heure pour chaque machine excavatrice ou compresseur employés à ces travaux;

IL est également résolu que la Corporation s'engage à payer le prix susmentionné à la requisition du Ministre ou de ses préposés et à prendre les mesures voulues pour que les travaux puissent s'effectuer sans retard ni interruption;

IL est aussi résolu que ce conseil prie respectueusement l'Office du Drainage de faire les démarches nécessaires auprès des autorités du chemin de fer canadien du Pacifique afin de faire baisser le ponceau sur le cours d'eau Lacerte suivant le plan No. 2224, en date du 16 septembre 1946, de l'Office du Drainage, ou à la profondeur que ledit Office du Drainage jugera opportun pour permettre un écoulement efficace des eaux dudit cours d'eau Lacerte

ADOPTE

1er juin 1953

Lue une lettre de M. L. Gagnon, Inspecteur du district postal de Québec, informant que le Ministère ne peut considérer actuellement le prolongement du service postal sur le Blvd Beaudry, étant donné la condition des chemins et aussi le fait que le service serait donné en été seulement. Le secrétaire est autorisé à informer le Ministère que la circulation sur ce Blvd se fait l'année durant puisqu'il est entretenu même en hiver.

Lue une lettre de The Bell Telephone Co of Canada informant que les travaux exécutés en vertu du consentement municipal J.O. 4302 M.D.46 sont terminés.

Lue une lettre de The Bell Telephone Co of Canada demandant l'autorisation de procéder à l'exécution des travaux apparaissant au plan R.O.T. 144 M.D. 47.

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Raoul Dubé, conseiller,

"QUE ce conseil consent, par les présentes, à la construction et à l'entretien par La Compagnie de Téléphone Bell du Canada de ses lignes de téléphone dans les limites de cette municipalité aux endroits et de la manière indiqués aux plans portant les numéros R.O.T. 144 M.D.47 accompagnant la lettre en date du 18 mai 1953 de la dite compagnie et désigne M. Henri Parenteau pour surveiller les travaux pour le compte de la municipalité;

"QUE ce consentement est accordé subordonné toutefois:

a) à la remise au bureau de cette corporation par La Compagnie de Téléphone Bell du Canada d'une lettre de Mde Emile Gilbert propriétaire actuelle de la rue connue et désignée comme étant la subdivision soixante du lot cent quatre-vingt-deux (P182-60) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, accordant à la susdite compagnie l'autorisation de procéder à l'exécution des dits travaux;

b) à la remise au bureau de cette corporation par la Compagnie de Téléphone Bell du Canada d'une lettre du propriétaire du terrain en face duquel le hauban proposé suivant le plan sera installé, à l'effet qu'il n'a pas d'objection immédiate à l'installation d'un hauban en face de son terrain et que, si dans l'avenir ledit hauban est considéré comme nuisible, il sera déplacé aux frais de la susdite compagnie."

ADOPTE

Lue une lettre en date du 29 mai 1953, de l'honorable Maurice Duplessis incluant un chèque de \$25,000.00 fait à l'ordre de la Corporation de la paroisse des Trois-Rivières. La lettre mentionne que ce chèque représente le premier de deux versements d'un très généreux octroi accordé par le gouvernement en faveur de la Corporation.

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Henri Gilbert, conseiller

"QUE ce conseil désire transmettre à l'Honorable Maurice Duplessis, premier ministre, ses plus sincères remerciements pour le chèque de vingt-cinq mille dollars (\$25,000.00) représentant le premier de deux versements d'un généreux octroi accordé par le Gouvernement à cette Corporation;

QUE ce conseil désire se faire l'interprète des contribuables de cette paroisse pour exprimer à l'Honorable Premier Ministre, tant en son nom qu'en celui de ses administrés, sa vive gratitude pour le service immense qu'il rend à la population de cette municipalité."

ADOPTE

Lue une lettre datée du 27 mai 1953 de M. Yves Gabias, procureur et mandataire des propriétaires de l'aqueduc de la Banlieue, informant que ses clients sont prêts à vendre à la Corporation municipale de la Paroisse des Trois-Rivières, l'aqueduc qu'ils opèrent pour la somme de \$44,000.00. M. Gabias mentionne également que cette lettre doit être considérée comme une mise en demeure à l'effet que ses clients prendront tous les moyens que de droit pour empêcher la corporation d'opérer son aqueduc sur et dans le territoire qu'ils desservent présentement.



Service malle  
Blvd Beaudry

Bell Telephone  
M.D. 46

M.D. 47

Bell Telephone  
M.D. 47

Chèque \$25,000.00  
octroi serv.  
protection incendies.

Remerciements Hon.  
Maurice Duplessis.  
Chèque \$25,000.00  
octroi aqueduc

Offre de vente et  
mise en demeure  
Propriétaires Aqueduc de  
la Banlieue.

MARGE DE LA RELIURE

1 juin 1953



Prop. Aqueduc  
Banlieue.  
offre de vente  
\$44,000.00

M. Massicotte, conseiller, expose que l'an dernier une rencontre a eu lieu entre le conseil et les dits propriétaires et que le prix exigé alors par ces derniers pour leur aqueduc était de \$50,000.00. De plus il fait remarquer que le réseau actuel ne peut être d'aucune utilité pour l'aqueduc municipal en raison du diamètre des tuyaux et que, conséquemment, il n'y a pas lieu de dépenser un montant de \$44,000.00 de l'argent des contribuables au bénéfice de quelques individus. Il est donc

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller

Lettre M. Gabias  
re: Aqueduc

"QUE la lettre en date du 27 mai 1953 de M. Yves Gabias, procureur et mandataire des propriétaires de l'aqueduc de la Banlieue informant que ses clients sont prêts à vendre à cette corporation l'aqueduc qu'ils opèrent au prix de \$44,000.00 soit considérée comme lue et classée dans les archives de la corporation.  
ADOPTÉ.

Tarif estimateurs  
Lacroix & Vali-  
quette

Lue une lettre de Lacroix, Valiquette & Lacroix, estimateurs informant le conseil que leur tarif pour préparer un rôle d'évaluation est de \$6.00 par terrain sur lequel une ou des bâtisses sont érigées et de \$1.00 par lot vacant. Ce n'est pas l'intention du conseil de requérir immédiatement les services de ses estimateurs

M. L.P. Tousignant  
P-99 ne lui ap-  
partenant pas

Le secrétaire fait rapport que conformément aux instructions reçues du conseil lors de la session du 7 avril 1953, il a effectué au bureau d'enregistrement, les recherches nécessaires lesquelles établissent que M. L.P. Tousignant n'est pas propriétaire même d'une partie du lot 99 tel qu'il appert au rôle d'évaluation. Cette information sera transmise aux estimateurs qui sont actuellement à préparer le nouveau rôle d'évaluation. Afin de rendre justice à M.L.P. Tousignant qui a payé des taxes sur un lot ne lui appartenant pas, les membres du conseil décident de rembourser de leur argent personnel le montant déboursé par M. Tousignant, soit \$0.73.

Ajustement taxes  
Floribert Marchand  
re; incendie

Lue une lettre en date du 9 mai 1953 de M. Yves Gabias, procureur de M. Floribert Marchand, contribuable de cette municipalité demandant, en vertu de l'article 671 du code, un ajustement des taxes municipales pour 1953, par suite de l'incendie qui a détruit la propriété dudit Floribert Marchand le 3 février 1953.

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,

"QUE le secrétaire soit et est autorisé à radier du rôle de perception de cette corporation pour 1953, la somme de treize dollars et soixante-quinze cents (\$13.75) représentant la différence dans les taxes municipales pour 1953 chargées à M. Floribert Marchand et celles que ce dernier devrait payer à la suite de l'incendie de sa demeure le 3 février 1953, le tout suivant l'article 671 du code municipal."  
ADOPTÉ

Lettre M. Roger  
Lord, gérant 3R.  
re; dépôt

Lue une lettre datée du 26 mai 1953 de M. Roger Lord, gérant municipal de la Cité de Trois-Rivières, en réponse à la lettre adressée au conseil de cette cité relativement au dépôt. Dans sa réponse M. Lord aimerait savoir si le conseil de cette municipalité serait prêt à rencontrer une délégation de la Corporation de Trois-Rivières. Le secrétaire est autorisé à informer M. Lord que le conseil est consentant de rencontrer une telle délégation.

Lettre M.A.A. Fex  
amendement au rè-  
glement construc-  
tion.

Lue une lettre de M. Alex A. Fex, en date du 18 mai 1953, demandant d'amender le règlement de construction sur la nouvelle route nationale. Le conseil ne croit pas devoir accéder à cette demande et le secrétaire est autorisé à informer M. Fex en ce sens.

Lue une lettre de M. Arthur Lacerte, contribuable, demandant l'installation de deux lampes de rues sur l'ancienne route nationale.

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,

Demande Arthur  
Lacerte-lumières  
ancienne route

"QUE demande soit faite à The Shawinigan Water & Power de bien vouloir procéder à l'installation de deux (2) lampes de rues sur l'ancienne route nationale No 2, à la Banlieue, soit une lampe entre l'école des garçons et M. Emile Bourassa et l'autre devant

1er juin 1953



devant la propriété de M. Arthur Lacerte;

"QUE le coût dudit éclairage soit réparti conformément au règlement municipal numéro quarante-cinq (45) et ses amendements."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,

"QUE ce conseil accepte la modification d'une partie des subdivisions quinze (15) et dix-neuf (19) apparaissant comme rues et des subdivisions seize (16), dix-sept (17) et dix-huit (18) du lot seize du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières (P16 -(15,19,16,17,18)), de manière à donner une largeur de cinquante-six pieds (56') à la subdivision quinze du susdit lot (P16-15) et oter quatre pieds (4') à la longueur de la subdivision dix-neuf du susdit lot seize (P16-19) dans sa ligne nord-ouest, le tout suivant plan préparé par M. R.H.Houde, a.g., daté du 1er juin 1953 et soumis à ce conseil;

"ET que les plan et livre de renvoi soient amendés de manière à ajouter les quatre pieds (4') de largeur ci-dessus aux subdivisions seize (16), dix-sept (17) et dix-huit (18) du susdit lot numéro seize (P16-16,17 et 18).

ADOPTE

Lue une lettre en date du 19 mai 1953 de M. Lauréal Martin offfant ses services pour l'exécution des travaux d'aqueduc.

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,

SECONDE PAR: M. Raoul Dubé, conseiller,

"QUE le secrétaire soit et est autorisé à faire les changements nécessaires aux livres de la municipalité relativement aux mutation suivantes:

Mutations

No ordre	Ancien Propriétaire	Nouveau Propriétaire
✓ 2811-	W.A. Lainesse	Camille Coté
✓ 2471-2472	Arthur Guimont	Mde Arthur Guimont
✓ 908	Jacques Dugré	Henri Paul Bettez
✓ 1960	H.P. Goulet	Marcel Dupuis
✓ 1394-99-1400-2805)		
✓ 2866-30-41-42-65 )	W.A. Lainesse	Corp. Par. 3 Rivières
✓ 1957	Mde Herm. Laperrière	Gérard Lambert
- 470-5	David & Herm. Matthon	Yvette Thiffeault
- 2653a	Léo Davidson	Lucien Chauvette
- 470-32	David & Herm. Matthon	Charles Lafleur
- 1734-35-36	Vve Chs Bolduc	Clément Tessier
- 2046-47	Dame Jules Lemay	J. Adémar Vincent
- 2541	Mde E. Guilbert	Ronald Dupont
- 1551	Lorenzo Fafard	Nicéphore Elemond
- 1801	Emile Bouffard (Comté)	J. Armand Foucher
- 1800	Gédéon Crête	Patrice St Cyr
- 1807	Arm. Babineau-Ged. Hérroux	J. Armand Foucher
- 1772	Roger Neault	J. Armand Foucher
- 1802	Nap. Launier-Léo Paillé	Ephrem Juneau
- 1776	Alphonse St Pierre	Patrice St Cyr
- 2481	Mde Lionel Brouillette	Raymond Pidgeon
- 2596-97	Mde E. Guilbert	Marcel Bellerive

ADOPTE

Le secrétaire est prié de communiquer avec M. T. Larose, ing. div. du ministère de la voirie, afin d'attirer son attention sur le ponceau au dessus du cours d'eau Bettez dans le rang Ste Marguerite, sur des signaux lumineux dans le rang Ste Marguerite pour indiquer la courbe près de la route du Calvaire et sur l'affaissement du chemin près de l'église Ste Catherine à la Banlieue.

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,

SECONDE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,

"QUE le secrétaire soit et est autorisé à demander par la voix du journal "Le Nouvelliste" des soumissions pour le pose des tuyaux d'aqueduc et autres accessoires, de même que pour la construction du réservoir et de l'abri du puits, ces soumissions devant être produites à ou avant cinq (5) heures le 17 juin 1953."

ADOPTE.

Offre services  
Lauréal Martin

soumissions  
Installation  
aqueduc, réservoir et abri  
du puits

MARGE DE LA RETOURNE

1er juin 1953  
11 juin 1953



PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc, conseiller,

"QUE Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de la paroisse des Trois-Rivières, les contrats préparés par le notaire G.Garceau, à l'effet d'accorder à la Corporation le privilège de passer ses tuyaux d'aqueduc sur des terrains privés

ADOPTE

Maire autorisé  
signer contrats  
de servitude  
aqueduc

Shaw,Water & Power  
Puits -pompe

Le secrétaire est chargé de communiquer de nouveau avec The Shawinigan Water & Power afin de hâter l'installation des lignes électriques nécessaires à l'opération de la pompe du puits de l'aqueduc.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,

"QUE Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, le contrat notarié préparé par le notaire G.Garceau, pour l'achat par la Corporation de M. Armand Charbonneau, au prix de quatre cents dollars (\$400.00) d'un terrain de cent vingt pieds de largeur par deux cents pieds de profondeur, ledit terrain étant une partie du lot cent quarante (P-140) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières."

ADOPTE

Achat terrain du  
réservoir de M.  
Arm.Charbonneau

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,

"QUE le secrétaire transmette à M. Hemile Matthon, inspecteur démissionnaire, les remerciements officiels du conseil pour le dévouement et l'intérêt manifestés par M. Matthon dans ses fonctions d'inspecteur de voirie et de nuisances publiques."

ADOPTE

Remerciements à  
M. Herm. Matthon  
insp.

M. Massicotte soumet qu'avant son départ M. Masse lui a demandé d'exposer aux membres du conseil les excès de vitesse qui se produisent sur le Chemin des Forges et qu'il y aurait lieu de prendre les moyens pour faire cesser ces abus. Le secrétaire est autorisé à porter ce cas à l'attention du solliciteur-général de la province afin de trouver une solution efficace et légale.

La session est levée.

*Médéric Pothier*.....Maire

*Isabel*.....Sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

Session spéciale  
11 juin 1953

Session spéciale du conseil de la susdite municipalité tenue le jeudi onzième jour du mois de juin, mil neuf cent cinquante-trois, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions, Rang Ste Marguerite, T.R., suivant les formalités prescrites par la loi et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier et messieurs les conseillers Ernest Bolduc, Auguste Bettez, Henri Guilbert, Germain Massicotte, Ferdinand Masse et Raoul Dubé.

Avis et certificat

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis aux membres du conseil.

ordre du jour

- L'ordre du jour est le suivant:  
1o-Soumission Pont Blvd des Dominicains;  
2o-Contrats de servitude aqueduc;  
3o-Cours d'eau: Veteré, Charette, Lacerte;  
4o-Conformément article 116 du code municipal, autres sujets.

soumissions pont  
Blvd Dominicains

Pour faire suite à la demande de soumissions parue dans Le Nouvelliste du 4 juin 1953, conformément à la résolution adoptée le 1er juin 1953, le conseil prend connaissance des soumissions produites à ou avant 5 heures p.m. le 11 juin 1953 et qui sont ouvertes séance tenante:

MARGE DE DA RELIURE

11 juin 1953



10-M. Chs E. DeRouin \$5775.00;- 20-Raymond & Frères \$5972.40;  
30-Maurice Dufresne \$6635.75; 40-G.A.Gruninger & Fils Ltée \$6600.00  
50-Rosaire Dufresne \$6790.00; 60-Moderne Construction Eng \$6880.00;  
70-La Cie de Construction Dollard Ltée \$7900.00.

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,  
SECONDE:PAR: M. Ernest Bolduc, conseiller,

"QUE la construction d'un pont sous le Blvd des Dominicains à la Banlieue des Trois-Rivières, suivant les plan et spécifications de M. J.A.M.Langlois, ing.p. soit confiée à M. Charles E. DeRouin, du Rang Ste Marguerite, T.R., au prix total de cinq mille cinq cent soixante-quinze dollars (\$5775.00), M. DeRouin étant le plus bas soumissionnaire;

QUE Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, les documents nécessaires à cette fin."

ADOPTE

M. DeRouin remercie le conseil de lui avoir accordé le contrat susmentionné.

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Ferdinand Masse, conseiller,

"QUE M. J.T. Joly, inspecteur de voirie, surveillance pour la compte de cette Corporation les travaux de construction du pont sous le Blvd des Dominicains, à la Banlieue", exécutés par M. Charles E. DeRouin."

ADOPTE

A la suite d'une lettre en date du 14 mai 1953 du notaire G. G. Garceau il est:

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,

"QUE les services de Mtre Gilles G.Garceau, notaire, soient et sont retenus pour la préparation et la signature par les intéressés des actes de servitude concernant les tuyaux d'aqueduc; QUE ses honoraires seront au tarif minimum établi par la Chambre des Notaires pour ce genre de travail."

ADOPTE

M. Ferdinand Masse, conseiller, donne avis de motion qu'à une session subséquente il présentera un règlement concernant le cours d'eau communément connu sous le nom de Cours d'eau Charette.

PROPOSE PAR: M. Ferdinand Masse, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Raoul Dubé, conseiller,

"QUE demande soit faite à l'honorable Ministre de l'agriculture de la province de bien vouloir se charger, au nom et pour le compte de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, de l'exécution, à la machine, des travaux projetés dans le cours d'eau du Deuxième Rang, aux conditions déjà accordées, soit au prix de un dollar et demi de l'heure pour chaque tracteur et d'un dollar de l'heure pour chaque machine excavatrice ou compresseur employés à ces travaux;

QUE la Corporation s'engage à payer le prix susmentionné à la requisition du Ministre ou de ses préposés et à prendre les mesures voulues pour que les travaux puissent s'effectuer sans retard ni interruption."

ADOPTE

Tous les membres du conseil étant présents et du consentement unanime de tous il est procédé à la considération d'autres sujets, conformément à l'article 116 du code municipal.

A la suite d'une lettre, en date du 10 juin 1953, de The Bell Telephone Co of Canada, il est

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,

"QUE ce conseil consent, par les présentes, à la construction et à l'entretien par La Compagnie de Téléphone Bell du Canada de ses lignes de téléphone dans les limites de cette municipalité aux endroits et de la manière indiqués aux plans portant les numéros R.O.T.R.O.T. 138 M.D. 48 accompagnant la lettre en date du 10 juin 1953 de la dite compagnie et désigne M. Armand Charbonneau pour surveiller les travaux pour le compte de la municipalité."

ADOPTE

Contrat Pont  
Dominicains accordé Chs E. DeRouin

Insp. Pont Dom.  
M.J.T.Joly

Services de  
Mtre G.G.Garceau,  
notaire, servitudes  
aqueduc.

Avis motion  
Cours d'eau Charette

Creusage Cours  
d'eau 2ème Rang,  
Min.Agricuture

The Bell Tel.  
R.O.T. 138  
M.D. 48

MARGE DE LA RELIURE

11 juin 1953  
17 juin 1953



Pour faire suite à la lettre du 9 juin 1953 de The Bell Telephone Co of Canada il est

PROPOSE PAR: M. Ferdinand Masse, conseiller,

SECONDE PAR: M. Raoul Dubé, conseiller,

"QUE ce conseil consent, par les présentes, à la construction et à l'entretien par La Compagnie de Téléphone Bell du Canada de ses lignes de téléphone dans les limites de cette municipalité aux endroits et de la manière indiqués au plan portant les numéros R.O.T.163 M.D.49 accompagnant la lettre en date du 9 juin 1953 de ladite compagnie et désigne M. Henri Parenteau pour surveiller les travaux pour le compte de la municipalité."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,

"QUE les emprunts temporaires pour l'exécution des travaux du règlement No. 57 et autorisés par la Commission Municipale de Québec, le 9 janvier 1953 pour un montant de vingt mille (\$20,000.00) dollars et le 4 mai 1953 pour un montant de trois cent mille (\$300,000.00) dollars, soient et seront contractés seulement à la succursale de Trois-Rivières de la Banque Provinciale du Canada."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,

SECONDE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,

"QUE demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires municipales afin d'obtenir l'autorisation d'émettre à courte échéance, quinze (15) ans, les obligations à être émises en vertu du règlement No. 57 relatif à la construction d'un aqueduc avec protection contre les incendies."

ADOPTE

Lue une lettre du trésorier de la Cité des Trois-Rivières rappelant le compte que cette corporation doit à la cité des Trois-Rivières.

PROPOSE PAR: M. Ferdinand Masse, conseiller,

SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc, conseiller,

"QUE cette corporation verse la somme de cinq cents dollars (\$500.00) en acompte sur le montant qu'elle doit à la Cité des Trois-Rivières pour l'entretien des chemins au cours de l'hiver 1948-49 et différents incendies."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE PAR: M. Ferdinand Masse, conseiller,

"QUE le secrétaire soit et est autorisé à acheter, pour une somme de cent vingt-et-un dollars les timbres-poste nécessaires pour l'envoi, par malle recommandée, des comptes de taxes."

ADOPTE

La session est levée.

*Médéric Pothier* Maire

*Isabel* Sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

Bell Telephone  
R.O.T. 163  
M.D. 49

Emprunts tempo-  
raires aqueduc  
à Banque Prov.

Autorisation pour  
émettre obliga-  
tions Reg. 57  
à 15 ans.

Compte dû à Cité  
des Trois-Rivières

Ch.2021 Timbres-  
poste taxes.

session spéciale  
17 juin 1953

Avis et certi-  
ficat

Ordre du jour

Session spéciale du conseil de la susdite municipalité, tenue le mercredi dix-sept juin mil neuf cent cinquante-trois, à huit heures plm. au lieu ordinaire des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier et messieurs les conseillers Germain Massicotte, Henri Guilbert, Auguste Bettez, Ernest Bolduc, Ferdinand Masse et Raoul Dubé.

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis aux membres du conseil.

L'ordre du jour est le suivant:

- 1o- Aqueduc: tout sujet s'y rapportant;
- 2o- Route Rochon: travaux et inspecteur;
- 3o- Cours d'eau;
- 4o- Sessions du conseil;
- 5o- Conformément article 116 du code autres sujets.

MARGE DE DA RELIURE

17 juin 1953



Les soumissions demandées par la voix du journal "Le Nouvelliste, conformément à la résolution du 1er juin 1953, pour le posage des tuyaux d'aqueduc et autres accessoires, de même que pour la construction du réservoir et de l'abri du puits sont ouvertes publiquement et donnent les résultats suivants:

Pour l'installation des tuyaux: La Cie de construction Dollars Ltée \$67,842.00; LA Cie Capitanal \$81,300.00;- J.A. Auclair \$87504.- Lauréat Auger \$38,700.00;- La Salle Paving Ltd \$90,110.00; - Dufresne et Casaubon \$94,941.00;- The Page Equipment & Construction Co \$104,205.00;- G.A. Gruninger & Fils Ltd \$110,000.00.

Pour l'abri du puits et le réservoir: Raymond & Frère Eng \$19,813.65;- Gruninger & Fils Ltd \$20,000.00 à la condition d'exécuter les travaux d'installation des tuyaux;- J.A. Auclair \$21,575.- Lauréat Auger \$23,198.00;- La Cie Construction Dollard Ltée \$25,600.- La Cie Capitanal \$25,702.00;- The Page Equipment & Construction Co \$27,300.00; Rosaire Dufresne \$28,099.50;- Maurice Dufresne \$40,434.00.

M. Massicotte expose que le geste d'accorder les contrats pour l'aqueduc est sérieux et qu'il y a lieu de prendre les précautions nécessaires, avant de prendre une décision, pour que la corporation soit protégée. Il serait préférable selon lui, de prendre certains renseignements sur les soumissionnaires et sur l'outillage qu'ils entendent employer pour exécuter les travaux afin qu'ils soient terminés à l'automne. En conséquence il est:

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,

"QUE, en ce qui concerne l'article un à l'ordre du jour de la présente session, celle-ci soit ajournée au vendredi dix-neuf mai, mil neuf cent cinquante-trois, à huit heures p.m. et que le conseil procède séance tenante à l'étude des autres sujets apparaissant à l'ordre du jour.

ADOPTE

Relativement à la route du Rochon, M. Ferdinand Masse, conseiller, soumet que cette route est dans un piteux état surtout en ce qui concerne les branches des arbres et des broussailles qui l'envahissent. M. Masse expose qu'il a rencontré les autorités locales de la Shawinigan Water & Power et que cette compagnie est prête à procéder à un nettoyage de la route du côté de sa propriété à la condition qu'un travail similaire soit exécuté de l'autre côté.

Comme ce travail doit être exécuté sous la surveillance de l'inspecteur de voirie de l'endroit, le secrétaire fait rapport que cette charge n'a pas de titulaire présentement. Il est donc

PROPOSE PAR: M. Ferdinand Masse, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Raoul Dubé, conseiller,

QUE M. Ernest Dubé du rang du Rochon soit et est nommé inspecteur de voirie pour la route et le rang du Rochon."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Ferdinand Masse, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Raoul Dubé, conseiller,

"QUE l'inspecteur de voirie pour la route du Rochon soit et est autorisé à couper ou faire couper les branches et broussailles embarrassant actuellement ladite route."

ADOPTE

CONSIDERANT que la Corporation scolaire de la Banlieue des Trois-Rivières a disposé de la salle où se tiennent les sessions du conseil et que cet édifice sera démoli;

CONSIDERANT qu'il s'écoulera un certain temps avant la construction d'un nouvel édifice où le conseil pourrait siéger au même endroit qu'actuellement, en conséquence il est

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,

"QUE, en raison des faits ci-haut mentionnés, les sessions du conseil de la susdite municipalité auront lieu temporairement et à compter du 29 juin 1953 ou de toute date antérieure justifiée par la démolition de la bâtisse où siège actuellement le conseil, dans la salle de l'école Ste Catherine de Sienne, à la Banlieue des Trois-Rivières.

ADOPTE.

Soumissions posage tuyaux aqueduc.

Abri du puits et réservoir.

Séance ajournée au 19 juin 1957 Art.1-ordre jour.

Route du rochon

Insp.voirie Route er Rang Rochon Ernest Dubé.

Branches dans la route du Rochon

Session du conseil à la Banlieue.

MARGE DE LA RETOURNE

17 juin 1953  
19 juin 1953.



Tous les membres du conseil étant présents et du consentement unanime de tous la proposition suivante est soumise:

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller.

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller.

"QUE M. Lucien Beaudry soit et est autorisé à nettoyer la rue connue sous le nom de Blvd Beaudry des branches et broussailles qui sont nuisibles à la circulation à cet endroit."

ADOPTE.

La session est ajournée

.....Médéric Pothier.....Maire

.....Isabel.....Sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES

Branches Blvd  
Beaudry

Séance ajournement  
au 19 juin 1953

Séance d'ajournement de la session spéciale du 17 juin 1953, tenue le vendredi dix-neuf juin, mil neuf cent cinquante-trois à huit heures p.m., conformément à la résolution d'ajournement adoptée le 17 juin 1953, au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire: M. Médéric Pothier et messieurs les conseillers: Ferdinand Masse, Germain Massicotte, Henri Guilbert, Auguste Bettez et Ernest Bolduc.

Le conseil reprend l'étude commencée lors de la séance du 17 juin 1953 de l'aqueduc et de tout sujet s'y rapportant.

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,

SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc, conseiller,

"QUE la construction, suivant les plans et devis préparés par M. J.A.M. Langlois, ing.p. de l'abri du puits et du réservoir de l'aqueduc soit et est confiée au plus bas soumissionnaire soit Raymond & Frère Eng, au prix de dix-neuf mille huit cent treize dollars et soixante-cinq cents (\$19,813.65);

QUE Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, le contrat à cette fin devant Mtre G.G. Garceau, notaire."

ADOPTE

Comme les membres du conseil n'ont pu obtenir toutes les informations nécessaires concernant les soumissionnaires et leur permettant de prendre une décision juste pour accorder le contrat du posage des tuyaux d'aqueduc et autres accessoires connexes, il est

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,

"QUE la décision pour accorder le contrat du posage des tuyaux d'aqueduc et autres accessoires soit et est remise à une date ultérieure alors que le conseil sera plus en mesure, à la suite des informations supplémentaires obtenues, de faire une adjudication qui sera dans le meilleur intérêt des contribuables."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,

"QUE Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, les contrats des servitudes consenties en faveur de cette corporation par les propriétaires des terrains privés sur lesquels les tuyaux et autres accessoires de l'aqueduc municipal seront installés."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,

"QUE le secrétaire soit et est autorisé à demander par la voix du journal "Le Nouvelliste" des soumissions cachetées et devant être produites le 29 juin 1953, pour des matériaux nécessaires à la construction de l'aqueduc, tels que bornes-fontaines, vannes, boîtes, entrées de service etc." ADOPTE

La séance est levée.

.....Médéric Pothier.....Maire.

.....Isabel.....Sec. trés.

Contrat abri du  
puits et réservoir  
à Raymond  
& Frère

Résolution rescindée  
le 2 juil. 1953

Décision contrat  
posage tuyaux remise  
date ultérieure.

Maire autorisé  
signer servitudes  
pour aqueduc.

Demande soumission  
valves, etc.

MARGE DE LA RELIURE



2 juillet 1953.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

Session spéciale du conseil de la susdite municipalité tenue le jeudi deux juillet mil neuf cent cinquante-trois à la salle de l'école Ste Catherine à la Banlieue, suivant les formalités prescrites par la loi et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire M. Médéric Pothier, et messieurs les conseillers: Ernest Bolduc, Auguste Bettez, Raoul Dubé, Ferdinand Masse, Henri Guilbert et Germain Massicotte.

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis aux membres du conseil.

L'ordre du jour est le suivant:

- 1o- Aqueduc: tout sujet s'y rapportant;
- 2o- Conformément article 116 du code, autres sujets.

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,

SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc, conseiller,

"QUE les billets promissaires pour les emprunts temporaires au total de trois cent vingt mille dollars (\$320,000.00) à être contractés par cette corporation à la Banque Provinciale du Canada pour l'installation d'un système d'aqueduc, conformément aux autorisations accordées les 9 janvier 1953 et 4 mai 1953 par la Commission Municipale de Québec seront signés, pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, par Son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier, et contresignés par le secrétaire-trésorier M. Wildy Isabel."

ADOPTÉ.

Le secrétaire fait rapport que la Banque Provinciale aimerait à ce que les documents exigés par elle pour justifier des prêts temporaires pour la construction de l'aqueduc portassent le sceau de la corporation, mais qu'il n'en a pas à sa disposition.

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,

"QUE le secrétaire soit et est autorisé à acheter un sceau officiel au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières."

ADOPTÉ

Le conseil prend ensuite connaissance de 9 applications pour la position de surveillant des travaux. Comme ces applications comportent chacune des particularités propres aux postulants il est

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,

SECONDE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,

"QUE, avant de prendre la décision finale d'embaucher un surveillant municipal des travaux d'aqueduc, le conseil fasse une étude plus approfondie des postulants et au besoin leur accorde une entrevue afin de mieux juger des qualifications de chacun."

ADOPTÉ

Les soumissions demandée pour certains matériaux nécessaires à la construction de l'aqueduc sont ouvertes publiquement. Les fournisseurs suivants ont soumis des prix: P.A.Gouin Ltée, P.E. Bergeron, Vaillancourt & Vaillancourt, Launier Ltée, J.M.Martin et Loranger & Moleworth. Comme les prix soumis le sont sur quelque 15 items différents fabriqués par diverses compagnies il est

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,

"QUE, afin de prendre une décision qui protégera la municipalité, ce conseil étudie plus profondément les prix produits par les différents soumissionnaires en regard de la marchandise offerte et prenne une telle décision lors d'une séance ultérieure."

ADOPTÉ

M. Massicotte présente que les membres du conseil ont eu une longue entrevue avec M. Paul Descoteaux, co-proprétaire la La Cie de Construction Dollard Ltée au cours de laquelle de multiples questions furent soumises à M. Descoteaux et de nombreuses informations obtenues de lui. En conséquence il est:

proposé

MARGE DE LA RELIURE

Session spéciale  
2 juillet 53

Avis et certi-  
ficat

ordre du jour

Signature des  
billets-emprunts  
temporaires a-  
queduc

Achat d'un sceau  
officiel

Postulants pour  
surveiller tra-  
vaux aqueduc

Soumissions pour  
certains maté-  
riaux aqueduc.

Entrevue avec  
représentant de  
La Cie Const.  
Dollard Ltée,  
aqueduc.



Contrat posage tuyaux etc, accordé à Die de Const. Dollard

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, cons.  
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc, conseiller,  
"QUE les travaux de posage des tuyaux et autres accessoires de l'aqueduc, suivant les plans et devis de M. J.A.M.Langlois, ing.p. soient et sont confiés au plus bas soumissionnaire: La Cie de Construction Dollard Lt aux prix unitaires produits par cette compagnie dans sa soumission en date du 16 juin 1953;

QUE Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Cprporation de la Paroisse des Trois-Rivières, devant Mtre G.G. Garceau, notaire, le contrat à cette fin."

ADOPTE

Lecture est faite d'une lettre datée du 2 juillet 1953 et signée par M. François Raymond, au nom de Raymond & Frère Eng, par laquelle M. Raymond regrette d'avoir à informer le conseil qu'il n'a pu obtenir le bon de garantie exigé par le conseil en raison du prix trop bas qu'il a soumis et qu'il n'est pas en mesure de pouvoir exécuter le contrat de la construction de l'abri du puits et du réservoir de l'aqueduc que le conseil lui a accordé il est donc

Refus Raymond & Frère Eng, contrat puits et réservoir

PROPOSE PAR: M. Ferdinand Masse, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,  
"QUE, à la suite du refus par Raymond & Frère Eng, tel que mentionné dans leur lettre en date du 2 juillet 1953, d'exécuter les travaux de construction de l'abri du puits et du réservoir de l'aqueduc, la résolution adoptée lors de la séance du 19 juin 1953 accordant le contrat des susdits travaux à Raymond & Frère Eng et autorisant Son Honneur le Maire à signer le contrat à cette fin soit et est rescindée à toutes fins que de droit;

QUE le secrétaire soit et est autorisé à remettre à Raymond & Frère Eng leur chèque au montant de \$1981.36 déposé en garantie avec leur soumission en date du 17 juin 1953 pour les susdits travaux."

ADOPTE.

A la suite du refus de Raymond & Frère Eng d'exécuter les travaux susmentionnés au prix qu'ils avaient soumis, lecture est faite d'une lettre de M. J.A. Auclair, le plus bas soumissionnaire après Raymond & Frère Eng, confirmant qu'il maintient sa soumission du 17 juin 1953 au prix global de \$21,575.00. Comme d'après les informations obtenues par le conseil M. Auclair est un homme solvable et possédant une longue expérience dans ce genre de travaux il est

MARGE DE DA RELIURE

Contrat abri du puits et réservoir à J.A.Auclair

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,  
"QUE la construction suivant les plans et devis préparés par M. J.A.M.Langlois, ing.p. de l'abri du puits et du réservoir de l'aqueduc soit et est confiée à M. J.A. Auclair, le plus bas soumissionnaire en liste, au prix total de vingt et un mille cinq cent soixante-quinze dollars (\$21,575.00);

QUE Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, le contrat à cette fin devant Mtre G.G. Garceau, notaire."

ADOPTE.

Shaw. Water & P. courant pour pompe aqueduc.

Lue une lettre en date du 25 juin 1953 de The Shawinigan Water & Power suggérant l'usage de la ligne simple-phase actuelle à la place d'un service de 550 volts-3 phases-pour moteur de 7½ chevaux-vapeur, tel que demandé. M. Massicotte soumet qu'après consultation avec des maîtres électriciens il faut en déduire que la ligne simple phase pourrait être une source d'ennuis pour la Corporation. Le Secrétaire est prié de communiquer avec la Régie Provinciale de l'Electricité pour obtenir des informations sur les obligations de The Shawinigan Water & Power concernant l'alimentation en énergie électrique d'un service public comme celui d'un aqueduc municipal.



2 juillet 1953,  
6 " 1953

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,

"QUE le secrétaire soit et est autorisé à remettre à tous les soumissionnaires pour l'installation des tuyaux d'aqueduc, à l'exception de La Cie de Construction Dollard Ltée, le chèque de dépôt qui accompagnait leur soumission;

QUE la même autorisation est accordée pour les soumissions sur l'abri du puits et du réservoir à l'exception de J.A. Auclair, et Lauréat Auger."

ADOPTE.

La session est levée.

.....Médéric Pothier.....Maire

.....Isabel.....Sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

Session régulière du conseil de la susdite municipalité tenue le lundi sixième jour de juillet, mil neuf cent cinquante-trois à huit heures pm. à la salle de l'école Ste Catherine à la Banlieue conformément à la résolution adoptée le 17 juin 1953, et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier et messieurs les conseillers Raoul Dubé, Ferdinand Masse, Germain Massicotte, Henri Guilbert, Auguste Bettez et Ernest Bolduc.

Les procès-verbaux des séances régulière et spéciales des 1er juin 1953, 11 juin 1953, 17 juin 1953, 19 juin 1953 et 2 juillet 1953 sont lus et adoptés sur proposition de M. Ernest Bolduc secondé par M. Henri Guilbert.

Pour compléter la suggestion faite lors de la session du 1er juin 1953 pour permettre l'égouttement des terrains situés entre les Blvds Ste Catherine et Des Dominicains, il est

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,

"QUE, afin d'aider à l'égouttement des terrains situés entre les Blvds Ste Catherine et Des Dominicains, la corporation fasse poser, dans les rues lui appartenant et situées entre ces deux boulevards, des tuyaux de 8". Le posage de ces tuyaux sera fait lorsque les propriétaires des terrains concernés auront terminé ces travaux d'égouttement."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller

"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement:

1-W. Isabel - salaire juin et affichages	√157.50
2-G. Richer - loyer 15/6 à 15/7/53	√36.00
3-Roland Crête - entretien salle du conseil	√19.50
4-Yvon Massicotte- " torches et bancs Blvd Dominicain	√13.20
5-The Bell Telephone - serv.	√13.94
6-The Shawinigan Water & Power - éclairage rues	√208.60
7-P.A.Gouin Ltée, huile torches Blvd Dominicain	√6.00
8-Laurentide Ready Mix Ltée- Nivellement rues P-184 et P-185	√681.25
9-W.A. Lainesse - " " "	√16.80
10-Albert Thériault- " " "	√42.75
11-C. Labelle & Cie - 1 gallon mesurer 50'	√6.50
12-Bertrand, Abran & Lambert, mutations	√29.60
13-J. Henri Valiquette - plans et description technique	√224.50

ADOPTE

Lue une lettre en date du 19 juin 1953 de M. Reginald Charette donnant sa démission comme inspecteur de construction à la Mission Ste Thérèse.

Chèques soumissionnaires remis

Session régulière  
6 juillet 1953

minutes

tuyau 8" égouttement terrains  
Blvds Ste Cat  
et Dominicains

comptes

Chèque 2022  
2033  
2024  
2025  
2026  
2027  
2028  
2029  
2030  
2031  
2032  
2033  
2034

MARGE DE LA REPIURE

Démission Réginald Charette,  
Insp. const.

6 juillet 1953



Insp. Const.  
Ste Thérèse  
Henri Parenteau

PROPOSE PAR: M. Ferdinand Masso, conseiller  
SECONDE PAR: M. Raoul Dubé, conseiller,  
"QUE M. Henri Parenteau soit et est nommé  
inspecteur de construction pour la Mission Ste Thérèse  
ADOPTÉ.

Rép. cloture  
Route Calvaire

Lue une lettre De M. Léo Bellemare, en date du 20 juin 1953, avisant le conseil d'avoir à réparer la clôture qui appartient à la municipalité le long de la route du calvaire et de sa propriété.  
PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,  
"QUE M. Philippe Dupont, inspecteur de voirie de la route du Calvaire, soit et est autorisé à réparer ou faire réparer la clôture appartenant à la municipalité le long de la route du Calvaire du côté de M. Léo Bellemare."  
ADOPTÉ.

Plan subdivision  
P-35  
Aug. Bellemare

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,  
"QUE ce conseil accepte le plan projet de subdivision d'une partie du lot trente-cinq (P-35) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, tel que soumis à ce conseil et préparé par M. R.H. Houde, a.g. en date du 6 juillet 1953."  
ADOPTÉ

Plan subdivision  
P-59  
Bernard Montour

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,  
"QUE ce conseil accepte le plan projet de subdivision d'une partie du lot cinquante-neuf (P-59) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, tel que soumis à ce conseil et préparé par M. R.H. Houde, a.g., en date du 4 juillet 1953."  
ADOPTÉ.

Bell Telephone  
R.O.T 170 M.D. 50

Pour faire suite à une lettre en date du 16 juin 1953 de The Bell Telephone Co of Canada, il est  
PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,  
"QUE ce conseil consent, par les présentes, à la construction et à l'entretien par La Compagnie de Téléphone Bell du Canada de ses lignes de téléphone dans les limites de cette municipalité aux endroits et de la manière indiqués aux plans portant les numéros R.O.T. 170 M.D. 50 en date du 10 juin 1953 accompagnant la lettre en date du 16 juin 1953 de la dite compagnie et désigne M. J.T. Joly pour surveiller les travaux pour le compte de la municipalité."  
ADOPTÉ

Cours d'eau Ste-  
Marguerite

Lue copie d'une lettre en date du 19 juin 1953 du Ministère de l'Agriculture, division du drainage, à l'adresse de M. Oscar Leclerc, sec.-trés du conseil de comté relativement au creusage du cours d'eau Ste Marguerite.

Entretien été  
route Petit Vill.  
par min. Voirie

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,  
"QUE cette corporation prie le ministre de la Voirie de faire entretenir et réparer, durant la saison d'été, conformément aux dispositions de la loi de la Voirie, aux frais du gouvernement, les chemins améliorés suivants, savoir:  
Chemin du Petit Village - béton bitumineux - 2439 pieds  
ADOPTÉ

Mutations

PROPOSE PAR: M. Ferdinand Masse, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,  
"QUE le secrétaire soit et est autorisé à faire les changements nécessaires aux livres de la municipalité relativement aux mutations suivantes:

No. ordre	Ancien propriétaire	Nouveau propriétaire
1941	Lupien Ernest	Gélinas Edgar
470-27	Paré Blais M. Mde	Leo Doyon & Geo. Prevost
2300-01	Roger Pothier	Joan Bourassa
470-16	Matthou David & Hermilo	Rhéal Bellemare
2180	Hervé Lacerte	Théodo Gélinas
1094	J.B. Dubé	Amédée Roy
2945	Lucien Beaudry	Firmin Van Neste
2298-99	Mde Jean Bourassa	François Fortin
2359	Mde Alfred Bourassa	Laurier Pellerin
1078	Lucien Dubé	Mde Lucien Dubé
1956	Emilien Launier	Joachim Rochon

MARGE DE DA RELIURE



6 juil'et 1953  
7 " 1953

N <sup>o</sup> : ordre	Ancien Propriétaire	Nouveau Propriétaire
1559	Albert Jalbert	Walter Poisson
1169	Dufresne Alphonse Mde	Louis Alphonse Dufresne
2318	Clément Larocque	Eddy Robert
2327	Auguste Bellemare	Stevens Hitchcock
1837	Henri Laroche	André Morin
2125	Louise Champoux	Jos St-Pierre
2575	W.A.Lainesse	Dame Lawronce Parker
2053	Hervé Masse	Dame Charles Bolduc
2328	Leo Ferron	Dame Jean Boisvert
368	Emery Parmentier	Dame Emery Parmentier

mutations

Ed.Langevin,  
Syndic Cours  
d'eau Charette

ADOPTÉ.  
 PROPOSE PAR: M. Ferdinand Masse, conseiller,  
 SECONDE PAR: M. Raoul Dubé, conseiller,  
 "QUE M. Edouard Langevin, soit et est nommé syndic du  
 cours d'eau connu sous le nom de cours d'eau "CHARETTE".

ADOPTÉ  
 PROPOSE PAR: M. Ferdinand Masse, conseiller,  
 SECONDE PAR: M. Raoul Dubé, conseiller,  
 "QUE, afin d'aider à faire diminuer la vitesse excessive  
 des véhicules-moteurs et éviter des accidents mortels comme il s'en  
 est déjà produits, demande soit faite au Ministère de la Voirie de  
 bien vouloir installer des plaques indiquant à 30 milles à l'heure  
 la vitesse de circulation des véhicules-moteurs sur le Chemin des  
 Forges."

Plaques de vitesse  
se Chemin Forges

ADOPTÉ  
 Le conseil prend connaissance d'une lettre accompagnée d'une  
 liste de prix par laquelle la maison Launier Ltée offre de fournir  
 des matériaux pour l'aqueduc aux mêmes prix que les plus basses sou-  
 missions ouvertes lors de la session du 2 juillet 1953.

Prix offerts par  
Launier Ltée -  
matériaux aqueduc

Comme le conseil veut, autant que possible, maintenir sa poli-  
 tique de favoriser les contribuables lorsque la marchandise offerte  
 est à qualité et prix égaux tout en donnant justice aux soumission-  
 naires, il est

Prix demandés  
matériaux aqueduc.

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,  
 SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc, conseiller,  
 "QUE le secrétaire soit et est autorisé à faire connaître  
 aux soumissionnaires qui ont produit des prix pour certains matéri-  
 aux pour l'aqueduc, les prix fournis par Launier Ltée et, s'ils sont  
 intéressés à soumettre d'autres prix, ils pourront le faire jusqu'à  
 5 heures le 3 juillet 1953".

ajournement au  
7 juillet 1953

ADOPTÉ  
 Minuit étant sur le point d'arriver il est  
 PROPOSE PAR: M. Ferdinand Masse, conseiller,  
 SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,  
 "QUE la présente session soit et est ajournée au mardi  
 sept juillet, mil neuf cent cinquante-trois à 12.10 hres a.m."

La session est ajournée.

*Médéric Pothier* Maire

*Isabel* Sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

Séance du 7 juil-  
let 1953

Séance d'ajournement de la session du 6 juillet 1953, tenue le  
 mardi sept juillet, mil neuf cent cinquante-trois à 12.10 heures a.m.  
 conformément à la résolution adoptée le 6 juillet 1953, suivant les  
 formalités prescrites par la loi, à l'école Ste Catherine, à la Ban-  
 lieue et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Médéric  
 Pothier, et messieurs les conseillers Germain Massicotte, Henri Guil-  
 bert, Ferdinand Masse, Raoul Dubé, Auguste Bettez et Ernest Bolduc.

MARGE DE LA RETOURNE



Application re:  
Surveillant tra-  
vaux aqueduc

Le conseil prend connaissance des applications  
reçues à la suite de l'annonce publiée dans le jour-  
nal "Le Nouvelliste" pour un surveillant des travaux  
d'aqueduc. Après une étude approfondie des qualifica-  
tions des postulants en regard des fonctions à remplir il est  
PRO PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,  
"QUE M. Jacques Normand soit et est embauché comme  
surveillant des travaux d'aqueduc, au salaire hebdomadaire de  
soixante-quinze dollars, ce montant incluant les dépenses de  
transport dudit surveillant."

Engagement de  
M. Jacques Nor-  
mand, surveillant

ADOPTE

Shaw. Wat. Power.  
Re: énergie pom-  
pe du puits

Le secrétaire fait rapport des renseignements obtenus de la  
Régie Provinciale de l'électricité relativement à la lettre de  
The Shawinigan Water & Power, en date du 25 juin 1953 concernant  
l'énergie électrique pour l'opération de l'aqueduc.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc, conseiller,

"QUE M. Germain Massicotte, conseiller soit et est  
autorisé à rencontrer les autorités locales de la compagnie  
Shawinigan Water & Power pour discuter avec elles de la possibi-  
lité d'obtenir l'installation demandée par la résolution du  
20 février 1953."

ADOPTE

PROPOSE PAR M. Germain Massicotte, conseiller,

SECONDE PAR: M. Ferdinand Masse, conseiller,

"QUE la session du 6 juillet 1953 soit et est  
ajournée de nouveau au mercredi, huit juillet mil neuf cent  
cinquante-trois à neuf heures et demie p.m..

ADOPTE

La session est ajournée.

ajournement au  
8 juillet 1953

*Médéric Pothier* Maire

*Isabel* sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

Séance ajourne-  
ment 8 juillet  
1953

Séance d'ajournement de la session du 6 juillet 1953, tenue  
le mercredi huit juillet, mil neuf cent cinquante-trois, con-  
formément à la résolution adoptée le 7 juillet 1953, à neuf heures  
et demie p.m., à la salle de l'école Ste Catherine, à la Banlieue,  
et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Médéric  
Pothier et messieurs les conseillers Auguste Bettez, Germain Mas-  
sicotte et Henri Guilbert, formant cuorum.

Soumissions ma-  
tériels aqueduc

Le conseil prend connaissance de la réponse des soumission-  
naires ayant présenté des prix lors de la session du 2 juillet  
1953, suivant la résolution adoptée le 6 juillet 1953.

Comme les travaux sont commencés, la question de la livrai-  
son des matériaux devient un facteur important dans la décision  
à prendre, tout en tenant cependant compte des prix d'achat de  
ces matériaux. Pour ces raisons il est

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,

"Que cette corporation achète de Launier Ltée de la  
Banlieue des Trois-Rivières, soixante-douze (72) bornes-fontai-  
nes "Ludlow 90" au prix unitaire soumis de cent cinquante-  
neuf dollars et quatre-vingt-sept cents (\$159.87);

Achat de 72 bor-  
nes fontaines  
Launier Ltée.

QUE le paiement de ces bornes fontaines sera effectué  
dans les trente jours suivant la livraison des dites bornes-fon-  
taines;

QUE la livraison des dites bornes fontaines devra être  
faite de manière à ne pas retarder les travaux en cours."

ADOPTE.



8 juillet 1953  
10 " 1953

Achat vannes de  
Launier Ltée

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,  
"QUE cette corporation achète de Launier Ltée de la  
Banlieue des Trois-Rivières, les matériaux suivants aux prix men-  
tionnés dans la présente:

2-	10"	à Bride Vannes Jenkins No. 402 I.B.E.M.	à \$134.15	l'unité
5-	10"	à cloche " " No. 400 "	à \$134.15	"
1-	8"	à bride " " No. 402 "	à \$85.06	"
4-	8"	à cloche " " No. 400 "	à \$79.22	"
4-	6"	à bride " " No. 402 "	à \$49.58	"
32-	6"	à cloche " " No. 400 "	à \$45.21	"

QUE la livraison de ces matériaux devra être en confor-  
mité avec le temps mentionné dans la lettre de Drummond, McCall  
& Co Ltd, de Montréal, en date du 7 juillet 1953 et dont copie cer-  
tifiée demeure dans les archives de cette corporation;

QUE le paiement de ces matériaux sera effectué, aux prix  
susmentionnés, dans les trente jours suivant la livraison des dits  
matériaux."

ADOPTE.

Comme des membres du conseil ne sont pas présents, il est  
jugé préférable d'ajourner de nouveau avant de prendre une décision  
sur l'achat des autres matériaux. En conséquence il est

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,

"QUE la session du 6 juillet 1953 soit de nouveau ajour-  
née au vendredi dix juillet mil neuf cent cinquante-trois à neuf  
heures et demie p.m."

ADOPTE

La session est ajournée.

*Médéric Pothier*  
.....Maire

*H. Isabel*  
.....sec.-trés.

MARGE DE LA RELIURE

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

Séance d'ajournement de la session du 6 juillet 1953 tenue  
le vendredi dix juillet, mil neuf cent cinquante-trois, à neuf  
heures et demie p.m., conformément à la résolution adoptée le 3  
juillet 1953, à la salle de l'école Ste Catherine à la Banlieue  
et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Médéric Po-  
thier et Messieurs les conseillers Auguste Bettez, Ernest Bolduc,  
Germain Massicotte, Henri Guilbert, Ferdinand Masse et Raoul Dubé.

Le conseil étudie de nouveau les prix soumis pour certains  
matériaux pour l'aqueduc.

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,

SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc, conseiller,

"QUE cette corporation achète de la maison P.A.Gouin Ltée  
de Trois-Rivières les matériaux suivants:

350	Corporation main stop $\frac{3}{4}$ "	Mueller A-220	à	2.04	l'unité
350	Inverted curb stop $\frac{3}{4}$ "	" A-619	à	3.44	"
350	Extension service boxes 4'-6" à 5'6"	Muller A-720		4.40	"
25	Union couplings $\frac{3}{4}$ "	Mueller A-319	à	1.06	"
1	Mueller B Tapping Machine with standard equipment			\$250.54	"
1	Greenlie No. 790 hydraulic pipe pusher, complete with steel base 5'6" long and clamps $1\frac{1}{4}$ ", $1\frac{1}{2}$ " et 2"			\$280.95	"

QUE ces achats sont effectués aux prix unitaires susmen-  
tionnés produits par P.A. Gouin Ltée en date du 3 juillet 1953,  
lesquels prix incluent la taxe de vente fédérale;

QUE ces achats sont subordonnés à la date et aux condi-  
tions de livraison indiquées dans la susdite soumission."

ADOPTE

Séance du 10  
juillet 1953

Achat matériaux  
P.A.Gouin Ltée

OK -



Achat matériaux  
Launier Ltée

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, con.  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller  
"QUE cette corporation achète de Launier  
Ltée, de la Banlieue, les matériaux suivants:  
90-Boîtes à vannes complètes avec couvercle pour  
tranchées de 6'-0" à \$17.90 l'unité  
100- 66' coils copper tubing 3/4" -type K soft  
à \$33.58 du 100';

QUE ces achats sont effectués aux prix unitaires  
susmentionnés et produits par Launier Ltée en date du 3 juillet  
1953, lesquels prix incluent la taxe de vente fédérale;

QUE ces achats sont subordonnés à la date et aux  
conditions de livraison indiquées dans la susdite lettre.

ADOPTE.

Permission passer  
tuyaux aqueduc  
Min. de la Voirie

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,  
"QUE, en vue de l'installation d'un réseau d'a-  
queduc municipal avec protection contre les incendies, de-  
mande soit faite au Ministère de la Voirie de bien vouloir  
accorder à cette corporation la permission de poser des  
tuyaux d'aqueduc le long de la route Denoon, du Chemin Ste  
Marguerite, Petit Village et de la route nationale No. 2".

ADOPTE

Libération chè-  
que octroi par  
Min. de la Santé

Pour faire suite à la lettre du Ministère de la Santé  
concernant la retention du chèque de \$1382.00 pour l'octroi  
des chemins d'hiver, le secrétaire est chargé d'écrire au  
susdit ministère dans le but d'obtenir la libération du chèque  
intégral.

Emprunt tempo-  
raire \$2,000.  
renouvellement

CONSIDERANT qu'en date du 6 juin 1952 la Commission  
Municipale de Québec autorisait cette corporation à renouveler  
un emprunt temporaire au montant de \$6,000.00;

CONSIDERANT que cet emprunt temporaire a été réduit de  
manière à ce qu'il se chiffre présentement à \$2,000.00;

CONSIDERANT que des dépenses imprévues et hors du contrôle  
du conseil se sont produites empêchant le remboursement de cet  
emprunt temporaire, comme par exemple l'effondrement d'un pont  
par la crue des eaux du printemps et dont le remplacement obli-  
gatoire pour la circulation comporte une dépense de quelque  
\$6,000.00 en conséquence, il est

PROPOSE PAR: M. Ferdinand Masse, conseiller,

SECONDE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,

"QUE demande soit faite à la Commission Municipale  
de Québec, la priant de bien vouloir autoriser, pour une période  
de douze mois, le renouvellement de l'emprunt de deux mille dol-  
lars (\$2,000.00) contracté le 24 décembre 1952;

QUE, sur réception de la susdite autorisation, Son  
Honneur le Maire et le secrétaire-trésorier soient et sont au-  
torisés à signer, pour et au nom de la corporation de la paroisse  
des Trois-Rivières, les documents nécessaires aux fins dudit  
renouvellement."

ADOPTE.

Appointements  
sec.-trés.

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,  
"QUE, effectif le 1er juillet 1953, les appointements  
du secrétaire-trésorier soient et sont augmentés de vingt-cinq  
dollars (\$25.00) par mois."

ADOPTE.

La session est levée.

*Médéric Pothier*  
.....Maire

*W. Isard*  
.....sec.-trés.

MARGE DE LA RELIURE

3 aout 1953



PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES

Session régulière du conseil de la susdite municipalité, tenue le lundi, troisième jour du mois d'aout, mil neuf cent cinquante-trois, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des sessions, et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier, et messieurs les conseillers: Ernest Bolduc, Augusto Bettez, et Raoul Dubé; formant quorum.

Les procès-verbaux des séances suivantes: 6 juillet, 1953, 7 juillet 1953, 8 juillet 1953 et 10 juillet 1953 sont lus et adoptés sur proposition de M. Ernest Bolduc secondée par M. Augusto Bettez.

PROPOSE PAR: M. Raoul Dubé, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Augusto Bettez, conseiller,

"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement:

Chèque	2035	10-W. Isabel: salaire juil. c.p.exp. Zellers	✓176.92
	2036	20-G. Richer: loyer 15/7 à 15/8/53	✓36.00
	2037	30-Receveur général du Canada: timbres ass. chômage	✓20.52
	2038	40-Le Nouvelliste Inc. - annonce soumissions Pont Dom.	✓6.00
	2039	50-Xavier Richard: transport bois	✓4.00
	2040	60-3 Rivières électroniques Ltd - Haut parleur LesForges	✓10.00
	2041	70-Shawinigar Water & Power: éclairage	✓3.61
	2042	80-Gouin & Provencher: opinion légale, insp. agraire	✓8.00
	2043	90-Cité des Trois-Rivières: a/s ent: chemins hiver 1948-49	✓500.00
	2044	100-The Bell Telephone Co of Canada: serv. tél.	✓15.49
Agedud Chèque	9	110-Paroisse des 3 Rivières: remboursement dép. antérieur.	✓276.61
	10	12--J.A.M. Langlois, services professionnels aqueduc	✓2179.03
	11	130-Le Nouvelliste - soumissions-	✓41.30
	12	140-Jean Descoteaux - papeterie	23.20
	13	150-G.G. Garceau, n.p. - contrat terrain réservoir	16.00
	14	160-Launier Ltée - matériaux aqueduc	✓7208.15
	15	170-Receveur général du Canada - timbres ass-chom.	✓12.96
	16	180-Loranger & Molesworth - matériaux aqueduc	✓29731.23

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. Augusto Bettez, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc, conseiller,

"QUE l'inspecteur agraire pour la Banlieue, M. Maxime Gélinas, fasse nettoyer, par les intéressés ou à leurs frais, le cours d'eau Bettez des branches qui l'obstruent près du pont du Blvd des Dominicains ainsi que dans la partie entre l'ancienne route nationale No 2 et le fleuve St Laurent."

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. Raoul Dubé, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Augusto Bettez, conseiller,

"QUE la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières achète, au prix total de un dollar, de Mde Emil Guilbert, née Béatrice Hart, les immeubles connus et désignés comme étant les subdivisions neuf, vingt-quatre, quarante-cinq, soixante, quatre-vingt-un et cent deux du lot cent quatre-vingt-deux du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières (P-182(9-24-45-60-81-102)) ces immeubles apparaissant comme rues audit cadastre;

QUE Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, un acte notarié à cet effet devant Mtre Gilles Guy Garceau, notaire."

ADOPTÉ

Lue une lettre du Ministère de la Santé informant que pour faire suite à la lettre du secrétaire en date du 16 juillet dernier, des instructions ont été données au ministère des Finances de remettre à cette corporation le montant total de l'octroi de \$1382.00 pour l'entretien des chemins au cours de l'hiver 1952-53.

Lues trois lettres de The Bell Telephone Co of Canada informant que les travaux exécutés à la suite des consentements municipaux MD 47, MD 49 et MD 50 sont terminés.

Lu un rapport des Laboratoires Industriels et Commerciaux Ltée informant que la résistance en livres par pouce carré du béton de la dalle du fond du pont du Blvd des Dominicains est de 3150 lbs.

Session régulière  
3 aout 1953

minutes

comptes

Chèque 2035  
2036  
2037  
2038  
2039  
2040  
2041  
2042  
2043  
2044

Agedud Chèque 9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16

Nettoyage du  
cours d'eau Bettez.

Achat de rues  
de  
Mde E. Guilbert

Remise chèque  
octroi \$1382.00

Bell Telephone  
MD 47, 49 et 50.

Test v béton pont  
des Dominicains

MARGE DE LA REPIURE

3 aout 1953



A la suite de l'offre de Messieurs Hermile et David Matthon il est:

Achat de rues  
MM. Matthon  
P-29

PROPOSE PAR: M. Augusto Bettez, conseiller  
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc, conseiller,  
"QUE la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières achète, au prix total de un dollar, de MM. Hermile et David Matthon, les immeubles connus et désignés comme étant les subdivisions soixante-trois, soixante-quatre, soixante-cinq, soixante-six, soixante-sept, soixante-huit, cent dix-neuf, cent vingt et cent vingt et un du lot vingt-neuf (P-29-(63-64-65-66-67-68-119-120 et 121)) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières;

QUE Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières un acte notarié à cet effet devant Mtre Gilles Guy Garceau, n.p."

ADOPTE

Tuyaux lot 193  
Eug. Bellefeuille

Lue une lettre en date du 22 juin 1953 de M. Eugène Bellefeuille demandant à ce que, conformément à une requête acceptée par le conseil en septembre 1951, la corporation lui fournisse le tuyau de béton pour le lot 193 du côté du chemin du Rochon. Avant de décider en cette affaire le conseil aimerait prendre connaissance du plan de subdivision de ce lot du côté du Rochon par M. Bellefeuille.

Creusage cours  
d'eau Bettez

Lue la lettre du 29 juillet 1953 de l'Office du drainage informant que les travaux de creusage du cours d'eau Bettez sont terminés. L'épandage des déblais extraits du cours d'eau se fera dès que l'outillage nécessaire sera disponible.

Pour faire suite à une offre de M. Arthur Rousseau, contribuable dans la route Bureau, de charroyer et d'étendre à ses frais le matériel nécessaire à l'amélioration d'une partie de cette route, il est

Amélioration  
Route Bureau

PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Augusto Bettez, conseiller,  
"QU'UNE dépense de vingt-cinq (\$25.00) dollars soit et est autorisés afin d'améliorer une partie de la route Bureau".

ADOPTE

Délai additionnel  
dépôt rôle d'évaluation

CONSIDERANT l'augmentation assez forte du nombre de propriétaires au cours des trois dernières années;

CONSIDERANT qu'en raison des circonstances particulières à cette période l'année, aux estimateurs qui sont des cultivateurs il leur a été impossible de déposer le rôle d'évaluation dans le délai déterminé par la loi, il est

PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Augusto Bettez, conseiller,  
"QUE demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales de bien vouloir accorder un délai additionnel, jusqu'au 15 septembre 1953, pour le dépôt du rôle d'évaluation par les estimateurs."

ADOPTE

Commission étude  
annexion à 3 Riv.

Vu l'absence de membres du conseil, la nomination des membres de la Commission qui doit étudier la question de l'annexion d'une partie de cette municipalité à la ville de Trois-Rivières, est remise à une séance ultérieure.

PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Augusto Bettez, conseiller,  
"QUE Son Honneur le Maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à payer, sur présentation d'estimés approuvés par l'ingénieur J.A.M. Langlois, les travaux exécutés et approuvés par ledit ingénieur, par les entrepreneurs du système d'aqueduc."

ADOPTE

Autorisation de  
payer sur estimés: aqueduc

Ch 32 = 20401.70  
34 = 14671.00  
46 = 9350.60  
60 = 11129.10  
168 = 44884.20  
218 = 61686.00

Permission min.  
voirie re:tuyaux  
aqueduc

Lue une lettre datée du 30 juillet 1953 du ministère de la Voirie autorisant la corporation à installer ses tuyaux d'aqueduc le long des routes No. 2, Denoon ainsi que des chemins Ste Marguerite et Petit Village.

MARGE DE LA RELIURE



3 aout 1953  
31 aout 1953

Lue une lettre en date du 30 juil et 1953 de The Shawinigan Water & Power établissant que la contribution exigée de la corporation pour l'installation d'un service 3 phases, 575 volts, serait de \$1500.00 payable en 12 paiements mensuels égaux. Comme d'après les informations obtenues de The Canadian Fairbanks Morse Co Ltd il en coûterait quelque chose comme \$1300.00 pour obtenir un moteur monophasé, lequel en plus ne donnerait probablement pas un service aussi régulier qu'avec un 3 phases, il est:

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc, conseiller,

Service 3 phases  
575 volts - 7½ H.P.  
pompe puits  
aqueduc.

"QUE demande soit faite à The Shawinigan Water & Power Company de bien vouloir procéder immédiatement à l'installation d'un service 575 volts, 3 phases, pour un moteur de 7½ chevaux-vapeur pour la pompe de l'aqueduc municipal, suivant la condition mentionnée dans la lettre de ladite compagnie en date du 30 juillet 1953, soit la somme de quinze cents dollars (\$1500.00) payable par cette corporation en douze (12) paiements mensuels égaux."

ADOPTÉ.

La session est levée.

*Médéric P. Thériault* Maire

*Isabel* sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

Session spéciale  
31 aout 1953

Session spéciale du conseil de la susdite municipalité, tenue le lundi trente et unième jour du mois d'aout, mil neuf cent cinquante-trois, à huit heures p.m., à la salle de l'école Ste Catherine de Sienne, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier et messieurs les conseillers Ernest Bolduc, Auguste Bettez, Germain Massicotte, Henri Guilbert, Raoul Dubé et Ferdinand Masse.

Avis et cert. de  
signification  
ordre du jour

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis. L'ordre du jour est le suivant:  
10- Aqueduc: tout sujet s'y rapportant;  
20- Cours d'eau du 2ème rang;  
30- Congrès des secrétaires-trésoriers;  
40- Séparation: municipalité St Michel des Forges;  
50- Conformément article 116 du code municipal, autres sujets

Maire autorisé  
signer contrat  
Shaw.W & Power

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,  
"QUE Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer le contrat avec The Shawinigan Water & Power pour l'énergie électrique nécessaire à la pompe du puits de l'aqueduc".

ADOPTÉ

Comptes

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,  
"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés pour

Cheque 21  
22  
23  
24  
25  
26  
27

paiement:  
10-Baptist Transportation Ltd, transport tuyaux ✓ 364.00  
20-Loranger & Molesworth Ltd tuyaux ✓ 45,109.09  
30-Launier Ltée valves etc. ✓ 3,497.95  
40-P.A.Couin Ltée Corp. cocks ✓ 2,018.62  
50-Gilles G. Garceau, n.p. contrats ✓ 153.00  
60-J.A.M. Langlois, ing. prof. honoraires ✓ 2,632.38  
70-R.J. Lavoue, puits ✓ 1,000.00

ADOPTÉ.

MARGE DE LA RELIURE

31 aout 1953  
8 septembre 1953



Le secrétaire est chargé d'obtenir le prix d'un compteur "Leeds" pour enregistrer le débit du puits  
PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,  
SECONDE PAR: M. Ferdinand Masse,  
"QUE M. Clément Ricard du rang Ste Marguerite, soit et est nommé inspecteur du cours d'eau du 2ème Rang."

Clément Ricard  
insp. cours d'eau  
2ème Rang

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

Secrétaire délégué  
congrès sec.-trés  
Hull 14 et 15  
sept 1953

"QUE le secrétaire soit et est délégué, aux frais de cette corporation, au congrès des secrétaires-trésoriers ayant lieu à Hull les 14 et 15 septembre 1953."

ADOPTE

Lettre Dep't des  
Affaires municip.  
re: érection de  
St Michel Forges

Lecture est faite d'une lettre en date du 21 aout 1953 du sous-ministre des Affaires municipales, transmettant une copie d'un plan, d'une requête et d'une description technique concernant l'érection projetée de la municipalité de St Michel des Forges. Le conseil aura trois mois pour produire auprès de ce département toute opposition qu'il jugera à-propos.

La session est levée.

*Médéric Pothier*..Maire

*W. Isabel*

.....sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES,

Session régulière  
8 sept. 1953

Session régulière du conseil de la susdite municipalité, tenue le mardi huitième jour de septembre milneuf cent cinquante-trois, la veille étant jour férié, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier et messieurs les conseillers Germain Massicotte, Henri Guilbert, Auguste Bettez, Ernest Bolduc Ferdinand Masse et Raoul Dubé.

Minutes

Les minutes de la session régulière du 3 aout 1953 ainsi que celles de la session spéciale du 31 aout 1953 sont lues et adoptées sur proposition de M. Ferdinand Masse secondé par M. Germain Massicotte.

Avis motion  
règlement mauvaises  
herbes

M. Ferdinand Masse conseiller, donne avis de motion qu'à une session ultérieure il présente un règlement concernant les mauvaises herbes.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,

Comptes

"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés

Chèque  
2046  
2047  
2048  
2049  
2050  
2051  
2052  
2053  
2054  
2055  
2056  
2057  
2058  
30  
31  
2045

pour paiement:

10- W. Isabel, salaire aout et Can.Pac.Exp. ✓176.35  
20- G. Richer - loyer 15/8 à 15/9/53 ✓36.00  
30-The Bell Telephone ✓13.09  
40- Bertrand, Abran & Lambert - mutations ✓32.50  
50- Imp. Ovila Lacoursière Inc. - rôle éval. ✓63.90  
60- P.H. Marineau Ltée, - impression permis const. ✓17.96  
70- Gilles Guy Garceau, n.p.- contrats rues ✓44.05  
80- The Shawinigan Water & Power ✓230.89  
90- Ovide Bourassa - nettoyage cours d'eau Bettez ✓47.75  
100- J.L. Levasseur - gravoir P-185 ✓18.65  
110- Carrière St-Maurice Ltée - pierre P-185 ✓83.31  
120- Gérard Guilbert - re: Mde Henri Béland ✓2.20  
130- J.P. Roberge - re: Mde Henri Béland ✓27.85  
140- Baptist Transportation Ltée ✓390.94  
150- Launier Ltée ✓1629.89  
160- Chs E. DeRouin - Pont Elvd Dominicains ✓6070.00

ADOPTE

MARGE DE LA RELIURE



PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller  
SECONDE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,  
"QUE M. Maxime Gélinas soit et est autorisé à boucher  
le tuyau ou ponceau sous la nouvelle route du Petit Village"

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Ferdinand Masse, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Raoul Dubé, conseiller,  
"QUE le secrétaire soit et est autorisé à faire l'achat,  
pour et au nom de cette corporation, de huit longueurs de tuyaux  
de béton de 15" de diamètre qui serviront de ponceau sur le lot  
193 au Rochon."

ADOPTE

Lue une requête de la part de certains contribuables du lot  
16, à Ste Marguerite, demandant d'appuyer leur demande auprès de  
The Shawinigan Water & Power pour l'installation des lignes néces-  
saires pour fournir l'énergie électrique à cet endroit."

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc, conseiller,

"QUE ce conseil appuie la requête de certains con-  
tribuables des Boulevards Bettez et Gagnon, dans le rang Ste Mar-  
guerite, à l'effet de demander à The Shawinigan Water & Power de  
fournir l'énergie électrique nécessaire dans ces boulevards et  
espère que ladite compagnie pourra accéder à cette demande."

ADOPTE

Pour faire suite à la lettre du 17 août 1953 the The Bell  
Telephone Co of Canada, il est

PROPOSE PAR: M. Ferdinand Masse, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Raoul Dubé, conseiller,

"QUE ce conseil consent par les présentes, à la construc-  
tion et à l'entretien par La Compagnie de Téléphone Bell du Canada  
de ses lignes de téléphone dans les limites de cette municipalité  
aux endroits et de la manière indiqués aux plans portant les nu-  
méros C.O. 90 073-G M.D. 51 accompagnant la lettre en date du 17  
août 1953 de la dite compagnie et désigne M. Henri Parenteau pour  
surveiller les travaux pour le compte de la municipalité."

ADOPTE

Le secrétaire est chargé de communiquer avec M. Jeffrey Godin  
pour l'aviser de couper les branches, près de la route Nationale  
No 2, sur la terre de la succession Labarre dont il est le locataire."

PROPOSE PAR: M. Ferdinand Masse, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,

"QUE, dans le cas des contribuables réfractaires aux dis-  
positions de la loi, relativement aux travaux à faire dans le cours  
d'eau du Deuxième Rang, l'inspecteur préposé à l'exécution des dits  
travaux, M. Clément Ricard, soit et est autorisé à prendre les mo-  
yens légaux nécessaires pour parfaire les dits travaux."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,

"QUE l'inspecteur agraire pour la Banlieue, M. Maxime  
Gélinas, soit et est autorisé à faire faire les travaux d'égoutte-  
ment dans le fossé longeant la propriété de M. Thais Lamy."

ADOPTE.

La session est levée.

*André Pothier* Maire

*Isabel* Sec.-trés.

Tuyaux béton  
P 193

Eclairage Elvds  
Bettez & Gagnon

Bell Tel.  
M.D. 51

Franches- Succ.  
Labarre

Travaux cours  
d'eau de 2ème  
Rang

Fossé M.  
Thais Lamy

MARGE DE LA RELIURE.



PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

Session spéciale  
22 sept. 1953

Session spéciale du conseil de la susdite municipalité, tenue le mardi vingt-deuxième jour de septembre mil neuf cent cinquante-trois, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des sessions, école Ste Catherine de Sienne, Banlieue, suivant les formalités prescrites par la loi et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, Mé Médéric Pothier et messieurs les conseillers Raoul Dubé, Ferdinand Masse, Auguste Bettez, Ernest Bolduc, Germain Massicotte et Henri Guilbert.

Avis et certificat signification.

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis aux membres du conseil.

Ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant:

- 1o- Aqueduc: tout sujet s'y rapportant;
- 2o- Rôle d'évaluation;
- 3o- Conformément article 116 du code municipal, autres sujets.

rôle evaluation

Le conseil discute avec les estimateurs, qui ont été convoqués et sont présents, des moyens à prendre pour que le rôle d'évaluation soit terminé et déposé le plus tôt possible.

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,

SECONDE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,

Soumission Installation électrique puits

"QUE le secrétaire soit et est autorisé à demander des soumissions publiques par la voie du journal "Le Nouvelliste" aussitôt qu'il sera en possession des plans et devis de l'installation électrique nécessaire à la pompe du puits de l'aqueduc."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,

Achat valves Launier Ltée

"QUE la corporation achète de Launier Ltée les articles ci-après mentionnés aux prix n'excédant pas les suivants:

- 7 valves 8" à cloche à \$101.23 l'unité;
- 4 " 6" à cloche à \$ 57.76 l'unité.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,

SECONDE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,

sympathies M. St-Arnaud

"QUE les membres du conseil désirent transmettre à M. Benoit St-Arnaud leur plus profondes sympathies à l'occasion du décès de son oncle."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,

SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc, conseiller

comptes

"QUE les comptes suivants se rapportant à l'aqueduc soient et sont approuvés pour paiement:

Chèque	35
	36
	37
	38
	39

1o- J.A. Auclair, estimé réservoir et puits	✓\$14,671.00
2o- Loranger & Moleworth Ltée - tuyaux	✓13,889.95
3o- P.A. Gouin Ltée, accessoires	✓2,077.69
4o- Baptist Transportation Ltd	✓ 121.68
5o- J.A. M. Langlois, - honoraires -	✓1,538.02

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,

SECONDE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,

Nomination M. H.P. Vaillancourt surv. trav. aqu.

"QUE, effectif le 21 septembre 1953, M. Henri Paul Vaillancourt soit et est nommé surveillant municipal des travaux d'aqueduc au salaire hebdomadaire de soixante dollars." ✓

ADOPTE

Érection de St-Michel des Forges

CONSIDERANT que par une lettre en date du 21 août 1953 de M. Jean-Louis Doucet, sous-ministre des Affaires municipales ce conseil a été officiellement informé qu'une requête, en date du 29 juillet 1953, a été soumise au Lieutenant-Gouverneur en conseil pour l'érection d'une nouvelle municipalité sous le nom de St Michel des Forges;

CONSIDERANT



22 sept. 1953  
5 oct. 1953

CONSIDERANT que pour diverses raisons sociales et géographiques l'érection de la nouvelle municipalité de St Michel des Forges offrira probablement des avantages, en conséquence, il est

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,

"QUE ce conseil n'a pas objection à ce que le territoire mentionné dans la requête d'érection de la municipalité de St-Michel des Forges et faisant actuellement partie de la municipalité de la Paroisse de Trois-Rivières, en soit détaché pour être incorporé dans les limites de la nouvelle municipalité de St-Michel des Forges."

ADOPTE

La session est levée.

*Médéric Pothier*..... Maire  
*W. Isabel*.....Sec.-trés.

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

Session rég.  
5 oct. 1953

Session régulière du conseil de la susdite municipalité tenue le lundi cinquième jour d'octobre, mil neuf cent cinquante-trois, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des sessions - école Ste Catherine de Sienne à la Banlieue, et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier et messieurs les conseillers: Raoul Dubé, Germain Massicotte, Henri Guilbert, Auguste Bettez et Ernest Bolduc.

minutes

Les minutes de la session régulière du 8 sept. 1953 ainsi que celles de la session spéciale du 22 sept. 1953 sont lues et adoptées sur proposition de M. Germain Massicotte, secondé par M. Raoul Dubé.

comptes

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc, conseiller  
"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement:

Chèque	2059	1- W. Isabel, salaire sept. & Dep.voyage Hull	√ 201.35
	2060	2- G. Richer, loyer 15/9 à 15/10/53	√ 36.00
	2061	3- Edouard Raymond, ébranchage route Rochon	√ 30.75
	2062	4- P.V: Ayotte Ltée - sceau et papeterie	√ 14.95
	2063	5- Laquerre & Frère - tuyaux béton Rochon (P-193)	√ 37.70
	2064	6- The Shawinigan Water & Power - éclairage rues	√ 114.76
	2065	7- Lab. Industriels & Commerciaux - test pont Blvd Dom.	√ 17.00
	2066	8- The Bell Tel. Co of Canada - service tél.	√ 13.79
	2067	9- Anselme Bourassa - transport tuyaux Rochon	√ 7.00
	2068	10- J.T. Joly, surveillance const. pont Blvd Dom.	√ 41.00
	2069	11- Onil Bourhival - Fossé de M. Phil. Stévès	√ 27.75
	2070	12- Xavier Dupont re: Clément Dupont, sec. rôle évaluation	√ 532.00
	42	13- Launier Ltée - accessoires aqueduc	√ 2908.02
	43	14- Le Nouvelliste Inc. - ann. soumission Inst. élect.	√ 12.24
	44	15- La Cie de Construction Dollard Ltée - pelle mécanique	√ 18.75
	45	16 - Baptist Transportation Ltd - transport tuyaux	√ 348.61
	2071	17 - Jules Dugré - rép. clôture route Calvaire	√ 7.25

ADOPTE

Le conseil prend connaissance d'une requête signée par 43 résidents du Rang Ste Marguerite priant le conseil de demander à The Shawinigan Water & Power d'installer des lampes de rues dans le rang Ste Marguerite, depuis chez M. Conrad Dugré jusqu'à la route Denoon.

MARGE DE LA RETOURNE

5 oct. 1953



Demande S.W.&P.  
lampes de rues  
Rang Ste Marg.

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller  
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc, conseiller,  
"QUE demande soit faite à The Shawinigan  
Water & Power Co la priant de bien vouloir procéder à  
l'installation de vingt-trois (23) lampes de rues dans le  
chemin public du rang Ste Marguerite, soit une lampe à tous  
les deux poteaux, depuis la résidence de M. Conrad Dugré jusqu'à  
la route Denoon;

QUE le coût dudit éclairage soit réparti conformément  
au règlement No. 45 et ses amendements, particulièrement suivant  
l'amendement ayant trait à l'éclairage du chemin public du rang  
Ste Marguerite."

ADOPTE

M. Auguste Bettez, conseiller, donne avis de motion qu'à  
une session subséquente il présentera un amendement au règlement  
No. 45 relativement à l'éclairage du chemin Ste Marguerite.

Avis de motion  
règlement 45

Entretien hiver  
Chemin des Forges  
par Ministère de  
la Voirie

CONSIDERANT que la route Trois-Rivières-Shawinigan  
Falls, via les paroisses de Trois-Rivières, Les Forges, St Etien-  
ne des Grès, St Boniface et La Baie de Shawinigan en est une où  
la circulation est de plus en plus intense;

CONSIDERANT que par suite de la défense faite aux ca-  
mions lourds de passer sur les ponts temporaires entre Trois-  
Rivières et le Cap de la Madeleine, ladite route est devenue le  
chemin utilisé par ces genres de camions;

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt général que cette rou-  
te continue d'être entretenue en hiver par le Ministère de la  
Voirie qui peut, mieux qu'une municipalité, disposer de la ma-  
chinerie nécessaire à assurer un entretien adéquat;

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,

"QUE ce conseil prie respectueusement l'honorable  
Premier Ministre, député du comté de Trois-Rivières, de bien  
vouloir intervenir auprès de l'honorable Ministre de la Voirie  
dans le but d'obtenir que l'entretien de la route Trois-Rivieres-  
Shawinigan Falls, via les paroisses susmentionnées, soit fait,  
au cours de l'hiver 1953-54 et à l'avenir, entièrement par le  
Ministère de la Voirie;

QUE ce conseil prie instamment l'honorable Ministre  
de la Voirie de bien vouloir ordonné que le susdit entretien de  
la route précitée soit fait entièrement parle Ministère de la  
Voirie;

QUE copie de cette résolution soit transmise à l'ho-  
norable Premier Ministre ainsi qu'à l'honorable Ministre de la  
Voirie."

ADOPTE

Lue une lettre en date du 28 septembre 1953 de M.J.E. Dé-  
silets, ptre, curé des Vieilles Forges, portant à l'attention  
du conseil que ses paroissiens demeurant sur le Chemin des Forges  
se plaignent que deux résidents de cet endroit passent des li-  
queurs alcooliques à la jeunesse. En conséquence il est

PROPOSE PAR: M. Raoul Dubé et

RÉSOLU A L'UNANIMITE

"QUE le secrétaire soit et est autorisé à aviser les  
deux contribuables mentionnés dans cette lettre d'avoir à cesser  
de fournir des liqueurs alcooliques, que, sinon, cette situation  
sera rapportée à qui de droit."

ADOPTE

Lue une lettre en date du 1er oct. 1953 de M. Abel Desfossés  
donnant sa démission comme inspecteur des chemins, gardien d'en-  
clos et surveillant des chiens, par suite du fait qu'il n'est plus  
propriétaire et ne réside plus dans la municipalité. Le nomination  
de quelqu'un pour remplacer M. Desfossés est remise à une séance  
subséquente.

Lue une lettre du Ministère de la Santé informant que le comp-  
te de l'assistance publique au 31 mars 1953 se chiffre à \$11,737.56

Démission M.  
Abel Desfossés,  
inspecteur

Compte Assistance  
publique

MARGE DE DA RELIURE

5 octobre 1953



H. Rheault,  
failli

Rapport insp.  
cours d'eau 2ème  
rang

Dépôt rôle éva-  
luation

Requête aqueduc  
P-29 - Matthon

Camion-incendie

soumissions -  
installation é-  
lectrique puits  
aqueduc

Can. Pac. Rail'y  
adoucir pente  
traverse à niveau  
route Calvaire

clôture route du  
calvaire - Geo.  
E. Drouin

Lue une lettre de M. Nap. Alarie, syndic, avisant que M. Henry Rheault contribuable est en faillite.

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,

SECONDE PAR: M. Raoul Dubé, conseiller,

"QUE le secrétaire soit et est autorisé à protéger les intérêts de cette corporation dans l'affaire de l'actif de Henry Rheault, failli."

ADOPTE

Le secrétaire fait rapport des démarches entreprises à date par M. Clément Ricard, inspecteur municipal du cours d'eau du 2ème rang. M. Ricard qui est présent donne des explications supplémentaires. Lecture est faite d'une opinion légale émise par M. Jean-Marie Bureau, avocat, au sujet des travaux dans ce cours d'eau.

Le conseil est informé par le secrétaire que le rôle d'évaluation a été déposé ce jour même à son bureau par les estimateurs.

Le conseil prend connaissance d'une requête portant 34 signatures de résidents et propriétaires sur le lot No. 29 - Matthon - demandant de les faire bénéficier du service d'aqueduc. Cette requête sera considérée sérieusement par le conseil.

Lue une lettre de Bickle-Seagrave (Quebec) Ltd offrant de vendre des camions à incendie à la corporation. Cette offre sera considérée plus tard.

A la suite de la demande officielle de soumissions publiée le 29 sept. 1953, les soumissions produites pour l'installation électrique de la station de pompage, au puits de l'aqueduc, sont ouvertes. Les prix suivants sont soumis par: M. J.W. Gervais, \$425.00 Gono Electric Enrg \$543.20 et Blouin & Lefrançois Inc. \$896.45.

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,

"QUE le contrat pour l'installation électrique au puits de l'aqueduc sui ant les plans et devis préparés par M. Electric Ltée en date du 14 sept. 1953, soit et est accordé à M. J.W. Gervais, entrepreneur-électricien de Trois-Rivières, le plus bas soumissionnaire, au prix mentionné dans sa soumission en date du 5 octobre 1953, soit quatre cent vingt-cinq dollars (\$425.00);

QUE Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, le contrat à cet effet;

QUE le secrétaire soit et est autorisé à remettre aux autres soumissionnaires les chèques accompagnant les soumissions respectives de Gono Electric Enrg et Blouin & Lefrançois Inc."

ADOPTE

CONSIDERANT que le niveau de la voie ferrée du chemin de fer Canadien du Pacifique - ligne Québec-Montréal - dans le secteur traversant cette municipalité, a été à plusieurs reprises rehaussé, de sorte que la pente entre le niveau de la dite voie ferrée et celui de la route du Calvaire aussi bien que vis-à-vis des propriétés privées est actuellement assez accentuée;

CONSIDERANT que le degré de cette pente constitue un danger sérieux pour ceux qui sont obligés de passer ces traverses à niveau, soit en véhicules-moteurs ou en voiture à traction animale, en conséquence il est

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,

SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc, conseiller,

"QUE demande soit faite aux autorités du chemin de fer Canadien du Pacifique de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour adoucir la pente susdite de manière à faire disparaître le danger que la différence de niveau offre à la circulation.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,

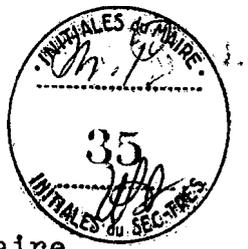
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc, conseiller,

"QUE M. Geo. E. Drouin soit et est autorisé à acheter, au frais de la Corporation, un rouleau de broche à épines afin d'effectuer les réparations à la clôture longeant la route du Calvaire et sa propriété."

ADOPTE

MARGE DE LA RELIURE

5 octobre 1953  
13 octobre 1953



La session est levée.

*Médéric Pothier*  
.....Maire

*W. Isabel*  
.....Sec.-Trés.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

session spéciale  
13 oct. 1953

Session spéciale du conseil de la susdite municipalité, tenue le mardi, treizième jour d'octobre mil neuf cent cinquante-trois, suivant les formalités prescrites par la loi, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions, école Ste Catherine de Sienna à la Banlieue, et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier et messieurs les conseillers Ferdinand Masse, Germain Massicotte, Henri Guilbert, Ernest Bolduc et Auguste Bettez.

avis et certificat.

Lecture est faite de l'avis de convocation ainsi que du certificat de signification dudit avis aux membres du conseil.

ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant:

- 1o- Aqueduc: tout sujet s'y rapportant;
- 2o- Amendement règlement No. 52;
- 3o- Conformément article 116 du code municipal, autres sujets

posage tuyaux  
rue Guay

M. Massicotte, conseiller, expose que la présente session avait été convoquée principalement pour discuter de la situation que présentait le posage des tuyaux d'aqueduc sur la rue Guay, propriété de M. L. Asselin, mais que depuis la demande de convocation il a eu occasion de discuter de cette question avec M. Asselin et que ce dernier s'est montré très coopératif. M. Massicotte remercie officiellement M. Asselin, qui est présent, au nom du conseil.

Chalets et cabines

La question de déterminer le genre d'entrée et le moyen de contrôle pour les chalets et les cabines est discutée.

Convention entre  
C.P.R. et Corp.  
re: tuyaux 10"  
sous voie ferrée.

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,  
"QUE Son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier, et le secrétaire-trésorier, M. W. Isabel, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, la convention arrêtée entre "Canadian Pacific Railway Co" et le susdite corporation relativement à l'installation, par la susdite corporation, d'un tuyau d'aqueduc de dix pouces (10") sous la voie ferrée de la susdite compagnie à la limite 80.09 de la division de Trois-Rivières, de la susdite compagnie."

Commande contrôleur  
au puits.  
Can. Fairb. Morse

ADOPTE  
PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,  
"QUE ce conseil ratifie la commande en date du 8 octobre 1953, donnée par le secrétaire, sur les recommandations de l'ingénieur M. J.A.M. Langlois, à The Canadian Fairbanks Morse Co Ltd, pour un contrôleur automatique "Consolidated modèle A-S" au prix mentionné dans une lettre de la dite compagnie, en date du 5 octobre 1953, soit trois cent vingt-cinq dollars (\$325.00), et aux conditions mentionnées dans ladite lettre.

Lettre Prop. Aqueduc.  
Banlieue  
Avis et défense  
travaux.

ADOPTE  
Lecture est faite d'une lettre en date du 9 octobre 1953, signifiée le même jour au secrétaire, par M. R. Provencher, H.C.S. et signée par Gabias & Laperrière, avocats, procureurs du service de l'aqueduc de la Banlieue. Cette lettre contient des avis et défense relativement à la construction du réseau d'aqueduc par la corporation.

MARGE DE LA RELIURE

13 octobre 1953  
2 novembre 1953



PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,  
"QUE le secrétaire se rende à Québec, aux frais de la Corporation, pour discuter avec les représentants de la Commission Municipale de Québec, de la mise en vente sur le marché des obligations de l'emprunt autorisé par le règlement No. 57 - Aqueduc."  
ADOPTÉ

M. Henri Guilbert, conseiller, donne avis de motion qu'à une session ultérieurs, il présentera un amendement au règlement No 52, concernant l'entretien des chemins en hiver.

La session est levée.

*Médéric Pothier*  
.....Maire

*H. Label*  
.....Sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

Session régulière du conseil de la susdite municipalité, tenue le lundi deuxième jour de novembre, mil neuf cent cinquante-trois, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier, et messieurs les conseillers Germain Massicotte, Ferdinand Masse, Henri Guilbert, Raoul Dubé, Auguste Bettez et Ernest Bolduc.

A la demande de certains contribuables, M. le maire soumet que le conseil va procéder immédiatement à la vente des routes. Lecture est alors faite de l'avis public donné le 6 oct. 1953 concernant la vente des routes, pour l'entretien d'hiver, de même que du certificat de publication dudit avis.

Après enchère, au rabais, l'entretien d'hiver 1953-54 de la route Bureau, au glissant, est adjugé à M. Noel Levasseur pour le prix de trois cent soixante-quinze dollars (\$375.00).

Comme les autres routes doivent être entretenues de manière à permettre la circulation des véhicules-moteurs, M. le maire demande s'il y a quelqu'un intéressé à prendre un tel entretien. M. Clément Ricard, tant en son nom qu'au nom de ses associés MM Levasseur et Dufresne, se déclare prêt à entretenir le même secteur que l'an dernier et au même prix.

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc, conseiller,

"QUE l'entretien, au cours de l'hiver 1953-54, du rang Ste Marguerite, de la route du Calvaire, de la route et du Chemin du Petit Village, de la lère rue Place Bellemare, rue Le Nouvelliste, Blvd Lacerte, Elvds des Dominicains et Ste Catherine, ainsi que le Blvd Beaudry soit et est accordé à MM. Clément Ricard, Gérard Dufresne et Roland Levasseur, tous trois associés;

QUE le susdit entretien sera fait de manière à permettre la circulation des véhicules-moteurs et au prix de trois cent cinquante dollars du mille de longueur;

QUE Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de la Paroisse de Trois-Rivières le contrat à cette fin.

ADOPTÉ

Quant aux autres chemins publics de la municipalité, M. Eddy Normandin doit soumettre un prix pour en faire l'entretien.

Les minutes de la session régulière du 5 oct. 1953 et celles de la session spéciale du 13 oct. 1953 sont lues et adoptées sur proposition de M. Henri Guilbert, secondée par M. Auguste Bettez.

MARGE DE LA REPIQUE

Avis motion -  
amendement reg.  
no 52

Session régulière 2 nov 53

Vente des routes  
Bureau 175.00

Entretien hiver  
par Ricard, Levasseur Dufresne

minutes

2 novembre 1953



PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc, conseiller,  
"QUE les comptes suivants soient et sont

approuvés pour paiement:

Chèque	2072	1- W. Isabel, salaire oct. et affichage	✓177.50
	2073	2- G. Richer, loyer 15/10 à 15/11/53	✓36.00
	2074	3- The Bell Telephone Co.	✓12.94
	2075	4- The Shawinigan Water & Power, éclairage rues	✓114.76
	2076	5-BBertrand, Abran & Lambert, mutations	✓18.00
	2077	6- Dr André Pelletier, vét., services profes.	✓6.00
	2078	7- Imprimerie Ovila Lacoursière, papeterie	✓39.27
	2079	8- Marie Reine Levasseur, - rôle évaluation	✓117.00
	2080	9- Receveur Général du Canada - timbres ass. chômage	✓4.32
	2081	10- Albert Girard, rôle d'évaluation	✓371.00
	2082	11- Freddy Milot, " "	✓284.00
	2083	12- Georges Levasseur " "	✓302.00
	2084	13- Bruno Levasseur, " "	✓24.00
Aqueduc Ch.	51	14- W. Isabel - dep. voyage Québec et C.P.Express	✓8.30
	52	15- Receveur Général Canada - timbres ass. chômage	✓9.72
	53	16- Imprimeur de la Reine - avis Gazette Officielle	✓42.90
	54	17- Baptist Transportation Ltd - transport tuyaux	✓329.04
	55	18- Launier Ltée, accessoires aqueduc	✓4,874.94
	56	19- Loranger & Molesworth, tuyaux aqueduc	✓42,380.41
	57	20- J.A.M. Langlois, Ing p. serv. prof. aqueduc	✓3,024.73

AODPTE.

perception des taxes

Le secrétaire fait rapport que, au 31 octobre 1953, la corporation a perçu 85.7% des montants lui étant dus d'après le rôle de perception.

A la suite de la lecture d'une requête en date du 17 oct. 1953 et signée par 12 propriétaires-contribuables du Blvd Lacerte demandant l'éclairage de ce boulevard, il est

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,

Lampes de rues Blvd Lacerte

"QUE demande soit faite à The Shawinigan Water & Power de bien vouloir procéder à l'installation de cinq (5) lampes de rues dans le Blvd Lacerte, à la Banlieue, et que le coût dudit éclairage soit réparti conformément au règlement No. 45 et ses amendements."

ADOPTÉ

Il est suggé par M. Auguste Bettez de greffer sur l'amendement proposé au règlement No 47 et pour lequel avis de motion a été donné lors de la session du 5 octobre 1953, l'amendement nécessaire au susdit règlement pour couvrir la répartition du coût de l'éclairage du Blvd Lacerte.

Cours d'eau Bettez, travaux terminés.

Lue une lettre en date du 14 oct. 1953 de l'Office du drainage informant que les travaux dans le cours d'eau Bettez sont terminés.

Pour faire suite à une lettre de The Bell Telephone Co of Canada en date du 28 oct. 1953, il est

PROPOSE PAR: M. Ferdinand Masse, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Raoul Dubé, conseiller

The Bell Tel. M.D. 52

"QUE ce conseil consent, par les présentes, à la construction et à l'entretien par La Compagnie de Téléphone Bell du Canada, de ses lignes de téléphone dans les limites de cette municipalité, aux endroits et de la manière indiqués aux plans portant les numéros C.O. 90 109-G M.D. 52 accompagnant la lettre en date du 28 oct. 1953 de la dite compagnie et désigne M. H.P. Parenteau pour surveiller les travaux pour le compte de la municipalité. "

ADOPTÉ

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc, conseiller,

Incendie dans les boisés de ferme

"QUE ce conseil appui très fortement la résolution adoptée par l'Association Forestière Mauricienne Inc. le 2 septembre 1953 à l'effet que le gouvernement provincial soit prié

MARGE DE DA RELIURE

2 novembre 1953



prié d'établir le plus tôt possible une législation prévoyant la protection contre l'incendie dans les boisés de fermes et des terres à bois appartenant à des particuliers résidant dans les municipalités organisées;

Que la loi prévoyant des octrois aux conseil municipaux pour la protection des habitations soit modifiée de manière à ce que les mêmes conseils bénéficient des mêmes avantages pour la protection contre l'incendie des boisés de fermes appartenant à des particuliers.  
ADOPTE

ATTENDU que la Loi de l'Assurance-chômage permet aux employés qui ont occupé durant trois ans une position à service continu pour le compte d'une municipalité d'obtenir un certificat d'exception à la dite loi;

ATTENDU que le secrétaire de cette municipalité, M. Wildy Isabel, satisfait, par ses années de service, aux dispositions de la susdite loi, en conséquence il est

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,

"QUE demande soit faite à la Commission d'Assurance-chômage de bien vouloir émettre un certificat d'exception à la loi d'Assurance-chômage au nom de M. Wildy Isabel, secrétaire-trésorier de cette municipalité depuis trois ans à service continu;

QUE Son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier, et le secrétaire-trésorier, M. W. Isabel, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la corporation de la paroisse de Trois-Rivières, les documents nécessaires à l'émission d'un certificat comme susdit."  
ADOPTE

REGLEMENT NO. 52-A

Entretien des chemins en hiver

CONSIDERANT qu'en date du 5 mai 1952, le conseil a adopté le règlement No. 52 concernant l'entretien des chemins, en hiver, de manière à permettre la circulation des véhicules-automobiles;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'amender le susdit règlement afin que l'entretien, tel que susdit, soit fait également dans la route du Calvaire;

CONSIDERANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné par M. Henri Guilbert, conseiller, lors de la session spéciale du 13 octobre 1953;

EN CONSEQUENCE il est RESOLU UNANIMEMENT qu'un règlement portant le numéro 52-A est adopté et il est statué et décrété par ce même règlement que:

Sec. 1. Le deuxième alinéa de la section une du règlement No 52 est abrogé à toutes fins que de droit et remplacé par le suivant:

"Les dispositions du premier alinéa de la présente section ne s'appliquent pas, toutefois, à la route Bureau."

Sec. 2. Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.  
ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,

"QUE demande soit faite au Ministère des Postes de bien vouloir ordonner que la distribution de la malle soit faite par le courrier rural sur la rue connue sous le nom de "Rue du Nouvelliste", à la Banlieue des Trois-Rivières."  
ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,

SECONDE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,

"QUE le secrétaire soit et est autorisé à communiquer avec Mtre Léon Balcer, m.p. l'informant des démarches faites à date pour l'obtention du service de la malle sur certaines rues et lui demander de bien vouloir seconder le conseil dans ses efforts pour obtenir un tel service."  
ADOPTE

MARGE DE LA RELIURE

Certificat exception. Ass-  
chômage, secré-  
taire.

Règlement 52-a

Service malle rue  
"Le Nouvelliste"

Léon Balcer, mp.  
service malle



M. A. Racette,  
insp. 2ème Rg.

PROPOSE PAR: M. Raoul Dubé, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Ferdinand Masse, conseiller,  
"QUE M. Adélarde Racette, du 2ème Rang, soit  
et est nommé, en remplacement de M. Abel Desfossé démissionnaire,  
inspecteur de voirie de la route Denoon et du 2ème rang, gardien  
d'enclos et surveillant des chiens dans le même secteur."

ADOPTE

Règlement const.  
Observations de  
M. J.T. Joly

Le secrétaire fait rapport de certaines observations qui lui  
ont été faites par M. J.T. Joly, inspecteur de construction pour  
une partie de la Banlieue, relativement à l'observance du règle-  
ment de construction. Le conseil étudiera les moyens à prendre  
pour remédier efficacement à cette situation. Pour tout de suite  
le secrétaire est autorisé à faire imprimer des petites cartes  
qui serviront d'avis aux intéressés.

bâtisses nouvel-  
les au rôle d'é-  
valuation

Comme il y a plusieurs bâtisses qui ont été parachevées ou  
construites depuis que les estimateurs ont exécuté leur travail,  
le conseil est d'avis que l'évaluation de ces bâtisses devrait  
être inscrite au rôle d'évaluation avant son homologation.

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,

"QUE les services de M. J.T. Joly soient retenus pour  
fournir au conseil les informations nécessaires pour lui permettre  
d'établir certaines évaluations qui ont changé, par suite de tra-  
vaux exécutés ou autres raisons, afin de satisfaire le mieux pos-  
sible aux dispositions de l'article 663 du code municipal avant  
l'homologation du rôle d'évaluation."

ADOPTE

Emission obliga-  
tions -Reg.57.  
Aqueduc

Le secrétaire fait rapport d'un voyage fait à Québec le  
27 octobre dernier au cours duquel il a rencontré des officiers  
de la Commission Municipale de Québec relativement à l'émission  
d'obligations autorisée par le règlement No. 57. A la suite des  
informations reçues, il a alors été jugé opportun de faire pu-  
blier la demande de soumissions dans l'édition du 31 octobre 1953  
de la Gazette Officielle de Québec. Ce geste est confirmé à  
l'unanimité du conseil.

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,

Amendement au  
règlement 57

"QUE le règlement No 57 de la paroisse des Trois-  
Rivières est amendé à l'article 5 en stipulant que les obli-  
gations seront datées du 1er décembre 1953.

L'article 6 du susdit règlement est également  
amendé pour stipuler que l'intérêt sera payé semi-annuellement  
lés 1er juin et 1er décembre de chaque année.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,

application oc-  
troi \$25,000.  
aqueduc

"QUE cette corporation décide d'appliquer l'octroi  
de \$25,000.00 reçu du gouvernement provincial de manière à  
réduire d'autant son émission d'obligations, autorisée par le  
règlement municipal No. 57, au montant de \$350,000.00;

QUE cette réduction de \$25,000.00 s'appliquera à  
l'échéance de \$19,500.00 de 1993 et \$5,500.00 à même l'échéance  
de 1992."

ADOPTE

Requête pour  
aqueduc  
Elvds Lacerte et  
Beaudry

Lecture est faite de deux requêtes, l'une des contribuables-  
propriétaires du Boulevard Lacerde, en date du 10 octobre 1953,  
et portant huit signatures, l'autre, en date du 22 octobre 1953,  
portant la signature de contribuables-propriétaires sur le Blvd  
Beaudry. Ces deux requêtes sont à l'effet que le système d'aqueduc  
soit installé dans ces deux boulevards. Ces deux requêtes feront  
l'objet d'une étude sérieuse de la part du conseil.

MARGE DE DA RELIURE



2 nov. 1953  
6 nov. 1953

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,  
"QUE le secrétaire soit et est autorisé à faire parve-  
nir au légat de Pologne à Ottawa, la protestation officielle de  
cette corporation contre l'internement du primat de l'église ca-  
tholique de Pologne le cardinal Wyszynski."  
ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc, conseiller,  
"QUE la présente session soit et est ajournée au  
vendredi, 6 novembre 1953, à huit heures p.m."  
ADOPTE.

*Médéric Pothier*.....Maire  
*Isabel*.....Sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

séance 6 nov./-3

Séance d'ajournement de la session du 2 nov. 1953, tenue le  
vendredi six novembre 1953, à huit heures p.m. au lieu ordinaire  
des sessions, conformément à la résolution d'ajournement adoptée  
le 2 novembre 1953, et à laquelle sont présents: Son Honneur le  
Maire, M. Médéric Pothier, et messieurs les conseillers: Ferdi-  
nand Masse, Germain Massicotte, Raoul Dubé, Ernest Bolduc et  
Auguste Pettez. Cette séance a lieu pour satisfaire à l'avis pu-  
blic donné le 6 octobre 1953 relativement à l'homologation du  
rôle d'évaluation.

PROPOSE PAR: M. Ferdinand Masse, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc, conseiller,  
"QUE le rôle d'évaluation déposé par les estimateurs le  
5 octobre 1953, soit et est homologué avec les amendements suivants:

Numéro Ordre	AUGMENTATION		DIMINUTION		Evaluation totale révisée
	Terrain	Bâtisse	Terrain	Bâtisses	
6		0		150.	5400.
9		300.			6275.
10				375.	5900.
28a	114.				115.
44		200.			11350.
57a	1100.	3000.			4100.
57b		275.			275.
153	325.	1400.			1925.
154			200.		nil
173			40.	510.	1500.
177a	800.	540.			1340.
179			875.		5600.
179 a	875.				875.
249		1150.			6800.
262a		725.			1750.
265		900			3850.
268a	335.	165.			500.
272		950.			3050.
320		1250			2600.
324		725			8400.
327		2600			2900.
330		25			1600.
351		50			250.
356		25			3000.
363		150			350.
366		25			225.
435		1615			1825.
					no ordre

MARGE DE LA REPIURE

Homologation  
rôle évaluation

6 nov. 1953



Numéro  
Ordre Terrain Bâtisse Terrain Bâtisses

Amendements au  
rôle d'évaluation

Numéro Ordre	AUGMENTATION		DIMINUTION		EVALUATION totale révisée
	Terrain	Bâtisse	Terrain	Bâtisses	
488		265.			475.
511				75.	210.
517		1625			2100.
536		45			325.
560		250			500.
581		425			3200.
578		1450			2525.
601		830			900.
661		800			2800.
683		300			500
669				200.	140.
702		285			425.
797			125.		nil
832		325			450.
929a	160				160
1074		950			4700.
1076a	150	450			600.
1081				450	nil
1131		1800.			5900.
1141		12700.			15000.
1153		1225			6125.
1160		900			3200.
1206			175.	450	nil
1207a	290	610			900.
1220		450			600
1221d		1350			2400.
1246		1550			1950.
1510			45.		105.
1609		200			400.
1615		750			3100.
1647		2125			4000.
2037		1325			2450
2089		50			1100
2095		700			800
2097		50			150
2464		2150			6700
2465		1070			1550
2470		375			1000
2621		6400			9800
2637		1075			1900
2649		1600			4200
2660		500			1000
2707			1530		4485

et que les mutations suivantes soient effectuées:

	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>
-367-	Labbé Maurice	Boileau Louis Paul
-539-	Roy Armand	Isabel Wildy Mde
-545-	Martel Alcide A Mde	Boileau Rosario
-741-	Matthon Hermile	Cloutier J. Ernest Mde né M.L. Grenier)
-767-	Matthon David & Hermile	Pelland Louis
-821-822-	Lacroix Yvon	Mireault Albert Mde née Lucia Houle
-831-	Gélinas J.P.	Spénard Frank
-911-	David Wilfrid	Lamy Willie Mde née Marie Anne Doyon
-924-	Henderson L.B.	Marchand Raymond
-950-	Paillé Antonio	Dionne Joseph
-974-	Pellerin Léo	Giguère Onésime

MARGE DE DA RELIURE

6 nov. 1953



No Ordre	Ancien Propriétaire	Nouveau Propriétaire
-1364-	Dugré Jacques	Sirois Léandre
-1365-	Dugré Jacques	Simard Maurice
-1473-	Bellemare Léo	Defoy Eddy
-1535-	Neault Roger	Foucher J. Armand
-1538-	St Pierre Alphonse	St-Cyr Patrice
-1563-	Crete Gédéon	St Cyr Patrice
-1564-	Bouffard Emile	Foucher J. Armand
-1567-	Launier Nap.	Juneau Ephrem
-1570-	Babineau Armand	Foucher J. Armand
-1598-	Chamberland Maurice	Chamberland Evariste
-1647-	Chamberland Walter	Chamberland Paul
-2065-2066-	Guilbert Emile Mde	Blais J.C. André
-2088-	Guilbert Emile Mde	Blais Paul
-2128-	Dubé Edouard	Goulet Henri Paul
-2202-	Lainesse W.A.	Corp. Paroisse 3 Rivières
-1594-	Desfossés Abel	Croteau Romuald
-2230-	Girard Armand Mde	Lainesse W.A.
-2231-	Dallaire Henri	Lainesse W.A.
-2333-	Labrecque L.A.	Lainesse W.A.
-1591-	Giasson Louis	Howe H.E.

Amendements  
rôle évaluation

et que les noms suivants soient rayés:  
1186- Pellerin Denise et Pellerin Yolande (pas propriétaires)

et que les noms suivants soient ajoutés:

270-	Gendron Irénée Mde	conjoint
319-	Van Neste Firmin Mde	"
536-	Cinq Mars Julien Mde	"
1219-	Ouellette Paul Emile Mde	"
601-	St Louis Ferdinnand Mde	"
	St Louis Françoise	28 fille
	St Louis Noel	26 fils
	St Louis Gilles	23 fils
	St Louis Marcel	21 fils
831-	Gélinas Jean Paul	locataire
1591-	Giasson Louis	locataire
2095-	Bellerive Marcel Mde	conjoint
2675-	Vézina Lucien Mde	conjoint

ADOPTÉ

Les plaintes écrites formulées par Madame Alfred Bourassa et messieurs Jos St-Pierre, Jos Montour et J.N. Garceau en rapport avec le rôle d'évaluation ont été considérées par le conseil.

PROPOSE PAR: M. Ferdinand Masse, conseiller,  
 SECONDE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,  
 "QUE le conseil désire remercier les autorités de la Cité de Trois-Rivières pour avoir bien voulu envoyer un camion-citerne pour aider à combattre le feu de forêt dans le 2ème Rang de notre municipalité."  
 ADOPTÉ

PROPOSE PAR: M. Raoul Dubé, conseiller,  
 SECONDE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,  
 "QUE demande soit faite au Ministère de la Voirie de bien vouloir prendre à ses frais, pour l'entretien d'été, la section du chemin de front du 3ème rang de cette municipalité qu'il n'entretient pas déjà".  
 ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,  
 SECONDE PAR: M. Ferdinand Masse, conseiller  
 "QUE la session du 2 novembre 1953 soit et est de nouveau ajournée au lundi 16 novembre 1953, à 8 heures p.m."  
 ADOPTÉ.

La séance est levée.

...Maurice Pothier...Maire  
 .....Isabel.....sec.-trés.

remerciements  
Cité 3-Rivières  
feu forêt 2 rang

Entretien d'été  
du 2ème rang  
par Voirie

a journement au  
16 nov. 1953.

MARGE DE LA REPIURE



PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES

Séance 16 nov 53

Séance d'ajournement de la session du 2 novembre 1953, tenue le lundi seize novembre mil neuf cent cinquante-trois, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions, conformément à la résolution d'ajournement adoptée le 6 novembre 1953, et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier, et messieurs les conseillers: Raoul Dubé, Germain Massicotte, Henri Guilbert, Auguste Bettez et Ernest Bolduc.

Soumissions  
\$325,000.00  
obligations  
aqueduc

Les soumissions reçues à la suite de l'avis de soumissions paru dans l'édition du 31 oct. 1953 de la Gazette Officielle de Québec, sont ouvertes. Un syndicat formé de la Banque Canadienne Nationale, Grenier, Ruel & Cie Inc-Morgan, Kempf & Robertson Ltd et Florido Matteau offre d'acheter \$36,500. à 4% et \$288,500 à 4½% au prix de 95.40%. La Compagnie de Valeurs en Placement Ltée offre d'acheter \$136,500. à 4% et \$188,500 à 4½% au prix de 95.38%. Ces soumissions se rapportent à l'émission de \$325,000. d'obligations en rapport avec le règlement municipal No. 57 - Aqueduc. Avant de fixer son choix, le conseil préfère obtenir une confirmation verbale de la Commission municipale de Québec.

Ant. Bolduc  
éval. bâtisses  
incendiées

Lue une lettre de M. Antonio Bolduc, en date du 16 courant, qui demande de radier du rôle d'évaluation le montant des bâtisses lui appartenant sur le lot P-143. Ces bâtisses ont été incendiées le 15 courant. Cette demande est en vertu de l'article 671 du code

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,

QUE le secrétaire soit et est autorisé à radier du rôle d'évaluation, au numéro d'ordre 1434, le montant de \$210.00, évaluation d'une bâtisse, et du numéro d'ordre 1437 le montant de \$905.00 pour bâtisse. Ces bâtisses ayant été incendiées le 15 novembre 1953, cette radiation est faite en vertu de l'article 671 du code municipal."

ADOPTE

Mde F.X. Dufresne  
borne-fontaine

Lue une lettre de Mde F.X. Dufresne, en date du 14 nov. 1953, demandant l'installation d'une borne-fontaine plus près de sa maison. Le conseil décide de ne faire aucun changement pour le moment.

Entretien hiver  
Chemin des Forges  
Min. Voirie

Lue une lettre en date du 9 novembre 1953, du sous-ministre de la voirie informant que l'entretien de la route Trois-Rivières Shawinigan Falls via Les Forges sera fait par le département au cours de l'hiver 1953-54. Le secrétaire est prié de remercier l'honorable Ministre de la Voirie de cette décision favorable.

Service malle  
rue Le Nouvelliste

Lue une lettre du maître de poste de Trois-Rivières informant que la résolution adoptée par le conseil pour la distribution de la malle sur la rue Le Nouvelliste a été transmise aux autorités concernées.

Impression des  
obligations par  
Yvon Boulanger Inc

A la suite des offres reçues de J.B. Deschamps Inc. et Yvon Boulanger Ltée d'imprimer les obligations émises en vertu du règlement No. 57 il est

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,

"QUE L'impression des obligations, au montant de \$325,000.00, émises en vertu du règlement No. 57, soit et est confiée à la Maison Yvon Boulanger Ltée de Montréal."

ADOPTE

Achat tuyau 2"  
Launier Ltée

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,  
"QUE cette corporation achète de Leanier Ltée, à un prix n'excédant cinquante-quatre sous le pied linéaire, six mille pieds de tuyau de deux pouces ainsi que les raccords nécessaires à l'utilisation dudit tuyau."

ADOPTE.

MARGE DE DA RELIURE



16 nov. 1953  
17 nov. 1953

M. Germain Massicotte, conseiller, donne avis de motion qu'à une session subséquente il présentera un règlement concernant l'entretien et l'administration de l'aqueduc de la municipalité.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,

"QUE la session du 2 novembre 1953 soit et est de nouveau ajournée au mardi 17 novembre 1953 à huit heures et demie p.m."

ADOPTE.

La séance est levée.

*Médéric Pothier*...Maire

*Isabel*.....Sec-trés.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

Séance d'ajournement de la session du 2 novembre 1953, tenue le mardi dix-sept novembre 1953, à huit heures et demie p.m., au lieu ordinaire des sessions, conformément à la résolution adoptée le 16 novembre 1953, et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier, et messieurs les conseillers: Auguste Bettez, Henri Guilbert et Germain Massicotte, formant quorum.

Le secrétaire fait rapport que d'après les calculs effectués en regard des soumissions ouvertes pour la vente des obligations émises en vertu du règlement No. 57, celle de la Compagnie de Valeurs en Placement Ltée présente un loyer d'argent au taux de 4.773 tandis que celle du syndicat représenté par la Banque Canadienne Nationale un taux de 4.95. En conséquence il est

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,

"QUE la vente, par cette corporation, de trois cent vingt-cinq mille dollars (\$325,000.00) d'obligations émises en vertu du règlement municipal No. 57, soit et est adjugée à la Compagnie de Valeurs en Placement Ltée, de Montréal, Qué., aux conditions suivantes:

10- Quatre-vingt-quinze et trente-huit centièmes pour cent (95.38%) de leur valeur nominale, plus les intérêts courus à la date de la livraison;

20- Les titres échéant de 1954 à 1963 inclusivement, au total de \$36,500.00 porteront intérêt au taux de quatre pour cent (4%) par année;

30- Les titres échéant de 1964 à 1967 inclusivement, au total de \$20,000.00 porteront intérêt au taux de quatre et demi pour cent (4½%) par année;

40- Les titres échéant en 1968, au montant total de \$268,500.00 porteront intérêt aux taux suivants:  
\$100,000.00 au taux de quatre pour cent (4%) par année;  
\$168,500.00 au taux de quatre et demi pour cent (4½%) par année."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,

"QUE cette corporation achète de Lauzier Ltée: deux mille pieds linéaires de boyaux à incendie, en toile doublée de caoutchouc à l'intérieur, de 2½" de diamètre, avec accouplements en laiton portant des filets genre Trois-Rivières régulier aux deux extrémités de chaque longueur de cinquante pieds, à un prix n'excédant pas cinquante-huit dollars pour chaque longueur de cinquante pieds, accouplements compris; quatre jets ajustables (nozzles) au prix de cent dix-huit dollars l'unité; quatre séries de clés à boyaux et bornes-fontaines.

ADOPTE.

La session est levée.

*Médéric Pothier*...Maire

*Isabel*.....sec.-trés

a journement  
au 17 nov 53

Séance du  
17 nov. 1953

Vente obligation  
325,000.00  
règle No. 57  
Cie Valeurs en  
Placement Ltée

ch: 91 - courtage : 15'014'00  
Frais Banque 32'50  
15'047'50

Achat de:  
2000' boyaux,  
4 nozzles  
4 séries clés

MARGE DE LA REMISE



PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

Session régulière  
7 déc. 1953

Session régulière du conseil de la susdite municipalité tenue le lundi septième jour de décembre, mil neuf cent cinquante-trois, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des sessions, et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier, et messieurs les conseillers Ernest Bolduc, Auguste Bettez, Henri Guilbert, Germain Massicotte et Raoul Dubé.

minutes

Les minutes des séances tenues les 2 novembre 1953, 6 novembre 1953, 16 novembre 1953 et 17 novembre 1953 sont lues et adoptées sur proposition de M. Ernest Bolduc, conseiller, secondé par M. Henri Guilbert, conseiller.

Plainte rue Le  
Nouvelliste -

M<sup>de</sup> Gaudias Blanchette fait verbalement part au conseil du mauvais état de la rue Le Nouvelliste depuis l'exécution des travaux d'aqueduc à cet endroit. L'entrepreneur des travaux en sera informé.

comptes

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,

"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés

pour paiement:

Chèque n° 2085	10- W. Isabel, Sal. nov. et affichage	✓ 177.50
2086	20- G. Richer, loyer 15/11 à 15/12/53	✓ 36.00
2087	30- The Bell Telephone Co	✓ 13.24
2088	40- The Shaw. Water & Power éclairage rues	✓ 114.76
2089	50- P.H. Marineau, papeterie	✓ 2.63
2090	60- P.V. Ayotte Ltée "	✓ 3.83
2091	70- Léo Bellemare, clôture route Calvaire	✓ 11.00
2092	80- Thais Lamy, intérêt sur emprunt temp.	✓ 100.00
2093	90- Normandin Construction - feu forêt 2 <sup>ème</sup> Rang	✓ 152.00
64	100- W. Isabel, timbres malle recommandée obligations	✓ 6.30
65	110- Albert Baril, excavation Petit Village	✓ 750.00
66	120- The Shawinigan Water & Power ligne puits	✓ 375.00
67	130- Hermap Lyonnais - raccordements	✓ 34.97
68	140- Canada Iron Foundries	✓ 29.47
69	150- G.G. Garceau, contrats servitudes	✓ 653.35
70	160- Corp. Scol. Banlieue - Facture Germain & Frère	✓ 29.30
71	170- Launier Ltée, matériaux	✓ 8514.52
72	180- Vaillancourt & Vaillancourt	✓ 77.90
73	190- Canadian Fairbanks Morse Ltd - régulateur aut.	✓ 331.50
74	200- P.A. Gouin Ltée, matériaux	✓ 1250.42
75	210- Loranger & Molesworth Ltée, matériaux	✓ 13063.04
76	220- Baptist Transportation Ltd	✓ 328.15
77	230- Claude Bolduc - salaire net	✓ 84.91
78	240- Louis Marie Bolduc - salaire net	✓ 77.34
79	250- Noel Bolduc - salaire net	✓ 52.46
80	260- Leopold Rouette - salaire	✓ 52.20
81	270- Josaphat Laroche - salaire net	✓ 65.72
82	280- Pierre Rouette - salaire	✓ 40.50
83	290- Jeffrey Godin, - salaire.	✓ 94.50
84	30 - Jeffrey Godin - boites en bois, valaves	✓ 20.00
85	31 - Can. Pacific Rail'y - droit passage	✓ 5.00
86	320- J.A. M. Langlois - services prof.	✓ 2186.38
87	330- Receveur Général du Canada - Ass. Chômage	✓ 7.68
88	340- J.W. Gervais - instal. électrique puits	✓ 425.00

ADOPTE

Lettres:  
Soc.Hist.Can.  
The Bell Tel.  
G.G. Garceau  
Légation Polon.  
Conseil comté

Lue une lettre de la Société d'Histoire Canadienne, de même que trois lettres de The Bell Telephone Co of Canada par lesquelles ladite compagnie informe que les travaux autorisés par les consentements municipaux M.D.48, 51 et 52 sont exécutés.

Lu un rapport de M<sup>re</sup> G.G. Garceau, n.p. concernant les actes de servitude pour l'aqueduc. La lettre de protestation envoyée à la Légation polonaise contre l'internement du Cardinal Wyszynski est lue. Le secrétaire informe qu'il a fait parvenir au sec.-trés. du conseil de comté l'évaluation imposable de la municipalité locale en lui demandant de faire ajuster cette évaluation pour fins de comté.

7 décembre 1953



Lue une lettre de M. Roland Robert donnant sa démission, pour cause de santé, comme inspecteur de voirie sur les rues de la Place Pellemare. Cette démission est acceptée unanimement.

PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,

"QUE M. Emile Désaulniers, de la Banlieue, soit et est nommé inspecteur de voirie pour les rues de la Place Bellemare, en remplaçant de M. Roland Robert, démissionnaire."

ADOPTE

Lue une lettre de M. Raoul Lamy offrant ses services pour la surveillance ou autre travail concernant l'aqueduc de la corporation.

Lue une lettre de M. Stanislas Panneton demandant une borne-fontaine aux limites est de la paroisse dans le rang Ste Marguerite.

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,

"QUE la Corporation fasse installer une borne-fontaine aux limites est du réseau d'aqueduc dans le rang Ste Marguerite."

ADOPTE

Lue une lettre de l'hospital St-Joseph sollicitant l'autorisation de garder un contribuable, aux soins de l'Assistance publique Classe A-3. Le conseil en raison du budget ne peut accéder à cette demande.

Lue une lettre de M. François Nobert, au nom de ses clients les frères François et Jean-Paul Raymond, relativement au cours d'eau du 2ème Rang. Le demande écrite de M. Charles Vetere de faire aviser MM. Raymond à ouvrir leur digue sur le cours d'eau du 2ème Rang ne rencontre pas l'assentiment présent du conseil..

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc, conseiller,

"QU'un octroi de cinquante dollars soit et est accordé à l'Ordre des Terrains de Jeux du rang Ste Marguerite."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,

"QU'une somme de deux dollars soit versée au Comité du Timbre de Noel de Trois-Rivières."

ADOPTE

REGLEMENT NO. 57-A

Entretien et administration de l'aqueduc.

ATTENDU que le règlement No. 57 autorise la Corporation à construire et opérer un aqueduc dans les limites de la municipalité.

ATTENDU que la construction dudit aqueduc est avancée au point que déjà l'eau circule dans les tuyaux;

ATTENDU qu'il y a lieu qu'un règlement soit adopté concernant l'entretien et l'administration dudit aqueduc;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné par M. Germain Massicotte, conseiller, lors de la séance du conseil tenue le 16 novembre 1953 concernant la présentation d'un tel règlement;

EN CONSEQUENCE il est RESOLU UNANIMEMENT qu'un règlement portant le numéro 57-A soit et est adopté et il est statué et décrété par ce même règlement que:

DEVOIRS ET POUVOIRS DE L'INSPECTEUR  
OU SURVEILLANT MUNICIPAL

Sec.1 Les travaux de construction et d'amélioration à l'aqueduc, ordonnés par le conseil; les travaux d'entretien du système de l'aqueduc, le soin des propriétés et appareils se reliant à ce système, la localisation des tuyaux, des valves et des robinets sont faits par l'inspecteur ou surveillant municipal, nommé par résolution du conseil, ou sous sa surveillance et sa responsabilité. Il aura le contrôle et la direction de tous les employés travaillant aux ouvrages de l'aqueduc ou à son fonctionnement. Ces employés seront engagés, suspendus ou renvoyés par lui.

MARGE DE LA RELIURE

Emile Désaulniers  
Insp. voirie

Offre de service  
Raoul Lamy

Borne-fontaine  
Stan.Panneton

Hopital St-  
Joseph

Frs Nobert, re:  
Raymond & Frère  
cours d'eau du  
2ème rang.

Chèque 2094  
Octroi. O.T.J.  
Ste Marguerite

" 2095  
Timbres Noel

Règlement  
No. 57-A



Règlement  
57-A suite

DEVOIRS DES CONSOMMATEURS CONCERNANT LES TUYAUX ET ACCESSOIRES

Sec.2 Toute personne prenant l'eau, tiendra, à ses frais, les tuyaux de distribution, à l'intérieur de sa ou ses bâtisses et sur son terrain, en bon état; et les protégera contre le froid. A défaut par elle de ce faire, elle sera responsable de tout dommage qui pourra en résulter.

Sec.3 Nulle personne ne détériorera ou laissera détériorer aucun tuyau, valve, robinet, citerne, bain, soupape, cabinet d'aisance ou autre appareil ou réceptacle, ou ne s'en servira de manière que l'eau qui lui est fournie soit gaspillée ou indûment consommée, ou exposée à l'être.

Sec.4 Il est défendu à toute personne, approvisionnée d'eau, sans le consentement de l'inspecteur ou surveillant municipal, de relier, faire relier ou laisser relier des conduits, tuyaux ou autres appareils à ses tuyaux de distribution, situés sur ou dans ses propriétés, pour l'approvisionnement d'un autre consommateur.

Sec.5 Il est défendu à toute personne d'endommager ou de détériorer ledit aqueduc ou de ses accessoires; d'obstruer les tuyaux de quelque manière que ce soit.

Sec.6 Il est défendu à toute personne de déposer des effets, de séjourner ou de passer sur les terrains où sont situés les bâtisses de l'aqueduc et d'entrer dans ces bâtisses sans une permission expresse de l'inspecteur ou surveillant municipal.

USAGE DE L'EAU

Sec.7 Il est défendu à toute personne approvisionnée d'eau de fournir de l'eau à d'autres personnes; de s'en servir autrement que pour son propre usage; de la laisser couler inutilement; enfin de la gaspiller ou de la laisser gaspiller de quelque manière que ce soit.

Sec.8 Il est défendu à toute personne, à moins d'y être autorisée par l'inspecteur ou surveillant municipal, d'ouvrir une borne-fontaine, valve ou robinet d'arrêt; d'enlever aucun couvercle ou accessoires d'iceux ou d'y puiser de l'eau; d'introduire ou d'arrêter l'eau dans aucun des tuyaux ou soupapes appartenant à la corporation, ou de s'y ingérer en aucune manière.

Sec.9 Il est défendu à toute personne de se servir de l'eau de l'aqueduc pour quoi que ce soit, ou de s'approvisionner gratuitement, sans au préalable avoir obtenu un certificat du secrétaire-trésorier de la municipalité mentionnant que les taux imposés en pareil cas ont été payés; ou, que cette personne a été exemptée par le conseil de les payer.

Sec.10 Il est défendu de se servir de l'eau de l'aqueduc pour approvisionner un cabinet d'aisance, à moins qu'il ne soit pourvu d'un réservoir avec une soupape se fermant automatiquement.

DISPOSITIONS GENERALES

Sec.11 Toute personne, société, corporation ou syndicat qui contreviendra à l'une quelconque des dispositions du présent règlement, sera passible d'amende, sans préjudice aux autres recours de la corporation. Cette amende sera de QUARANTE DOLLARS et, à défaut de paiement de ladite amende et des frais dans les quinze jours du prononcé du jugement, d'un emprisonnement n'excédant pas un mois. Si une infraction au présent règlement est continue, cette continuité constitue jour par jour, sauf bonne foi, une offense séparée.

Sec.12 Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

A ADOPTE



7 décembre 1953  
17 décembre 1953.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc, conseiller,

"QU'UN fond en béton et de la pierre soient posés dans le fossé de la route Denoon, près et du côté du réservoir de l'aqueduc, afin d'éviter le minage, par les eaux du printemps, du terrain sur lequel est construit le réservoir et de la route elle-même, et prévenir ainsi des dommages qui pourraient être considérables."

ADOPTE

La session est levée.

*Médéric Pothier*.....Maire

*Isabel*.....Sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

session spéciale  
17 déc. 1953

Session spéciale du conseil de la susdite municipalité, tenue le jeudi, dix-septième jour de décembre, mil neuf cent cinquante-trois, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des séances, école Ste Catherine de Sienne à la Banlieue, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle session sont présents: Son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier, et messieurs les conseillers Ferdinand Masse, Raoul Dubé, Henri Guilbert, Ernest Bolduc et Auguste Bettez.

avis et certificat.

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis aux membres du conseil. L'ordre du jour est le suivant:

ordre du jour

- 10- Entretien des chemins suivants: Route Denoon, 3ème Rang, Route du Comté, Route et Rang du Rochon, rues de Ste-Thérèse, au cours de l'hiver 1953-54.
- 20- Cours d'eau du 2ème Rang;
- 30- Mutations et radiation de taxes;
- 40- Conformément article 116 du code municipal, autres sujets.

PROPOSE PAR: M. Raoul Dubé, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Ferdinand Masse, conseiller,

"QUE l'entretien, au cours de l'hiver 1953-54, de la route Denoon, du 3ème Rang et de la route de Comté soit et est accordé à H. Marchessault & Fils Ltée;

QUE le susdit entretien sera fait de manière à permettre la circulation des véhicules-automobiles et au prix de trois cent soixante-quinze dollars (\$375.00) du mille de longueur, le paiement devant être exécuté en quatre versements mensuels égaux et consécutifs à compter du 15 janvier 1954;

QUE Son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, la convention à cette fin."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Ferdinand Masse, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Raoul Dubé, conseiller,

"Que l'entretien, au cours de l'hiver 1953-54, des rues de la Mission Ste Thérèse, de la route et du rang du Rochon soit et est confié à Normandin Construction, au prix de douze dollars de l'heure pour un entretien permettant la circulation des véhicules-moteurs;

Que Son honneur le Maire soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, la convention à cette fin."

ADOPTE

MARGE DE LA RELIURE



H. Marchessault,  
ent. 2è rang,  
route Denoon  
route Comté.  
hiver 1953-54

Entretien hiver  
Ste Thérèse et  
Rochon par  
Normandin Cons-  
truction.

17 déc. 1953



Cours d'eau  
2ème Rang  
chaussée Raymond

PROPOSE PAR: M. Ferdinand Masse, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Raoul Dubé, conseiller,  
"QUE M. Jean Marie Bureau, avocat, soit et  
est autorisé à aviser Messieurs François et Jean Paul  
Raymond d'enlever la partie de leur chaussée qui cause  
de l'obstruction au cours d'eau du Deuxième rang."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,  
"QUE le secrétaire-trésorier soit et est autorisé  
à faire les changements nécessaires aux livres de la municipalité,  
relativement aux mutations suivantes:

mutations

No ordre	Ancien propriétaire	Nouveau propriétaire
110 -	Grout R.C.	Arseneault Calixte
156 -	Rheault Henry	Duplessis Roger
346 -	Fex Alex.	Boucher Albéric
347-348 -	Fex Gérald	Boucher Albéric
403 -	Biron Ernest	Boulevard Auto Eng.
404-405 -	Dupuis Wilbray Mde	Boulevard Auto Eng.
440 -	Laurin Gustave	St Pierre Jos
473 -	Lavigne Raphael	Ricard Raymond
530 -	Julien Albert	Guay Carol
565 -	St-Pierre Louis	Lebel Raymond
656 -	Lacerte Adonias	Roy Armand
798-799 -	Dussault Amanda	Guay Roméo
867-868 -	Bellemare Auguste	Fortin Onésime
880 -	Levasseur Ephrem	Dubord Willie
1055 -	Pratte Philippe A.	Dubé Jules
1076A -	Vézina Fernand	Vézina Fernand Mde
1231 -	Boisvert Ernest	Boisvert Ernest Mde
1303-1304 -	Jean Emile	Jean Gaston
1406-1407 -	Pidgeon Raymond	St-Martin Marcel
1409-1410 -	Boucher J. Chs	Simard Ovila
1411 -	Boucher J. Chs	St-Pierre Jos
1454 -	Levasseur Ephrem	Dubord Willie
1473 -	Bellemare Léo	Defoy Eddy
1491 -	Beaudoin Léonidas	Rouette Xavier
1541-1554 -	Grandbois Florent	Baillargeon Marcel
1527-1529-1569 -	Blais Jacques	Robert Marcel
1543 -	Charest Paul	Baillargeon Marcel
1657 -	Marcoux Oscar Mde	Poisson Robert
1955-1974 -	Eaflamme Marcel	Marcotte Eugène
1957 -	Laflamme Marcel	Marcotte Gérard
1958 -	Laflamme Marcel	Laganière Gisèle
1959 -	Laflamme Marcel	Dionne Léo Paul
1965 -	Laflamme Marcel	Harrison Armand
2307 -	Lainesse W.A.	Larochelle Roland
2403 -	Lainesse W.A.	Monfette Céline Melle
2645 -	Fortier Omer	Bastarache Maurice Mde
2655 -	Pitt Raymald	Pitt Atchez & Pitt At. Mde

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. FERDINAND MASSE, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,  
"QUE le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à  
radier des livres les montants suivants dus pour taxes et considérés  
comme non percevables sans risque de complications légales:

taxes radiées

Nom	1953	1952	1951	Total
Chamberland Maurice	40.41	33.83	30.60	104.84
Fafard Albert	1.15			1.15
Grant R.F.Mde	.03			.03
Labelle Jeannine	4.03			4.03
Marchand Floribert	13.75			13.75
Paillé Alfred	2.29	6.25	6.52	15.06
Paillé Charles		2.70	17.84	20.54
	61.66	42.78	54.96	159.40

La session est levée.

ADOPTE.

*Isabel*  
.....  
sec.-trés

*André Pothier*  
..... Maire

MARGE DE DA RELIURE



28 décembre 1953.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

Session spéciale du conseil de la susdite municipalité, tenue le lundi, vingt-huitième jour de décembre, mil neuf cent cinquante-trois, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier et messieurs les conseillers Ernest Bolduc, Germain Massicotte, Henri Guilbert et Raoul Dubé.

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis aux membres du conseil.

L'ordre du jour est le suivant:

- 1o- Aqueduc: tout sujet s'y rapportant;
- 2o- Papeterie: comptes, reçus etc.
- 3o- Conformément article 116 du code municipal autres sujets.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,

"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés pour

paiement:

Chèque	96	1- Louis Marie Bolduc	salaire	✓ 33.80
	97	2- Josaphat Laroche	"	✓ 25.70
	98	3- Emérien Paillé	"	✓ 18.58
	99	4- Claude Bolduc	"	✓ 7.12
	100	5- Jeffrey Godin	"	✓ 21.60
	101	6- Jean Paul Godin.	"	✓ 34.20
	102	7- W. Isabel	affichage	✓ 2.50
	103	8- Yvon Poulanger Ltée,	impression obligations	✓ 592.42
	104	9- Emery Guilbert,	entretien Tapping machine	✓ 3.53
	105	10- M. Electrique Ltée,	Installation contrôle aut.	✓ 16.53
	106	11- Herman Lyonnais,	instal. boîte service	✓ 10.46
	107	12- Jean Descoteaux -	impression papeterie	✓ 10.05
	108	13- La Cie Donstruction Dollard Ltée -	pompe	✓ 10.50
	109	14- Laurentide Ready Mix & Equipment -	béton	✓ 178.50
	110	15- Baptist Transportation Ltd		✓ 6.00
	111	16- Albert Earil -	creusage Petit Vaillage	✓ 100.00
	112	17- Loranger & Molesworth Ltd,	matériaux	✓ 6930.58
	113	18- Launier Ltée	matériaux -boyaux	✓ 2373.62
	114	19- La Cie Construction Dollard Ltée -	posage-	✓ 11241.62
	115	20- J.A.M. Langlois, ing. prof.	services prof.	✓ 1050.10

ADOPTE

Vu que les travaux d'aqueduc à être exécutés par La Cie de Construction Dollard Ltéele sont dans la presque totalité et qu'une retenue de 15% a été faite sur les paiements faits il est

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,

SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc, conseiller,

"QUE le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à remettre à la Cie de Construction Dollard Ltée le chèque au montant de \$6785.00 déposé avec la soumission produite par cette dernière le 16 juin 1953".

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller

"QUE la compensation établie par le règlement No. 57 pour l'usage de l'aqueduc opéré par la corporation soit et est exigible à compter du 1er janvier 1954."

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Germain Massicotte, conseiller,

SECONDE PAR M. Ernest Bolduc, conseiller,

"Que le secrétaire est autorisé à faire parvenir aux contribuables une lettre les informant que la compensation pour l'eau est exigible à compter du 1er janvier 1954 et que ladite compensation est payable par les propriétaires des biens-fonds conformément aux dispositions du règlement No. 57".

ADOPTE

MARGE DE LA RETOURNE

Session spéciale  
28 déc. 1953

avis et certifi-  
cat

ordre du jour

Chèque

Chèque garantie  
Dollard Const.

compensation ef-  
fectif 1 jan 54

lettre aux  
concommateurs

28 décembre 1953  
4 jan. 1954



Avis au Dep't  
Travaux Publics  
travaux aqueduc  
terminés

Le secrétaire est chargé de communiquer avec le ministère des Travaux Publics, département des incendies, pour informer que le système d'aqueduc est en opération et qu'une inspection peut être faite par le département à sa convenance.

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,  
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

"QUE le surveillant municipal de l'aqueduc soit et est autorisé à prendre les moyens nécessaires pour vérifier quels sont les contribuables qui font usage de l'aqueduc de la corporation, de même que fermer les valves déjà installées aux endroits où aucun usage en est fait par un consommateur.

ADOPTE

contrôle des  
consommateurs

Lue une lettre en date du 22 décembre 1953 de J.A. Auclair félicitant le conseil pour l'esprit de justice que celui-ci a démontré dans l'adjudication des travaux d'aqueduc. Il remercie aussi le conseil de la coopération reçue dans l'exécution de ces travaux.

félicitation  
J.A.Auclair

Lue une lettre de M. Lionel Levasseur en date du 3 décembre 1953, réclamant la somme de \$350.00 pour dommages qu'il prétend avoir subis par suite des travaux d'aqueduc sur son terrain. Comme la saison ne permet pas d'estimer à leur valeur réelle ces prétendus dommages, le conseil décide d'attendre que la saison soit plus favorable pour ce faire.

Lionel Levasseur  
réclamation de  
\$350.00 aqueduc

Lue une lettre de M. L.T. Larose du Ministère de la Voirie concernant les travaux d'aqueduc sur la rue "Le Nouvelliste".

rue LeNouvelliste

Lues deux lettres de la Régie des Services Publics demandant des informations sur l'aqueduc opéré par la corporation. Le secrétaire donne également lecture des réponses à ces demandes

lettres Régie

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,  
SECONDE PAR: M. Henri Gilbert,

"QUE le secrétaire soit et est autorisé à se procurer la papeterie et autres fournitures nécessaires à l'administration de l'aqueduc."

papeterie etc.,  
aqueduc

ADOPTE

La session est levée.

*André Pothier*.....Maire  
*Isabel*.....sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC,  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

session régulière  
4 janvier 1954

La session du conseil de la susdite municipalité devant avoir lieu le lundi quatrième jour de janvier mil neuf cent cinquante-quatre, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions n'a pu avoir lieu aucun membre du conseil étant présent.

pas quorum

*Isabel*.....sec.-trés.

MARGE DE DA RELIURE



13 janvier 1954.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES

Session spéciale du conseil de la susdite municipalité, tenue le mercredi, treizième jour de janvier, mil neuf cent cinquante-quatre, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier et messieurs les conseillers, Germain Massicotte, Henri Guilbert, Auguste Bettez et Ernest Bolduc.

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis aux membres du conseil.

L'ordre du jour est le suivant:

- 1o- Aqueduc: tout sujet s'y rapportant;
- 2o- Octrois: entretien chemins d'hiver;
- 3o- Eclairage: rue Le Nouvelliste;
- 4o- Vacances au sein du conseil.

Rapport est fait qu'à la suite de la correspondance échangée, M. J.P.A. Laforest, ingénieur au Commissariat des Incendies, a ce jour même fait des relevés des pressions de l'aqueduc en vérifiant à six endroits différents par les bornes-fontaines. Il appert que le débit d'eau établi à chacun de ces endroits est plus élevé que le débit minimum exigé par les Underwriters. A tout événement un rapport officiel sera reçu de M. Laforest et les démarches pourront ensuite être entreprises auprès des "Underwriters" pour obtenir une réduction du taux de l'assurance-incendie.

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,

SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc, conseiller,

"QU'un octroi de cent dollars soit et est accordé à chaque secteur pour chaque mille linéaire de chemin entretenu à la charge des contribuables de ces secteurs et de manière à permettre la circulation des véhicules-automobiles au cours de l'hiver 1953-54."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,

"QUE demande soit faite à l'honorable Ministre de la Voirie de bien vouloir accorder un octroi de cent vingt-cinq dollars du mille pour aider à l'entretien des routes au cours de l'hiver 1953-54 de manière à permettre la circulation des véhicules-automobiles dans les rangs et routes suivants: Rang Ste Marguerite, Route Denoon, Route du Calvaire, Route du Petit Village et Chemin du Petit Village, soit un total de 8.27 milles et tous situés dans le comté de Trois-Rivières;

Que copie de la présente résolution soit transmise à l'honorable Maurice Duplessis, premier ministre et député du comté.

ADOPTE.

A la suite d'une requête des contribuables de la rue Le Nouvelliste, il est

proposé PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,

"QUE demande soit faite à The Shawinigan Water & Power de bien vouloir procéder à l'installation de quatre (4) lampes de rues, sur la rue connue comme "Rue Le Nouvelliste" -ancien poste- à la Banlieue des Trois-Rivières, et que le coût dudit éclairage soit réparti entre les intéressés à cet endroit conformément au règlement No. 45 et ses amendements."

ADOPTE

Par suite de l'érection de la nouvelle municipalité de St-Michel-des-Forges, à compter du 1er janvier 1954, Messieurs Ferdinand Masse et Raoul Dubé, anciens conseillers, ayant dû abandonner leurs sièges comme n'ayant plus les qualifications requises par la loi, il est,

session spéciale  
13 jan. 1954

avis et  
certificat

ordre du jour

visite de M.  
J.P.A. Laforest,  
Com. des Incend.

relevés des  
pressions

Octroi ent.  
chemins hiver  
par conseil

demande octroi  
Min. Voirie  
Ent. chem. Hiver

éclairage rue  
Le Nouvelliste  
4 lampes

MM. Masse et  
Dubé conseillers  
abandon siège.

MARGE DE LA REIMBURE



M. E. Normandin  
conseiller au  
siège No. 5

PR PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,  
"QUE M. Eddy Normandin, domicilié à la  
Banlieue des Trois-Rivières, soit et est nommé con-  
seiller au siège No. 5 de cette municipalité en remplacement  
de M. Ferdinand Masse, qui n'a plus qualité à la suite de l'é-  
rection de la nouvelle municipalité de St-Michel-des-Forges".

ADOPTE.

M. Conrad Dugré,  
conseiller au  
siège No. 6

PROPOSE PAR: M. Auguste Bottez, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc, conseiller,  
"QUE M. Conrad Dugré, du rang Ste Marguerite, soit et  
est nommé conseiller au siège No. 6 de cette municipalité en  
remplacement de M. Raoul Dubé qui n'a plus qualité à la suite de  
l'érection de la nouvelle municipalité de St-Michel-des-Forges."

ADOPTE.

Assermentation de  
M. Eddy Normandin

M. Eddy Normandin, présent à la session, est alors  
assermenté comme conseiller. Il remercie les membres du conseil  
de la confiance qu'ils mettent en lui et promet de donner le meil-  
leur de lui-même pour le plus grand bénéfice de la municipalité.

La session est levée.

*Médéric Poliv* ..... Maire...

*Isabel* ..... Sec. Trés.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES

Je, EDDY NORMANDIN, soussigné, de Blvd des  
Dominicains, Banlieue des Trois-Rivières, ayant été  
dûment nommé conseiller de la municipalité de la Pa-  
roisse des Trois-Rivières, jure que je remplirai, avec  
honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au  
meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que  
Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi  
ce treizième jour du mois  
de janvier 1954 à  
Paroisse des Trois-Rivières

*Eddy Normandin* .....

*Isabel* .....

sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES

Je, CONRAD DUGRE, soussigné de Rang Ste Marguerite,  
Paroisse des Trois-Rivières, ayant été dûment nommé conseiller  
au siège No 6 de cette Municipalité, jure que je remplirai, avec  
honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur  
de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi  
ce vingtième jour du mois  
de janvier 1954 à Trois-  
Rivières.

*Conrad Dugré* .....

*Isabel* .....

sec.-trés.

1 février 1954

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES



Session régulière  
1 fév. 1954

Session régulière du conseil de la susdite municipalité, tenue le lundi premier février, mil neuf cent cinquante-quatre, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des séances, école Ste Catherine de Sienna à la Banlieue, et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier, et messieurs les conseillers Auguste Bettez, Henri Guilbert, Germain Massicotte, Eddy Normandin et Conrad Dugré, ces deux derniers ayant été dûment assermentés depuis leur nomination en remplacement de MM. Ferdinand Masse et Raoul Dubé, anciens conseillers.

minutes

Les minutes des séances tenues les: 7 décembre 1953, 17 décembre 1953, 28 décembre 1953 et 13 janvier 1954 sont lues et adoptées sur proposition de M. Henri Guilbert secondée par M. Germain Massicotte.

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,

comptes

"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés pour

paiement:

Chèque	2098	1- W. Isabel, salaire janv. affichage et avis spéciaux	✓ 180.50
	2099	2- G. Richer, loyer 15/1 à 15/2/54	✓ 36.00
	3000	3- The Shawinigan Water & Power, éclairage rues	✓ 229.52
	3001	4- Bertrand, Abran & Lambert, mutations	✓ 30.10
	3002	5- François Charette, re: lait fourni à contribuable	✓ 16.34
	3003	6- Trahan & Frères, " " " "	✓ 9.12
	3004	7- Boulangerie Canadienne Pain " "	✓ 18.88
	3005	8- R. Plamondon, Aliments fournis "	✓ 10.27
	3006	9- The Bell Telephone Co.	✓ 26.33
	3007	10- Cité Trois-Rivières, feu forêt 2ème Rang	✓ 29.75
	3008	11- P.V. Ayotte, papeterie	✓ 2.80
	3009	12- Ministère Agriculture (drainage) Cours d'eau Bettez	✓ 401.00
	3010	13- Ass. Secrétaires municipalité & Revue Municipale	✓ 4.15
	3011	14- H. Marchessault & Fils, entretien chemins hiver	✓ 956.25
	3012	15- Banque Montréal: Ricard, Levasseur Dufresne chemins hiv.	✓ 1552.25
	3013	16- Jos St-Pierre - achat rues P-15	✓ 100.00
	3014	17- Syndicat Fiduciaires Université Laval	✓ 200.00
	117	18- Josaphat Laroche -salaire aqueduc	✓ 21.65
	118	19- Louis Marie Bolduc - " "	✓ 3.52
	119	20- The Shawinigan Water & Power	✓ 1125.00
	120	21- Yvon Boulanger Ltée	✓ 145.86
	121	22- W. Isabel - Express	✓ .95
	122	23- Cie Construction Dollard Ltée	✓ 3.00
	123	24- Herman Lyonnais	✓ 7.00
	124	25- Launier Ltée, matériaux	✓ 57.81
	125	26- Adolphe Janvier - travaux fossés réservoir	✓ 13.95
	126	27- H.P. Vaillancourt - (Bellauto)	✓ 6.46

ADOPTE

Lue une lettre en date du 21 janvier 1954 du sous-ministre suppléant de la Voirie, informant qu'un octroi de \$100.00 par mille a été accordé pour l'entretien au cours de l'hiver 1953-54 de certains chemins dans la municipalité.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller

"QUE ce conseil accepte les conditions mentionnées dans la lettre en date du 21 janvier 1954 du sous-ministre suppléant de la voirie, accordant un octroi de \$100.00 par mille pour l'entretien, au cours de l'hiver 1953-54 du Chemin Ste Marguerite, route Denoon, route du Calvaire, route et chemin du Petit Village, soit une longueur totale approximative de 8.17 milles."

ADOPTE

MARGE DE LA REPIURE



PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,  
SECONDE PAR: M. Auguste Bettez,

"QUE, pour donner suite à la résolution adoptée le 4 octobre 1948, Son Honneur le Maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à émettre un chèque au montant de deux cents dollars (\$200.00) représentant le sixième versement annuel de l'octroi de \$2000.00 en faveur de l'Université Laval." ADOPTE.

\$200.00 aide à Laval

avis motion règlement 45

Monsieur Auguste Bettez, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente il présentera un amendement au règlement No. 45 concernant l'éclairage dans la municipalité.

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,

vente pour arrérages de taxes

"QUE le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au Conseil de comté la liste des immeubles pour lesquels les taxes de 1952 n'ont pas été payés ainsi que ceux situés dans la route Bureau (IVème Rang) pour lesquels les taxes de 1953 n'ont pas été payés, les susdits immeubles pour y être vendus en recouvrement des arrérages de taxes.

ADOPTE

Considérant que le rôle d'évaluation a été homologué, avec de nombreux amendements, au mois de novembre 1953 et que ce délai dans l'homologation a de beaucoup retardé la préparation du rôle de perception avec la conséquence logique d'un retard dans la perception des taxes;

Considérant qu'en vertu des contrats signés pour l'entretien des chemins d'hiver des montants substantiels doivent être payés aux entrepreneurs;

Considérant que la corporation n'a pas présentement à sa disposition les fonds nécessaires pour pourvoir à ses dépenses administratives en attendant la perception plus accentuée des taxes, en conséquence il est

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,

Emprunt temp. \$6,000.00

"QUE demande soit faite à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser, pour une période de quatre (4) mois un emprunt temporaire jusqu'à concurrence de la somme de six mille dollars en attendant la perception des taxes;

QUE sur réception de ladite autorisation, Son Honneur le Maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, les documents nécessaires au susdit emprunt."

ADOPTE

Rapport Laforest, service aqueduc. épreuves pressions.

Lecture est faite du rapport en date du 15 janvier 1954 que M. J.A.P. Laforest, ingénieur, à la suite de sa visite les 12 et 13 janvier 1954, a rédigé à M. Ernest Lavigne, commissaire des incendies. Les épreuves faites aux borne-fontaines établissent les débits comme étant entre 580 et 1092 gallons à la minute sur des bouches de 2 1/2" suivant l'endroit de l'épreuve.

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Conrad Dugré, conseiller,

séances conseil rang Ste Marg.

"QUE, à compter du 1er mars 1954, les séances du conseil auront lieu à la salle du Syndicat Coopératif Ste Marguerite, dans le rang Ste Marguerite."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller

Pompiers volontaires

"QUE les contribuables dont les noms suivent soient et sont nommés "POMPIERS VOLONTAIRES" dans la municipalité:

- |                     |                     |                        |
|---------------------|---------------------|------------------------|
| M. Arthur Dufresne, | M. Bernard Montour, | M. Rosario Boileau,    |
| M. Gilles Gagnon,   | M. Jeffrey Godin,   | M. Emilien Launier,    |
| M. Laurent Proulx,  | M. Philippe Pratte, | M. Isidore Gélinas,    |
| M. Pierre Marcotte, | M. Omer Pratte,     | M. Jean Paul Bergeron, |
| M. Benoit Massé,    | M. Maurice Morin,   | M. Henri Massicotte,   |
| M. P.E. Proûlx,     | M. Armand Elais,    | M. Honorius Rpuette,   |
| M. Joachim Rochon   | M. Roger Beaudoin   | M. J. Marie Bolduc     |

ADOPTE



1 février 1954.  
8 février 1954.

M. Rosario Boileau soumet verbalement au conseil une demande pour le service d'autobus sur les Blvds Ste Catherine et des Dominicains, de même que l'éclairage de la nouvelle route nationale. Ces demandes seront étudiées par le conseil.

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,

"QUE la présente session soit et est ajournée au lundi 8 février 1954, à 8 heures p.m."

ADOPTE.

La séance est levée.

*Médéric Pothier* Maire.....  
*Isabel* Sec.-trés:.....

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

séance ajourne  
8 fev 1953

Séance d'ajournement de la session du 1 février 1954, tenue le 8 février 1954, à 8 heures p.m., conformément à la résolution adoptée le 1er février 1954, au lieu ordinaire des séances et suivant les formalités prescrites par la loi par le conseil de la susdite municipalité, à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire M. Médéric Pothier, et messieurs les conseillers, Ernest Bolduc, Conrad Dugré, Auguste Bettez, Henri Guilbert et Germain Massicotte

REGLEMENT No. 45-C  
Eclairage d'une partie  
de la municipalité.

Règlement  
45-C  
éclairage

ATTENDU que le règlement No. 45, adopté le 12 juin 1951 et concernant l'éclairage d'une partie de la municipalité autorise le conseil à dépenser annuellement une somme n'excédant pas mille dollars pour l'éclairage des rues;

ATTENDU que par suite des demandes faites par les contribuables, pour l'installation de lampes de rues à d'autres endroits, la somme précitée est devenue insuffisante;

ATTENDU que le conseil ayant jugé à-propos de satisfaire à ces demandes de lampes supplémentaires il devient impératif d'augmenter les prévisions budgétaires pour ledit éclairage;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné par M. Auguste Bettez, conseiller, lors de la séance du 1er février 1954 pour amender le règlement No. 45;

EN CONSEQUENCE IL EST RESOLU UNANIMEMENT qu'un règlement portant le numéro 45-C soit et est adopté et il est statué et décrété par ce même règlement, savoir:

1o- L'article premier du règlement No. 45 est amendé en remplaçant les mots et chiffres "mille dollars (\$1000.00)" par les suivants: "deux milles dollars (\$2000.00).

2o- Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

ADOPTE

ATTENDU qu'un montant de \$977.40 a été payé pour la confection et l'entretien des rues de la Place Bellemare au cours de l'année 1953;

ATTENDU que la répartition du montant précité entre les intéressés se traduirait par un taux de taxe spéciale de chemins de plus de \$3.00 ce qui ne serait pas sans grevé lourdement le budget de ces contribuables, en conséquence il est

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,

"QUE 60% du montant payé au cours de 1953 pour la confection et l'entretien des rues de la place Bellemare soit réparti entre les intéressés dans ces rues et apparaisse au rôle de perception de 1954;

QUE la balance de 40% devra être ajoutée aux dépenses encourues au cours de 1954, le montant ainsi atteint devra être chargé au rôle de perception de 1955 aux contribuables intéressés."

ADOPTE

répartition 1954  
rues place  
Bellemare

MARGE DE LA REJURE



PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,

SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement:

Chèque	2115	10- René de Cotret, Ferron, Nobert & Cie-vérifi.	✓304.30
	2116	20- 3Rivières Ready Mix - cours d'eau 2ème rang	✓350.00
	127	30- Shawinigan Water & Power p élect. puits	✓56.76
	128	40- Loranger & Molesworth Ltée, matériaux	✓127.53

ADOPTÉ

PROPOSE PAR: M. Conrad Dugré, conseiller,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,

"QUE les états financiers, au 31 décembre 1953, de la corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, tels que préparés et présentés par René de Cotret, Ferron, Nobert & Cie, vérificateurs, en date du 3 février 1954, soient et sont acceptés."

ADOPTÉ

états financiers  
1953

Afin de fournir aux pompiers volontaires l'occasion de se renseigner sur la lutte contre les incendies, il est décidé qu'une réunion des contribuables nommés pompiers-volontaires lors de la séance du 1er février 1954 aura lieu à l'école Ste Catherine de Sienna le jeudi 18 février 1954, à 8 hres p.m., alors que M. J.A. Roy, chef des pompiers de la Cité des Trois-Rivières, viendra donner une conférence sur la lutte contre l'incendie. Le secrétaire est chargé d'aviser par lettre les pompiers volontaires de la municipalité.

réunion pompiers-  
volontaires le  
18 fév. 1954

ATTENDU que la corporation devra contracter des emprunts temporaires pour pourvoir aux dépenses d'administration en attendant la perception suffisante des taxes;

ATTENDU qu'il reste un montant disponible sur le règlement No. 57 pour parfaire lestravaux autorisés par le dit règlement et que ces travaux ne pourront être exécutés avant que les conditions du sol soient plus favorables;

Emprunt temporaire-  
règlement 57  
pour administra-  
tion régulière

ATTENDU qu'au lieu de payer des intérêts à la banque sur les emprunts temporaires que la corporation devra faire comme susdit, il serait avantageux pour cette dernière d'emprunter sur la réserve du règlement No. 57 et faire ainsi bénéficier le service de l'aqueduc, et partant les contribuables, des intérêts payables sur les emprunts temporaires, en conséquence il est

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Conrad Dugré,

"Que la corporation emprunte temporairement de la réserve du règlement No. 57, une somme n'excédant pas six mille dollars, suivant autorisation de la Commission Municipale, à un taux d'intérêt de  $4\frac{1}{2}\%$ , les dits emprunts pour être remboursés avant la reprise de la construction du réseau d'aqueduc municipal"

ADOPTÉ

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

condoléances

Mde Léo Carpentier

"QUE le conseil prie Mde Léo Carpentier, de la Banlieue, d'accepter ses plus sincères condoléances à l'occasion du décès tragique de son époux à Yamachiche."

ADOPTÉ

PROPOSE PAR: M. Conrad Dugré,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

condoléances

M. Germain Mas-  
sicotte.

"QUE les membres de ce conseil prie M. Germain Massicotte, conseiller, ainsi que les membres de sa famille, de bien vouloir accepter leurs plus vives condoléances à l'occasion du décès de M. Lucien Boutin, beau-frère de M. Massicotte."

ADOPTÉ

8 février 1954

CONSIDERANT que les prévisions budgétaires des revenus et dépenses de cette corporation pour l'année 1954 s'établissent comme suit:



ADMINISTRATION

Conseil de comté	700.00		
Salaires, secrétaire & aide	2160.00	500.00	
Rôle évaluation	400.00		
Elections	225.00		
Vérification	305.00	115.00	
Papeterie, timbres, etc.,	300.00		
Assurances & taxes, cautionnement	60.00		
Affichage, dépenses voyage	87.00		
Loyer	432.00	216.00	
Revue Municipale & Codes	40.00		
Mutations	100.00		
Téléphone	<u>150.00</u>	4959.00	<u>75.00</u> 906.00

UTILITES PUBLIQUES

Eclairage rues		2000.00	1600.00	1600.00
----------------	--	---------	---------	---------

PROTECTION PUBLIQUE

Incendie		500.00		
----------	--	--------	--	--

TRAVAUX PUBLICS

Achat rues	200.00		
Entretien chemins	<u>5945.00</u>	6145.00	4300.00

BIEN-ETRE

Assistance publique	1000.00		
Souscriptions	<u>300.00</u>	1300.00	

SERVICE DE LA DETTE

Intérêt sur emprunts temporaires	200.00		150.00
Remboursement emprunts temporaire	1000.00		
Compte Cité des Trois-Rivières	<u>600.00</u>	1800.00	

DIVERS

Frais légaux	25.00		
Taxes radiées	100.00		
Cours d'eau Bettez	401.00		448.00
Divers	<u>75.00</u>	<u>601.00</u>	

Taxe foncière à \$0.60 (1,650,877.)	17305.00		7404.00
SURPLUS		<u>4.26</u>	9905.26
	<u>17309.26</u>		<u>17309.26</u>

CONSIDERANT que d'après le budget ci-dessus cette corporation aura à pourvoir, au cours de l'année 1954, à des dépenses se totalisant à \$17,305.00;

CONSIDERANT que pour défrayer les dites dépenses cette corporation prévoit des revenus provenant des répartitions spéciales, octrois, intérêts, charges d'entretien de chemins et d'éclairage se chiffrant à \$7,404.00;

CONSIDERANT que l'évaluation imposable totale est de \$1,650,877.00;

CONSIDERANT que le règlement No. 48 permet l'imposition des taxes tant générales que spéciales par résolution, en conséquence il est

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,

"QU'une taxe foncière générale au taux de soixante cents (\$0.60) par cent dollars (\$100.00) d'évaluation soit et est imposée sur tous les biens-fonds imposables de cette municipalité;

Sont aussi imposées et seront prélevées les taxes spéciales suivantes sur les biens-fonds des arrondissements ci-après mentionnés, savoir:-----

MARGE DE LA RELIURE

8 février 54.  
1 mars 54



lumière route  
3.40

route calvaire  
.02

Petit Village  
.46 1/2

1 mot rayé nul  
Ste Marg. .15  
Bureau 1.10  
Denoon 1.06  
Beaudry .37 1/2

Ste. Cathe. & Dom.  
Chemins .22  
Lumières .03 1/3

Le Nouvelliste  
.0.22 1/2

Lacerte 0.23 1/2

Bellemare: 1.90  
Lumière .02 11/12

Banlieue, route nationale, conformément au règlement No. 45 et ses amendements, trois dollars et quarante centins par propriétaire pour lampes de rues;

Banlieue, entretien route du Calvaire, deux centins par cent dollars d'évaluation;

Rang et route du Petit Village, entretien de chemins, en vertu du code et du règlement No. 52, incluant deux centins par cent dollars d'évaluation pour la route du Calvaire, quarante-six centins et demi par cent dollars d'évaluation;

Rang Ste Marguerite et subdivision du lot No. 16, quinze centins par cent dollars d'évaluation pour route du Calvaire et chemin Ste Marguerite, entretien chemin, règlement 52;

Route Bureau: un dollar et dix centin par cent dollars;  
Route Denoon: un dollar et six centins par cent dollars;

Subdivision lot No. 11: Blvd Beaudry, entretien de chemins - incluant deux centins pour route du calvaire, trente-sept centins et demi; par cent dollars d'évaluation;

Subdivision lot No. 15: Blvds Ste Catherine et des Dominicain entretien de chemins - incluant deux centins pour route du Calvaire vingt deux centins par cent dollars d'évaluation, plus, conformément au règlement No. 45 et ses amendements trois centins et un tiers du pied linéaire de front pour lumières de rues;

Subdivision lot No. 17- connu comme "Le Nouvelliste", entretien de chemins, incluant deux centins par cent dollars d'évaluation pour route du Calvaire, vingt-deux centins et demi par cent dollars d'évaluation;

Subdivision lot No. 17- connu comme Blvd Lacerte, entretien de chemins, incluant deux centins par cent dollars d'évaluation pour route du Calvaire, vingt-trois centins et demi par cent dollars d'évaluation;

Subdivision lot No. 35- connu comme Place Bellemare, entretien de chemins, incluant deux centins par cent dollars d'évaluation pour route du Calvaire, un dollar et quatre-vingt-dix centins par cent dollars d'évaluation, plus, conformément au règlement numéro 45, et ses amendements deux centins et onze douzième du pied linéaire de front pour lumière de rues;

ADOPTE

La session est levée.

*Médéric Pothier*  
.....Maire

*Isabel*  
.....sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PEROISSE  
DES TROIS RIVIERES

Session régulière  
1 mars 1954

minutes

rapport immeubles  
vendus pour taxes,  
visite au bureau  
enregistrement.

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le lundi premier jour de mars, mil neuf cent cinquante-quatre, à huit heures p.m., à la salle du Syndicat Coopératif Ste Marguerite, dans le rang Ste Marguerite, tel que résolu lors de la séance du 1er février 1954, et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier, et messieurs les conseillers Germain Massicotte, Henri Guilbert, Conrad Dugré, Auguste Bettez et Ernest Bolduc.

Les minutes des séances tenues les 1er et 8 février 1954 sont lues et adoptées sur proposition de M. Henri Guilbert, secondée par M. Ernest Bolduc.

Le secrétaire fait rapport que sur les 46 immeubles devant être vendus pour arrérages de taxes, 3 seulement ont été transmis au conseil de comté, le paiement ayant été effectué sur les autres. Il informe le conseil que, afin d'éviter la reproduction d'erreurs comme le cas s'est produit dans le passé alors que la corporation a été appelée à déboursier des sommes d'élevant à plus de mille dollars, il a préféré se rendre au bureau d'enregistrement, le 26 février 1954, pour y faire les recherches nécessaires et trans-

MARGE DE DA RELIURE



1er mars 1954

mettre au conseil de comté une désignation précise des immeubles à être vendus pour taxes. Comme le bureau d'enregistrement est ouvert à certaines heures seulement et qui coïncident avec les heures du bureau de la corporation, il a dû fermer le bureau ce qui a eu pour résultat d'apporter une critique sournoise sur cette absence du secrétaire au bureau mais qui était tout de même au travail ailleurs dans l'intérêt général des contribuables.

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,  
SECONDE UNANIMEMENT

"Que le conseil approuve entièrement le travail exécuté par le secrétaire, qu'il le félicite et le remercie pour le dévouement inlassable et l'intérêt qu'il manifeste pour le plus grand bien général des contribuables."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement:

Chèque	2117	10-W. Isabel, salaire et affichage	✓ 177.00
	2118	20-G. Richer, loyer 15/2 à 15/3/54	✓ 36.00
	2119	30-H. Geo. Milette, bon garantie	✓ 10.00
	2120	40-Shawinigan Water & Power, éclairage rues	✓ 114.76
	2121	50-The Bell Telephone Co,	✓ 10.99
	2122	60-J.P.Gélinas, entretien chemins	✓ 28.50
	2123	70-Imprimerie Ovila Lacoursière	✓ 13.49
	2124	80-R. Plamondon, épicerie, famille Kègle	✓ 15.49
	2125	90-Benoit Massé, épicerie, " "	✓ 7.31
	2126	100-Gérard Guilbert, huile " "	✓ 16.47
	2127	110-Banque Montréal, Ricard, Levasseur & Dufresne, Ent.chem.	✓ 776.15
	2128	120-H.Marchesseault & Fils, Ent. chemins hiver	✓ 872.00
	2129	130-Les Editions Municipales Eng., codes	✓ 25.65
	131	140-Syndicat Coopératif Ste Marguerite,	✓ 1.08
	132	150-Launier Ltée, matériaux	✓ 611.09

ADOPTE

Le cas de la famille Maïrice Kègle actuellement alimentée par la corporation est longuement étudié. En raison des circonstances, du budget et du précédent possible, il est

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,  
SECONDE PAR: M. Auguste Bettez

"QUE le conseil considère qu'il lui est impossible de prolonger davantage l'aide fournie à la famille susmentionnée, et qu'à compter de ce jour, jusqu'à nouvel ordre, la corporation n'accordera plus aucun secours pécuniaire sous quelque forme que ce soit."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,  
SECONDE PAR: M. Conrad Dugré,

"QUE ce conseil accepte le plan projet de subdivision d'une partie du lot trente-quatre du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, tel que préparé par M. R.H. Houde, a.g., en date du 27 février 1954, et soumis au conseil au cours de la présente session."

ADOPTE

Lue une lettre de H. Marchesseault & Fils Ltée, informant le conseil que leur représentant local pour l'entretien des chemins d'hiver est maintenant M. Rosaire Marchand.

Lue une lettre en date du 20 février 1954 de M. Gaston Coté, représentant local de Dominion Fire Equipment Co, concernant certains appareils pour combattre les incendies.

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,  
SECONDE PAR: M. Conrad Dugré,

"QUE M. Henri Geo.Milette soit et est autorisé à faire émettre une police d'assurance couvrant la responsabilité patronale de la corporation, cette police étant basée sur un prix minimum de \$45.00 en prime laquelle variera suivant le total des salaires considérés comme payés pour les pompiers volontaires."

ADOPTE

MARGE DE LA REPIURE

Famille Kègle

Subdivision  
P. 34  
(Montour)

Marchesseault

Appareils incendie  
(Côté)

assurance de  
resp. patronale



assurance ameublement

PROPOSE PAR: M. Conrad Dugré,  
SECONDE PAR: M. Auguste Bettez,  
"QUE M. Henri Geo. Milette soit et est autorisé à faire émettre une police d'assurance-incendie couvrant l'ameublement appartenant à la corporation de la Paroisse des Trois-Rivières."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,  
SECONDE PAR: M. Germain Massicotte,

"QUE les nominations suivantes sont faites et approuvées par le conseil:

Chef et sous-chefs des pompiers

Chef pompiers volontaires: M. Alfred Genest,  
Sous-chef, Banlieue: M. Honorius Rouette  
Adjoint au sous-chef, " M. Armand Blais,  
Sous-chef, Ste Marguerite: M. Arthur Dufresne,  
Adjoint au sous-chef " M. Gilles Gagnon.

*Emilien Lacombe - 21/3/54*

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

Nomination Officiers municipaux

"QUE, conformément à l'article 178 du code municipal, les nomination suivantes sont faites et approuvées par le conseil:

ESTIMATEURS

M. Henri Montour,  
M. J.T. Joly,  
M. Clément Ricard (*Roland Crête*)

INSPECTEURS AGRAIRES:

Banlieue: M. Maxime Gélinas  
Ste Marguerite; M. Geo. E. Drouin,

GARDIENS D'ENCLOS ET INSPECTEUR "REGLEMENT No. 54-) Chiens

Banlieue: M. Honorius Rouette  
Ste Marguerite: M. Paul Charbonneau

VOIRIE

Blvd Beaudry: M. Lucien Beaudry, (*Rector Leonard*)  
Blvd Ste Catherine & Dominicains: M. J.T. Joly,  
Blvd Lacerte: M. Ludger Drolet, (*Armand Roy*)  
Rues Place Bellemare: M. J. Emile Désaulniers,  
Petit Village: M. Jeffrey Godin,  
Route du Calvaire: M. Philippe Pratte, (*Philippe Pratte 21/3/54*)  
Route Bureau: M. François Levasseur, (*à Roussin 7/4/54*)  
Rang Ste Marguerite: M. Armand Beaudry,  
Route Denoon: M. Adolphe Janvier.  
*g. Plouffe - 21/11/54*

CONSTRUCTION

Banlieue: limites de Trois-Rivières à route Calvaire: J.T. Joly  
" Route du Calvaire à limites Pointe du Lac: H.P. Vaillancourt  
Rang Ste Marguerite et route Denoon: M. Armand Charbonneau

MAUVAISES HERBES

Banlieue: Jos Montour-  
Ste Marg: Alfred E. Gagnon, (*Alfred Guilbert 21/3/54*)

SALUBRITE PUBLIQUE (Règlement 49)

Banlieue: limites 3-Rivières à route du Calvaire: M. Josaphat Laroche,  
Banlieue: route Calvaire à limites Pointe du Lac: M. Bernard Montour  
Ste Marguerite et route Denoon: M. Roland Crête

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,  
SECONDE PAR: M. Conrad Dugré,

Demande Amélioration du service téléphonique

"Que, à la suite de nombreuses plaintes reçues par des membres du conseil, demande soit faite, par le conseil, à la Cie de Telephone Bell du Canada, de prendre immédiatement les moyens nécessaires pour améliorer le service du téléphone dans le rang Ste Marguerite de cette paroisse;

Que, présentement, ce service est inadéquat du fait que les abonnés sont trop nombreux sur la même ligne et qu'il ne répond pas aux besoins actuels."

ADOPTE

MARGE DE DA RELIURE



1er mars 1954  
5 avril 1954

CONSIDERANT qu'au cours des dernières années la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique a effectué des travaux sur la partie de sa ligne Québec-Montréal située dans les limites de cette municipalité;

CONSIDERANT que le rehaussement du niveau de ladite ligne a eu pour effet de produire des pentes accentuées à différentes traverses privées et publiques, lesquelles pentes sont devenues dangereuses pour les personnes devant y circuler en raison de leur obliquité;

CONSIDERANT que, normalement, les abords des traverses doivent être faits de manière à ce que la pente ne dépasse pas un certain degré en rapport avec les chemins privés ou publics, en conséquence il est

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,

SECONDE PAR: M. Conrad Dugré,

"QUE demande soit faite aux autorités de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique de prendre immédiatement les moyens nécessaires pour remédier à l'état dangereux des traverses à niveau, tant publiques que privées, sur la partie de sa ligne Québec-Montréal située dans les limites de cette municipalité."

ADOPTE.

La session est levée.

*Médéric Pothier*  
.....Maire

*Isabel*  
.....Sec.-trés.

Demande au  
Can.Pac.Rail&y  
remédier état  
dangereux des  
traverses à  
niveau.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

Session régulière du conseil de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le lundi, cinquième jour d'avril, mil neuf cent cinquante-quatre, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier, et messieurs les conseillers: Auguste Bettez, Conrad Dugré, Henri Guilbert et Eddy Normandin, formant quorum.

Les minutes de la session du 1er mars 1954 sont lues et adoptées sur proposition de M. Eddy Normandin, secondée par M. Conrad Dugré.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Auguste Bettez,

"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés pour

paiement:

Chèque	2131	1- W. Isabel, salaire, timbres etc.	✓193.00
	2130	2- Corp. Mun. Comté St-Maurice, frais avis vente taxes,	✓ 20.89
	2132	3- G. Richer, loyer 15/3/54 à 15/4/54	✓ 36.00
	2134	4- Louis Trépanier, transport gravier Blvd Ste Catherine	✓ 16.25
	2135	5- The Shawinigan Water & Power, éclairage rues	✓114.76
	2136	6- Jos St-Pierre, paiement final achat rues P-15	✓100.00
	2137	7- The Bell Telephone Co of Canada	✓ 9.49
	2138	8- Abran, Bertrand & Lambert, mutations	✓ 21.30
	2139	9- Cité des Trois-Rivières- taxe affaires 1954	✓ 18.00
	2140	10- Corp. Mun. Comté St-Maurice, cotisation 1954	✓742.90
	2141	11- H. Marchesseault & Fils Ltée, ent. chemins hiver	✓609.25
	2142	12- Bque Montréal, Ricard, Dufresne, Levasseur, Ent.ch.hiv.	✓ 776.10
	2133	13- H. Geo. Milette, assurance ameublement	✓ 30.75
	2143	14- Adolphe Janvier, entretien route Denoon	✓ 12.00
	133	15- H.P. Vaillancourt, salaire & transport	✓297.30
	134	16- Receveur Général Canada - timbres ass.chômage	✓ 23.76
	135	17- H. Geo. Milette, ass. patronale	✓ 45.00
	136	18- W. Isabel, transport c.p.express	✓ 1.85
	137	19- Shawinigan Water & Power - électricité puits	✓ 46.11
	138	20- Josaphat Laroche - salaire	✓ 2.70
	139	21- Launier Ltée, matériaux	✓ 126.23

ADOPTE

MARGE DE LA RELIURE



Heure  
avancée

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,  
"IL EST RESOLU que, sous l'autorité de la Loi  
du temps réglementaire (S.R.Q. 1941 Ch 2), le temps règle-  
mentaire dans les limites de cette municipalité soit de quatre heures  
en retard avec l'observatoire de Greenwich durant la période déterminée  
par le ministre des Affaires municipales pour les cités de Montréal et  
de Québec;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au  
ministre des affaires municipales pour son approbation."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Conrad Dugré, conseiller,

"QUE le secrétaire soit et est autorisé à faire les changements  
nécessaires aux livres de la municipalité relativement aux mutations  
suivantes:

No. ordre	Ancien propriétaire	Nouveau propriétaire
89	Duberger Maurice, Jos, Laurier	Duberger Roméo
10-11	Garneau Némèse	Lajoie François
146	Doyon Léo & Prévost Ls Geo.	Doyon Léo
156	Duplessis Roger	Duplessis Léopold
439	Dupuis Marcel	St Pierre Jos.
443-444	Duhaime Elphège	St Pierre Jos.
386-387-502	St Pierre René	Babineau Lionel Mde
523	Sévigny Adélarde	Sévigny Adélarde Inc.
671	Guilbert A.A. Mde	Biron Alfred
733	Matthou David & Hermile	Rompé Joseph
738	Matthou David & Hermile	Dontigny Joseph
1054	Pratte Philippe A.	Bélanger Henri Mde née Bouchard Annette)
1975	Bourassa Adem	Labour Arthur
1280-1281-1282	Sévigny Adélarde	Sévigny Adélarde Inc.
1283-1291-1295	Sévigny Adélarde	Sévigny Adélarde Inc.
1296-1297	Sévigny Adélarde	Sévigny Adélarde Inc.
1326-1327	Aboud Waddah	Loranger Marcel
1328	Moranger Marcel	Loranger Roméo
1390-1391	Dugré Jacques	Panneton Ephrem
1227	Dugré Léonard	Chabot Maurice
1413	Gélinas Léonce	Gélinas Maurice, Chs Ed. Joseph, Marie-Louise.
770 à 777 inc.	Matthou David & Hermile	Matthou David

ADOPTE

Lue une requête signée par la majorité des contribuables du rang  
Ste Marguerite, entre la route Denoon et la route du Calvaire, demandant  
que des lampes de rues soient installées dans ce secteur.

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,

SECONDE PAR: M. Conrad Dugré, conseiller,

X. Drouin  
(12)  
lumières  
Rang Ste-  
Marguerite

"QUE demande soit faite à The Shawinigan Water & Power Co,  
la priant de bien vouloir procéder à l'installation de (12) lam-  
pes de rues dans le chemin public du rang Ste Marguerite, soit une  
lampe à tous les deux poteaux, depuis la route Denoon jusqu'à la rou-  
te du Calvaire;

QUE le coût dudit éclairage soit réparti conformément au  
règlement No. 45 amendé."

ADOPTE

inspec-  
teurs.

Messieurs Maxime Gélinas, Ludger Drolet et Josaphat Laroche  
qui avaient été nommés inspecteurs par le conseil, soumettent par  
écrit les raisons pour lesquelles ils ne peuvent accepter ces charges.  
Le conseil accepte ces raisons. Il en est de même pour Messieurs  
Geo. E. Drouin et Honorius Rouette dont les raisons sont exposées  
verbalement. Les nominations ci-après sont alors faites.

5 avril 1954.



PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin, conseiller,

SECONDE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,

"QUE les officiers municipaux suivants sont nommés:

Inspecteur agraire-Banlieue-	M. Hervé Trahan,
" " -Ste Marguerite	M. Laurent Proulx
" voirie -Blvd Lacerte	M. Armand Roy
" salubrité publique - Banlieue )	
limites 3-Rivières à route Calvaire)	M. Maurice Morin
Inspecteur -règlement No. 54 - chiens	M. Eugène Lambert.

inspecteurs

ADOPTE

traverses ni-  
veau C.P.R.

Le secrétaire soumet qu'à la suite d'une lettre en rapport avec les traverses à niveau tant privées que publiques, qu'il a fait parvenir aux autorités du Canadien Pacifique, celles-ci ont délégué quelqu'un pour s'occuper de cette situation. M. Bettez corrobore cette version puisque, en effet, une rencontre aura lieu mercredi le 7 avril 1954, à 10 heures a.m. à la route du Calvaire entre les représentants du Canadien Pacifique et les contribuables intéressés.

Bell Telephone  
service rang  
Ste Marguerite

Lue une lettre de The Bell Telephone Co en réponse à la plainte formulée par le conseil, dans une lettre en date du 13 mars 1954, relativement au service dans le rang Ste Marguerite. Après enquête cette compagnie avisera de la possibilité de fournir un service plus adéquat dans ce rang.

H.G.Gauthier  
aqueduc

Lue une lettre du Ministère de la Voirie concernant le dégel et l'ouverture des chemins au printemps.

Lue une lettre de M. H.G. Gauthier avisant qu'il a pris un permis de construction pour deux grandes serres de 218' x 52" chacune avec magasin attenant. Cette lettre demande officiellement de fournir le service d'aqueduc. Cette lettre sera prise en sérieuse considération lors de la reprise des travaux d'aqueduc.

Léo Coté  
évaluation

Lue une lettre de M. Léo Coté, contribuable, protestant que son évaluation n'est pas aussi élevée qu'elle devrait l'être. Ce cas sera soumis aux estimateurs lors de la revision du rôle.

Mde A. Pratte  
aqueduc

Lue une lettre de Mde Achille Pratte faisant remarquer qu'à la suite du posage des tuyaux d'aqueduc son terrain est resté bouleversé. Cette situation sera soumise à l'entrepreneur pour y remédier lorsque la saison le permettra.

paiement cours  
d'eau Bettez

Lue une lettre du Ministère de l'Agriculture accusant réception d'une chèque au montant de \$401.00 en paiement du creusement du cours d'eau Bettez.

Chèque 2144

G. Massicotte  
Décès Mde J.  
Filion

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,

SECONDE PAR: M. Eddy Normandin, conseiller,

"QUE les membres du conseil ont appris avec un vif regret de le décès de Mme Joseph Filion, mère de leur collègue M. Germain Massicotte, et qu'ils désirent lui transmettre, ainsi qu'à tous les membres de sa famille, leurs plus sincères condoléances dans ce deuil cruel;

QUE les honoraires d'une grand'messe soient payés pour le repos de l'âme de Mme Joseph Filion."

ADOPTE

Félicitations  
Claude Tousi-  
gant.

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,

SECONDE PAR: M. Conrad Dugré,

"QUE ce conseil désire transmettre à M. Claude Tousignant du rang Ste Marguerite, ses plus chaleureuses félicitations à l'occasion de son Laureat de l'Horticulture - classe des jeunes jardiniers;

QUE le conseil est heureux du succès remporté par ce jeune agriculteur et lui souhaite plein succès pour l'avenir."

ADOPTE

souscription  
pont St-Laurent  
chèque 2145

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,

SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QUE la corporation souscrive la somme de vingt-cinq dollars (\$25.00) à la Chambre de Commerce de Trois-Rivières pour le projet du pont sur le St-Laurent"

ADOPTE

MARGE DE LA REURE

5 avril 1954  
3 mai 1954



La session est levée.

*Médéric Pothier*  
.....Maire

*Isabel*  
.....sec. trés.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

session régulière  
3 mai 1954

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le lundi, troisième jour de mai, mil neuf cent cinquante-quatre, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier et messieurs les conseillers Eddy Normandin, Germain Massicotte, Henri Guilbert, Conrad Dugré, Auguste Bettez et Ernest Bolduc.

minutes

Les minutes de la session du 5 avril 1954 sont lues et adoptées sur proposition de M. Auguste Bettez, secondée par M. Ernest Bolduc.

comptes

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,  
SECONDE PAR: M. Auguste Bettez,

"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés pour

chèque 2146  
2147  
2148  
2149  
2150  
2151  
2152  
2153  
2154  
2155  
2156  
140  
141  
142  
143

paiement:  
10- W. Isabel, salaire et timbres-poste ✓ 198.00  
20- G. Richer, loyer 15/4 à 15/5/54 ✓ 36.00  
30- P.H. Marineau, papeterie ✓ 2.55  
40- Jules Bourassa, gravier Blvd Lacerte ✓ 10.00  
50- Anatole Blais, pierre rang Ste Marguerite ✓ 37.15  
60- Clément & Levasseur, glace route nationale No 2 ✓ 12.50  
70- The Bell Telephone Co. ✓ 11.44  
80- The Shawinigan Water & Power ✓ 170.25  
90- J.T. Joly, revision rôle 1953 ✓ 7.50  
100- Adolphe Janvier, déchets, route Denoon ✓ 16.80  
110- Noel Levasseur, entretien route Bureau hiver 53-54 ✓ 175.00  
120- H.P. Vaillancourt ✓ 237.84  
130- Paul Allaire, équipement aqueduc ✓ 4.00  
140- Launier Ltée, équipement aqueduc ✓ 261.12  
150- Jacques Lacoursière, réclamation E. Bergeron ✓ 7.10

ADOPTE

endroit pour  
dépôt

M. Bettez soumet qu'il serait temps que la corporation songe à se procurer un endroit où les contribuables pourraient y déposer les déchets. Il est décidé de poser des avis défendant de jeter des déchets le long des chemins publics.

Démission Clément Ricard

Lue une lettre de M. Clément Ricard donnant sa démission comme estimateur. Cette démission est acceptée.

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez  
SECONDE PAR: M. Conrad Dugré,

Roland Crête  
estimateur

"QUE M. Roland Crête du rang Ste Marguerite soit et est nommé estimateur."

ADOPTE.

remerciements  
Chamber Commerce

Lue une lettre de la Chambre de Commerce de Trois-Rivières remerciant le conseil pour sa souscription de \$25.00 pour le projet du pont sur le St-Laurent.

Plainte évaluation,  
Frs Beaudry.

Lue une lettre de M. François Beaudry se plaignant que son évaluation est trop élevée. Cette plainte aurait dû être portée avant l'homologation du rôle et le conseil ne peut rien faire pour y remédier si ce n'est de soumettre le cas aux estimateurs lors de la prochaine révision du rôle.

Requêtes Matthon  
Aqueduc et  
rues

Deux requêtes signées par des contribuables du lot No. 29 sont présentées au conseil. L'une est une demande pour le service d'aqueduc à cet endroit. Cette demande sera considérée dès que les circonstances le permettront. L'autre requête a trait à l'amélioration des rues sur ce lot. Afin de prendre une décision le conseil est intéressé de savoir combien pourront coûter ces travaux et également obtenir un acquiescement de la part des inté-

MARGE DE LA RELIURE



3 mai 1954

ressés à payer le coût de ces travaux. Le secrétaire est chargé de communiquer avec M. Bouchard, un des signataires de la requête à ce sujet.

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,  
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QUE, à l'avenir aucune boîte de service d'aqueduc ne sera installée avant que le contribuable intéressé à obtenir ledit service ne remplisse une demande officielle à cet effet au bureau du secrétaire;

Qu'aucune valve de service d'eau ne sera ouverte chez un contribuable à moins que celui-ci n'ait payé au secrétaire-trésorier de la corporation la compensation exigée par le règlement No. 57 régissant l'aqueduc."

ADOPTE

Le secrétaire fait rapport d'une conversation téléphonique avec M. Alexandre Dugré, secrétaire-trésorier de La Pointe-du-Lac, relativement aux feux de forêt qui ont fait rage au cours de l'été dernier. Monsieur le maire donne des informations supplémentaires à ce sujet. Le conseil aimerait connaître la décision prise par les conseils des trois autres paroisses intéressées avant de payer ce compte.

CONSIDERANT que le règlement No. 57 permet à la corporation de la Paroisse des Trois-Rivières de construire et opérer un réseau d'aqueduc avec protection contre les incendies;

CONSIDERANT que, en raison de la saison les travaux n'ont pu être terminés en 1953 et que de ce fait la corporation a été privée de revenus;

CONSIDERANT que, portant la date du 1er décembre 1953, des obligations pour un total de \$325,000.00 ont été vendues et qu'une somme de \$6,971.25 est nécessaire pour rencontrer l'échéance du 1er juin 1954;

CONSIDERANT que la corporation n'a pas actuellement à sa disposition, pour les raisons précitées, le montant nécessaire pour rencontrer cette échéance, en conséquence il est,

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,

SECONDE PAR: M. Eddy Normandin, conseiller,

"QUE demande soit faite à la Commission municipale de Québec la priant de bien vouloir autoriser, pour une période maximum de 4 mois, un emprunt temporaire pour une somme n'excédant pas quatre mille dollars (\$4000.00);

QUE sur réception de la dite autorisation Son Honneur le Maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, les documents relatifs au susdit emprunt;

QUE ledit emprunt sera remboursé par la compensation et la taxe spéciale exigibles sous l'empire du règlement 57, le taux de la dite taxe spéciale étant établi après que les travaux seront terminés."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,

SECONDE PAR: M. Auguste Bettez,

"QUE, en principe et si les finances le permettent, le conseil approuve l'installation de tuyaux d'aqueduc sur les Boulevards Lacerte et Beaudry."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,

SECONDE PAR: M. Germain Massicotte,

"QUE conformément à une décision prise antérieurement, le conseil fera installé aux frais de la corporation des tuyaux de béton sur les avenues reliant les boulevards Ste Catherine et Des Dominicains pour permettre l'égouttement des terrains situés entre ces deux boulevards."

ADOPTE

Boites service  
et  
Service aqueduc

feux de forêt  
1953

Emprunt temp.  
\$4,000.00

Echéance des  
intérêts -

aqueduc

ch. 144-6665-67 ✓

En Banque = 30558

6971.25

réseau aqueduc  
sur Blvd Lacerte  
et Beaudry.

tuyaux béton  
avenues  
P-15

MARGE DE LA REJURE

3 mai 1954  
12 mai 1954



PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,

SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

"QUE M. Henri-Paul Vaillancourt soit et

clôture pour  
puits et résér-  
voir.

est autorisé à ériger une clôture autour des terrains  
du puits et du réservoir de l'aqueduc, de même que de semer  
du gazon autour et au-dessus du réservoir de l'aqueduc afin  
de prévenir les éboulements qui pourraient survenir autrement."

ADOPTE.

La session est levée.

*Andrée Pothier* Maire

*H. Isabel* sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES

Assemblée des  
électeurs le  
12 mai 1954.

Assemblée des électeurs de la municipalité de la Paroisse  
des Trois-Rivières, tenue le mercredi, douzième jour de mai,  
mil neuf cent cinquante-quatre, à dix heures de l'avant-midi  
à la salle du conseil, rang Ste Marguerite, sous la présidence  
du soussigné, Wildy Isabel, président de l'élection.

Après lecture faite de l'avis public donné par lui-même,  
de même que du certificat de publication dudit avis public,  
le président déclare qu'il est prêt à recevoir la mise en nomi-  
nation, suivant la loi, des personnes pouvant être élues à la  
charge de conseiller pour chacun des sièges numéros un, deux  
et six de la susdite municipalité.

Germain Massi-  
cotte

Le bulletin de présentation de M. Germain Massicotte, agent  
d'assurances, de la Paroisse des Trois-Rivières, présenté par  
M. Léonce Trempe et M. René Martin, tous deux électeurs présents,  
mettant en nomination ledit Germain Massicotte comme conseiller  
au siège numéro un de la municipalité de la Paroisse des Trois-  
Rivières est admis.

Henri Guilbert

Le bulletin de présentation de M. Henri Guilbert, cultiva-  
teur de la Paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. Jules  
Bolduc et M. Eddy Normandin, tous deux électeurs présents, met-  
tant en nomination ledit Henri Guilbert comme conseiller au  
siège no deux de la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières  
est admis.

Conrad Dugré

Le bulletin de présentation de M. Conrad Dugré, cultivateur  
de la Paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. Auguste Bettez  
et Paul Emile Ouellette, tous deux électeurs présents, mettant  
en nomination ledit Conrad Dugré comme conseiller au siège no  
six de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières est admis

A midi, aucune autre nomination n'ayant été faite comme  
conseillers aux sièges numéros un, deux et six de cette municipa-  
lité que les trois nominations susmentionnées, le président  
d'élection proclame M. Germain Massicotte élu conseiller au siège  
numéro un de cette municipalité; M. Henri Guilbert élu conseiller  
au siège numéro deux de cette municipalité et M. Conrad Dugré élu  
conseiller au siège numéro six de cette municipalité.

L'assemblée est levée.

*H. Isabel*  
Président de l'élection



PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES

Je, GERMAIN MASSICOTTE, soussigné, de la Banlieue des  
Trois-Rivières, ayant été dûment élu conseiller au siège numéro un  
de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, jure que je  
remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge  
au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me  
soit en aide

*Germain Massicotte*  
.....

Assermenté devant moi  
ce septième jour de juin 1953,  
en la Paroisse des Trois-Rivières

*Isabel*  
sec. des  
.....

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES

Je, HENRI GUILBERT, soussigné, de la Banlieue des Trois-  
Rivières, ayant été dûment élu conseiller au siège numéro deux  
de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, jure que je  
remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge  
au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me  
soit en aide.

*\* Henri Guilbert* .....

Assermenté devant moi  
ce septième jour de juin 1953  
en la Paroisse des Trois-Rivières

*Isabel*  
sec. des  
.....

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

Je, CONRAD DUCRE, soussigné, du rang Ste Marguerite de  
la Paroisse des Trois-Rivières, ayant été dûment élu conseiller au  
siège numéro six de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivi-  
ères, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les de-  
voirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.  
Ainsi que Dieu me soit en aide.

*Conrad Ducré*  
.....

Assermenté devant moi  
ce septième jour de juin 1953  
en la Paroisse des Trois-Rivières

*Isabel*  
sec. des  
.....

MARGE DE LA REPIURE

7 juin 1954



PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES

Session régulière  
7 juin 1954

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le lundi septième jour de juin, mil neuf cent cinquante-quatre, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier, et messieurs les conseillers Conrad Dugré, Eddy Normandin, Germain Massicotte, Henri Guilbert, Ernest Bolduc et Auguste Bettez.

conseillers assermentés

Avant l'ouverture de la session le secrétaire a procédé publiquement à l'assermentation de messieurs Germain Massicotte Henri Guilbert et Conrad Dugré, élus conseillers le 12 mai 1954.

minutes

Les minutes de la session régulière du 3 mai 1954 sont lues et adoptées sur proposition de M. Ernest Leduc secondée par par M. Henri Guilbert.

procès-verbal  
élection 12/5/54

Lecture est faite du procès-verbal, sous la signature du Président de l'élection, de l'assemblée des électeurs tenue le 12 mai 1954.

Comptes

PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc,  
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin

"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés

Chèque 2157  
2158  
2159  
2160  
2161  
2162  
2163  
2164  
2165  
2166  
2167  
2168  
2169  
145  
146  
147  
148  
149  
150  
151  
152  
153  
154

pour paiement:

10- W. Isabel, salaire et affichage	✓177.00
20- G. Richer - loyer	✓ 36.00
30- Bell Telephone Co	✓ 10.24
40- The Shawinigan Water & Power	✓155.56
50- Jean Paul Girard - cloture route Calvaire	✓ 32.25
60- Philippe Pratte - "	✓ 25.10
70- Baptist Transportation, sable Blvd Lacerte	✓ 35.10
80- Eddy Beaulieu " " "	✓ 12.00
90- Camille Houle, impression	✓ 81.61
100- Grégoire Biron - tuyaux Elyds P-15	✓ 95.04
110- Bernard Bellemare - " " "	✓ 6.00
120- La Revue Municipale	✓ 15.15
130- Bertrand, Abran & Lambert, mutations	✓ 26.50
140- Syn. Doop. Ste Marguerie, cloture réservoir	✓ 59.80
150- Armand Roy, équipement	✓ 41.84
160- W. Isabel, impression et voyage à Québec	✓ 6.23
170- Loranger & Molesworth Ltd, matériel	✓ 1.13
180- H.P. Vaillancourt, salaire	✓ 297.30
190- Pierre Bolduc, sal.	✓ 4.42
20- Ls Marie Bolduc, sal.	✓ 79.51
210- Noel Bolduc, sal.	✓ 52.91
220- Onil Buldteur, sal.	✓ 34.17
230- Emérien Paillé, sal.	✓ 16.86

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc,  
SECONDE PAR: M. Auguste Bettez,

mutations

"QUE le secrétaire soit et est autorisé à faire les changements nécessaires dans les livres de la corporation relativement aux mutations suivantes:

<u>No.Ordre</u>	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>
333-	Abel Alarie	St Pierre Jos
411-412	Marleau Antoni	Barakett Mike
453	Jalbert Antonio	Marleau Antoni
459	Laroche Josaphat	Pellerin Henri
460	Laroche Josaphat Mde	Pellerin Henri
400	Dubond Fournier G.	Letourneau J.Marie
458	Daigle Robert	St Pierre Jos.
443-444	St Pierre Jos.	Marco Ltée
344-345	Deschamps Gérard	Jalbert Antonio
62	Arseneault Calixte Mde	Rochon Roland
657	Lacerte Adonias Mde	Gélinas Rémi
705-706	Matthon David & Hermile	Lamy Bertrand

MARGE DE DA RELIURE

7 juin 1954



No.ordre	Ancien Propriétaire	Nouveau Propriétaire
740	Matthon David & Hermile	Matthon Archille
872	Langlois Etienne	Chabot Maurice
800	Levesque Wilfrid Mor	Morneau Jean Marie
897	Labarre Maurice	Desjardins Jules
898	Labarre Maurice	Labarre Emile
1340	Cormier Adélard	Cormier Robert & Germaine
1341	Cormier Adélard	Cormier Germain & Lucienne
1400	Dugré Jacques	Marchand Albert
1423	Dumont Norbert	Turcotte Téléphore
1241	Laiterie Ste Marguerite	Cremerie des Trois-Rivières Ltée
1452	Bourassa Roméo	Desalliers Alphonse

mutations

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

nomination  
vérificateur

"QUE la vérification des livres comptables de cette corporation pour la période se terminant le 31 décembre 1954 soit et est confiée à la firme René de Cotret, Ferron, Nobert & Cie.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,

SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

Bell Telephone  
M.D. 54

"QUE ce conseil consent, par les présentes, à la construction et à l'entretien par la Compagnie de Téléphone Bell du Canada de ses lignes de téléphone dans les limites dans cette Municipalité aux endroits et de la manière indiqués aux plans portant les numéros 1 de R.O.T. 60 M.D. 54, en date du 1er juin 1954, et désigne M. J.T. Joly pour surveiller les travaux pour le compte de la Municipalité;

QUE ce Conseil autorise par les présentes la dite compagnie à émonder les arbres croissant ou existant sur les rues, routes, grand'routes, squares et lieux publics de cette municipalité, susceptibles de gêner la construction ou l'exploitation des dites lignes de téléphone indiquées aux plans susdit; cet émondage devra être fait sans dommage inutile et aux frais et risques de ladite Compagnie."

ADOPTE

invitation  
école No 5

Lue une lettre signée par M. Rosaire Gaudet, commissaire d'écoles, invitant les membres du conseil à assister à la bénédiction de l'école No. 5, le samedi 12 juin 1954, à 4 heures p.m.

Lue une lettre en date du 11 mai 1954 de M. Rosaire Doyon du Cap de la Madeleine, réclamant la somme de \$19.00 pour dommage subis alors qu'il circulait sur la rue Matthon. Cette rue étant un chemin de terre, le conseil n'accepte pas la responsabilité de ces dommages (art. 453) et M. Doyon sera avisé en conséquence.

CONSIDERANT qu'en date du 22 juillet 1953, la Commission Municipale de Québec a autorisé le renouvellement d'un emprunt temporaire au montant de \$2,000.00;

Renouvellement  
Emprunt temp.  
\$2,000.00

CONSIDERANT que cet emprunt est le seul emprunt temporaire contracté par la corporation;

CONSIDERANT que, malgré la bonne volonté du conseil, la situation financière de la corporation n'en permet pas le remboursement en raison des dépenses que le développement constant de la municipalité apporte, en conséquence il est:

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,

SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QUE demande soit faite à la Commission Municipale de Québec, la priant de bien vouloir autoriser, pour une période de douze mois, le renouvellement de l'emprunt de deux mille dollars (\$2,000.00) contracté le 24 décembre 1952;

QUE, sur réception de la susdite autorisation, Son Honneur le Maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la corporation de la paroisse des Trois-Rivières, les documents nécessaires aux fins du susdit renouvellement."

ADOPTE

Remerciements  
famille Massicotte.

Les remerciements des familles Fillion, Massicotte et Veillette sont transmis au Conseil pour les condoléances exprimées à l'occasion du décès de Mde Joseph Fillion, mère de M. Germain Massicotte, conseiller.

MARGE DE LA REIMURE



Ministère Santé  
retention chèque  
octroi -

Pour faire suite à la lettre du Ministère de la Santé, en date du 28 mai 1954, concernant la retention du chèque de \$817.00 du Ministère de la Voirie pour entretien des chemins d'hiver 1953-54, le secrétaire est chargé d'écrire à qui de droit dans le but d'obtenir la libération du chèque intégral.

Lue une lettre de The Bell Telephone Co of Canada, 4 mai 1954, en réponse à la plainte formulée par le conseil relativement au service dans le rang Ste Marguerite.

Etienne Neault,  
insp. voirie

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

"QUE M. Etienne Neault soit et est nommé inspecteur de Voirie au Petit Village en remplacement de M. Jeffrey Godin, démissionnaire."

ADOPTE

RESOLU A L'UNANIMITE:

dernier avis  
service d'eau.

"QUE le secrétaire soit et est autorisé à aviser les contribuables qui n'ont pas acquitté la compensation pour le service d'aqueduc pour la période du 1er janvier au 30 juin 1954 que le service sera discontinué si la compensation n'est pas payée dans les trois jours suivant l'avis."

ADOPTE

visite des  
Underwriters  
et  
taux assurance

M. Germain Massicotte, conseiller, informe les contribuables de la visite de M. Amyot de Canadian Underwriters Association, relativement à une réduction des taux d'assurance-incendie. Une inspection du réseau d'aqueduc aura lieu probablement en juillet et une décision définitive sera alors transmise.

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,

SECONDE PAR: M. Auguste Bettez,

achat équipement  
pompiers

"QUE le conseil soit et est autorisé à s'informer des prix et à acheter aux meilleures conditions possibles les articles suivants: 6 paires de bottes de caoutchouc, 6 imperméables, 6 chapeaux imperméables, 4 haches, 4 échelles extension 14' à 25', 400 pieds boyaux 1 1/2", 4 lances 1 1/2" à 1/2", 200 pds de boyaux 3/4" avec adapteurs pour robinets.

adopte

PROPOSE PAR: M. Conrad Dugré,

SECONDE PAR: M. Auguste Bettez,

Eddy Charpentier  
tourne-robinet

"QUE M. Eddy Charpentier soit et est nommé tourne-robinet pour le rang Ste Marguerite et la route Denoon." *à titre gratuit.*

ADOPTE.

*3 mots à l'encre  
"à titre gratuit" sont ajoutés  
M. P. H.*

La session est levée.

*Medicine Pothier* Maire

*Isabel* Sec.-trés.

MARGE DE DA RELIURE



21 juin 1954

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES

Session spéciale du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le lundi, vingt et unième jour de juin, mil neuf cent cinquante-quatre, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions, rang Ste Marguerite, T.R. et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier, et messieurs les conseillers Germain Massicotte, Henri Guilbert, Eddy Normandin, Auguste Bettez, Conrad Dugré et Ernest Bolduc.

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis.

L'ordre du jour est le suivant:

1o- Aqueduc: tout sujet s'y rapportant.

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,

SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

"QUE, à la suite de la recommandation de l'ingénieur Maurice Langlois, la corporation verse à la Cie de Construction Dollard Limitée, la somme de huit mille deux cent trente-deux dollars et quarante-deux cents (\$8,232.42) en acompte sur la retenue de \$9232.42 faite sur les travaux exécutés au cours de 1953 par la susdite compagnie;

QUE la balance, soit mille dollars, soit et est retenue comme garantie de la bonne exécution des travaux qui seront faits prochainement par cette même compagnie."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,

SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QUE instruction soit donnée à la Cie de Construction Dollard Limitée de procéder immédiatement à l'exécution des travaux d'aqueduc sur la nouvelle route nationale, depuis le Blvd Ste Catherine jusqu'aux limites de la cité des Trois-Rivières, sur le Blvd Beaudry et sur le Blvd Lacerte, aux termes et conditions de la soumission en date du 16 juin 1953 de la compagnie susmentionnée."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Auguste Bettez,

"QUE les comptes suivants, s'appliquant au réseau d'aqueduc, soient et sont approuvés pour paiement:

1o- Ls Marie Bolduc	23.16✓
2o- Emérien Paillé	19.56✓
3o- H.P. Vaillancourt	2.46✓
4o- Loranger & Molesworth Ltée	18.96✓

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE le creusage et le remplissage des tranchées nécessaires à l'installation d'un tuyau de 2" pour l'aqueduc à la Place Bellemarre et sur une partie du lot 59, soient et sont confiés à Albert Baril de Louiseville, au prix de vingt-cinq cents le pied linéaire, le posage des dits tuyaux et accessoires nécessaires étant exécuté par la corporation."

ADOPTE

La session est levée.

*Médéric Pothier* Maire

*Isabel* Sec.-trés.

session spéciale  
21 juin 54

convocation

ordre du jour

acompte sur re-  
tenue travaux  
1953  
Dollard Const.  
chèque 155

Travaux aqueduc  
route nationale  
Blvd Beaudry  
Blvd Lacerte

Chèque 156  
157  
158  
159

MARGE DE LA RELIURE

28 juin 1954



PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

Session spéciale du conseil de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le lundi vingt-huitième jour de juin, mil neuf cent cinquante-quatre, suivant les formalités prescrites par la loi, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions, rang Ste Marguerite, T.R., et à laquelle sont présents Son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier, et messieurs les conseillers, Ernest Bolduc, Auguste Bettez, Henri Guilbert, Germain Massicotte, Eddy Normandin et Conrad Dugré.

Lecture est faite de l'avis de convocation ainsi que du certificat de signification dudit avis aux membres du conseil.

L'ordre du jour est le suivant:

1o- Revision du rôle d'évaluation.

Après examen de la liste des amendements à apporter au rôle d'évaluation, il EST RESOLU que le rôle d'évaluation est révisé et que le secrétaire-trésorier est autorisé à y faire les amendements suivants:

<u>No ordre</u>	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>
-36	Ordre Frères Prêcheurs	St Pierre Jos.
-217	H.P. Proulx	Nap. Morrissette
-401	Brouillette J. Chs	Paquin J.
-402	Laroche Josaphat	Paquin J.
-709	Matthon David & Hermile	Bouchard Eloi
-710	Matthon David & Hermile	Bouchard Eloi
-736	Matthon David & Hermile	Bouchard Eloi
-786	Matthon David	St Pierre Eddy
-787	Matthon David	St Pierre Eddy
-397-398	Robert Gérard	Laroche Josaphat
-410	Thiffault Urgèle	St Pierre Jos
-415	Racine Hector	St Pierre Jos
-513	Boumencour J. Succ.	Nassif Michel
-539-540	Isabel W. Mde	Pratte Florent
-1153	Girard Albert	Girard Lionel
-1248	Girard Albert	Girard Lionel
-1227	Dugré Léonard	Chabot Maurice
-1328	Loranger Marcel	Loranger Roméo
-1330	Loranger Ls Phil.	Loranger Marcel
-1326-1327	Aboud Waddah	Loranger Marcel

<u>No. ordre</u>	<u>Augmentation</u>	<u>Diminution</u>	<u>Eval. totale révisée</u>
-1074	500. Bâtisses		5200.
-1076A	475. "		1075.
-1207A	1100. "		2000.
-1108A	250. Terrain		250.
-1153A	365. T 1935 B.		2300.
-1153		-15 Ter. 1235 B.	4375.
-1188A	85. "		85.
-30		325 Bâtisses	5500.
-36	1100 T. 4000 B.		5100.
-65		1625 "	12800.
-56		600 Ter.	9350.
-50	11 Ter. 1889 B.		4250.
-519	300. Bâtisses		3000.
-443	215 "		435.
-473	1640 "		1850.
-344	2475 "		2675.
-452	50 "		2000.
-102A	450 "		450.
-403		125 Ter.	nil
-404		210 "	nil
-405	335 T. 9455 B.		10000.
-299A	2280 T 7920 B		10200.
-319	1470 B.		1700.
-330	13400 B		15000.
-330A	1500 T		1500.

28 juin 1954



No.Ord.	Augmentation	Diminution	Evaluation totale révisée
43		125 T.	14700.
-51	50 B		11550.
-53		560 T.	18115.
-513		650 B.	525.
-299 B	2070 T 10030 B		12100.
-52A	650 T 1650 B		2300.
-52		50 T.	5475.
-518	475 B		2225.
-988	1505 B.		1650.
-184	275 E		650.
-187A	125 T 185 B.		310.
-187		125 T.	375.
-235A	150 T 400 B.		550.
-235 B	100 T. 25 B.		125.
-177	50 B.		600.
-73	50 B.		10200.
-158	120 B		325.
-860	225 B.		375.
-862	50 B.		300.
-867	75 B.		200.
-872	325 B.		450.
-883	175 B.		300.
-913	575 B.		750.
-923	210 B.		350.
-922	325 B.		650.
-832	450 B.		900.
-48		30 T 520 B.	11750.
-1219 A	100 T.		100.
-167		550 T	nil
-1437	655 B.		1375.
-1246	900 B.		2850.
-2707	160 T.		3730.
-44		170 T	11180.
-691	110 B.		250.
-692	80 B.		220.
-696	660 B		800.
-709	275 E.		925.
-727	60 B.		200.
-729	210 B.		350.
-733	535 B.		675.
-739	70 B.		300.
-740	95 B.		275.
-741	495 B.		675.
-743	20 B.		200.
-770	240 B.		780.
-773	135 B.		275.
-786	1555 E.		1700.
-787	550 B.		900.
-975	150 B.		400.
-976	150 B.		525.
-57A	1750 B.		5850.
-153	2250 B.		4175.
-1268	300 B.		1350.
-1211		25 B	10575.
-15		200 T	11400.
-33		100 T	7350.
-224A	95 T.		95.
-224B	115 T 60 B.		175.
-459	25 T.		4950.
-460		30 T.	nil
-332	10 B.	10 T.	250.
-52B	525 T.		525.

et que les nouveaux immeubles suivants y soient inscrits:

MARGE DE LA RELIURE



	Numéro ordre	Cadastre	Propriétaire	Terrain	Total de Évaluation
	796-1	34-1	Montour & Frères Jules, Arthur, Emile	1.	1.
revision	796-2	34-2	" "	340.	340.
rôle	796-3	34-3	" "	325.	325.
évaluation	796-4	34-4	" "	305.	305.
	796-5	34-5	" "	290.	290.
	796-6	34-6	" "	250.	250.
	796-7	34-7	" "	280.	280.
	796-8	34-8	" "	155.	155.
	796-9	34-9	" "	155.	155.
	796-10	34-10	" "	155.	155.
	796-11	34-11	" "	155.	155.
	796-12	34-12	" "	155.	155.
	796-13	34-13	" "	155.	155.
	796-14	34-14	" "	1.	1.
	796-15	34-15	" "	130.	130.
	796-16	34-16	" "	125.	125.
	796-17	34-17	" "	120.	120.
	796-18	34-18	" "	120.	120.
	796-19	34-19	" "	120.	120.
	796-20	34-20	" "	120.	120.
	796-21	34-21	" "	135.	135.
	796-22	34-22	" "	135.	135.0
	796-23	34-23	" "	120.	120.
	796-24	34-24	" "	120.	120.
	796-25	34-25	" "	120.	120.
	796-26	34-26	" "	120.	120.
	796-27	34-27	" "	125.	125.
	796-28	34-28	" "	130.	130.
	796-29	34-29	" "	1.	1.
	929-1	35-146	Bellemare Auguste	110.	110.
	929-2	35-147	" "	110.	110.
	929-3	35-148	" "	110.	110.
	929-4	35-149	" "	1.	1.
	929-5	35-152	" "	110.	110.
	929-6	35-153	" "	110.	110.
	929-7	35-154	" "	110.	110.
	929-8	35-155	" "	110.	110.
	929-9	35-156	" "	110.	110.
	929-10	35-157	" "	110.	110.
	929-11	35-158	" "	110.	110.
	929-12	35-159	" "	110.	110.
	929-13	35-160	" "	110.	110.
	929-14	35-161	" "	110.	110.
	929-15	35-162	" "	1.	1.
	929-16	35-163	" "	1.	1.
	929-17	35-165	" "	255.	255.
	929-18	35-166	" "	235.	235.
	929-19	35-168	" "	110.	110.
	929-20	35-169	" "	115.	115.
	929-21	35-170	" "	115.	115.
	929-22	35-171	" "	115.	115.
	929-23	35-172	" "	115.	115.
	929-24	35-173	" "	115.	115.
	929-25	35-174	" "	115.	115.
	929-26	35-175	Guay Jean Marie	120.	120.
	929-27	35-176	Bellemare Auguste	1.	1.
	929-28	35-177	" "	110.	110.
	929-29	35-178	" "	110.	110.
	929-30	35-179	" "	110.	110.
	929-31	35-180	" "	110.	110.
	929-32	35-181	" "	110.	110.
	929-33	35-182	" "	110.	110.
	929-34	35-183	" "	110.	110.
	929-35	35-184	" "	110.	110.
	929-36	35-185	" "	110.	110.
	929-37	35-186	" "	110.	110.
	929-38	35-187	" "	1.	1.
	-1443-a	143(41-260	Lefebvre Severin	120 F 80 B 200.	



28 juin 1954.  
5 juillet 1954

et que les noms suivants y soient ajoutés:

- No. ordre:
- 397-a Laroche Josaphat Mde épouse
  - 102-b Morel Raymond Mde "
  - 1153 Girard Lionel Mde "
  - 1246 Cormier Gaston Mde "

ADOPTE

Tous les membres du conseil étant présents et du consentement unanime de tous, il est procédé à l'étude de d'autres sujets.

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,

SECONDE PAR: M. Germain Massicotte,

"QUE la corporation fasse imprimer des cartes informant les contribuables de qui ils peuvent se procurer un permis de construction."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Germain Massicotte,

"QUE le secrétaire soit et est autorisé à informer un contribuable de la place Bellemare (M. Paul Hubert) de l'existence et des dispositions du règlement de construction afin qu'il s'y conforme."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,

SECONDE PAR: M. Germain Massicotte,

"QUE l'inspecteur de voirie sur les Blvds Ste Catherine et des Dominicains soit et est autorisé à obtenir les informations nécessaires relativement à l'épandage de calcium sur ces boulevards"

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Germain Massicotte

"QUE la corporation achète deux cadenas pour le réservoir de l'aqueduc."

ADOPTE.

La session est levée.

*Germain Massicotte* Maire

*Isabel* sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

Session régulière du conseil de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le lundi cinquième jour de juillet, mil neuf cent cinquante-quatre, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier, et messieurs les conseillers: Germain Massicotte, Eddy Normandin, Conrad Dugré, Henri Guilbert, Ernest Bolduc et Auguste Bettez.

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,

SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

"QUE les minutes de la session régulière du 7 juin 1954 et celles de la session spéciale du 21 juin 1954 sont adoptées."

ADOPTE

MARGE DE LA RELIURE

cartes, règle-  
ment construc-  
tion

avis re: rég.  
construction

calcium Blvds  
P-15

cadenas-réservoir  
de l'aqueduc.

session régulière  
5 juillet/54

minutes

5 juillet 1954



PROPOSE PAR: M. Henri Guilbort,  
SECONDE PAR: M. Augusto Bettez,  
"QUE les comptes suivants soient et sont  
approuvés pour paiement:

Chèque 2170	1- W. Isabel, salaire, affichage, revision	✓ 215.00
2171	2- G. Richer, loyer	✓ 36.00
2172	3- The Bell Telephone	✓ 10.34
2173	4- Shawinigan Water & Power	✓ 155.56
2174	5- Gabriel Bourassa, sable P-17	✓ 4.00
2175	6- Cie Construction Dollard - nivellement P-17	✓ 11.00
2176	7- Imprimerie Ovila Lacoursière, papoterie	✓ 18.21
2177	8- Carrière St Maurice, rang Ste Marg.	✓ 19.92
2178	9- J.T. Joly, revision	✓ 29.25
2179	10- Henri Montour, revision	✓ 29.25
2180	11- Roland Crête, "	✓ 38.75
2181	12- Alex. Dugré In Trust, feux forêt 1953	✓ 664.07
160	13- H.P. Vaillancourt,	✓ 237.84
161	14- Ls Marie Bolduc	✓ 41.82
162	15- Pierre Bolduc	✓ 41.82
163	16- Launier Ltée	✓ 1877.81
164	17- R. Rathier	✓ 27.00
165	18- Herman Lyonnais	✓ 12.70
166	19- Loranger & Molesworth	✓ 5962.67
167	20- R.J. Levesque	✓ 15.75
168		

ADOPTE

requête P-59  
aqueduc

Lue une requête portant la signature de 16 contribuables d'une partie du lot 59 demandant le service d'aqueduc. Le conseil étudiera la possibilité de satisfaire à cette demande si les finances le permettent.

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,  
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc

Aqueduc,  
Crête, Désaulniers

"QUE le service d'aqueduc soit attesté considéré comme ayant été ouvert le 1 juillet 1954 chez MM. Eddy Crête et J.E. Désaulniers."

ADOPTE

dépotoir.

M. Augusto Bettez, conseiller, fait rapport des démarches qu'il a faites à date concernant un endroit pour un dépotoir. Ces démarches se continueront en vue de trouver une solution favorable.

La session est levée.

*Germain Massicotte* Maire,

*W. Isabel* Sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

session régulière  
2 août 1954

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le lundi, deuxième jour du mois d'août, mil neuf cent cinquante-quatre, à huit heures pm au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: messieurs les conseillers Germain Massicotte, Eddy Normandin, Conrad Dugré, Augusto Bettez et Ernest Bolduc formant quorum.

MARGE DE LA RELIURE



2 août 1954.

Vu l'absence de Son Honneur le Maire, il est  
 PROPOSE PAR: M. Augusto Bottoz,  
 SECONDE PAR: M. Conrad Dugré,  
 "Que monsieur le conseiller Germain Massicotte soit nommé pro-maire et préside la présente session."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Augusto Bottoz,  
 SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,  
 "Que les minutes de la session spéciale du 28 juin 1954 et celles de la session régulière du 5 juillet 1954 soient et sont adoptées."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,  
 SECONDE PAR: M. Conrad Dugré,  
 "QUE les comptes suivants soient et sont approuvés pour

paiement:

Chèque	2182	10- W. Isabel, salaire juillet	✓ 175.00
	2183	20- G. Richer, loyer	✓ 36.00
	2184	30- The Bell Telephone	✓ 13.04
	2185	40- The Shawinigan Water & Power, éclairage rues	✓ 155.56
	2186	50- Alexandre Héroux, P-35	✓ 6.00
	2187	60- Jules Ouellette P-35	✓ 28.50
	2188	70- Léo Paul Ouellette P-35	✓ 16.50
	2189	80- Eddy Beaulieu, route Bureau	✓ 16.13
	2190	90- Alphonse Roch, fossé P-15	✓ 7.20
	2191	100- Baptist Transportation P-35	✓ 46.47
	2192	110- Leo Teasdale P-11	✓ 2.50
	2193	120- Royal Valois P-29	✓ 111.95
	168	130- Cie Construction Dollard Ltée	✓ 4488.42
	169	140- H.P. Vaillancourt salaire	✓ 237.84
	170	150- Louis Marie Bolduc "	✓ 131.44
	171	160- Pierre Bolduc "	✓ 110.08
	172	170- Baptist Transportation Ltée	✓ 121.31
	173	180- Loranger & Molesworth Ltd	✓ 2012.21
	174	190- Royal Valois	✓ 16.22
	175	200- Shawinigan Water & Power	✓ 104.96
	176	210- Léo Teasdale,	✓ 5.00
	177	220- Clément & Levasseur,	✓ 1.60
	178	230- Launier Ltée	✓ 213.42
	179	240- Lyonnais Herman	✓ 45.55
	180	250- Receveur Général du Canada	✓ 26.04

ADOPTE

Lue une lettre de The Bell Telephone Co informant que les travaux autorisés par le consentement municipal R.O.T. 60 M.D. 54 sont terminés.

Lue une requête de résidents du lot No. 17 (Le Nouvelliste) demandant l'amélioration de la rue.

Le secrétaire fait rapport que lors d'une récente visite à son bureau M. Augusto Bellemare a offert, verbalement, de céder des rues sur le lot 35 aux conditions ordinaires d'achat par la municipalité.

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,  
 SECONDE PAR: M. Conrad Dugré,

"QUE la corporation de la Paroisse des Trois-Rivières achète de M. Augusto Bellemare de la Banlieue des Trois-Rivières, au prix total de un dollar les immeubles connus et désignés comme étant les numéros onze, vingt-sept, trente-sept, cent cinq, cent quinze et cent vingt-six de la subdivision officielle d'une partie du lot numéro trente-cinq (P35-11, 27, 37, 105, 115 et 126) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières;

QUE Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, devant Mtre Gilles Guy Garceau, un acte notarié à cet effet."

ADOPTE

MARGE DE LA RELIURE

Bell Tel.  
 M.D. 54

rue Le Nouvelliste

achat de rues  
 P-35

2 aout 1954  
7 sept. 1954



PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,  
SECONDE PAR: M. Augusto Bettez,

"QUE les travaux d'entretien dans les  
rues de la Place Matthon (lot P 29) soient exécutés  
par la corporation sous la surveillance de l'inspec-  
teur municipal et à la charge des contribuables intéressés;  
QUE le secrétaire donne avis public en ce sens  
conformément aux dispositions du code municipal."

ADOPTE

Monsieur Eddy Normandin, conseiller, donne avis de motion  
qu'à une session subséquente il présentera un règlement concer-  
nant les travaux d'entretien dans les rues de la place Matthon.

Des contribuables de la Place Matthon présents à la session  
demandent de nouveau au conseil le service de l'aqueduc à cet en-  
droit.

Le secrétaire est prié de communiquer avec la Canadian Un-  
derwriters' Association dans le but de hâter la réduction du taux  
de l'assurance-incendie.

PROPOSE PAR: M. Conrad Dugré,  
SECONDE PAR: M. Augusto Bettez,

"QUE la corporation consent à fournir à M. Raoul Ricard  
le service d'aqueduc aux conditions suivantes: Que ledit M. Ricard  
à ses frais, exécute les travaux de creusage; qu'une telle instal-  
lation ne nuise en aucune façon à l'opération normale du réseau;  
que la corporation ne garantit aucune pression minimum et aucun  
débit d'eau régulier; que ledit Raoul Ricard verse la somme de  
trente dollars pour l'année 1954."

adopte

La session est levée.

*Médéric Pothier* Maire

*W. Isabel* Sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

Session régulière  
7 sep. 1954

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières  
tenue le mardi septième jour de septembre, mil neuf cent cinquante  
quatre, la veille étant jour férié, à huit heures p.m. au lieu  
ordinaire des sessions, et à laquelle sont présents: Son Honneur  
le Maire, M. Médéric Pothier, et messieurs les conseillers Con-  
rad Dugré, Eddy Normandin, Germain Massicotte, Auguste Bettez et  
Ernest Bolduc.

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,  
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

"QUE les minutes de la session régulière du 2 août 1954  
soient et sont adoptées.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Conrad Dugré,  
SECONDE PAR: M. Germain Massicotte,

"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés pour  
paiement:

Chèque	2194	1o W. Isabel, salaire, affichage, timbres, clé.	✓ 178.27
	2195	2o G. Richer, loyer	✓ 36.00
	2196	3o The Bell Telephone	✓ 9.49
	2197	4o The Shawinigan Water & Power	✓ 113.48
	2198	5o Bertrand, Abran & Lambert, mutations	✓ 25.00
	2199	6o Arthur Godon, charroyage cendres Blvd Lacerte	✓ 37.50
	2200	7o Alphonse Roch, creusage fossé P-15	✓ 9.00
	2201	8o Albert Baril, " " "	✓ 175.00
	2202	9o Baptist Transportation Ltd, gravier P-35	✓ 193.28
	2203	10o Frères Rouette, clôture route Calvaire	✓ 26.25
	2204	11o Ernest Rouette, fauchage route Petit Village	✓ 7.50

MARGE DE LA RELIURE

avis motion  
règlement rues  
P-29

service aqueduc  
place Matthon

Underwriters

aqueduc  
Raoul Ricard

minutes

comptes

7 sept. 1954



182	12o H.P. Vaillancourt, salaire et tuyaux	✓ 310.05
183	13o Pierre Bolduc, salaire Aqueduc	✓ 13.50
184	14o Ls Marie Bolduc, " "	✓ 198.01
185	15o Denis Panneton, " "	✓ 22.50
186	16o Michel Dugré, " "	✓ 9.90
187	17o Emerien Paillé " "	✓ 3.52
189	18o Léo Teadale, transport sable	✓ 10.50
190	19o Cie Const. Dollard Ltée, location machinerie	✓ 36.63
191	20o Stanislas Panneton, matériaux,	✓ 14.45
192	21o-Launier Ltée, matériaux et équipement aqueduc	✓ 320.82
193	22o-Herman Lyonnais, soudures aqueduc	✓ 15.00
194	23o-Albert Baril, excavtion et remplissage	✓ 764.00
195	24o-Receveur général Canada, timbres ass.chômage	✓ 4.92
196	25o-Richard Godin, matériaux motel Castel des Prés	✓ 84.20

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,

SECONDE PAR: M. Conrag Dugré,

"QUE l'entretien, au cours de l'hiver 1954-55, du rang

entretien che-  
mins hiver 54-55  
Ricard, Levas. Duf.

Ste Marguerite, de la partie de la route Denoon à être déterminée par le conseil, de la route du Calvaire, de la route et du Chemin du Petit Village, de la lère rue Place Bellemare, rue Le Nouvelliste, Blvd Lacerte, Blvds des Dominicains et Ste Catherine, Blvd Beaudry ainsi que tous autres chemins publics, rues ou routes désignés ultérieurement par résolution du conseil, soit et est accordé à MM. Clément Ricard, Gérard Dufresne et Roland Levasseur, tous trois associés;

Que le susdit entretien sera fait de manière à permettre la circulation des véhicules-moteurs et au prix de trois cent soixante dollars (\$360.00) du mille de longueur;

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de la Paroisse de Trois-Rivières, le contrat à cette fin."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,

SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QUE le secrétaire soit et est autorisé à faire les changements nécessaires aux livres de la corporation relativement aux mutations suivantes:

<u>No. ordre</u>	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>
573	Kemp Henry	Falle Raphl T.
603	Lacerte Abthur	Godon Laurent
545	Boileau Rosario	Paquin Léo
901	L'Heureux Maurice	Rocheleau Gilles
1057	Joly Aimé	Jolin Gérald
1064	Joly Aimé	Gélinas Origène
60	Pratte Philippe	Les Immeubles Radisson Eng.
669	Lacerte Arthur	Hadzerick John
750	Matthon David & Hermile	Tousignant Julien
929-919	Bellemare Auguste	Chamberland Ferandn
950	Dionne Joseph	Bélangier Arthur
1326-1327	Loranger Marcel	Loranger Gertrude
666-653	Lacerte Arthur	Gélinas Léo Paul
737	Matthon David & Hermile	Brouillette Clément
440	St Pierre Jos.	Laviolette Paul Mde
333	St Pierre Jos.	Nadeau Robert
933	Cossette Fernand	Duval Georges
201	Lafrance Marcel	Brousseau Joseph Mde
1456	Leclerc Alcide	Manseau Maurice
1127	Desroches Roland Mde	Trottier Jean Marie
1220	Dupont Gilles	Spénard Origène
1329	Loranger Marcel	Bergeron Roger

ADOPTE.

MARGE DE LA REPIURE



avis public  
entretien rues  
place Matthon

Lecture est faite de l'avis public donné le 25 août 1954, de même que du certificat de publication dudit avis public, relativement à L'entretien des rues de la place Matthon conformément à l'article 574 du code municipal.

partage actif  
et passif,  
Par. 3-Riv. et  
St Michel Forges

Le secrétaire donne lecture des états financiers préparés pour le partage, au 31 décembre 1953, de l'actif et du passif entre la Paroisse des Trois-Rivières et la Paroisse de St Michel des Forges à la suite de l'érection de cette dernière municipalité, le 1er janvier 1954, de même que de certaines clauses qui devraient être inscrites dans la résolution adoptant ce partage. Avant d'accepter définitivement de projet, le conseil préfère attendre s'il rencontre l'approbation du conseil de St Michel des Forges.

Lue une requête demandant le pavage en asphalte de la route Denoon.

pavage asphalte  
route Denoon

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,  
SECONDE PAR: M. Germain Massicotte,

"QUE le conseil appuie la requête présentée au gouvernement provincial par les contribuables de la route Denoon pour le pavage en asphalte de ladite route."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,  
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QUE demande soit faite à M. Théo Larose ingénieur divisionnaire du ministère de la Voirie, de bien vouloir faire baisser le ponceau situé près de chez M. Turcotte dans la route Denoon."

ponceau route  
Denoon

ADOPTE

Lecture est faite de la correspondance échangée entre Le Premier Ministre, le Ministre de la Santé, le comptable en chef de ce ministère et le secrétaire municipal relativement à la libération du chèque d'octroi de \$817100 du ministère de la Voirie. Ce chèque a été reçu avec la lettre du Premier Ministre en date du 19 août 1954.

libération  
chèque octroi  
min. voirie

Pour faire suite à la demande de la Cie de Construction Dollard Ltée de libérer la somme de \$616.86 représentant une retenue de 15% sur les travaux d'aqueduc:

paiement tra-  
vaux aqueduc

"IL EST RESOLU qu'une inspection des travaux exécutés par la Cie de Construction Dollard Ltée sera faite par le surveillant municipal en présence de membres du conseil et sur rapport du surveillant que les travaux ont été exécutés conformément au contrat, Son Honneur le Maire et le sec.-trés. soient et sont autorisés à payer, pour et au nom de la corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, à la Cie de Construction Dollard Ltée, la somme de \$616.86 en paiement final des dits travaux."

ADOPTE

M. Germain Massicotte, conseiller, donne avis de motion qu'à une session subséquente il présentera un règlement dispensant la corporation d'ouvrir ou d'entretenir un chemin d'hiver dans la route Bureau."

avis motion  
route Bureau

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,  
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QUE la présente session soit et est ajournée au mercredi 8 septembre 1954, à 12.15 a.m.

ajournement

ADOPTE.

La session est ajournée.

*Medine Pothier*  
.....Maire

*H. Isabel*  
.....Sec.-trés.



8 septembre 1954

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE PAROISSE DES  
TROIS RIVIERES

Séance d'ajournement de la session du 7 septembre 1954, tenue conformément à la résolution adoptée le 7 septembre 1954, le mercredi, huitième jour de septembre mil neuf cent cinquante-quatre à 12.15 a.m., au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier, et messieurs les conseillers Conrad Dugré, Eddy Normandin, Germain Massicotte, Auguste Bettez et Ernest Bolduc.

PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc,  
SECONDE PAR: M. Auguste Bettez,

"QUE le contrat pour le revêtement en asphalte d'une épaisseur minimum de deux pouces de l'espace entre la nouvelle route nationale No. 2 à la Banlieue et le pavage en asphalte existant en front du poste d'essence de Shell Oil Co à la Banlieue soit et est confié à Trois-Rivières Paving au prix de cent trente-cinq dollars."

ADOPTE.

Rapport est fait de la correspondance échangée avec la Canadian Underwriter's Association relativement au taux d'assurance-incendie.

La correspondance avec Canadian Fairbanks Morse relativement au contrôle automatique pour le puits de l'aqueduc est soumise au conseil.

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,  
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QUE les remerciements officiels du conseil soient transmis à M. Gustave Brunelle de la Banlieue pour le don qu'il a fait de trois haches pour le service des incendies."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,  
SECONDE PAR: M. Germain Massicotte,

"QUE demande soit faite au Ministère des Postes de bien vouloir ordonner que la distribution de la malle soit faite par le courrier rural sur la rue connue sous le nom de "Boulevard Lacerte" à la Banlieue des Trois-Rivières."

ADOPTE.

La session est levée.

*Médéric Pothier*  
.....Maire

*Isabel*  
.....Sec.-trés.

séance ajourne  
ment 8/9/54.

revêtement as-  
phalte Station  
Shell Oil

Underwriters

contrôle aque-  
duc.

remerciements  
M. Brunelle

distribution  
malle Blvd  
Lacerte

MARGE DE LA RELIURE

4 oct. 1954



PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA  
PAROISSE DES TROIS RIVIERES.

Session régulière  
4 oct. 1954

Session régulière du conseil de la susdite municipalité tenue le lundi quatrième jour d'octobre, mil neuf cent cinquante-quatre, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier, et messieurs les conseillers Ernest Bolduc, Auguste Bettez, Henri Guilbert, Germain Massicotte, Eddy Normandin et Conrad Dugré.

minutes

PROPOSE ET RESOLU

"Que les minutes de la séance du 7 septembre 1954 et celles de la séance du 8 septembre 1954 soient et sont adoptées."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,

SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

M. H. Pinard, insp  
voirie Blvd Beau-  
dry

"QUE M. Hector Pinard soit et est nommé inspecteur de voirie sur le Blvd Beaudry en remplacement de M. Lucien Beaudry".

PROPOSE-PAR-M.-Germ ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,

SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

\$200.00 améliora-  
tion Blvd Beau-  
dry

"QU'UN montant de deux cents dollars soit et est voté pour améliorer le Blvd Beaudry et que ce montant sera chargé, par répartition, aux contribuables intéressés au pro rata de l'évaluation."

ADOPTE

Offre de rues Mme  
Alfred Bourassa  
P-36

Lue une lettre de Mde Alfred Bourassa offrant de céder pour le prix de un dollar des lots pour des rues. Le conseil entend M. Joseph Dontigny propriétaire d'un lot contigu à ceux offerts par Mmè Bourassa. M. Dontigny qui projette de subdiviser ce lot, offre gratuitement une lisière de terrain de 21½' pds de largeur afin de permettre une rue d'une largeur totale de 60 pieds. Le conseil remercie M. Dontigny de sa collaboration et par entente avec ce dernier, attendra que la subdivision officielle soit faite afin d'avoir un numéro de lot officiel, avant d'en prendre possession. L'offre de Mme Bourassa sera considérée en même temps.

Offre de terrain  
M. Jos Dontigny  
P-36

Monsieur André Pelletier, échevin de la Cité des Trois-Rivières, M. Marcel Ouellette, commissaire industriel et M. Marcel Laflamme, rencontrent le conseil relativement à la cession par la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières à la Cité des Trois-Rivières, d'une partie du lot No. 2 de la Paroisse des Rivières. Avant de donner une réponse définitive le conseil préfère étudier cette demande plus à fond.

Cession partie  
P-2, Cité des  
Trois-Rivières

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,

SECONDE PAR: M. Germain Massicotte,

Sorties 2" borne  
fontaines route  
Denoon

"QUE la corporation fasse installer des sorties de 2 pouces sur le tuyau principal d'aqueduc dans la route Denoon afin d'accorder une meilleure protection contre les incendies."

ADOPTE

Déchets chez M.  
Isaac Dupont

A la suite d'une requête présentée par des contribuables du rang Ste Marguerite se plaignant des odeurs dégagées par des déchets déposés chez M. Isaac Dupont, le secrétaire est autorisé à aviser M. Dupont de cesser de recevoir et faire brûler des déchets sur son immeuble.

Pancartes - dé-  
chets

Le secrétaire est autorisé à faire imprimer des pancartes libellées comme suit: "Défense de déposer des déchets par ordre"

Changement denom  
route Denoon

Des contribuables de la route Denoon demandent au conseil de changer le nom de cette route en raison de l'appellation qui lui est parfois faite. Le conseil invite les intéressés à soumettre des noms parmi lesquels un choix sera fait s'il y a lieu.

MARGE DE DA RELIURE



4 octobre 1954.

Le secrétaire fait rapport d'une communication reçue de M. François Lajoie Sr, procureur de la Corporation dans la cause Siméon Ricard Vs Corporation Paroisse des Trois-Rivières. Le procureur de M. Ricard offre de retirer la cause, chaque partie payant ses frais.

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,

SECONDE PAR: M. Conrad Dugré,

"QUE cette condition doit être considérée comme inacceptable, qu'il ya lieu de faire déterminer par la cour la légalité de la résolution adoptée par le conseil et que les procédures doivent suivre leur marche régulière."

En amendement à la proposition Bettez-Dugré,

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,

SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QU'il est préférable d'accepter l'offre faite par le procureur de M. Ricard et qu'un règlement dans le sens de l'offre précitée soit effectué."

Le vote est pris sur l'amendement et donne le résultat suivant:

POUR: M. Germain Massicotte, M. Henri Guilbert, M. Eddy Normandin, CONTRE: M. Auguste Bettez, M. Conrad Dugré, M. Ernest Bolduc

Comme il y a égalité de voix Son Honneur le Maire donne son vote prépondérant CONTRE l'amendement.

La proposition Bettez-Dugré est donc ADOPTÉE par quatre voix contre trois.

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,

SECONDE PAR: M. Germain Massicotte,

"QU'UN montant de cinquante dollars à même les fonds généraux soit et est voté pour aider à l'égouttement du Blvd Lacerte"

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,

SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

"QUE demande soit faite à l'Ingénieur divisionnaire de la Voirie provinciale de bien vouloir faire procéder au nettoyage du fossé de la route Denoon."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement:

Ch`eque	2205	10-W. Isabel, salaire et dep. voyage	✓ 205.20
	2206	20-G. Richer, loyer	✓ 36.00
	2207	30-Alphonse Roch, fossé P-15	✓ 22.50
	2208	40-Claude Allard, P-17 Lacerte	✓ 3.00
	2209	50-Roger Lesieur, P-17 Lacerte	✓ 6.00
	2210	60-Shawinigan Water & Power, éclairage rues	✓ 113.48
	2211	70-The Bell Telephone	✓ 9.94
	197	80-H.P. Vaillancourt, salaire et mdses	✓ 238.74
	198	90-Louis Marie Bolduc, salaire	✓ 142.32
	199	100-Herman Lyonnais, soudure et perforation	✓ 11.00
	200	110-Trois-Rivières Paving, pavage asphalte	✓ 135.00
	201	120-Can. Pac. Railway, droit passage	✓ 5.00
	202	130-Shawinigan Water & Power, électricité puits	✓ 26.20
	203	140-Loranger & Molesworth Ltée, matériaux	✓ 41.61
	204	150-Launier Ltée, matériaux et équipement	✓ 462.62

ADOPTE

PROPOSE ET RESOLU

"QUE ce conseil consent, par les présentes, à la construction et à l'entretien par la Compagnie de Téléphone Bell du Canada de ses lignes de téléphone dans les limites de cette municipalité aux endroits et de la manière indiqués aux plans portant les numéros 7 de E3372, M.D.53 en date du 8 septembre 1954 et accompagnant une demande de ladite compagnie en date du 13 septembre 1954.

Que ce Conseil autorise par les présentes ladite compagnie à émonder les arbres croissant ou existant sur les rues, routes, grand' routes, squares et lieux publics de cette municipalité susceptibles de gêner la construction ou l'exploitation des dites lignes de téléphone indiquées aux plans susdits; cet émondage devra être fait sans dommage inutile et aux frais et risques de la dite compagnie."

ADOPTE

Cause S.Ricard  
Vs  
Corp.Par 3-R.

Ch`eque 2205  
2206  
2207  
2208  
2209  
2210  
2211  
197  
198  
199  
200  
201  
202  
203  
204

The Bell Tel.  
M.D. 53

MARGE DE LA REJURE

4 oct. 1954



REGLEMENT No. 58

Rues Place Matthon - répartition.

CONSIDERANT que le 25 aout 1953 la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, par acte de cession passé devant notaire G.G. Garceau, est devenue propriétaire de certains immeubles devant servir comme rues et étant des parties du lot numéro vingt-neuf (P-29) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières;

CONSIDERANT que depuis lors des constructions ont été érigées sur la subdivision officielle d'une partie du susdit lot et qu'il y a lieu de considérer l'exécution de travaux de voirie dans certaines rues susmentionnées;

CONSIDERANT qu'un avis public a été donné le 25 aout 1954 de l'intention du conseil de pourvoir à l'entretien des susdites rues et au mode de répartition du cout dudit entretien;

CONSIDERANT qu'un avis de motion a été donné lors de la session du 2 aout 1954 par M. Eddy Normandin, conseiller, en conséquence;

Il est RESOLU UNANIMEMENT qu'un règlement portant le no. 58 est adopté et il est statué et décrété par ce même règlement comme suit, savoir:

Sec. 1- Les immeubles connus et désignés comme étant les lots soixante-trois, soixante-quatre, soixante-cinq, soixante-six, soixante-sept, soixante-huit, cent dix-neuf, cent vingt, cent vingt et un de la subdivision officielle d'une partie du lot originaire vingt-neuf (P29-63,64,65,66, 67,68,119,120,121) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières sont proclamés des chemins municipaux;

Sec. 2- QUE les travaux d'entretien, de réparation et de confection des susdits immeubles seront exécutés sous la direction de la corporation et sous la surveillance de l'inspecteur nommé à cette fin par résolution du conseil;

Sec. 3- QUE le coût des susdits travaux sera à la charge des contribuables propriétaires, au prorata de l'évaluation, des lots trois à cent vingt et un (3 à 121) inclusivement de la susdite subdivision officielle à l'exception des lots mentionnés dans la section 10 du présent règlement et des lots vingt-sept, vingt-huit, vingt-neuf et soixante-neuf de la susdite subdivision officielle;

Sec. 4- Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année sur tous les biens fonds imposables ci-dessus mentionnés, une taxe spéciale annuelle, déterminée par résolution du conseil, à un taux suffisant d'après le rôle d'évaluation en vigueur chaque année pour pourvoir au paiement des susdits travaux. Cette spéciale sera perçue en même temps que la taxe foncière annuelle.

x taxe  
MP [signature]

Sec. 5- Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

ADOPTÉ

REGLEMENT NO. 59

Chemin d'hiver route Bureau

CONSIDERANT les dispositions du Code municipal relativement au pouvoir que possède la corporation de se dispenser, dans certains cas, d'ouvrir ou d'entretenir un chemin d'hiver;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de se prévaloir de ces dispositions du Code municipal;

CONSIDERANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné par M. Germain Massicotte, conseiller, lors de la session régulière du 7 septembre 1954, en conséquence;

Il est RESOLU UNANIMEMENT qu'un règlement portant le numéro cinquante-neuf (59) est adopté et il est statué et décrété par ce même règlement, savoir:

Art. 1- A compter de l'entrée en vigueur du présent règlement la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières est dispensée d'ouvrir ou d'entretenir un chemin d'hiver dans la route Bureau.

Art. 2- Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ

MARGE DE LA RELIURE

4 octobre 1954



CONSIDERANT que le 1er décembre 1954 la corporation doit honorer une échéance, en capital et intérêt, se totalisant à \$9,971.25 relativement à l'emprunt à long terme de \$325,000.00 autorisé par le règlement No. 57;

CONSIDERANT que par suite de retards incontrôlables dans la construction, l'opération normale de ce réseau n'a pu se faire telle qu'estimée;

CONSIDERANT que, comme conséquence du fait que l'usage de l'eau n'est pas obligatoire pour les contribuables, il était assez difficile de déterminer de manière assez précise les revenus de la compensation imposée aux abonnés du réseau d'aqueduc;

CONSIDERANT que au cours de la présente session le conseil a fixé à \$0.60 par \$100.00 d'évaluation la taxe spéciale imposée par le règlement No. 57 et ordonné la confection d'un rôle spécial de perception à cet effet;

CONSIDERANT qu'il est impossible, vu le peu de temps, de percevoir le montant nécessaire pour honorer l'échéance du 1er décembre 1954 au montant de \$9,971.25, en conséquence il est

PROPOSE ET RESOLU UNANIMEMENT

"QUE demande soit faite à la Commission municipale de Québec de bien vouloir autoriser, pour une période minimum de six mois, un emprunt temporaire n'excédant pas neuf mille cinq cents dollars (\$9,500.00) pour pourvoir au paiement de l'échéance du 1er décembre sur l'émission de \$325,000.00 faite en date du 1er décembre 1953 sous l'autorité du règlement No. 57;

QUE sur réception de la dite autorisation Son Honneur le Maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la corporation de la paroisse des Trois-Rivières, les documents relatifs au susdit emprunt temporaire."

ADOPTE

CONSIDERANT que les dépenses se rapportant au réseau d'aqueduc pour l'année 1954 sont estimées comme suit:

<u>Dépenses:</u>	Service de la dette	16942.50	
	Entretien	2200.00	
	Administration	250.00	
	Commission sur coupons	50.00	
	Intérêt sur emprunt temporaire	100.00	19,542.50

CONSIDERANT que pour défrayer les dites dépenses la corporation prévoit les revenus suivants:

<u>Revenus:</u>	Intérêts courus	305.58	
	Compensation	9400.00	9,705.58
	Différence		9,836.92

CONSIDERANT que pour combler la différence de \$9,836.92 entre les dépenses et les revenus il y a obligation de fixer le taux de la taxe spéciale imposée par le règlement No. 57;

CONSIDERANT que l'évaluation du secteur déterminé par le règlement No. 57 s'établit à \$ 1,642,515.00; en conséquence il est

PROPOSE ET RESOLU UNANIMEMENT:

"QUE la taxe spéciale imposée par le règlement No. 57 est fixée pour l'année 1954, à soixante cents (\$0.60) par cent dollars (\$100.00) d'évaluation pour tout le secteur mentionné dans le susdit règlement, procurant de ce fait un revenu de \$9,855.09 et montrant un surplus des revenus sur les dépenses de \$18.17;

QUE le secrétaire-trésorier est prié de préparer aussitôt que possible un rôle spécial de perception à cet effet;"

ADOPTE

Un rapport des recettes et déboursés, au 30 sept. 1954, relativement à la construction et à l'opération de l'aqueduc est soumis au conseil par le secrétaire-trésorier.

PROPOSE ET RESOLU UNANIMEMENT

"Que la présente session soit et est ajournée à 12.30 a.m. le 5 octobre 1954."

AADOPTÉ

La session est ajournée.

*Médéric Potvin*  
.....Maire

*H. Isabel*  
.....Sec.-Trés.

MARGE DE LA REPIURE

Emprunt Temp.  
\$9,500.00  
échéance 1/12/54  
aqueduc

16/11/54 = 6000.00

Taxe spéciale  
aqueduc  
\$0.60

Rapport recettes  
& déboursés,  
Aqueduc.



PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES

Séance a journement  
5 oct. 1954

Séance d'a journement de la session du 4 octobre 1954, tenue le 5 octobre 1954, à 12.30 a.m. au lieu ordinaire des sessions, conformément à la résolution adoptée le 4 oct. 1954 et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier et messieurs les conseillers Henri Guilbert, Germain Massicotte, Eddy Normandin, Auguste Bettez, Ernest Bolduc et Conrad Dugré.

Placement re:  
Loi Protection  
Jeunesse

Le secrétaire fait rapport des informations obtenues relativement au cas de neuf enfants de la même famille placés en vertu de la Loi de Protection de la Jeunesse.

Maire Enquête  
Re: Ad. Lacerte

IL EST RESOLU UNANIMEMENT:  
"Que Son Honneur le Maire rencontre le père des enfants en question dans le but d'obtenir de lui le paiement d'au moins une partie du coût de ces placements."  
ADOPTE.

time-switch  
puits

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,  
SECONDE PAR: M. Germain Massicotte,  
"QU'un "time-switch" soit installé au puits de l'aqueduc afin d'exercer un certain contrôle sur le fonctionnement de la pompe."  
ADOPTE

annulation com-  
mande contrôle  
automatique puits

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,  
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,  
"QUE, comme conséquence du fait que le contrôle automatique devant être installé pour l'aqueduc et commandé de Canadian Fairbanks-Morse Co Ltd le 8 octobre 1953 n'a pas encore été livré pour usage pratique, le secrétaire-trésorier est autorisé à informer la dite compagnie que le conseil annule à toutes fins que de droit la commande du 8 octobre 1953 pour le susdit contrôle automatique."  
ADOPTE

Achat équipement  
incendie

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,  
SECONDE PAR: M. Germain Massicotte,  
"QUE la corporation achète de Launier Ltée les articles suivants  
4 - "Y" 2½" en laiton avec valve  
4 - réduits de 2½" à 1½" adaptant sgr "Y"  
1 - jet 2½" x 1" x 12"  
4 - jets rotatifs 1½" type S (Brume)  
1 - pompe à suction  
ado ADOPTE

La session est levée.

.....Médéric Pothier.....Maire

.....Isabel.....Sec.-trés.

MARGE DE DA RELIURE



2 novembre 1954

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

session régul.  
2 nov. 1954

Séssion régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le mardi, deuxième jour de novembre, mil neuf cent cinquante-quatre, la veille étant jour férié, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier, et messieurs les conseillers: Eddy Normandin, Conrad Dugré, Germain Massicotte, Henri Guilbert, Auguste Bettez et Ernest Bolduc.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,  
SECONDE PAR: M. Auguste Bettez,

"QUE les minutes des séances tenues les 4 et 5 octobre 1954 soient et sont adoptées."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,  
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement:

Chèque 2212	1 -W. Isabel, Salaire oct. et affichage	✓177.00
2213	2 -G. Richer, loyer 15/10 à 15/11/54	✓36.00
2214	3 -The Shawinigan Water & Power, éclairage rues	✓135.16
2215	4 -The Bell Telephone Co	✓11.19
2216	5 -The Page Equipment & Const. Co, niveleuse rues P15 P17	✓47.50
2217	6 -Maurice Lemay - sable P-15	✓7.00
2218	7 -Arthur Bourassa - sable P-11	✓318.05
2219	8 -Herman Lyonnais - "	✓19.95
2220	9 -Imprimerie Ovila Lacoursière	✓11.22
2221	10-G.G. Garceau, contrat rues Vaillancourt et Bellemare	✓46.25
2222	11-Comité des Loisirs Ste Marguerite	✓50.00
205	12-H.P. Vaillancourt, salaire et huile	✓240.09
206	13-Louis Marie Bolduc, salaire	✓126.73
207	14-Clément & Levasseur, soudure	✓35.40
208	15-Royal Valois, poussière pierre Asselin P-17	✓15.50
209	16-P.A. Gouin, puits	✓.72
210	17-Herman Lyonnais - soudure puits	✓4.30
211	18-Léo Teasdale, sable P15 et rue Guay	✓8.00
212	19-M. Electrique, acc. time switch	✓2.45
213	20-Can. Gen. Electric, time-switch puits	✓11.50
214	21-Receveur Général du Canada - timbres ass.chômage	✓15.36
215	22-W. Isabel, dépenses voyage Québec emprunt temp.	✓6.75
216	23-Launier Ltée, matériaux et équipement	✓81.74
217	24-Royale Velois, sable P-29	✓13.00

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Germain Massicotte, conseiller,

"QUE ce conseil accepte le plan projet de subdivision d'une partie du lot quarante-deux (P-42) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, tel qu'il lui est soumis et préparé par M. Georges Gariépy, ag., en date du 27 septembre 1954."

ADOPTE

A la suite d'une demande faite par une délégation de jeunes gens du rang Ste Marguerite pour les aider financièrement dans l'organisation et l'opération d'une patinoire publique dans ce rang il est

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,  
SECONDE PAR: M. Conrad Dugré,

"QU'UN octroi de cinquante dollars soit et est accordé au Comité des Loisirs Ste Marguerite, pour l'organisation et l'opération d'une patinoire publique dans le rang Ste Marguerite."

ADOPTE.

M. Hormidas Martin se plaint que le fossé qui a été creusé le long du Blvd Lacerte lui cause des ennuis par un manque d'égouttement approprié dans le fossé de la route nationale. M. Henri Guilbert est chargé de rencontrer M. Théo. Larose, ingénieur divisionnaire de la Voirie à ce sujet.

minutes

Chèque 2212  
2213  
2214  
2215  
2216  
2217  
2218  
2219  
2220  
2221  
2222  
205  
206  
207  
208  
209  
210  
211  
212  
213  
214  
215  
216  
217

Subdivison  
P-42

Octroi \$50.00  
Loisirs Ste Marg  
patinoire

H. Martin,  
fossé Blvd La-  
certe

MARGE DE LA RELIURE



Par suite de l'adoption du règlement 58 concernant l'entretien des rues de la Place Matthonil est

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,

SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

"QUE M. Jean-Paul Doucet soit et est nommé inspecteur de voirie pour les rues de la Place Matthon (P-29)."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,

SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QUE ce conseil consent, par les présentes, à la construction et à l'entretien par la Compagnie de Téléphone Bell du Canada de ses lignes de téléphone dans les limites de cette Municipalité aux endroits et de la manière indiqués aux plans portant les numéros 1 de R.O. 13-755 M.D.55 en date du 21 octobre 1954 et accompagnant une demande de ladite compagnie en date du 27 octobre 1954.

Que ce conseil autorise par lesprésentes la dite Compagnie à émonder les arbres croissant ou existant sur les rues, routes, grand'routes, squares et lieux publics de cette Municipalité susceptibles de gêner la construction ou l'exploitation des dites lignes de téléphone indiquées aux plans susdits; cet émondage devra être fait sans dommage inutile et aux fraix et risques de la dite Compagnie."

ADOPTE

Le secrétaire est autorisé à renouveler les demandes déjà faites pour le service de la malle sur les Blvds Beaudry, Lacerte et la rue "Le Nouvelliste".

Lue une lettre, en date du 30 octobre 1954, de M. J.A. Vincent demandant la permission d'enlever le cours d'eau (Bettez) qui passe au milieu de ses terrains en le changeant d'endroit. Le conseil est d'opinion que ce cours d'eau ne peut être changé sans le consentement des intéressés. Une réponse en ce sens sera transmise à M. Vincent.

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,

SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QUE le conseil désire transmettre à M. J. Téléphone Joly ainsi qu'à tous les membres de sa famille ses plus sincères condoléances à l'occasion du décès de Madame J.T. Joly."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,

SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

"QUE M. Adolphe Janvier soit et est autorisé à nettoyer le fossé de la route Denoon."

ADOPTE

PROPOSE PAR MM. Eddy Normandin,

SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

"QUE, étant donné que les travaux d'aqueduc sont terminés et que la pompe du puits opère automatiquement, le secrétaire soit et est autorisé à informer M. Henri-Paul Vaillancourt qu'à compter du 11 novembre 1954 ses services ne seront plus requis à temps continu; que lorsqu'il sera nécessaire d'avoir recours à ses services la rémunération sera sur une base horaire."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,

SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QUE le secrétaire soit et est autorisé à faire effectuer les travaux d'entretien régulier de même que les réparations d'urgence au réseau d'aqueduc municipal."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE la corporation achète de Launier Ltée 1 pompe à diaphragme de 2" - London - au prix de \$437.00."

ADOPTE.

J.P.Doucet, Insp.  
Voirie, Matthon

Bell Tel.  
M.D. 55

Service Malle

demande changement  
Cours d'eau  
Bettez

Condoléances  
M.J.T. Joly

Fossé route De-  
noon.

Services H.P.  
Vaillancourt,

Travaux entre-  
tien aqueduc

Achat pompe

MARGE DE DA RELIURE



2 novembre 1954.  
6 décembre 1954

La session est levée.

*Germain Massicotte* Maire

*W. Isabel* Sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS-RIVIERES.

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le lundi sixième jour de décembre, mil neuf cent cinquante-quatre, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents messieurs les conseillers: Ernest Bolduc, Auguste Bettez, Henri Guilbert, Germain Massicotte, Eddy Normandin, et Conrad Dugré, son honneur le maire étant retenu chez lui par la maladie.

G. Massicotte  
pro-maire

Vu l'absence de Son Honneur le Maire il est  
PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,  
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,  
"QUE M. Germain Massicotte, conseiller, soit et est  
nommé pro-maire pour une période de trois mois."  
ADOPTE

minutes

M. Germain Massicotte, pro-maire agit comme président.  
PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,  
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,  
"QUE les minutes de la session régulière du 2 novembre  
1954 soient et sont adoptées."  
ADOPTE

comptes

PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc,  
SECONDE PAR: M. Conrad Dugré,  
"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés pour  
paiement:

1- W. Isabel, salaire novembre	✓ 175.00
2- G. Richer, loyer 15/11 à 15/12/54	✓ 36.00
3- Shawinigan Water & Power, éclairage rues	✓ 126.23
4- The Bell Telephone Co.	✓ 9.59
5- Normandin Construction - nivelage P-15	✓ 150.00
6- Alphonse Roch, " "	✓ 12.60
7- Vincent Caron, fossé P-17 Lacerte	✓ 40.00
8- Bertrand, Abran & Lambert, mutations	✓ 15.00
99- Pepinière Laurentide Eng, cendres P-17 Lacerte	✓ 15.00
10- Baptist Transportation - gravier P-35	✓ 49.78
11- Adolphe Janvier, fossé route Denoon	✓ 12.75
12- Shawinigan Water & Power, électricité puits	✓ 54.50
13- Germain & Frère, perforer tuyau	✓ 2.50
14- Pepinière Laurentide Eng, asphalte garage Dufresne	✓ 106.50
15- Launier Ltée, équipement incendie	✓ 902.50
16- Emerien Paillé, aqueduc	✓ 1.00
17- W. Isabel; express, ass.chômage, affichages	✓ 4.58

Chèque 2223  
2224  
2225  
2226  
2227  
2228  
2229  
2230  
2231  
2232  
2233  
221  
222  
223  
224  
225  
226

ADOPTE

requête nom  
route Denoon  
Avis motion

A la suite d'une requête des contribuables de la route Denoon, M. Auguste Bettez, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour changer le nom de cette route.

service malle  
courrier rural

Lue une lettre du maître de poste de Trois-Rivières informant qu'il transmet de nouveau à ses supérieurs la demande faite par le conseil pour la livraison de la malle par le courrier rural sur les Blvds Beaudry, Lacerte et la rue Le Nouvelliste.

Désistement par  
M. Siméon Ricard  
action-abattoir

Lue une lettre de Lajoie & Lajoie, avocats, en date du 23 nov. 1954, informant que M. Siméon Ricard, qui avait attaqué la résolution du 14 décembre 1951 au sujet de la permission de construire et opérer un abattoir, s'est désisté avec dépens de l'action qu'il avait prise contre la corporation et qu'il a payé tous les frais.

MARGE DE LA REPIURE



6 déc. 1954.

Rôle perception  
taxe spéciale  
aqueduc

Le secrétaire informe que le rôle de perception de la taxe spéciale d'aqueduc est déposé à son bureau et qu'un avis public a été donné en conséquence. Les contribuables ont 20 jours pour acquitter cette taxe.

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,  
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

aide sec.  
comptes taxes

"QUE le secrétaire est autorisé à engager quelqu'un pour travailler dans la préparation et l'envoi des comptes de taxes."

ADOPTÉ

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,  
SECONDE PAR: M. Auguste Bettez,

mutations

"QUE le secrétaire soit et est autorisé à faire les changements nécessaires aux livres de la municipalité relativement aux mutations suivantes

No. ordre	Ancien propriétaire	Nouveau Propriétaire
360	Laperrière Emile Mde	Bergeron Jean Paul
1446	Charpentier Alfred	Charpentier Alfred Mde
285 à 290	Garceau Némèse	Gouin Jacques
1228	Dugré Léonard	Laroche Bruno
674	Gélinas Théode	Lafrenière Paul
299A	Chevalier Victor	Chevalier & Fils J.A.
207	Vezina Evangéliste	Labbé René
1062-1365	Simard Maurice	Simard Maurice Mde
711 - 712	Matthou David & Hermile	Lafleur Fernand
828	Abran Frank Mde	Bellemare Pierre
314	Bourassa Chs Emile	St-Pierre Jos
1372-1373	Aboud Paul	Richard Henri
74	Guilbert Roger	Guilbert Henri
75-254	Guilbert Elphège & Henri	Guilbert Elphège
355	Biron Ernest	Biron André & Jules
805, 836, 806)	Bellemare Auguste	Corp. Par. 3-Rivières
894, 904, 915)	Bellemare Auguste	Corp. Par. 3-Rivières.

ADOPTÉ

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,  
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

Octroi \$50.00  
Loisirs Banlieue  
Chèque 2234

"QU'UN octroi de cinquante dollars (\$50.00) soit et est accordé au Comité des Loisirs de la Banlieue pour l'entretien d'une patinoire publique."

ADOPTÉ

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,  
SECONDE PAR: M. Auguste Bettez,

\$2.00 timbres Noel  
Chèque 2235

"QU'UN montant de deux dollars (\$2.00) soit affecté à l'achat de Timbres de Noel."

ADOPTÉ

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,  
SECONDE PAR: M. Auguste Bettez,

\$10.00 J.A.C.  
Chèque 2236

"QU'UN montant de dix dollars (\$10.00) soit et est voté pour aider à la Jeunesse Agricole Catholique."

ADOPTÉ

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,  
SECONDE PAR: M. Conrad Dugré

\$50.00 Hopital  
Ste Justine  
Chèque 2237

"QUE la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières souscrive au fonds de construction de l'Hopital Ste-Justine, la somme de cinquante dollars (\$50.00) à même ses fonds généraux, le paiement de cette souscription devant être effectué après approbation de la présente résolution par la Commission Municipale de Québec."

ADOPTÉ



6 décembre 1954  
29 décembre 1954

Remboursement  
billet \$2000.00  
M. Thais Lamy  
ch. 2238 <sup>cap. 2000.</sup> <sub>int. 100</sub> / <sub>2100.00</sub>

Réclamation  
Prop. Aqueduc. Banl.  
250.56  
bris de tuyau?  
avis paiement  
compensation  
aqueduc

achat Valve 4"  
et diaphragmes

avis de motion  
réglement loca-  
tion équipement.

comité étude  
noms des rues  
Comité dissout  
session 4/9/56.

Spéciale  
29 déc. 1954

convocation et  
certificat

ordre du jour

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE Son Honneur le Maire et le sec.-trésorier soient et sont autorisés à payer le billet promissoire signé par la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, le 24 décembre 1952, au montant de deux mille dollars (\$2,000.00) à l'ordre de M. Thais Lamy, de même que les intérêts sur ce billet pour la période du 24 décembre 1953 au 23 décembre 1954."

ADOPTE

Lecture est faite de la correspondance échangée avec la Cie de Construction Dollard Ltée et avec Gabias & Laperrière, procureurs de Les Propriétaires de l'Aqueduc de la Banlieue relativement à une réclamation de ces derniers au montant de \$250.56. Cette réclamation a été transmise à la Cie de Construction Dollard Ltée.

Le secrétaire est autorisé à aviser les contribuables qui n'ont pas acquitté la compensation d'aqueduc pour la période se terminant le 31 décembre 1954 que le service leur sera discontinué après cette date.

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE la corporation achète de Launier Ltée  
1 check valve de 4"  
6 diaphragmes en caoutchouc pompe

ADOPTE

M. Eddy Normandin, conseiller, donne avis de motion qu'à une session subséquente il présentera un règlement concernant le prix de location de l'équipement appartement à la corporation.

PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QU'UN comité composé de messieurs Germain Massicotte et Eddy Normandin, conseillers, et des inspecteurs de voirie soit et est formé pour procéder à l'étude des noms officiels à donner aux différentes rues de la municipalité."

ADOPTE

A l'unanimité il est décidé que les services à temps partiel de M. H.P. Vaillancourt seront rémunérés, automobile incluse, au taux horaire de \$1.25."

La session est levée.

*Fredéric Pothier*.....Maire

*Isabel*.....Sec-térs.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

Session spéciale du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le mercredi, vingt-neuvième jour de décembre, mil-neuf cent cinquante-quatre, selon les formalités prescrites par la loi, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: messieurs les conseillers: Germain Massicotte, Auguste Bettez, Henri Guilbert, Ernest Bolduc et Eddy Normandin, formant quorum.

En l'absence de Son Honneur le Maire, M. Germain Massicotte, pro-maire, agit comme président.

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat du dit avis aux membres du conseil.

L'ordre du jour est le suivant:

1o-Partage actif et passif Paroisse 3-Rivières et  
St Michel des Forges;

2o-Comptes;

3o-Budget

4o-Octroi chemins d'hiver.

MARGE DE LA REJURE



Partage  
actif et pas-  
sif. Paroisse  
3-Rivières  
et  
St Michel des  
Forges

CONSIDERANT que par décision du lieutenant-gouverneur une municipalité connue et désignée sous le nom de Municipalité de St-Michel-des-Forges a été érigée à compter du 1er janvier 1954;

CONSIDERANT qu'une partie du territoire de la susdite municipalité faisait, avant le 1er janvier 1954, partie de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières;

CONSIDERANT que l'évaluation totale de la Paroisse des Trois-Rivières se chiffrait, au 31 décembre 1953 à \$2,748,711. dont \$1,650,877 d'évaluation demeurant dans la Paroisse des Trois-Rivières et \$1,097,834. formant depuis le 1er janvier 1954 partie de la nouvelle municipalité de St-Michel-des-Forges, soit en pourcentage 60% pour la Paroisse des Trois-Rivières et 40% pour la Municipalité de St Michel des Forges;

CONSIDERANT que, suivant les dispositions du Code municipal, un partage de l'actif et du passif doit être effectué entre les deux municipalités susdites, en conséquence, il est

PROPOSE ET RESOLU UNANIMEMENT

"QUE le partage de l'actif et du passif de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, au 31 décembre 1953, avec la Corporation de St Michel des Forges soit effectué dans la proportion de soixante pour cent (60%) pour la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières et quarante pour cent (40%) pour la Corporation de St Michel des Forges, suivant l'état ci-dessous et les conditions suivantes:

A C T I F

		Paroisse St Michel 3-Rivières des Forges	
Argent en banque:	338.74		
Moins chèque circulation	<u>190.00</u>	89.24	59.50
Arrérages taxes:	2649.93		
Moins réserve frais perception	<u>265.00</u>	1430.96	953.97
Mobilier:	604.93		
Moins dépréciation	<u>212.05</u>		
	<u>492.88</u>		
Moins part Com. Scol Banlieue 3-Riv. 50%	<u>246.44</u>		
	<u>246.44</u>	147.86	98.58
		<u>1668.06</u>	<u>1112.05</u>
St Michel: excédent passif sur actif			<u>1698.94</u>
			<u>2810.99</u>

P A S S I F

Aide à Laval	1000.00		
Emprunt Temporaire	2000.00		
Surplus collection	119.94		
Bertrand, Abran & Lambert	30.10		
F. Charette	16.34		
Trahan & Frère	9.12		
Boulangerie Canadienne	18.88		
R. Plamondon	10.27		
The Bell Telephone Co	16.34		
Cité 3-Riv. feu forêt 2e Rg	29.75		
Jos St-Pierre	200.00		
DeCotret, Ferron, Nohert	304.30		
Feu forêt été 1953	<u>664.07</u>		
	4419.11	2651.47	1767.64

29 décembre 1954

PASSIF (Suite)

		Paroisse 3-Rivières	St Michel des Forges
Montant rapporté	4419.11	2651.47	1767.64
Compte payé après 31/12/53			
3-Rivières Ready Mix- cours			
d'eau 2ème Rang - répartition			350.00
Répartitions collectées en 1954			
par chaque municipalité pour dépenses 1953 et antérieures			
		<u>3-Riv. St-Michel</u>	
<u>Hiver 1952-53</u>			
Ste Thérèse			321.75
Elvds P-15	312.50		
<u>Chemins et divers</u>			
Bureau	74.74		130.26
Rochon			53.10
P-183			250.00
P-184			391.14
P-185			546.62
CCalvaire	11.00		
P-15	52.25		
P-17	19.00		
P-35	887.40		
Lumières	866.30		392.59
Cours d'eau 2 Rg			291.00
Stevens (fossé)			27.75
	<u>2223.19</u>		<u>4627.40</u>

Le total de 4627.40

à être supporté  
comme suit:

Par. 3-Rivières 60%	2776.44		
St Michel 40%		1850.96	
Surplus de perception sur les dépenses		553.25	553.25
Frais érection St Michel: 233.50 moins 40% ou 93.40			140.10
			<u>2810.99</u>

20- L'état ci-dessus de division de l'actif et du passif est approuvé;

30- La Corporation de St-Michel des Forges acquittera, en faveur de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, la somme de seize cent quatre-vingt-dix-huit dollars et quatre-vingt-quatorze cents (\$1698.94) représentant pour St-Michel des Forges l'excédent du passif sur l'actif;

40- Le mobilier appartenant le 31 décembre 1953 à la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières et à la Corporation Scolaire de la Banlieus des Trois-Rivières, demeure la propriété de ces deux corporations;

50- La Corporation de St Michel des Forges cède à la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières tous les arrérages de taxes à la date du 31 décembre 1953, provenant de biens imposables compris dans le territoire détaché de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières et faisant, à compter du 1er janvier 1954, partie de la municipalité de St Michel des Forges, et la corporation municipale de la Paroisse des Trois-Rivières et ses officiers sont autorisés à percevoir et à régler ces arrérages avec les mêmes droits et pouvoirs que la Corporation de St-Michel des Forges possède sur ces biens imposables. Ces arrérages sont inclus dans liste jointe aux états financiers, au 31 décembre 1953, de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, tels que soumis par la firme René de Cotret, Ferron, Nobert & Cie, en date du 3 février 1954;



partage actif et passif Paroisse des Trois-Rivières et St Michel Forges suite

MARGE DE LA RETOURNE



Partage actif  
et passif Parois-  
se 3-Rivières  
et  
St Michel Forges  
suite

60- Les valeurs composant l'actif demeurent la propriété de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières et le passif dudit fonds reste à sa charge à l'exception des montants dus à la Cité des Trois-Rivières, au Ministère de la Santé division de l'Assistance publique et au Département du Bien-être social et de la Jeunesse qui seront répartis et à la charge des deux municipalités comme suit:

- |  |    |         |
|--|----|---------|
| a) Cité des Trois-Rivières, montant dû   |    | 3528.50 |
| A la charge de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières 60%  | ou | 2117.10 |
| A la charge de la Corporation de St Michel des Forges 40%  | ou | 1411.40 |
| b) Département Bien-être Social et de la Jeunesse, montant total dû  |    | 383.85  |
| A la charge de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières 60%  | ou | 230.31  |
| A la charge de la Corporation de St Michel des Forges 40%  | ou | 153.54  |
| c) Quant au Ministère de la Santé, division de l'Assistance publique, le montant total au 31 déc. 1953 est 13,391.20 |    |         |
| A la charge de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières 60%  | ou | 8034.72 |
| A la charge de la Corporation de St Michel des Forges 40%  | ou | 5356.48 |

d) Pour l'Assistance publique à compter du 1er janvier 1954, la Corporation de St Michel des Forges assumera le paiement des sommes dues pour les personnes qui, au moment de leur admission en vertu de la loi de l'Assistance publique, étaient ou sont domiciliées ou ont été considérées comme étant domiciliées dans les limites actuelles de la municipalité de St Michel des Forges. Il en sera de même pour la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières dans le cas des personnes relevant des limites actuelles de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

70- Les frais et déboursés du rapport de l'actif et du passif ci-dessus sont supportés par les deux municipalités au pro rata déjà établi, soit 60% pour la Paroisse des Trois-Rivières et 40% pour St Michel des Forges."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc

SECONDE PAR: M. Eddy Normandin

"QUE le conseil félicite et remercie M. W. Isabel, secrétaire, pour le travail de préparation et d'acceptation par les conseils municipaux intéressés du rapport de partage de l'actif et du passif entre la Paroisse des Trois-Rivières et St Michel des Forges, "et qu'il mérite d'être rémunéré pour ce long travail supplémentaire." ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Auguste Bettez,

"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés

pour paiement:

Chèque	2239	10-W. Isabel, salaire décembre	✓175.00
	2240	20-G. Richer, loyer	✓36.00
	2241	30-P.V. Ayotte, papeterie	✓.53
	2242	40-Camille Houle, impression	✓17.79
	2243	50-The Bell Telephone Co	✓11.29
	2244	60-Ass. Secrétaires municipalité, revue mun.	✓4.15
	2245	70-Léo Teasdale, sable	✓10.00
	2246	80-W. Isabel, rapport partage actif et passif	✓30.00
	2247	90-J.P. Godin, fossé #17	✓4.50
	2248	100-Shawinigan Water & Power	✓126.23
	2249	110-Arthur Bourassa, gravier et sable	✓213.88
	2250	120-Syndicat Fiduciaires Université Laval	✓200.00

Félicitations  
W. Isabel

Comptes

29 décembre 1954



Chèque 227  
228  
229  
230  
231

130-Camille Houle, impressions ✓ 23.57  
140-Phil. Bolduc, bornes-fontaine ✓ 7.50  
150-H.P.Vaillancourt, entretien ✓ 45.00  
160-W. Isabel, timbres-poste ✓ 33.50  
170-Cité des Trois-Rivières, bornes-fontaine ✓ 22.16

ADOPTÉ

Budget pour  
1955

CONSIDERANT que les prévisions budgétaires des revenus et dépenses de cette corporation pour l'année 1954 s'établissent comme suit:

		DEPENSES	REVENUS
<u>ADMINISTRATION</u>			
Conseil de Comté	785.43		
Salaires	2160.00		
Rôle évaluation	200.00		
Election	225.00		
Vérification	350.00		
Papeterie & Timbres	300.00		
Ass. Taxes, cautionnement	50.00		
Affichage, dépenses voyage	75.00		
Loyer	216.00		
Revue Municipale	20.00		
Mutations	125.00		
Téléphone	75.00	4581.43	
<u>UTILITES PUBLIQUES &amp; PROTECTION</u>			
Eclairage rues, etc. <small>Eclairage: 11'00 Incinde: 1'00 2000</small>		2000.00	1297.95
<u>TRAVAUX PUBLICS</u>			
Entretien hiver	3500.00		2528.00
Entretien étés	1800.00		1390.00
Achat rues	100.00	5400.00	
<u>BIEN-ETRE</u>			
Assistance publique	2000.00		
Souscriptions et dons	400.00	2400.00	
<u>SERVICE DE LA DETTE</u>			
Cité 3-Rivières et Assistance publique	1000.00	1000.00	
<u>DIVERS</u>			
Intérêts sur arrérages taxes			100.00
Frais légaux	50.00		
Taxes radiées	100.00		
Divers	100.00	250.00	
		15631.43	5315.95
Taxe foncière à \$0.60 (1,740,010)			10440.60
<u>SURPLUS</u>		125.12	
		15756.55	15756.55

CONSIDERANT que d'après le budget ci-dessus cette corporation aura à pourvoir, au cours de l'année 1955, à des dépenses se totalisant à \$15,631.43;

CONSIDERANT que pour défrayer les dites dépenses cette corporation prévoit des revenus provenant des répartitions spéciales, octrois, intérêts, charges d'entretien de chemins et d'éclairage se chiffrant à \$5315.95;

CONSIDERANT que l'évaluation imposable totale est de 1,740,010.00;

CONSIDERANT que le règlement-No. 48 permet l'imposition des taxes tant générales que spéciales par résolution, en conséquence il est

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,  
SECONDE P'R: M. Auguste Bettez, conseiller,

MARGE DE LA RELIURE



✓ "QU'UNE taxe foncière générale de soixante cents (\$0.60) par cent dollars d'évaluation soit et est imposée sur tous les biens-fonds imposables de cette municipalité;

Sont aussi imposées et seront prélevées en même temps que la taxe foncière générale, les taxes spéciales suivantes sur les biens-fonds des arrondissements ci-après mentionnés, savoir:

ROUTE Nationale éclairage 3.03 par prop.	✓ BANLIEUE: route nationale et rue Guay, conformément au règlement No. 45 et ses amendements, trois dollars et trois cents par propriétaire pour lumières de rues;
Route Calv. .02	✓ BANLIEUE: entretien de la route du Calvaire, deux cents par cent dollars d'évaluation;
Petit Village Chemin 0.50 $\frac{1}{4}$	✓ RANG ET ROUTE PETITVILLAGE: entretien de chemins-incluant deux cents par cent dollars d'évaluation pour route du Calvaire - cinquante cents et un quart pour cent dollars d'évaluation;
Rang Ste Marg. et P-16 Chemin 0.17	✓ RANG STE MARGUERITE et SUBDIVISION LOT NO 16, entretien de chemin - incluant deux cents par cent dollars d'évaluation pour route du Calvaire - dix-sept cents par cent dollars d'évaluation;
Chemin Ste Marg. éclairage 3-R. à Denoon 4.64 Denoon à Calvaire 2.00	✓ CHEMIN STE MARGUERITE depuis les limites de la Cité des Trois-Rivières jusqu'à la route Denoon, pour lumières de rue, quatre dollars et soixante-quatre cents par propriétaire riverain et depuis la route Denoon jusqu'à la route du Calvaire deux dollars par propriétaire riverain, également pour lumières de rue;
Bureau Chem. 0.24	✓ ROUTE BUREAU:- entretien chemin, vingt-quatre cents par cent dollars d'évaluation;
DENOON Chem. 0.97	✓ ROUTE DENOON:- entretien chemin, quatre-vingt-dix-sept cents par cent dollars d'évaluation;
P-11 Chemin 1.47	✓ SUBDIVISION LOT No. 11 - BEAUDRY- Entretien de chemin-incluant deux cents par cent dollars d'évaluation pour route du Calvaire - un dollar et quarante-sept cents par cent dollars d'évaluation;
P-15 Chemin 0.30 Lum. 0.03 $\frac{1}{3}$	✓ SUBDIVISION LOT NO. 15 - BLVDS STE CATHERINE ET DES DOMINICAINS - entretien des chemins -incluant deux cents par cent dollars d'évaluation pour route du Calvaire - trente cents par cent dollars d'évaluation, plus trois cents et un tiers du pied linéaire de front pour lumières de rues;
Le Nouvelliste Chemin 0.23 $\frac{1}{4}$ Lumières 0.03 $\frac{1}{4}$	✓ SUBDIVISION LOT NO. 17 - connu comme Le Nouvelliste - entretien chemin - incluant deux cents par cent dollars d'évaluation pour route du Calvaire - vingt-trois cents et un quart par cent dollars d'évaluation, plus trois cents et un quart pour lumières de rues;
Lacerte P-17 Chemin 0.57 Lum. 0.029	✓ SUBDIVISION LOT NO. 17 - Blvd Lacerte, entretien chemin - incluant deux cents par cent dollars d'évaluation pour route du Calvaire - cinquante-sept cents pour cent dollars d'évaluation, plus deux cents et neuf dixième pour lumières de rue;
P-29 Matthon Chemin 0.48	✓ SUBDIVISION LOT NO. 29 - Matthon -, entretien chemin - incluant deux cents par cent dollars d'évaluation pour route du Calvaire - quarante-huit cents par cent dollars d'évaluation;
P-35 Bellemare Chemin 2.00 Lumière 0.02 $\frac{1}{12}$	✓ SUBDIVISION LOT NO. 35 - Bellemare - entretien chemins - incluant deux cents par cent dollars d'évaluation pour route du Calvaire - deux dollars par cent dollars d'évaluation, plus, pour la première avenue, deux cents et onze douzième du pied linéaire de front pour lumières de rue.
Octroi entretien chemins d'hiver 1954-55 \$100.00 du mille	ADOPTE. PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin, SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc, "QU'UN octroi de cent dollars soit et est accordé à chaque secteur pour chaque mille milaire de chemin entretenu à la charge des contribuables de ces secteurs et de manière à permettre la circulation des véhicules-automobiles au cours de de l'hiver 1954-55."

ADOPTE



Demande octroi  
Min. Voirie  
Ent. chemins  
hiver 1954-55

29 décembre 1954.  
3 janvier 1955  
7 février 1955

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc, conseiller,

"QUE demande soit faite au Ministère de la Voirie de bien vouloir accorder un octroi d'au moins cent dollars du mille pour aider à l'entretien des routes au cours de l'hiver 1954-55, de manière à permettre la circulation des véhicules-automobiles dans les rangs et routes suivants: Rang Ste Marguerite, Route Denoon, Route du Calvaire, Route et Chemin du Petit Village, soit un total de 8.17 milles et tous situés dans le comté de Trois-Rivières."

ADOPTE.

La session est levée.

*Médéric Pothier*  
.....Maire

*H. Isabel*  
.....Sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

session  
3 janv. 1955  
pas quorum

La session du conseil de la susdite municipalité devant avoir lieu le lundi troisième jour de janvier, mil neuf cent cinquante-cinq, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions n'a pu avoir lieu aucun membre du conseil étant présent.

*H. Isabel*  
.....Sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

régulière  
7 fév. 1955

Session régulière du conseil de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le lundi septième jour de février, mil neuf cent cinquante-cinq, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des sessions, et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier, et messieurs les conseillers: Auguste Bettez, Ernest Bolduc, Henri Guilbert, Germain Massicotte, Eddy Normandin et Conrad Dugré.

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE les minutes de la session régulière du 6 décembre 1954 et de la session spéciale du 29 décembre 1954 soient et sont adoptées."

ADOPTE.

minutes

changement  
nom  
Route Denoon

REGLEMENT NO. 60  
(Changement nom "Route Denoon")  
CONSIDERANT la requête présentée au conseil le 6 décembre 1954 par les contribuables de la route Denoon, demandant de changer le nom de cette route;

CONSIDERANT les pouvoirs accordés en ce sens au conseil par le code municipal;

CONSIDERANT qu'un avis de motion a été donné par M. Auguste BETTEZ, conseiller, lors de la session régulière du 6 décembre 1954, en conséquence,

IL EST RESOLU UNANIMEMENT qu'un règlement portant le numéro soixante (60) est adopté et il est statué et décrété par ce même règlement, savoir:

1o- A compter de l'entrée en vigueur du présent règlement le nom de la route Denoon et de tout autre nom ayant pu être donné à ce chemin public, est changé en celui de "BOULEVARD ST-JEAN";

2o- Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTE

MARGE DE LA RELIURE

7 fév. 1955



PROPOSE PAR: M. Conrad Dugré,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement:

Chèque	2251	11e- W. Isabel, salaire, affichage, messe	✓181.25
	2252	20- G. Richer, loyer 15/1 à 15/2/55	✓36.00
	2253	30- Ricard, Dufresne, Levasseur, Bque Montréal	✓1166.40
	2254	40- Camille Houle, impression	✓27.72
	2255	50- The Bell Telephone Co.	✓10.89
	2256	60- Shawinigan Water & Power, éclairage rues	✓126.23
	2257	70- Bertran, Abran & Lambert, mutations	✓12.50
	2258	80- Corp. Mun. Comté St Maurice, cotisation 1955	✓785.42
	232	90- Emérien Paillé, entretien bornes-fontaines	✓13.50
	233	100- Shawinigan Water & Power, électricité puits	✓61.30
	234	110- Launier Ltée, matériel et équipement	✓416.87

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,  
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

vente pour arré-  
rages taxes 1953

"QUE le secrétaire, après avoir aviser les intéressés soit et est autorisé à transmettre au conseil de comté pour vente pour arréragés de taxes les immeubles sur lesquels les taxes pour 1953 n'ont pas été payées."

ADOPTE

dépôt rôle de  
perception

Lecture est faite de l'avis public donné le 6 février 1955 informant du dépôt du rôle de perception pour 1955.

Octroi de  
\$25,000.00  
aqueduc

Le conseil est informé par le secrétaire de la réception du Département des Travaux publics de la Province de Québec, d'un octroi de \$25,000.00, pour prévention contre les incendies.

Remerciements Pre-  
mier Ministre

Le Premier Ministre par qui cet octroi a été obtenu a été remercié tant au nom du conseil que des contribuables.

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,  
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

Application octroi  
de \$25,000.00  
Règlement No. 57  
Rescindée le  
4 avril 1955  
Page 108

"QUE le conseil décide d'appliquer l'octroi de \$25,000.00 reçu du Département des Travaux Publics de la Province de Québec de manière à réduire d'autant son émission d'obligations autorisée par le règlement municipal No. 57;

QUE cette réduction de \$25,000.00 s'appliquera à l'échéance de \$13,000.00 de 1992 et \$12,000.00 à même l'échéance de 1991."

ADOPTE

Int. Water Supply

Lue une lettre de International Water Supply Ltd offrant ses services pour le développement du système d'approvisionnement d'eau.

Remerciements  
M. E. Bolduc

M. et Mme Ernest Bolduc remercient le conseil des condoléances exprimées par ce dernier lors du décès de M. J. Marie Bolduc

Remerciements  
Père Curé Banlieue

Le révérend Père J.J. Dorion, curé de la Paroisse Ste Catherine de Sienna remercie le conseil de l'octroi de \$50.00 accordé au Comité des Loisirs de cette paroisse.

Bell Tel. Co.  
M.D. 55

Lue une lettre de The Bell Telephone Co of Canada informant que les travaux exécutés en vertu du consentement municipal R.O. 13-755, M.D. 55 sont terminés.

Underwriters'

La correspondance échangée entre le secrétaire et la Canadian Underwriters' Association relativement à une diminution possible du taux d'assurance incendie est également lue.

Drainage Mme  
Alex.M. Normand

Lue une lettre de Mme Alexandrine M. Normand se plaignant de l'absence d'un service municipal de drainage. Cette demande sera considérée dès que les circonstances permettront la réalisation d'un tel projet.

MARGE DE LA RELIURE

7 février 1955



PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,  
SECONDE PAR: M. Germain Massicotte,  
"QUE demande soit faite aux autorités compétentes de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour améliorer le rendement de la télévision pour la région du Coeur du Québec."

ADOPTE

Dans une lettre en date du 27 décembre 1954, M. Arsène Bellemare offre de vendre, sur le lot No. 2, à la Corporation, pour le prix de \$1.00, un morceau de terrain de 700 pds de longueur par 60 pieds de largeur pour une rue. Comme la rue apparaissant actuellement au cadastre officiel, soit le numéro P2-10, n'a que 450 pds de longueur, le conseil se prononce en faveur de cette offre à la condition que des bornes officielles, éa la limite des 700 pds, soient fournies par M. Bellemare.

M. Germain Massicotte conseiller, donne avis de motion qu'à une session subséquente un règlement sera présente relativement à la répartition du coût de confection et d'entretien de la rue connue et désignée comme étant la subdivision No. 10 du lot No 2 (P2-10) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières et de tout prolongement vers l'est de ladite rue.

Offre de rue  
P 2-10

Avis motion  
règlement  
rue P 2-10

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE le secrétaire soit et est autorisé à faire les changements nécessaires dans les livres de la corporation relativement aux mutations suivantes:

mutations

No Ordre	Ancien Propriétaire	Nouveau Propriétaire
730	Matthon David & Hermile	Laperrière Roméo
780-781	" " "	Mde Philippe Chamberland (née Françoise Matteau)
604	Lacerte Arthur	Godon Laurent
776	Matthon David	René Robert
598	Jean Emile	Mde Louis Alleyson (née Marie Rose Beaudoin)
572	Lemieux Henri	Déry Marcel

ADOPTE

M. Germain Massicotte expose qu'en raison du développement constant dans la municipalité, il est important que le conseil songe à l'étude d'un plan directeur d'urbanisme. Comme cette question a déjà été soulevée avec l'Hon. Premier Ministre, il est

plan directeur  
urbanisme

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,  
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

"QUE les demandes suivantes soient formulées à l'Honorable Premier Ministre:

1o- Qu'un représentant du Service provincial d'urbanisme soit délégué ici le plus tôt possible pour renseigner et guider le conseil dans la préparation d'un plan directeur d'urbanisme;

2o- La préparation par le service du cadastre du Ministère des Terres et Forêts, d'un plan de la municipalité à l'échelle d'environ 400 pieds au pouce, dans lequel seraient incorporées les subdivisions officielles des terres divisées en emplacement ou lots à bâtir. Ce plan devrait couvrir les lots 1 à 166 inclusivement du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières."

demandes à  
Hon. Prem. Ministre

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,  
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

"QU'UN comité consultatif soit formé en vue de l'étude d'un plan directeur d'urbanisme, et que ledit comité soit composé de deux urbanistes, dont un représentant du Service provincial d'urbanisme, des conseillers: Eddy Normandin, Henri Guilbert, Auguste Bettez, Germain Massicotte et du secrétaire de la municipalité."

comité consul-  
tatif plan d'ur-  
banisme

ADOPTE

Lue une requête de contribuables-propriétaires sur la rue Guay, demandant l'installation de 4 lampes de rues à cet endroit.

lumières sur  
rue Guay

MARGE DE LA REPIURE

7 fév. 1955  
7 mars 1955



lampes rue  
Guay

PRO PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,  
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,  
"QUE demande soit faite à The Shawinigan  
Water & Power Co de bien vouloir installer quatre (4)  
lampes de rues sur la rue Guay, à la Banlieue des Trois-  
Rivières, et que le coût de l'éclairage soit réparti confor-  
mément au règlement No. 45 et ses amendements."

ADOPTE

En raison des explications fournies par M. Jean Charbonneau  
il est PROPOSE PAR: M. Augusto Bettez,  
SECONDE PAR: M. Conrad Dugré,  
"QUE le raccordement à l'aqueduc municipal des pro-  
priétés de M. Jean Charbonneau, soit et est considéré comme étant  
effectif à compter du 1er janvier 1955."

ADOPTE

aqueduc  
M. Jean Charbon-  
neau.

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,  
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,  
"QUE le conseil désire transmettre à M. Albéric  
Boucher, propriétaire de la Pâtisserie Moderne, ses remerciements  
les plus sincères pour l'aimable invitation qu'il a reçue lors  
de la bénédiction de la Pâtisserie susmentionnée, et qu'il lui  
transmet les meilleurs voeux."

ADOPTE.

Remerciements et  
voeux à  
M. Boucher.  
(Pâtisserie)

La session est levée.

*Médéric Pothier*.....Maire

*W. Isabel*.....Sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-  
Rivières, tenue le lundi, septième jour de mars, mil neuf  
cent cinquante-cinq, à huit heures p.m., au lieu ordinaire  
des sessions et à laquelle sont présents: Son Honneur le  
Maire, M. Médéric Pothier, et messieurs les conseillers:  
Conrad Dugré, Eddy Normandin, Germain Massicotte, Henri Guil-  
bert et Ernest Bolduc, formant quorum.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,  
SECONDE PAR: M. Conrad Dugré,

"QUE les minutes de la session régulière du  
7 février 1955 soient et sont adoptées."

ADOPTE

minutes

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés

comptes

pour paiement:

Cheque	2259	10- W. Isabel, salaire; affichage, timbres,	✓ 207.00
	2260	20- G. Richer, loyer	✓ 36.00
	2261	30- René de Cotret, Ferron, Nohbert & Cie. Vérif.	✓ 313.73
	2262	40- P.V. Ayotte, papeterie	✓ 1.53
	2263	50- The Bell Telephone	✓ 9.09
	2264	60- Shawinigan Water & Power Co éclairage rues	✓ 126.23
	2265	70- H. Geo. Milette, assurance garati	✓ 10.00
	2267	80- Levasseur, Ricard, Dufresne, ent. chem. hiver	✓ 700.00
	2266	90- Clément & Levasseur	✓ 32.50
	235	100- H. Geo. Milette, ass. pompiers volontaires	✓ 45.00
	236	110- Raymond Ricard, ent. bornes-fontaines	✓ 18.90
	237	120- H. P. Vaillancourt, ent. aqueduc	✓ 57.50
	238	130- Ls Marie Bolduc, " borne font.	✓ 2.70
	239	140- Les Frères Lebrun, ent. aqueduc	✓ 47.50
	240	150- Armand Roy, transport tuyaux	✓ 6.00

ADOPTE

MARGE DE DA RELIURE



7 mars 1955

CONSIDERANT que certains chemins municipaux étaient bloqués par la neige et qu'il y était absolument impossible d'y circuler;

CONSIDERANT que cette situation anormale devenait un inconvénient sérieux pour les contribuables et qu'il fallait de toute nécessité y remédier, en conséquence, il est

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE le conseil ratifie les actes posés par des membres du conseil à l'effet d'avoir recouru aux services de la machinerie nécessaire pour ouvrir des chemins municipaux à la circulation;

QUE les comptes suivants soient et sont approuvés pour

paiement:

- 160- Clément & Levasseur,
- 170- Lucien Blanchette,
- 180- Armand Roy
- 190- Omer Pratte;

✓ 25.00  
 ✓ 196.00  
 ✓ 55.00  
 ✓ 12.11

ADOpte

Lecture est faite d'une lettre de Gabias & Laperriere, procureurs des Propriétaires de l'Aqueduc de la Banlieue, informant que si le compte au montant de \$250.56 produit à la suite de dommages subis au réseau de l'Aqueduc de la Banlieue, n'est pas payé le 1er mars 1955 des procédures seront prises contre la corporation.

Le conseil est d'opinion que l'entrepreneur doit assumer la responsabilité de ces dommages. En conséquence il est

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE, à la suite de l'avis que des procédures judiciaires seraient prises contre la corporation par les Propriétaires de l'Aqueduc de la Banlieue relativement au paiement des dommages causés à leur réseau d'aqueduc le ou vers le 17 novembre 1954, M. François Lajoie Jr, avocat, soit et est autorisé à défendre les intérêts de la corporation en cette affaire;

QUE l'entrepreneur qui a exécuté les travaux d'installation du système municipal d'aqueduc, i.e., La Cie de Construction Dollard Ltée du Cap de la Madeleine, soit appelé en garantie;

QUE le secrétaire-trésorier de la Paroisse des Trois-Rivières, soit et est autorisé à fournir à Mtre François Lajoie Jr tous les documents nécessaires dans cette cause."

ADOpte

A la suite des protestations enregistrées séance tenante de la part de nombreux contribuables relativement à l'entretien des chemins d'hiver, il est

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,

SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QUE le secrétaire soit et est autorisé à aviser officiellement l'entrepreneur des chemins d'hiver, MM. Clément Ricard, Roland Levasseur et Gérard Duffesne, de procéder à l'entretien des chemins municipaux suivants les conditions de son contrat avec la corporation, et que si ledit entrepreneur ne se conforme pas à ces conditions, Son Honneur le Maire soit et est autorisé à faire exécuter les travaux dont le coût sera chargé à l'entrepreneur susdit."

ADOpte

REGLEMENT NO. 61

Location outillage

CONSIDERANT QU'il est d'intérêt public d'établir un tarif pour la location de l'outillage propriété de la corporation, ainsi que d'établir les conditions se rapportant à une telle location;

CONSIDERANT qu'un avis de motion a été donné par M. Eddy Normandin, conseiller, lors de la session du 7 février 1955, en conséquence,

IL EST RESOLU UNANIMEMENT qu'un règlement portant le No. soixante-un, soit et est adopté et il est statué et décrété par ce même règlement comme suit, savoir:

Comptes pour ent. chem. hiver

chèque 2266  
 2268  
 2269  
 2270

avis de poursuite de Prop. Aqued. Banl.

M. Frs Lajoie, procureur de la corporation abrogée 21/3/55.

Maire autorisé exécution ent. chemins hiver défaut de l'entrepreneur.

Règlement 61 location outillage

MARGE DE LA REPIURE



Règlement 61  
location util-  
lage

Art. 10- Personne ne pourra utiliser la pompe à succion appartenant à la Corporation, à l'exception des employés de cette dernière dans l'exercice de leurs fonctions comme tels, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation soit du maire, soit de deux conseillers ou du secrétaire-trésorier;  
art. 20- La susdite pompe ne pourra être utilisée sans la surveillance d'un employé de la Corporation;  
Art. 30- Un taux horaire de deux dollars, avec minimum de deux heures, sera chargé à et payable par la personne qui fera la demande de location;  
Art. 40- Le temps de location sera basé depuis le moment où la pompe laissera son lieu de remisage jusqu'à son retour à ce même lieu de remisage. Les frais de transport pour l'aller et le retour de la susdite pompe de son lieu de remisage au retour à ce même lieu de remisage, seront à la charge de celui qui fera la demande de location.  
Art. 50- Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,  
SECONDE PAR: M. Germain Massicotte,  
"QUE la corporation achète deux coussinets à bille pour le moteur de la pompe du réseau d'aqueduc."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,  
SECONDE PAR: M. Germain Massicotte,  
"QUE le conseil de la Paroisse des Trois-Rivières remercie le Ministère des Postes pour avoir autorisé la livraison de la malle par courrier rural sur le Blvd Lacerte à la Banlieue, et qu'il réitère les demandes déjà faites pour une livraison identique sur le Blvd Beaudry, la rue Guay et la rue Nicol (Le Nouvelliste) tous situés à la Banlieue."

ADOPTE

A la suite d'une lettre en date du 2 mars 1955 de la Commission Municipale de Québec, il est  
PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,  
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,  
"QUE le secrétaire soit et est autorisé à communiquer avec la Cie de Valeurs en Placement Ltée, de Montréal, en vue de la possibilité de rachat par anticipation de \$25,000.00 d'obligations émises en vertu du règlement No. 57 pour le réseau d'aqueduc."

ADOPTE

Pour faire suite à la lettre en date du 1er mars 1955 de The Bell Telephone Co of Canada, il est

RESOLU UNANIMEMENT,

"QUE ce conseil consent, par les présentes, à la construction et à l'entretien par la Compagnie de Téléphone Bell du Canada de ses lignes de téléphone dans les limites de cette municipalité aux endroits et de la manière indiqués aux plans portant les numéros 1 seulement de R.O. 13-804, M.D. 56, en date du 23 février 1955 et accompagnant une demande de ladite Compagnie en date du 1er mars 1955;

Que ce conseil autorise par les présentes la dite Compagnie à émonder les arbres croissant ou existant sur les rues, routes, grand'routes, squares et lieux publics de cette municipalité susceptibles de gêner la construction ou l'exploitation des dites lignes de téléphone indiquées aux plans susdits; cet émondage devra être fait sans dommage inutile et aux frais et risques de la dite Compagnie.

ADOPTE

MARGE DE LA RELIURE

Service malle  
Elve Lacerte  
etc.

Bell Tel.  
M.D. 56



7 mars 1955  
21 mars 1955

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE ce conseil accepte les conditions imposées par le Ministère de la Voirie pour l'octroi de \$100.00 par mille en rapport avec l'entretien des chemins au cours de l'hiver 1954-55."

ADOPTE

Lue une lettre de la Société Canadienne de la Croix Rouge demandant une souscription.

Lue une lettre de l'Association Forestière Mauricienne Inc invitant le conseil à nommer des garde-feux.

Le secrétaire fait la lecture des rapports financiers pour l'année 1954 et donne les explications s'y rapportant.

PROPOSE PAR: M. Conrad Dugré,  
SECONDE PAR: M. Germain Massicotte,

"QUE les états financiers de la corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, au 31 décembre 1954, tels que préparés et soumis par René de Cotret, Ferron, Nobert & Cie, en date du 16 février 1955 soient et sont acceptés."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,  
Seconde par M. Eddy Normandin,

"QUE la corporation de la Paroisse des Trois-Rivières achète de M. Arsène Bellemare, au prix total de un dollar, l'immeuble connu et désigné comme suit: "Une lisière de terrain devant servir à l'assiette d'une rue, mesurant sept cents pieds (700') environ de longueur par soixante pieds (60') de largeur, à mesure anglaise, et comprenant le lot dix de la subdivision officielle du lot original numéro deux P2-10) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, ainsi qu'une partie indivise du lot original numéro deux (P-2) du cadastre de la susdite paroisse contenue dans le prolongement en ligne droite des lignes de côtés nord-est et sud-ouest du susdit lot deux-dix (P2-10) bornée en front au nord-ouest par le susdit lot deux-dix (2-10) et les trois autres côtés par des surplus du lot numéro deux continuant d'appartenir au cédant M. Arsène Bellemare."

"QUE Son Honneur le Maire est autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, devant Mtre Gilles Garceau, notaire, un acte à cet effet."

ADOPTE

La session est levée.

..... Auguste Bettez ..... Maire  
..... Isabel ..... Sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA  
PAROISSE DES TROIS RIVIERES

Session spéciale du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le lundi vingt et unième jour de mars, mil neuf cent cinquante-cinq, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi et à laquelle sont présents messieurs les conseillers Henri Guilbert, Germain Massicotte, Eddy Normandin, Auguste Bettez, Conrad Dugré et Ernest Bolduc.

En l'absence de Son Honneur le Maire, M. Germain Massicotte, pro-maire, agit comme président.

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis aux membres du conseil.

L'ordre du jour est le suivant:

- 10- Plan subdivision P-38;
- 20- Comté Cité des Trois-Rivières;
- 30- Nomination inspecteurs;
- 40- Pro-maire;
- 50- Rachat d'obligations par anticipation;
- 60- Avis poursuite Gabias & Laperrière.

Rapports financiers 1954

Achat de rue P-2  
Arsène Bellemare  
Résolution annulée lors de la session du 6 sept. 1955

spéciale  
21 mars 1955

avis et certificat.

ordre du jour

MARGE DE LA RELIURE



Relativement au montant de \$2117.10 dû à la Cité des Trois-Rivières, il est

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,  
SECONDE PAR: M. Conrad Dugré,

"QUE messieurs Auguste Bettez et Germain Massicotte, conseillers, sont délégués auprès du conseil de ville de Trois-Rivières pour discuter et tenter de faire réduire le compte de \$2117.10 envers la cité de Trois-Rivières."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc,  
SECONDE PAR: M. Conrad Dugré,

"QUE par suite de vacances parmi les inspecteurs les nominations suivantes sont faites:

M. Jules Dugré Insp. Voirie route du Calvaire  
M. Elphège Guilbert, Insp. mauvaises herbes, secteur Banlieue et que

M. Emilien Launier soit et est nommé chef des pompiers volontaires en remplacement de M. Alfred Genest démissionnaire pour raison de santé."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Conrad Dugré,  
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QUE M. Auguste Bettez, conseiller, soit et est nommé pro-maire, pour une période de trois mois, en remplacement de M. Germain Massicotte dont le terme d'office comme pro-maire expire

ADOPTE.

Le conseil reconsidère la décision déjà prise à l'effet d'appliquer l'octroi de \$25,000. du Ministère des Travaux Publics de Québec, au rachat anticipé d'obligations. Le conseil étudie la possibilité de satisfaire aux nombreuses demandes pour bénéficiaire du service d'aqueduc, de même que les exigences du projet de constructions domiciliaires actuellement en cours. Un point important apporté durant l'étude est celui d'avoir un autre puits pour parer aux inconvénients sérieux qui pourraient résulter d'une défektivité quelconque à l'unique puits actuellement en opération. Si une telle éventualité se produisait une grande partie de la municipalité serait privée d'eau pour un temps indéterminée et une situation vraiment critique et dangereuse se présenterait alors. Le rachat anticipé d'obligations est temporairement suspendu en attendant une décision de la Commission Municipale de Québec quant à l'application possible de l'octroi de \$25,000.00

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE le secrétaire soit et est autorisé à se rendre à Québec, au frais de la corporation, pour discuter avec les autorités de la Commission Municipale de Québec, de la possibilité d'affecter l'octroi de \$25,000. du Ministère des Travaux Publics à l'expansion du réseau d'aqueduc."

ADOPTE

Le secrétaire fait rapport que Mre François Lajoie Jr qui avait été choisi comme procureur de la corporation par suite d'une action judiciaire possible de la part des Propriétaires de l'Aqueduc de la Banlieue, ne peut accepter d'agir pour la corporation parce qu'il représente une compagnie d'assurance possiblement intéressé dans cette affaire. Il est donc

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,  
SECONDE PAR: M. Conrad Dugré,

"QUE la résolution adoptée le 7 mars 1955 nommant Mtre François Lajoie Jr procureur de la corporation soit et est abrogée à toutes fins que de droit."

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,  
SECONDE PAR: M. Conrad Dugré,

"QUE, à la suite de l'avis que des procédures judiciaires seraient prises contre la corporation par les Propriétaires de l'Aqueduc de la Banlieue, relativement au paiement des dommages causés à leur réseau d'aqueduc le ou vers le 17 novembre 1954, M. Raoul Provencher, avocat, soit et est autorisé à défendre les intérêts de la corporation en cette affaire;

Compte Cité des  
Trois-Rivières

inspecteurs et  
chef pompier

M. Auguste Bettez  
pro-maire

application  
octroi \$25,000.  
expansion réseau  
d'aqueduc?

MARGE DE LA RELIURE

Mtre Frs Lajoie  
résolution 7/3/55  
abrogée

Mtre Raoul Pro-  
vencher, procu-  
raar Corporation  
re:  
Prop. Aqu. Banlieue



21 mars 1955  
4 avril 1955

"Que l'entrepreneur qui a exécuté les travaux d'installation du système municipal d'aqueduc, i.e., La Cie de Construction Dollers Ltée du Cap de la Madeleine, soit appelé en garantie;

"QUE le secrétaire-trésorier de la Paroisse des Trois-Rivières, soit et est autorisé à fournir à Mtre Raoul Provencher tous les documents nécessaires dans cette cause."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc, conseiller,

"QUE ce conseil accepte le plan projet de subdivision d'une partie du lot trente-huit (P-38) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, comprenant les subdivisions quatre-vingt-sept (87) à cent vingt et un (121) inclusivement du susdit lot trente-huit (38), le tout tel que préparé et soumis à ce conseil par M. Ernest L. Duplessis, arpenteur-géomètre."

ADOPTE

La session est levée.

.. Auguste Betté Maire  
..... Isabel ..... Sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA  
PAROISSE DES TROIS RIVIERES

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue, le lundi, 4 avril 1955, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents messieurs les conseillers: Auguste Betté, Germain Massicotte, Henri Guilbert et Ernest Bolduc, formant quorum.

En l'absence de Son Honneur le Maire, M. Auguste Betté, maire, agit comme président.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,  
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

"QUE les minutes de la session régulière du 7 mars 1955 et celles de la session spéciale du 21 mars 1955 soient et sont adoptées."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,  
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement:

Chèque	2271	10- W. Isabel, salaire et affichage	✓177.00
	2272	20- G. Richer, loyer	✓36.00
	2273	30- The Bell Telephone	✓11.04
	2274	40- The Shawinigan Water & Power	✓126.23
	2275	50- Camille Houle, impression & papeterie	✓11.27
	2276	60- Ricard, Levasseur, Dufresne, ent chemins hiver	✓700.00
	2277	70- The Page Equipment	✓137.50
	2278	80- R.H. Houde, arpentage et bornage P 183	✓396.80
	241	90- W. Isabel, voyage Québec application octroi	✓11.95
	242	100- Fernand Dubord, ent. bornes-fontaines	✓6.30
	243	110- The Shawinigan Water & Power	✓65.15
	244	120- M. Electrique Ltée, réparation & coussinet	✓19.39
	245	130- Launier Ltée,	✓10.25

ADOPTE

Plan projet subdivision P-38 Immeubles Radisson.

session régul.  
4 avril /55

. minutes

comptes

MARGE DE LA REPIURE

4 avril 1955



Condoléances  
M. M. Pothier  
grand'messe  
chèque No. 2279

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,  
"QUE, à l'occasion du décès de Melle  
Octavie Pothier, soeur de Son Honneur le Maire,  
le conseil désire transmettre à ce dernier, ainsi qu'à  
tous les membres de sa famille, ses plus sincères condoléances;  
QUE les honoraires d'une grand'messe soient versés  
pour le repos de l'âme de la défunte."

secrétaire conseil  
comté autorisé  
vente taxes

ADOPTÉ  
PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,  
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,  
"QUE M. Oscar Leclerc, secrétaire-trésorier de la  
Corporation Municipale du Comté de St-Maurice, soit et est  
autorisé à agir pour et au nom de la Corporation de la Paroisse  
des Trois-Rivières, lors de la vente au conseil de comté, le  
12 mai 1955, de certains immeubles pour arrérages de taxes  
envers la susdite paroisse des Trois-Rivières."

heure avancée

ADOPTÉ  
PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,  
"IL EST RESOLU que, sous l'autorité de la Loi  
du temps réglementaire S.R.Q. 1941 Ch 2), le temps ré-  
glementaire dans les limites de cette municipalité soit  
de quatre heures en retard avec l'observatoire de Green-  
wich durant la période déterminée par le ministre des  
Affaires municipales pour les cités de Montréal et de  
Québec;  
QUE copie de la présente résolution soit trans-  
mise au ministre des Affaires municipales pour son appro-  
bation."

MARGE DE DA RELIURE

félicitations  
Premier Ministre  
ann. naissance

ADOPTÉ  
PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,  
"QUE ce conseil, tant en son nom qu'en celui  
des contribuables de cette municipalité, désire offrir  
à l'honorable Maurice Duplessis, Premier Ministre de la  
province de Québec et député de Trois-Rivières, à la  
législature provinciale, ses plus chaleureuses félici-  
tations et lui formuler ses meilleurs voeux de joie,  
santé et bonheur, à l'occasion de son anniversaire de  
naissance, le 20 avril 1955."

échéance 1/6/55

ADOPTÉ  
Lue une lettre en date du 1er avril 1955 de la Com-  
mission Municipale de Québec informant que l'échéance du  
1er juin 1955 sur l'émission de \$325,000. se chiffre à  
\$6,911.25.

aqueduc  
échéance 1/6/55  
\$6,911.25

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,  
"QUE Son Honneur le Maire et le secrétaire-trésorier  
soient et sont autorisés à payer à même les fonds de l'aqueduc  
l'échéance du 1er juin 1955, au montant de \$6,911.25, sur le  
règlement No. 57."

cours adminis-  
tration aff.mun.  
Yamachiche.

ADOPTÉ  
Le conseil prend connaissance d'une lettre adressée à  
S.H. le Maire par le Ministre des Affaires municipales, in-  
formant que des cours sur l'administration des affaires mu-  
nicipales auront lieu le 19 avril 1955 à Yamachiche.  
PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,  
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,  
"QUE les officiers municipaux disponibles, tels  
le secrétaire et les estimateurs, assistent, aux frais de  
la corporation, au cours sur l'administration des affaires  
municipales, à Yamachiche le 19 avril 1955."

ADOPTÉ

4 avril 1955



PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,  
SECONDE PAR: M. Germain Massicotte,

"QUE ce conseil accepte le plan projet de subdivision d'une partie du lot trente-six (P-36) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, tel que préparé par M. R.H. Houde, a.g., en date du 30 mars 1955, et soumis à ce conseil au cours de la présente session."

Plan subdivis.  
P-36(Dontigny)

ADOPTE

CONSIDERANT qu'il est nécessaire par mesure de prudence de construire un nouveau puits, de même que par suite de requêtes de la part de contribuables demandant le service de l'aqueduc municipal il devient opportun de prolonger le dit réseau d'aqueduc, en conséquence il est

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE, pour les raisons susmentionnées, au préambule, la résolution adoptée le 7 février 1955 appliquant l'octroi de \$25,000 du Département des Travaux Publics de la Province de Québec à réduire d'autant l'émission d'obligations autorisée par le règlement No. 57, soit et est rescindée à toutes fins que de droit."

application  
octroi \$25,000.

ADOPTE

Monsieur Germain Massicotte, conseiller, donne avis de motion qu'au cours d'une session subséquente il présentera un règlement décrétant certains travaux au réseau d'aqueduc.

avis motion  
travaux aqueduc

M. Lemieux, du Blvd St-Jean, se plaint qu'à certains moments il a de la difficulté dans son approvisionnement d'eau. On tentera de trouver une solution à ce problème dès que les circonstances le permettront.

Plainte M.  
Lemieux

IL EST PROPOSE ET RESOLU:

"QUE le conseil municipal de la Paroisse des Trois-Rivières, prie avec instance le Gouvernement fédéral de doubler le taux des allocations familiales sans par ailleurs augmenter les taxes; transmette une copie de cette résolution à l'Honorable Paul Martin, Ministre du Bien-Etre Social à Ottawa ainsi qu'au député fédéral du comté, M. Léon Balcer, en le priant d'y apporter son appui."

allocations  
familiales

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE demande soit faite à la Police Provinciale, division de la circulation, d'exercer une surveillance plus étroite sur le stationnement sur le Blvd St-Jean."

surveillance  
circulation  
Blvd St-Jean

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,  
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

"QUE, à compter du 15 avril 1955, le conseil engage M. Louis Petroff, au prix de dix dollars par mois, pour exercer une surveillance au puits du système d'aqueduc avec instruction de faire rapport immédiatement sur toute défectuosité pouvant se produire."

Engagement M.  
Louis Petroff

QUE le conseil procède à l'installation, au puits de l'aqueduc, d'un cadran établissant la pression du réservoir."

cadran pression  
puits

ADOPTE

M. Germain Massicotte donne avis de motion de la présentation, au cours d'une session subséquente, d'un règlement en rapport avec les articles 249a et suivants du code municipal.

avis motion  
terme 3 ans

La session est levée.

Auguste Betty  
Isabel

.....Maire  
.....Sec.-trés.

MARGE DE LA RELIURE

19 avril 1955.



PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

spéciale  
19 avril 1955

avis et certi-  
ficat

ordre du jour

Règlement No.62

Session spéciale du conseil de la Paroisse des  
Trois-Rivières, tenue le mardi dix-neuvième jour d'avril, mil  
neuf cent cinquante-cinq, suivant les formalités prescrites par  
la loi, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions, et  
à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier  
et messieurs les conseillers: Auguste Bettez, Conrad Dugré, Henri  
Guilbert, Eddy Normandin, Germain Massicotte et Ernest Bolduc.

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat  
de signification dudit avis aux membres du conseil.

L'ordre du jour est le suivant:

- 1o- règlement No. 62 - durée terme d'office;
- 2o- Drainage Blvd des Dominicains,
- 3o- Compte Cité des Trois-Rivières.

REGLEMENT NO. 62  
Durée terme d'office  
maire et conseillers.

CONSIDERANT que le conseil juge opportun de prolonger la  
durée des fonctions du maire et des conseillers;

CONSIDERANT qu'un avis de motion a été donné en ce sens  
par M. Germain Massicotte, conseiller, lors de la session ré-  
gulière du 4 avril 1955, en conséquence

IL EST PROPOSE, RESOLU et ADOPTE UNANIMEMENT qu'un rè-  
glement, portant le numéro soixante-deux (62) soit et est  
adopté, et il est statué et décrété par ce même règlement,  
savoir: . . . . .

Art. 1o- A compter de la première élection générale  
qui suivra l'approbation du présent règlement par le lieu-  
tenant-gouverneur en conseil, la durée des fonctions du  
maire et des conseillers de cette municipalité sera de  
trois (3) ans.

Art. 2o- Le présent règlement entrera en vigueur selon  
la loi.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,

SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QU'UN montant de cinquante-dollars (\$50.00) soit  
et est affecté à la confection d'un fossé permettant l'égout-  
tément des eaux du Blvd des Dominicains, entre les deux routes  
nationales."

ADOPTE

M. Auguste Bettez fait rapport des démarches faites par  
M. Germain Massicotte et lui-même auprès des membres du conseil  
de la Cité des Trois-Rivières relativement au compte que la  
corporation de la Paroisse des Trois-Rivières doit à la Cité des  
Rivières. Une réduction de 25% a été obtenue. Le secrétaire  
est chargé de remercier le conseil de la cité des Trois-Rivières  
et de plus il est

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE le conseil de la Paroisse des Trois-Rivières  
désire transmettre à Messieurs Fernand Goneau et Gérard Bourget,  
échevins de la cité de Trois-Rivières, ses plus sincères remer-  
ciements pour leur précieuse collaboration dans le règlement  
du compte de la Paroisse des Trois-Rivières envers la cité des  
Trois-Rivières."

ADOPTÉ.

MARGE DE DA RELIURE

octroi \$50.00  
fossé Blvd des  
Dominicains

compte Cité des  
3-Rivières

Remerciements:  
F. Goneau  
G. Bourget



19 avril 1955

2 mai 1955

a/s \$800.00  
cité 3-Rivières  
Ch 2280

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,  
SECONDE PAR: M. Conrad Dugré,  
"QUE S.H. le Maire et le secrétaire-trésorier soient et  
sont autorisés à verser un acompte au montant de huit cents (\$800.00)  
dollars sur le compte réduit que la corporation doit à la Cité des  
Trois-Rivières."

ADOPTE

Tous les membres du conseil étant présents et du consentement  
unanime de tous,

IL EST PROPOSE, APPUYE ET ADOPTE COMME SUIT:

"Que ce Conseil consent, par les présentes, à la cons-  
truction et à l'entretien par la Compagnie de Téléphone Bell du  
Canada de ses lignes de téléphone dans les limites de cette muni-  
cipalité aux endroits et de la manière indiqués aux plans portant  
les numéros 1 de l'ordre No. R.O. 13-821 M.D. 58, en date du  
31 mars 1955 et accompagnant une demande de ladite compagnie en  
date du 18 avril 1955;

Que ce conseil autorise par les présentes la dite compa-  
gnie à émonder les arbres croissant ou existant sur les rues,  
routes, grand'routes, squares et lieux publics de cette municipa-  
lité susceptibles de gêner la construction ou l'exploitation des  
dites lignes de téléphone indiquées aux plans susdits; cet émondage  
devra être fait sans dommage inutile et aux frais et risques de la  
dite compagnie."

ADOPTE.

La session est levée.

.....Auguste Bettez.....Maire  
.....Isabel.....Sec.-trés

MARGE DE LA RELIURE

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

régulière  
2 mai 1955

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières  
tenue le lundi deuxième jour de mai, mil neuf cent cinquante-cinq,  
à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions et à laquelle  
sont présents messieurs les conseillers: Auguste Bettez, Germain  
Massicotte, Ernest Bolduc, Henri Guilbert, Conrad Dugré et Eddy  
Normandin.

En l'absence de Son Honneur le Maire, le pro-maire, M. Auguste  
Bettez, agit comme président.

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE les minutes de la session régulière du 4 avril 1955  
et celles de la session spéciale du 19 avril 1955 soient et sont  
adoptées."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,

SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc

"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés  
pour paiement:

comptes

Ch 2281	10-Corp. Mun. Comté St-Maurice, avis taxes	✓31.00
2282	20-W. Isabel, salaire, cours Yamachiche, affichage	✓191.57
2283	30-G. Richer, loyer 15/4 à 15/5/55	✓36.00
2284	40-The Shawinigan Water & Power, éclairage rues	✓126.23
2285	50-The Bell Telephone Col	✓11.74
2286	60-Bertrand, Abran & Lambert, mutations	✓17.90
2287	70-Léo Teasdale, sable P-29	✓28.00
2288	80-Normandin Construction, ent. chem.	✓105.00

minutes



comptes 2289	90-Ricard, Levasseur, Dufresne, ent. chem	✓32.80
2290	100-J.M. Bolduc, fossé P-15	✓9.90
2291	110-Alain Jalbert, " P-15	✓19.80
2292	120-Laurentide Ready Mix, fossé P-15	✓15.00
2293	130-Cité 3-Rivières, taxe affaires 1955	✓18.00
246	140-Mun. Paroisse 3-Rivières, Aqueduc, Coupons & Oblig.	✓6,911.25
247	150-W. Isabel, gasoline, huile pompe à eau	✓ 1.85
248	160-H.P. Vaillancourt	✓23.75
249	170-J.M. Bolduc	✓32.40
250	180-Alain Jalbert	✓.90
251	190-Armand Roy, Dégeler chez M. Vézina	✓12.00
252	200-Richard Godin, tuyau, Motel Castel	✓23.00

adopte

CONSIDERANT les conditions exceptionnellement rigoureuses qui ont prévalu relativement à l'entretien des chemins au cours de l'hiver 1954-55, il est

PROPOSE PAR: M. Conrad Dugré,  
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

machinerie supplémentaire  
entretien chemins  
hiver 1954-55

"QUE la corporation assume, à même les fonds généraux, le coût de la machinerie supplémentaire utilisée pour l'entretien des chemins au cours de l'hiver 1954-55, au montant total de \$530.61."

M. Henri Guilbert propose, en amendement à la motion principale, que le montant de \$530.61 soit réparti entre les intéressés des chemins qui ont été entretenus à l'aide de la machinerie supplémentaire. Comme il n'y a pas de secondaire à l'amendement proposé par M. Guilbert, la motion principale est adoptée.

M. Médéric Pothier et sa famille remercient le conseil des condoléances exprimées lors du décès de Melle Octavie Pothier.

PROPOSE PAR: M. Germain Massicotte,  
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

subdivision  
P2-18  
M. Ars. Bellemare

"QUE ce conseil accepte le plan projet de subdivision d'une partie du lot numéro deux (P-2) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, démontrant, ledit plan, la subdivision dix-huit du lot numéro deux (P2-18) du susdit cadastre le tout tel que préparé par M. R.H. Houde, a.g., en date du 29 avril 1955 et soumis au conseil au cours de la présente session"

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Conrad Dugré,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

mutations

" QUE le secrétaire soit et est autorisé à faire les changements nécessaires aux livres de la corporation relativement aux mutations suivantes:

No.ordre	Ancien propriétaire	Nouveau Propriétaire
148, 731, 735, 752.	Matthon David & Hermile	Matthon David
753, 755, 756, 757	" "	"
758, 788, 783, 789,	" "	"
790, 791, 715, 716,	" "	"
717, 718	" "	"
686, 687, 689, 690	Matthon David & Hermile	Matthon Hermile
691, 692, 695, 696	" "	"
697, 698, 707, 719	" "	"
720, 721, 722, 723, 7	" "	"
724, 725, 727, 728,	" "	"
734, 784, 793, 794	" "	"
795, 782, 759, 739	" "	"
387	Babineau Lionel Mde	Papillon Fernand
57B, 929-18a	Colbert Fernand	Guay Raoul
829	Lemire Philippe Mde	Lemire Marcel
314	Bourassa Chs E.	Mongrain J. Alf.
527	Blais Conrad	Gariépy Philippe
424, 425	Gladu Fernand	Lalancette Omer
1441	Girard Domino	Lefebvre Lionel
509	Bourbeau Gaston	Gelinas Origène

2 mai 1955



mutations

No Ordre	Ancien Propriétaire	Nouveau propriétaire
704	Matthou Hermile	Poulin Guy
55	Montour Jos	Montour Jos Mde
833	Robert Roland	Girard Laurier
1208	Beaudry Roland	Masse Alphonse Mde
843-844	Labarre Emile	Boisvert Jean

ADOPTÉ

réduction taux  
ass. incendie

Lue une lettre de Canadian Underwriters' Association informant officiellement d'une réduction du taux de l'assurance-incendie.

Lecture est faite de la lettre envoyée, le 25 avril, au conseil de la cité des Trois-Rivières pour faire suite à celle reçue du trésorier de cette cité par laquelle il informe qu'une réduction de 25% a été consentie par le conseil de la cité de Trois-Rivières. Cette réduction se chiffre à \$529.28. La nouvelle demande au conseil de Trois-Rivières est à l'effet de pouvoir payer le compte réduit, soit \$1587.82, en deux versements dont un de \$800.00 immédiatement et l'autre vers la fin de l'année.

réduction  
compte Cité  
3-Rivières

Lue une lettre en date du 27 avril 1955 de Gabias & Laperrière procureurs de "Les Propriétaires Aqueduc de la Banlieue", avisant que la réclamation de \$250.56 réduite à \$199.99 devra être payée dans les quinze jours du présent avis, sinon une poursuite sera intentée à l'encontre de la Corporation. Le conseil est d'opinion que l'entrepreneur des travaux d'aqueduc; La Cie de Construction Dollard est responsable de cette réclamation. Le secrétaire est prié de transmettre cet avis au procureur de la corporation, Mtre Raoul Provencher, avec instruction d'appeler la Cie de Construction Dollard Ltée en garantie si une action est prise contre la corporation.

Réclamation  
Prop.Aqu.Banlieue

Lue une lettre de M. Emile Caron demandant de déplacer la borne-fontaine qui se trouve sur le lot No. 22. Cette demande étant la première du genre et considérant que son acceptation peut créer un précédent qui pourrait devenir embarrassant et dispendieux, le conseil préfère obtenir une opinion légale sur ce point vu qu'il s'agit d'une dépense de quelque deux cents dollars qui ne devrait pas être faite à moins d'y être légalement obligé.

Déplacement  
borne-fontaine  
Emile Caron

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,  
SECONDE PAR: M. Germain Massicotte,

"QUE le secrétaire soit et est autorisé à obtenir de Mtre François Lajoie Jr une opinion légale sur l'obligation qui peut incomber à la corporation de déplacer une borne-fontaine;

QUE le secrétaire soit et est autorisé à informer M. Emile Caron dans le sens de l'opinion légale qu'il obtiendra de Mtre François Lajoie Jr."

opinion légale  
déplacement borne  
fontaine

ADOPTÉ

Lue une lettre de la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste demandant une souscription

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,  
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

"QU'UNE tranchée soit creusée afin de permettre l'écoulement des eaux tel qu'il se faisait auparavant devant chez M. Charles Vetere."

tranchée chez  
Chs Vetere

ADOPTÉ

Lue une lettre, en date du 2 mai 1955, de M. Germain Massicotte, donnant sa démission comme conseiller au siège No. 1.

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE la démission de M. Germain Massicotte, conseiller au siège No. 1, soit et est acceptée."

Démission de  
M. Germain  
Massicotte  
conseiller

ADOPTÉ.

La session est levée.

*G. Massicotte*  
.....Maire

*Isabel*  
.....Sec.-trés.

MARGE DE LA REUTURE

6 mai 1955



PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

Spéciale  
6 mai 1955

Session spéciale du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le vendredi, sixième jour de mai, mil neuf cent cinquante-cinq, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions, Rang Ste Marguerite, suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle sont présents messieurs les conseillers: Auguste Bettez, Conrad Dugré, Eddy Normandin et Ernest Bolduc formant quorum.

avis et certifi-  
cat

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis aux membres du conseil.

ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant:

Nomination d'un remplaçant à M. Germain Massicotte, conseiller dont la démission a été acceptée.

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,  
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

M. Jean-Paul  
Roberge, con-  
seiller siège  
No. 1

"QUE Monsieur Jean-Paul Roberge, épicier, domicilié à la Banlieue des Trois-Rivières, soit et est nommé conseiller au siège No. 1 de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, en remplacement de M. Germain Massicotte dont la démission a été acceptée lors de la session du 2 mai 1955."

ADOPTE

La session est levée.

*G. Massicotte*  
.....Maire

*W. Isabel*  
.....Sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES

SERMENT D'OFFICE

Je, JEAN-PAUL ROBERGE, soussigné, de Banlieue des Trois-Rivières, ayant été dûment nommé conseiller au siège No. 1 de cette municipalité, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

*Jean Paul Roberge*  
.....

Assermenté devant moi,  
ce septième jour du mois  
de mai, mil neuf cent cinquante-  
cinq, à Trois-Rivières, Qué.

*W. Isabel*  
.....  
sec.-trés.

MARGE DE DA RELIURE



11 mai 1955

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES

Assemblée des électeurs de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le mercredi, onzième jour de mai, mil neuf cent cinquante-cinq, à dix heures de l'avant-midi, à la salle du conseil, rang Ste Marguerite, sous la présidence du soussigné, Wildy Isabel, président de l'élection.

Après lecture faite de l'avis public donné par lui-même, de même que du certificat de publication dudit avis public, le président déclare qu'il est prêt à recevoir la mise en nomination, suivant la loi, des personnes pouvant être élues à la charge de maire ainsi qu'à celle de conseiller pour chacun des sièges numéros trois, quatre et cinq de la susdite municipalité.

Nominations:

M. Germain  
Massicotte,  
maire

Le bulletin de présentation de M. Germain Massicotte, agent d'assurance-vie, de la Paroisse de Trois-Rivières, présenté par M. Auguste Bettez et M. Eddy Normandin, tous deux électeurs présents, mettant en nomination ledit Germain Massicotte comme maire de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières est admis.

M. Augusto  
Bettez,  
conseiller siège  
No. 3

Le bulletin de présentation de M. Augusto Bettez, cultivateur de la Paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. Conrad Dugré et M. Eddy Normandin, tous deux électeurs présents, mettant en nomination ledit Augusto Bettez comme conseiller au siège No trois de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières est admis.

M. Ernest  
Bolduc  
conseiller siège  
No. 4

Le bulletin de présentation de M. Ernest Bolduc, cultivateur de la Paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. Xavier Dupont et M. Robert Lupien, tous deux électeurs présents, mettant en nomination ledit Ernest Bolduc comme conseiller au siège No. quatre de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières est admis.

M. Eddy  
Normandin  
conseiller siège  
No 5

Le bulletin de présentation de M. Eddy Normandin, électricien, de la Paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. Roméo Bergeron et M. Augusto Bettez, tous deux électeurs présents, mettant en nomination ledit Eddy Normandin comme conseiller au siège No. cinq de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, est admis.

A midi, aucune autre nomination n'ayant été faite à la charge de maire et à celle de conseillers aux sièges nos trois, quatre et cinq de cette municipalité que les quatre nominations susmentionnées, le président d'élection proclame M. Germain Massicotte élu maire de cette municipalité; M. Augusto Bettez élu conseiller au siège no trois de cette municipalité; M. Ernest Bolduc élu conseiller au siège no. quatre de cette municipalité et M. Eddy Normandin élu conseiller au siège no. cinq de cette municipalité.

L'assemblée est levée

.....  
Président de l'élection

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES

JE, GERMAIN MASSICOTTE, soussigné, de la Banlieue des Trois-Rivières, ayant été dûment élu maire de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi  
ce seizième jour de mai 1955  
à Trois-Rivières, Qué.

.....  
sec.-trés.

MARGE DE LA REPIURE



PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

Je, EDDY NORMANDIN, soussigné, de Blvd des Dominicains, Banlieue des Trois-Rivières ayant été dûment élu conseiller (siège No. 5) de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi,  
à Trois-Rivières, Qué, *Eddy Normandin*.....  
ce seizième jour de mai 1955.

*Isabel*.....  
sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

Je, ERNEST BOLDUC, soussigné de Rang Ste Marguerite, T.R. ayant été dûment élu conseiller (siège No. 4) de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi,  
à Trois-Rivières, Qué, *Ernest Bolduc*.....  
ce dix-huitième jour de mai 1955.

*Isabel*.....  
sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

Je, AUGUSTE BETTEZ, soussigné de Rang Ste Marguerite, T.R. ayant été dûment élu conseiller (siège No. 5) de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi,  
à Trois-Rivières, Qué, *Auguste Bettez*.....  
ce vingt-unième jour  
de mai mil neuf cent cinquante-cinq.

*Isabel*.....  
sec.-trés.

MARGE DE DA RELIURE



24 mai 1955

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES

spéciale  
24 mai 1955

avis et cer-  
tificat

ordre du jour

Maire et  
sec.-trésorier  
documents  
de  
banque

Session spéciale du conseil de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le mardi, vingt-quatrième jour de mai, mil neuf cent cinquante-cinq, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle sont présents: S.H. le Maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers: Auguste Bettez, Eddy Normandin, J.P. Roberge, Henri Guilbert, Conrad Dugré et Ernest Bolduc.

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis aux membres du conseil.

L'ordre du jour est le suivant: .....

- 1o- Signature des documents de banque par S.H. le Maire;
- 2o- Réclamation: Prop. Aqueduc Banlieue.

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,

SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QUE M. Germain Massicotte, maire, et Wildy Isabel, secrétaire-trésorier, sont par les présentes autorisés pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, ci-après appelé le "soussigné", de faire et signer conjointement tous chèques ou mandats pour le paiement d'argent, de payer et recevoir toute somme d'argent et d'en donner quittance;

AUSSI QUE M. Germain Massicotte, maire, et M. Wildy Isabel, secrétaire-trésorier, ou aucun d'entre eux soit et ils sont par les présentes autorisés au nom du soussigné à négocier ou déposer avec ou transférer à ladite Banque Provinciale du Canada, mais pour être porté au crédit seulement du compte du soussigné, tout chèque ou mandat pour le paiement d'argent et dans le même but d'endosser tout chèque ou mandat au nom du soussigné, avec l'entente que tout endossement au nom du soussigné par voie de timbres apposés ou autrement aura pleine validité; aussi de temps à autre d'arranger, régler, balancer et certifier tout livre ou état de compte entre le soussigné et la Banque; de recevoir tout chèque ou mandat chargé au compte et de signer la formule de la Banque reconnaissant l'exactitude du compte et donnant quittance pour autant.

ADOPTE

Prop.Aq. Banl.  
Vs  
Corp.Par.3-Riv.

Lecture est faite d'une lettre, en date du 17 mai 1955, de Mtre Raoul Provencher, procureur de la Corporation dans la cause C.M. No. 32848 - Propriétaires de l'Aqueduc de la Banlieue, Omer Levasseur & Al, Vs la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières.

Après avoir pris connaissance de la lettre susdite et étudié les différents aspects de cette cause, le conseil en vient à la conclusion que la Corporation ne peut assumer la responsabilité de satisfaire à la demande des requérants et qu'il y a lieu de faire décider par la Cour sur qui retombe cette responsabilité. En conséquence il est

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,

SECONDE PAR: M. Eddy Normandin, .....

"QUE le secrétaire soit et est autorisé à informer le procureur de la Corporation, Mtre Raoul Provencher, de continuer à défendre les intérêts de la Corporation dans la cause "Propriétaires Aqueduc de la Banlieue - Omer Levasseur & Al Vs la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, et d'appeler en garantie l'entrepreneur, La Cie de Construction Dollard Ltée, et l'ingénieur-professionnel, M. J.A. Maurice Langlois, qui ont respectivement exécuté et surveillé les travaux de construction du réseau d'aqueduc pour le compte de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières."

ADOPTE.

MARGE DE LA REJURE

24 mai 1955  
6 juin 1955



Tous les membres du conseil étant présents et du consentement unanime de tous, il est

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,  
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

"QUE S.H. le Maire et le sec.-trésorier soient et sont autorisés à payer hebdomadairement les salaires des personnes travaillant aux travaux de l'aqueduc municipal, le secrétaire devant faire rapport lors de la session régulière subséquente du conseil des salaires payés."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin  
SECONDE PAR: M. Augusto Bettez,

"QUE l'inspecteur de voirie du Boulevard Lacerte soit et est autorisé à dépenser jusqu'à concurrence de la somme de quatre cents dollars (\$400.00) pour améliorer le chemin à cet endroit;

QUE le montant dépensé pour ladite amélioration sera à la charge des intéressés dans le Boulevard Lacerte."

ADOPTE

La session est levée.

*G. Massicotte* Maire  
*Isabel* Sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA  
PAROISSE DES TROIS RIVIERES

régulière  
6 juin 1955

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le lundi, sixième jour de juin, mil neuf cent cinquante-cinq à huit heures p.m. au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers Ernest Bolduc, Jean Paul Roberge, Henri Guilbert, Augusto Bettez, Conrad Dugré et Eddy Normandin.

P PROPOSE PAR: M. Augusto Bottoz,  
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"Que les minutes de la session régulière du 2 mai 1955 ainsi que celles des sessions spéciales des 6 mai 1955 et 24 mai 1955 soient et sont adoptées".

ADOPTE

minutes

Lecture est également faite du procès-verbal rédigé par le président de l'assemblée des électeurs tenue le 11 mai 1955.

ass. électeurs

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,  
SECONDE PAR: M. Augusto Bettez,

"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement:

comptes

chèque	2294	10 - W. Isabel, sal. affichage, timbres ass chom	✓178.78
	2295	20- G. Richer, loyer	✓36.00
	2296	30- W.A. Lainess, timbres poste	✓58.00
	2297	40- La Revue Municipale	✓15.15
	2298	50- Arthur Rousseau, mâchefer Route Bureau	✓25.00
	2299	60- The Bell Telephone	✓10.44
	2300	70- The Shawinigan Water & Power	✓126.23
	2301	80- The Page Equipment & Const. Co	✓57.00
	2302	90- Arthur Bourassa, sable (P-11)	✓36.00
	253	100- Alphonse Roch	✓84.37
	254	110- Fernand Dubord	✓30.60
	255	120- Antonio Bellemare	✓66.15
	256	130- Yvon Durand	✓8.10
	257	140- Herman Lyonnais	✓11.95

MARGE DE DA RELIURE

6 juin 1955



258	150- The Shawinigan Water & Power	√65.06
259	160- Louis Petroff - sal 15 avril à 15 juin/55	√20.00
260	170- Alphohse Roch	√46.35
261	180- Fernand Dubord	√5.85
262	190- Antonio Bellemare	√45.25
263	200- François Beaudry	√31.55
264	210- Launier Ltée	√697.74

Cheque

Part St Michel  
lot 183

opinion légale  
bornes-fontaine

vérificateurs

remise comp.

requête "shorts"

avis motion  
règlement décence

retrait avis  
motion -travaux  
aqueduc

avis motion  
travaux aqueduc

avis re; com-  
pensation aqued.

ouvrir aqueduc  
\$1.00

peinture bornes-  
fontaine

peinture tuyau  
pompe

ADOPTE

Lue une lettre envoyée au conseil de St Michel des Forges relativement au paiement de sa part de 40% du compte de \$396.80 de M. R.H. Houde pour bornage des rues sur le lot 183.

Lue une lettre de Lajoie & Lajoie, en date du 7 mai 1955, exprimant une opinion légale sur l'obligation que peut avoir la corporation de déplacer une borne fontaine déjà installée. La corporation n'a aucune obligation d'effectuer tel déplacement à ses frais.

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE la vérification des livres comptables de la corporation de la Paroisse des Trois-Rivières pour la période se terminant le 31 décembre 1955, soit et est confiée à la firme René de Cotret, Ferron, Nobert & Cie."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,  
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

"Que, à la suite du départ de la municipalité de M. Grenier, le secrétaire est autorisé à remettre à M. Ernest Ouellette la somme de \$12.50 payée pour un abonnement d'été à l'aqueduc pour M. Grenier."

ADOPTE

Une requête signée par des membres de l'U.C.F. demandant la défense du port des "shorts" est lue.

M. Jean Paul Roberge, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement concernant la décence et les bonnes moeurs, au cours d'une session subséquente.

M. Germain Massicotte demande au conseil de considérer comme nul l'avis de motion qu'il a donné lors de la session du 4 avril 1955 relativement à un règlement décrétant certains travaux d'aqueduc. Le conseil se rend au désir de M. Massicotte.

M. Henri Guilbert, conseiller, donne avis de motion de la présentation, à une session subséquente, d'un règlement décrétant certains travaux d'aqueduc.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,  
SECONDE PAR: M. Auguste Bettez,

"QUE le secrétaire est autorisé à aviser les contribuables qui n'auront pas payé la compensation d'aqueduc pour le terme du 1er janvier au 30 juin 1955 que le service leur sera discontinué."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,  
SECONDE PAR: M. Conrad Dugré,

"QUE les frais mentionnés à l'article 22 du règlement No. 57 sont déterminés comme étant de un dollar."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Jean Paul Roberge,  
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

"QUE le secrétaire est autorisé à faire peindre les bornes-fontaine au prix de un dollar chacune, la corporation fournissant les matériaux nécessaires."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Jean Paul Roberge,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE la corporation fasse peindre, au coût de cinq dollars, le tuyau de la pompe, au puits de l'aqueduc."

ADOPTE

MARGE DE LA RELIURE

6 juin 1955  
30 juin 1955



Règlement Cie  
Cont. Dollard  
& M. Xavier Rou-  
ette.

M. Massicotte fait rapport qu'un règlement final, au prix de \$50.00, est intervenu entre La Cie de Construction Dollard Ltée et M. Xavier Rouette relativement à certains travaux inachevés sur la terre de ce dernier lors de la construction du réseau d'aqueduc.

requête réparti-  
tion -Blvd Lacerte.  
te.

Une requête de contribuables du Blvd Lacerte demandant un changement dans le mode de répartition des dépenses d'entretien de chemin est considérée par le conseil sans qu'une décision finale soit prise.

Octroi \$100.  
Blvd Lacerte

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,  
S'CONDE PAR: M. Jean Paul Roberge,

"QU'UN octroi de cent dollars soit accordé par la corporation pour aider financièrement les contribuables du Blvd Lacerte à améliorer le chemin à cet endroit."

ADOPTÉ

Ponceau chez M.  
Hormisdas Martin

M. Hormisdas Martin expose que les travaux de fossé exécutés l'automne dernier près de sa propriété ont déprécié le ponceau à cet endroit. MM. Jean Paul Roberge et Ernest Bolduc se chargent d'aller rencontrer M. Théo. Larose, ingénieur divisionnaire de la Voirie afin de remédier à cette situation.

La session est levée.

*[Signature]*.....Maire  
*[Signature]*.....

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES

Session spéciale du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le jeudi, trentième jour de juin, mil neuf cent cinquante-cinq, à huit heures p.m., au lieu ordinaire, suivant les formalités prescrites par la loi et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers Eddy Normandin, Auguste Bettez, Henri Guilbert, Ernest Bolduc et Jean-Paul Roberge.

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis aux membres du conseil.

L'Ordre du jour est le suivant:

- 1o- Revision rôle d'évaluation;
- 2o- Aqueduc: tout sujet s'y rapportant.

Après examen de la liste des amendements à apporter au rôle d'évaluation, il est RESOLU que le rôle d'évaluation est révisé et que le secrétaire-trésorier est autorisé à y faire les amendements suivants:

No ordre	Augmentation		Diminution		Evaluation totale révisée
	Terrain	Bâtisses	Terrain	Bâtisses	
20		750			3500.
33				250.	7100.
43			30.		14670.
48		675.	125.		12300.
52-b		2600.			3125.
47			650.		9075.
52-a		425.			2725.
55		25.			2725.
57-b		2475			2750.
60		50.			2600.
67		2450	175		3750.
80				175.	7950.
82		200.			1500.
106	250.	25			3450.
105	500	25			5050.
598	70.				1820.

MARGE DE DA RELIURE

30 juin 1955

No ordre	Augmentation		Diminution		Evaluation totale révisée
	Terrain	Bâtisses	Terrain	Bâtisses	
108				25.	3850.
153		500.			4675.
158		550.			875.
173			350.		1150.
174		250			3000.
177		175			775.
177-a		1035.	650		1725.
182	80				3080
181	80				2680.
185		175.			275.
201		10.	135		275.
224-b		50.			225.
235-a		250.			800.
235-b		575.			700.
255	10	815			8375.
299-a		6600.			16800.
299			225		2625.
314				375.	500.
319		500.			2200.
321		2225.			2450.
330		15000.			30000.
821		375.			500.
822		200.			325.
832		700.			1600.
838		400.			525
839		175			300.
843		150			275
867				75.	125.
868		225.			350.
881		125			325.
882		275			400.
896		40			175
913		450			1200.
930		1000			1150.
933		50			350.
953		165.			300.
1053		160			300.
655	190				1290
654			180		3820.
1465	2120				5850.
1234			1325		nil
1423	40	35			250.
1427		175			400.
1438				135	240.
1433		10			660.
1443-a		150			350.
1459		75.			275.
1366		75			200.
1092		150.			2800.
1126		1250			2825.
1243			100	145	1775.
1245		100			2950.
1246		25			2875.
1163		400			550.
1268		175			1525.
1259		1275			5775.
1242			15	60	6650.
1253			650		2800.
1094	125				1900
1105			125		3100
1068	75				2825.
1159		125	125		5100.
1069			25	775	2100.
1114		550.			6200.
1441		225			575.
1457	240		15		2700
1129	200				2425
1131		1525			7425

MARGE DE LA RELIURE





No ordre	Augmentation		Diminution		Evaluation totale rev.
	Terrain	Bâtisses	Terrain	Bâtisses	
1054		210			350.
1052		60.			200.
1057		85.			225.
1062		15			125.
1064		1130.			1250.
60			575	3400	3700.
743		300			500.
772		35			175.
773		125			400.
709		150			650.
696		200			1000.
691		200			1450.
145		25			400.
603		1705			1775.
602		1030			1100.
601		300			1200.
663		2450			2700.
669		935			1075.
660		450			875.
656		100			2150
299-b	630	2670			17800.
458		1490			1700.
527		250			550
473		1050			2900.
532		50			2000.
488		1300			1775.
387		1700			1900.
127		300			3200.
335		50			1450.
332		1600			1850.
333		1400			1550.
358		25			1875
361		20			150.
363		1450			1800.
397		4100			4275.
401		690			900.
347		14000			14200.
2708		2150			80554.

et que les nouveaux immeubles suivants y soient inscrits:

Ordre	Cadastre	Propriétaire	Terrain	Bâtisses	Eval. totale
177-a	P42	Hellerin Henri Mme	350.		350.
171-a	42-2	Gélinas Jos Mme	150.		150.
171-b	42-3	Bélinas Jos Mme	170		170.
1065-32	42-1	Bourassa Conrad	1		1.
-33	42-4	Gélinas Jos Mme	150.		150.
-34	42-5	Coulombe Jean Marie	150	1575	1725.
-35	42-6	Gélinas Jos Mme	150		150.
-36	42-7	Gélinas Jos Mme	150	1575	1725.
150-a	21-22	Caron Emile	600	1675	2275.
60-a	38-87	Radisson Const. Inc.	350	2050	2400.
60-b	38-88	" "	340		340.
60-c	38-89	" "	330		330
1065-1	38-91	" "	275		275
1065-2	38-92	" "	225		225.
1065-3	38-93	" "	220		220
-4	38-94	" "	435		435
-5	38-95	" "	410		410
-6	38-96	" "	240		240
-7	38-97	" "	240		240
-8	38-98	" "	240		240
-9	38-99	" "	240		240
10	38-100	" "	240.		240



30 juin 1955

Ordre	Cadastre	Propriétaire	Terrain	Bâtisses	Eval. Totale
1065-11	38-101	Radisson Const. Inc.	240		240
-12	38-102	" "	525		525
-13	38-103	" "	375		375
-14	38-104	" "	230		230.
-15	38-105	" "	195		195
-16	38-106	" "	210		210.
-17	38-107	" "	1		1.
-18	38-108	" "	210		210.
-19	38-109	" "	195		195
-20	38-110	" "	195		195.
-21	38-111	" "	195		195.
-22	38-112	" "	195.		195.
-23	38-113	" "	195.		195.
-24	38-114	" "	195.		195.
-25	38-115	" "	235.		235.
-26	38-116	" "	220.		220.
-27	38-117	" "	220.		220.
-28	38-118	" "	220.		220.
-29	38-119	" "	220		220.
-30	38-120	" "	220.		220.
-31	38-121	" "	250.		250.
299-c	P-3	Belzil Roger	375		375.
300	P-3	Gouin Jacques	3500.		3500.
151-a	P-32	St Laurent Marc	2100		2100.
175-a	P-47	Charpentier Patrick	540		540.
211-a	P-59	Perreault Roland	200.		200.
1242-a	P-34	La Ferme Charbonneau	275	1450	1725.
1069-a	Pl62-163	Dupont Ferdinand	200.	800.	1000.
1256-a	P-67	Bourassa Henri	1120		1120.
1165	P-118	Rousseau Arthur	125		125.
1431a	P-143	Dufresne Lucien	240		240.
1432a-	P-143	Héroux Elphège	240		240.
1440-a	P-143	Morrisette Roland	240	185	425.
1442-a	P-143	Lefebvre Albert	240		240.
1446-a	P-143	Lampron Jean Paul	120	380	500.
1445-a	P-143	Lefebvre Séverin	120		120.
1460-a	P-143	Adam Réal	120.		120.
1459-a	P-143	Gendron Henri	120		120.
1458-a	P-143	Alarie Gaston	120	330	450.

et que les mutations suivantes soient enregistrées:

No ordre	Ancien propriétaire	Nouveau propriétaire
1464	Pierre Fradette	Roger Fradette
415	St Pierre Jos	Gauthier Marcel
419	Gélinas Edgar	Guy François
685	Bourassa Chs Ed.	Alarie Nap.
118	Pagé Gérard	Trudel Léo
667-668	Lacerte Arthur	Coté Gilles
822	Mireault Albert Mme	Bellemare Joseph
880	Dubord Willie	Garceau Léonard
692	Matthon Hermile	Simoneau Albert
683	Thivierge Armand	Lambert Emile & Dorais C.
789	Matthon David	Filion Lionel
930	Bourassa Alfred Mme	Lafrenière Paul
405	Boulevard Auto	Alarie Nap.
199	Parenteau Eddy	Lamontagne René Mme
461	Martin René	Martin René Mme
1050	Fratte Philippe	Bettoz Roméo Mme
1452	Desalliers Alphonse	Durand Henri
314	Mongrain J.A.	Camiré Joseph
558	Vacchino Aline	Larivière Emile
214	Lafrenière Paul	Rousseau Clément
839	Pagé Marcel	Laroche Joseph
995	Désilets Georges	Roux Alma Melle
882	Stevens Philippe	Stevens Philippe Mme
244	Bolduc Chs Mme	Dugré Jean Paul
60	Les Immeubles Radisson	Radisson Const. Ins.

MARGE DE LA RELIURE



et que les électeurs suivants soient inscrits au rôle

No ordre	Noms	Raison
10	Lajoie Francois Mme	conjoint
52b	Pinard Rémi Mme	"
57a	Guay Raoul Mme	"
106	Richer Gustave	"
110	Arseneault Calixto Mme	"
150a	Caron Mvon	locataire
153	Guay Roméo Mme	conjoint
174	Laperrière H. Geo. Mme	co-proprétaire
319	Van Neste Firmin Mme	conjoint
321	Pinard Hector Mme	"
333	Nadeau Robert Mme	"
338	Morin André Mme	"
363	Boileau Rosario Mme	"
435	Rochon Joachim Mme	"
453	Marleau Antoni Mme	"
473	Ricard Raymond Mme	"
488	Goudreau Rogor Mme	"
527	Gariépy Philippe Mme	"
572	Déry Marcel Mme	"
660	Gélinas Cyrille Mme	"
663	Gélinas Lucien Mme	"
669	Hadzurick John Mme	"
832	Robert Eddy Mme	"
833	Girard Laurier Mme	"
950	Bélanger Arthur Mme	"
988	Désaulniers Eugène Mme	"
1075	Latour Arthur Mme	"
1207	Comeau Paul Mme	"

ADOPTE

Lue une lettre de M. R.J. Levesque concernant la possibilité de développer un autre puits pour l'aqueduc.

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,

SECONDE PAR: M. Augusto Bottez,

"QUE M. R.J. Levesque soit et est autorisé à procéder à la vérification de l'effet que pourrait avoir sur le puits actuel le pompage du sondage déjà fait chez M. Victor Duguay. Le prix de cette vérification est le suivant: pompage \$5.00 de l'heure, compresseur également \$5.00 de l'heure; le coût total ne devant pas excéder \$75.00."

ADOPTE

Lue une lettre de M. Lomer Trottier demandant l'extension du réseau d'aqueduc pour ses terrains sur la rue Nicol.

Lue une lettre de M. Jos Gélinas demandant l'extension du réseau d'aqueduc pour ses terrains sur le lot 42.

REGLEMENT No. 57-B

Extension du réseau d'aqueduc.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, vu le développement domiciliaire dans la municipalité, d'extensionner le réseau d'aqueduc municipal;

CONSIDERANT qu'un avis de motion a été donné par M. Henri Guilbert, conseiller, lors de la session du 6 juin 1955; en conséquence il est

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert, et

RESOLU à l'unanimité

"QU'un règlement portant le No. 57B soit et est adopté et il est statué et décrété par ce même règlement comme suit, savoir:

MARGE DE LA RELIURE

vérification sondage eau V. Duguay

Demande aqueduc rue Nicol

Aqueduc lot 42

Extension réseau aqueduc



30 juin 1955  
6 juillet 1955

Art. 1. Le conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter pour le compte de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières les travaux suivants sur le réseau d'aqueduc pour lesquels une somme n'excédant pas \$25,000.00 sera dépensée:

- a) Construction d'un nouveau puits;
- b) Extension du réseau, suivant la nécessité, sur les lots ou parties de lots dix-sept (17) -Nicol-, VINGT-NEUF (29)-Matthon- TRENTE-CINQ (35), TRENTE-SIX (36), TRENTE-HUIT (38), QUARANTE-DEUX (42) et CINQUANTE-NEUF (59);
- c) Installer des bornes-fontaines sur le Blvd St-Jean.

Les dépenses occasionnées par l'exécution des travaux ci-dessus seront payées avec l'argent que la corporation dispose actuellement au compte de banque de l'aqueduc à la Banque Provinciale du Canada et provenant d'un octroi accordé par le Ministère des Travaux Publics de la Province de Québec.

Art. 2. Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,  
SECONDE PAR: M. Jean Paul Roberge

"QUE le secrétaire soit et est autorisé à demander des soumissions publiques, par la voix du journal "Le Nouvelliste" pour les matériaux nécessaires à l'exécution des travaux du règlement 57-B, pour le 12 juillet 1955.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE le secrétaire soit et est autorisé à remettre à M. R.J. Levesque, le billet au montant de \$1000.00, signé par ce dernier le 2 septembre 1953, à l'ordre de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières comme garantie de la bonne exécution et opération du puits de l'aqueduc municipal, la période de garantie suivant le contrat étant expirée."

ADOPTE

La session est levée.

*Massicotte*  
.....Maire  
*W. Label*  
.....Sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le lundi quatrième jour de juillet, mil neuf cent cinquante-cinq, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers: Conrad Dugré, Eddy Normandin, Augusto Bottoz, Henri Guilbert, Ernest Bolduc et Jean-Paul Roberge.

PROPOSE PAR: M. Augusto Bottoz,  
SECONDE PAR: M. Conrad Dugré,

"QUE les minutes de la session régulière du 6 juin 1955 soient et sont adoptées."

ADOPTE

Règlement 57-B  
extension  
aqueduc

demande  
soumissions tra-  
vaux aqueduc

Remise billet  
\$1000.00 à R.J.  
Levesque

Session rég.  
4 juillet 1955

minutes

MARGE DE LA REPIURE

4 juillet 1955



PROPOSE PAR: M. Henri Guilbort,  
SECONDE PAR: M. Augusto Bottoz,

"QUE les comptes suivants soient et sont  
approuvés pour paiement:

Chèque	2303	1- W. Isabel, sal. affichage, revision rôle	✓229.00
	2304	2- R. Crête, " "	✓40.75
	2305	3- J.T. Joly " "	✓28.75
	2306	4- H. Montour, " "	✓28.75
	2307	5- G. Richer, loyer	✓36.00
	2308	6- Shawinigan Water & Power, éclairage rues	✓128.96
	2309	7- The Bell Telephone Co	✓11.48
	2310	8- Laquerre & Frère, tuyaux P&I7 Lacerte	✓6.86
	22311	9- Bertrand, Abran & Lambert, mutations	✓16.50
	2312	10- Imprimerie Lacoursière, papeterie	✓10.35
	2313	11- Armand Roy, soudure	✓4.25
	265	12- Alphonse Roch, 6-18/6/55 & bornes fontaines	✓74.40
	266	13- Antonio Bellemare 6-18/6/55 & bornes fontaines	✓71.04
	267	14- Emilien Launier surv. dec/54 à juin 1955 inc.	✓185.00
	268	15- Lajoie & Lajoie, opinion légale	✓7.00
	269	16- R.J. Levesque - réparations bearings"	✓39.05
	270	17- L. Petroff- surv. 15/6-15/7/55	✓10.00

ADOPTE

Omer Levasseur & Al.  
vs  
Corp. Par 3-R.

Lue une lettre en date du 24 juin 1955 de Mtre Raoul Provencher informant que le procureur de la Cie de Construction Dollard a aviser que sa cliente est prête à payer le capital réclamé par l'action de MM Omer Levasseur & Al., soit la somme \$199.99. Pour régler définitivement cette affaire au sens de cette proposition, il y aurait un déboursé pour la Corporation s'élevant à \$83.60 soit \$43.60 pour les procureurs des demandeurs et \$40.00 pour le procureur de la corporation. Après étude du cas, il est

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbort

"QUE le secrétaire est autorisé à informer Mtre Raoul Provencher que le conseil est disposé à régler à la condition que la Cie de Construction Dollars Ltée assume le paiement des frais de MM. Gabias & Laperrière, soit \$43.60, et la corporation assumera les honoraires de son procureur, soit \$40.00."

ADOPTE

remboursement  
surplus de col-  
lection 119.94  
nov. 1950

Le secrétaire informe que lors qu'il est entré en office en novembre 1950, la vérification des livres alors exigée par lui a démontré un surplus de collection de \$119.94 et qu'il y aurait lieu de rétablir cette situation vu que ce surplus de collection appartient de fait à la Commission scolaire de la Banlieue.

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,  
SECONDE PAR: M. Augusto Bottoz,

"QUE Son Honneur le Maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à émettre un chèque au montant de \$119.94 à l'ordre de la Corporation scolaire de la Banlieue des Trois-Rivières, en remboursement du surplus de collection pour le même montant démontré au rapport de vérification des livres comptables de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières au 22 novembre 1950, ce surplus appartenant de fait à la susdite corporation scolaire."

ADOPTE

achat condition-  
nel tuyau fonte  
Loranger Moleswor.

Vu que Loranger & Molesworth Ltd, vendeurs autorisés du tuyau Delavaud de Canada Iron Foundries sont les seuls intéressés à vendre ces tuyaux et étant donné qu'il peut s'écouler un certain temps avant la livraison de cette marchandise qui serait vendue à la corporation au prix payé par elle lors de l'exécution des travaux d'aqueduc en 1953 et 1954, il est

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,  
SECONDE PAR: M. Jean Paul Robergo,

"QUE Son Honneur le Maire soit et est autorisé à placer avec Loranger & Molesworth Ltd un commande de tuyau de font Delavaud de 6" et 8" pour achat conditionnel quant au prix et pour la quantité jugée nécessaire pour les travaux décrétés par le règlement No. 57-B"

ADOPTE

MARGE DE DA RELIURE

ch 276 = 40°

ch 2314



4 juillet 1955

12 juillet 1955

M. Eddy Normandin donne avis de motion de la présentation d'un règlement concernant la répartition du coût des travaux de voirie à être exécutés sur le Blvd Lacerte.

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,

SECONDE PAR: M. Auguste Bettez,

"QUE Son Honneur le Maire soit et est autorisé à rencontrer les autorités de Radisson Construction Inc. en vue de la possibilité de déplacer l'annonce érigée au coin de la route du Calvaire et qui obstrue la vision à cet endroit."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE le secrétaire est prié de transmettre de nouveau aux autorités du Canadian Pacifique la demande faite au mois de mars 1954 relativement à l'amointrissement de la pente de la traverse à niveau de la route du Calvaire et des autres traverses privées."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,

SECONDE PAR: M. Jean Paul Roberge,

"QUE la présente session soit ajournée au mardi 12 juillet 1955, à huit heures p.m."

ADOPTE

La session est ajournée.

*G. Massicotte* .....Maire

*Isabel* .....Sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

Séance d'ajournement de la session régulière du 4 juillet 1955, tenue le mardi 12 juillet 1955, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des sessions, suivant la résolution adoptée le 4 juillet 1955 et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Germain Massicotte et messieurs les conseillers Jean Paul Roberge, Eddy Normandin et Henri Guilbert, formant quorum.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés pour

paiement:

comptes

chèque	271	10- Receveur Général Canada - timbres ass.chômage	✓9.48
	272	20- Alphonse Roch - Sal. 27/6 à 9/7/55	✓32.85
	273	30- Eddy Crête " 27/6 à 5/7/55	✓18.66
	274	40- Antonio Bellemare " 6/7 à 9/7/55	✓12.36

ADOPTE

M. Conrad Bourassa propriétaire d'une rue sur le lot 42 informe le conseil qu'il est prêt à céder cette rue à la Corporation pour la prix de un dollar. Le conseil se déclare prêt à accepter cette offre en autant que des bornes officielles seront placées aux quatre coins de ladite rue. M. Bourassa étudiera cette condition du conseil.

PROPOSE PAR: M. Jean Paul Roberge,

SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QUE le secrétaire soit et est autorisé à assister, aux frais de la corporation, au congrès des secrétaires qui se tiendra à Roberval les 12 et 13 septembre 1955."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE M. J.P. Roberge, conseiller, soit et est autorisé à rencontrer les autorités compétentes en vue d'obtenir le dépalcement des indications de la vitesse permise sur la nouvelle route No 2 en vue de réduire la vitesse excessive des automobilistes à cet

offre de rue  
M. Conrad Fouras-  
sa  
P-42

congrès sec.-trés.

diminution vi-  
tesse route 2

MARGE DE LA REPIURE



M. J.A. Mongrain de Radisson Construction Inc. informe le conseil que cet organisme a l'intention de construire à ses frais un service d'égoûts pour desservir son centre domiciliaire de Val Mauricie.

service d'égoûts  
Radisson Const.

CONSIDERANT QUE le conseil a été informé de l'intention de Radisson Construction Inc. de construire à ses frais un service d'égoûts pour desservir son développement domiciliaire de Val Mauricie sur les lots trente-sept et trente-huit de la Paroisse des Trois-Rivières, il est

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE le conseil n'a pas objection à la construction dudit service d'égoûts à la condition que les travaux soient exécutés suivant les spécifications et l'approbation du Ministère de la Santé de la Province de Québec;

QUE le conseil, à sa convenance et à des conditions qui seront déterminées en temps et lieu, pourra, s'il le juge à propos, acquérir ledit système d'égoûts."

ADOPTE

Omer Levasseur  
Vs  
Corp. Par. 3-R.

Lecture est faite d'une lettre de Mtre Raoul Provencher procureur de la corporation de la Paroisse des Trois-Rivières dans la cause Omer Levasseur & Al et ladite corporation, à l'effet que la Cie de Construction Dollard Ltée est prête à payer en plus du capital de \$199.99 une somme de \$25.00 sur les frais des procureurs des demandeurs.

PROPOSE ET RESOLU UNANIMEMENT

Ch - 275 = 18.60 ✓

"QUE l'offre de la Cie de Construction Dollard Ltée de payer, en plus du capital de \$199.99, la somme de \$25.00 sur les frais de \$43.60 des procureurs des demandeurs dans la cause Omer Levasseur & Al Vs la corporation soit et est acceptée afin de régler définitivement cette affaire."

ADOPTE

M.E. Launiers  
surintendant  
travaux rog. 57-b

PROPOSE ET RESOLU UNANIMEMENT

"QUE M. Elzéar Launier soit et est nommé surintendant des travaux d'aqueduc qui doivent être exécutés en vertu du règlement No. 57-B aux appointements de soixante dollars par semaine y compris le service de son automobile."

ADOPTE

creusage et remplissage par  
C. Charpentier

PROPOSE ET RESOLU UNANIMEMENT

"QUE le creusage et le remplissage des tranchées nécessaires à l'enfouissement des tuyaux d'aqueduc sur le côté sud de la route No 2 soit et est accordé à M. Claude Charpentier au prix de vingt-cinq cents le pied linéaire pour le tuyau ne dépassant pas 2" de diamètre et de trente-cinq cents le pied linéaire pour le tuyau ne dépassant pas 8" de diamètre."

ADOPTE

Sondage puits  
lot 243

Vu que la vérification faite par M. R.J. Levesque suivant la résolution adoptée le 30 juin 1955 a établi que le puits actuel exerce une influence sur la nappe d'eau souterraine chez M. Victor Duguay dans le 2ème Rang, en conséquence il est

PROPOSE ET RESOLU UNANIMEMENT

"QUE M. R.J. Levesque de Trois-Rivières soit et est autorisé à faire des sondages au prix de cinq dollars le pied de profondeur sur le lot 243 dans le 2ème Rang, afin d'établir la possibilité d'installer un nouveau puits à cet endroit."

ADOPTE

soumissions matériaux. Règlement 57-b

Les soumissions pour matériaux telles que demandées dans l'édition du 6 juillet 1955 du journal Le Nouvelliste, sont ouvertes. Trois établissements commerciaux ont soumis des prix. En ce qui concerne le tuyau en fonte Delavaud et accessoires pour le dit tuyau, seule la firme Loranger & Molesworth a soumis un prix. La soumission de Loranger & Molesworth pour ces matériaux est acceptée à l'unanimité.

La soumission de Fred. Poliquin Ltée pour 26 rouleaux de 66' de tuyaux "streamline" 3/4" étant la plus basse à \$0.38 le pied est également acceptée à l'unanimité.

MARGE DE DA RELIURE



12 juillet 1955  
1 aout 1955

Quant au tuyau de 2" en fer galvanisé ainsi que des accessoires pour le même tuyau, des soumissions ont été présentées par Launier Ltée et Fred. Poliquin Ltée la soumission de ces derniers étant la plus basse; toutefois avant que cette dernière soumission soit acceptée par le conseil le maire est autorisé à s'assurer de la qualité du tuyau et du mode de livraison, vu que des travaux seront exécutés à plusieurs endroits et que la quantité peut difficilement être déterminée de façon précise actuellement. Son Honneur le Maire est autorisé par décision unanime du conseil à acheter les dits matériaux du soumissionnaire offrant la meilleure accommodation pour la corporation.

ADOPTE

PROPOSE ET RESOLU A L'UNANIMITE.

"QUE Son Honneur le Maire soit et est autorisé à prendre les décisions nécessaires quant aux situations imprévues qui pourraient se présenter lors de l'exécution des travaux décrétés par le règlement No. 57-B.

ADOPTE

La session est levée.

*W. Massicotte* Maire

*W. Isabel* sec.-tées

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA  
PAROISSE DES TROIS RIVIERES

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le lundi, quatrième jour du mois d'aout, mil neuf cent cinquante-cinq, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers J.P. Roberge, Ernest Bolduc, Henri Guilbert, Auguste Bettez, Eddy Normandin et Conrad Dugré.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. J.P. Roberge,

"QUE les minutes de la session spéciale du 30 juin 1955, de la session régulière du 4 juillet 1955 et de la session spéciale du 12 juillet 1955 soient et sont adoptées."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc,

SECONDE PAR: M. Auguste Bettez,

"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement:

Ch	2315	10-W. Isabel, salaire, papeterie, Dep. voyage, Messe,	13.54	√188.58
	2316	20-G. Richer, loyer 15/7 à 15/8/55		√36.00
	2317	30-The Bell Telephone Co		√10.39
	2318	40-The Shawinigan Water & Power, éclairage rues		√131.33
	2319	50-The Page Equipment Co, nivellement rues		√23.75
	277	60-Alphonse Roch, aque duc		√30.00
	278	70-Ant. Bellemare	"	√30.76
	279	80-Alphonse Roch	"	√49.05
	280	90-Ant. Bellemare	"	√47.67
	281	100-J.J. Aubry	"	√34.70
	282	110-Ls Marie Bolduc	"	√34.70
	283	120-Elphège Dugré	"	√25.78
	284	130-Yvon Massicotte	"	√44.52
	285	140-Emerien Paillé	"	√34.70
	286	150-Pierre Rouette	"	√34.70
	287	160-Paul Vézina	"	√34.70
	288	170-Elzéar Launier	"	√59.46
	289	180-W. Isabel, huile et gasoline pompe, options terrains		√3.75
	290	190-Emilien Launier, surv. 4/7 à 30/7/55		√60.00
	291	200-Louis Petroff - " 15/7 à 15/8/55		√10.00
	292	210-Loranger & Moleswordh		√84.25

MARGE DE LA REJURE

soumission maté-  
riaux, Reglement  
57-b

Maire - décision  
travaux règlement  
57-b

régulière  
4 aout 1955

minutes

comptes



chèque 293  
294  
295

230-P.V. Ayotte Ltée  
240-The Shawinigan Water & Power, puits  
250-Launier Ltée, matériel

✓1.93  
✓59.37  
✓3091.87

## ADOPTÉ

Chèque 199.99  
Cie Const. Dollard

Le conseil est informé de la réception d'un chèque de \$199.99 de l'assureur de la Cie de Construction Dollard, en rapport avec la réclamation, pour le même montant, de messieurs Omer Levasseur & Al.

PROPOSE PAR: M. J.P. Roberge,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert

Ch 2320 ✓199.99  
paiement capital  
Prop. Aqu. Banlieu  
vs  
Corp. Par. 3-Riv..

"QUE la corporation encaisse le chèque de \$199.99 de l'assureur de La Cie de Construction Dollard Ltée et en emette un du même montant à l'ordre de Gabias & Laperrière et des Propriétaires de l'Aqueduc de la Banlieue, en paiement de la réclamation de ces derniers envers la corporation;

QUE Son Honneur le Maire soit et est autorisé à donner, au nom de la corporation, quittance à La Cie De Construction Dollard Ltée relativement à la réclamation ci-dessus.

## ADOPTÉ

S.H. le Maire soumet verbalement un rapport sur les travaux d'aqueduc en cours.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,  
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

traversée route  
nationale aqueduc  
route Calvaire

"QUE les travaux nécessaires pour la traversée souterraine de la route nationale par le système d'aqueduc pour la route du Calvaire soient et sont confiés à La Cie de Construction Dollard Ltée au prix de quatre cent cinquante dollars en incluant le tuyau en tôle de 15" de diamètre fourni par l'entrepreneur."

## ADOPTÉ

PROPOSE PAR: M. J.P. Roberge,  
SECONDE A L'UNANIMITE

armoire métal

"QUE le secrétaire est autorisé à acheter une armoire en métal comme ameublement du bureau de la corporation."

## ADOPTÉ

IL EST RESOLU:

chèques imprimés

"QUE le secrétaire est autorisé à faire imprimer des chèques au nom de la corporation."

## ADOPTÉ

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez, conseiller,  
SECONDE A L'UNANIMITE

Condoléances  
M. J.P. Roberge

"QUE les membres du conseil ont appris avec beaucoup de regret le décès de Madame Hormisdas St-Arnault, mère de M. Jean Paul Roberge, conseiller de cette municipalité, et qu'il désire lui exprimer ainsi qu'à son épouse et à M. Hormisdas St-Arnault et aux membres de sa famille, leur plus sincères condoléances à l'occasion de ce pénible deuil;

QUE les honoraires d'une grand'messe soient versés par la corporation pour l'âme de la défunte."

## ADOPTÉ

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,  
SECONDE PAR: M. Conrad Dugré,

M.H. Guilbert,  
pro-maire

"QUE M. Henri Guilbert, conseiller, soit et est nommé pro-maire pour les prochains trois mois."

## ADOPTÉ

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,  
SECONDE PAR: M. Auguste Bettez,

aqueduc lot 78  
Mme F.X. Dufresne

"QUE lorsque Mme F.X. Dufresne aura signé une demande officielle de service d'aqueduc pour son immeuble, lot 78, au Petit Village, la corporation installe une ligne de trois-quarts de pouce pour desservir ledit lot."

## ADOPTÉ

4 aout 1955  
16 aout 1955



comité divers  
aqueducs

PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc,  
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QU'UN comité soit formé pour étudier le cas des aqueducs appartenant à des sociétés privées et opérant encore dans la municipalité, les personnes suivantes faisant partie dudit comité: M.G.Massicotte, maire, MM. J.P.Roberget et Conrad Dugré, conseillers, M. Clément Ricard, M. Maxime Gélinas, M. Bruno Guilbert, M. Georges Beaudry, M. Joseph Levasseur, M. Omer Levasseur et M. Ernest Bolduc.  
ADOPTÉ.

La session est levée.

*G. Massicotte*  
.....Maire

*H. Label*  
.....sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES

Session spéciale du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le mardi, 16 août 1955, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi et à laquelle sont présents S.H. le Maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers: Henri Guilbert, Eddy Normandin, J.P. Roberge, Auguste Bettez, Conrag Dugré et Ernest Bolduc.

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis aux membres du conseil.

L'ordre du jour est le suivant:

- 1o- Lotissement P-37 et P-38;
- 2o- Elargissement route du Calvaire;
- 3o- Route Bureau.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,  
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin, "

"QUE ce conseil accepte le plan projet de subdivision d'une partie du lot TRENTE-HUIT du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, comprenant les subdivisions cent vingt-trois à cent quarante-sept inclusivement du susdit lot TRENTE-HUIT (P38 -123 à 147 inc) le tout tel que préparé par M. Ernest L. Duplessis, a.g., -plan 23 juillet 1955- et soumis à ce conseil."

ADOPTÉ

PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc,  
SECONDE PAR: M. Conrad Dugré,

"QUE ce conseil accepte le plan projet de subdivision d'une partie du lot TRENTE-SEPT du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, comprenant les subdivisions Nos 1 à 57 inclusivement du susdit lot TRENTE-SEPT (P37 - 1 à 57 inc), le tout tel que préparé par M. Ernest L. Duplessis, a.g., -plan août 1955- et soumis à ce conseil".

ADOPTÉ

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières achète de Radisson Construction Inc., au prix total de un dollar, le terrain nécessaire à même les lots trente-sept et trente-huit (37 et 38) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, pour porter la largeur de la Route du Calvaire à soixante-six (66) pieds, mesure anglaise, sur l'étendue suivante, soit depuis la route nationale No. 2 jusqu'à la propriété de la Compagnie Canadienne du Pacifique, ligne Québec-Montréal, les lignes de côté de ladite route devant être parallèles l'une à l'autre;

QUE l'acquisition par la corporation du terrain susmentionné ne lui impose pas l'obligation immédiate de porter la largeur de la voie carrossable à la largeur totale de soixante-six pieds;

spéciale  
16 aout 1955

convocation et  
certificat

ordre du jour

Subdivision  
P-38  
(123 à 147)

subdivision  
P-37  
(1 à 57)

Achat terrain  
élargissement  
boute du Calvaire

*proposé*

MARGE DE LA REJURE

16 aout 1955  
6 sept. 1955



"QUE Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, un acte notarié à cet effet, devant Mtre Gilles G. Garceau, notaire."

ADOPTE

Relativement à la route Bureau, le secrétaire fait rapport que le 13 août, il a rencontré Mtre Raoul Provencher, un des intéressés dans cette route. A la suite de cette entrevue, les intéressés doivent effectuer eux-mêmes, à leurs frais, les travaux de réfection du chemin à cet endroit.

La session est levée.

*G. Garceau*

.....Maire

*W. Isabel*

.....Sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES

session régulière  
6 sep. 1955

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le mardi, la veille étant jour férié, sixième jour de septembre, mil neuf cent cinquante-cinq, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des sessions, et à laquelle sont présents: S.H. le Maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers: Auguste Bettez, Henri Guilbert, Eddy Normandin, Jean-Paul Roberge et Ernest Bolduc.

minutes

Les minutes de la session régulière du 4 août 1955 et celles de la session spéciale du 16 août 1955, sont lues et adoptées sur proposition de M. Auguste Bettez.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Auguste Bettez,

"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés

comptes

pour paiement:

Chèque	2321	1 -W. Isabel, salaire aout/55.	✓175.00
	2322	2 -G. Richer, loyer 15/8 à 15/9/55	✓36.00
	2323	3 -Séverin Thiffault, réparation filière	✓6.00
	2324	4 -Shawinigan Water & Power, éclairage rues	✓131.33
	2325	5 -Bertrand, Abran & Lambert, mutations	✓9.50
	2326	6 -The Bell Telephone Co, service,	✓13.34
	2327	7- Cie Cont. Laviolette, nivellement Blvd Lacerte	✓99.00
	2328	8- Baptist Transportation Co, "old sand" " "	✓104.00
	2329	9- Cité des Trois-Rivières, solde compte 1948-49 et	✓787.82
	2330	10-Ministère Santé Québec, assistance publique	✓817.00
	2331	11-Corp. St Michel Forges, ent. hiver Blvd St-Jean	✓88.00
	296	12-Jacques Aubry, sal. aqueduc	✓36.50
	297	13-La Marie Bolduc, " "	✓36.50
	298	14-Yvon Massicotte, " "	✓36.87
	299	15-Emerien Paillé, " "	✓36.50
	300	16-Pierre Rouette, " "	✓36.50
	301	17-Paul Vézina, " "	✓36.50
	302	18-Chs. Paillé, " "	✓23.98
	303	19-Ant. Bellemare, " "	✓35.60
	304	20-Alphonse Roch, " "	✓36.00
	305	21-Elz. Launier, " "	✓59.46
	306	22-Jacques Aubry, " "	✓33.80
	307	23-Ls Marie Bolduc, " "	✓21.36
	308	24-Yvon Massicotte, " "	✓40.47
	309	25-Emérien Paillé, " "	✓32.45
	310	26-Pierre Rouette, " "	✓24.88

MARGE DE DA RELIURE

état du chemin  
route Bureau

6 sep. 1955



311	27-Paul Vézina,	sal. aqueduc	√14.24
312	28-Chs Paillé,		√14.24
313	29- Ant. Bellemare,	" "	√40.02
314	30- Alph. Roch,	" "	√40.50
315	31- Elz. Launier	" "	√59.46
316	32- Eddy Crête,	" "	√4.00
317	33- Receveur général Canda,	timbres ass.chômage,	√24.48
318	34- Jacques Aubry,	Sal.aqueduc	√14.24
319	35- Ls Marie Bolduc,	" "	√14.24
320	36- Yvon Massicotte,	" "	√20.42
321	37- Emerien Paillé	" "	√14.24
322	38- Pierre Rouette,	" "	√14.24
323	39- Ant. Bellemare	" "	√36.05
324	40- Alph. Roch,	" "	√36.45
325	41- Elz. Laurier.	" "	√59.46
326	42- Jacques Aubry	" "	√28.48
327	43- Yvon Massicotte	" "	√45.87
328	44- Emerien Paillé	" "	√28.48
329	45- Paul Vézina,	" "	√28.48
330	46- Ant. Bellemare	" "	√46.77
331	47- Alp. Roch	" "	√49.46
332	48- Emilien Lemieux	" "	√4.50
333	49- Elz. Launier	" "	√59.46
334	50- Jacques Aubry	" "	√32.00
335	51- Yvon Massicotte	" "	√44.07
336	52- Emerien Paillé	" "	√42.72
337	53- Paul Vézina,	" "	√28.48
338	54- Ant. Bellemare	" "	√43.17
339	55- Alph. Roch	" "	√43.17
340	56- Elz. Launier	" "	√59.46
341	57- Claude Charpentier,	excavation - tuyau route Cavl.	√1984.50
342	58- La Cie Const. Laviolette,	location tracteur	√62.75
343	59- Baptist Transportation Ltd,	transport tuyaux	√68.61
344	60- Paul Perron,	recherches réserves souterraines eau	√325.00
345	61- W. Isabel,	papeterie et option Stevens	√1.69
346	62- Emery Guilbert,	réparation "pusher"	√2.75
347	63- Loranger & Molesworth Ltd,	matériaux	√4753.70
348	64- LeNouvelliste Inc.		√8.06
349	65- R.J. Levesque,	sondages	√1216.38
350	66- Launier Ltée,	matériaux	√4429.10
351	67- Jacquex Aubry,	Sal. aqueduc	√7.12
352	68- Yvon Massicotte,	" "	√7.12
353	69- Emerien Paillé,	" "	√12.44
354	70- Ant. Bellemare	" "	√7.12
355	71- Alphonse Roch	" "	√31.10
356	72- Elz. Launier	" "	√59.46
357	73- Emilien Launier,	surv.	√75.00
358	74- Louis Petroff	" "	√10.00

ADOPTE

Le secrétaire est autorisé à communiquer avec les autorités du Canadien Pacifique pour les informer de l'intention du conseil d'élargir la route du Calvaire à 66 pieds, et de savoir de ladite compagnie si elle consentirait à se départir du terrain nécessaire à cette fin et à quelles conditions.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

"QUE la résolution adoptée le 7 mars 1955 à l'effet d'acheter de M. Arsène Bellemare du terrain devant servir de rue, soit et est annulée à toutes fins que de droit."

ADOPTE

MARGE DE LA RETOURNE



PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,  
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

"QUE la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, achète, au prix total de un dollar (\$1.00), de M. Arsène Bellemare, les lots connus et désignés comme étant les subdivisions dix et dix-huit du lot originaire numéro deux (P2-(10-18)) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières;

QUE S.H. le Maire soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, un acte notarié à cet effet devant Mtre G.G. Garceau, notaire."

ADOPTE

M. Henri Guilbert, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente un règlement sera présenté à l'effet de déterminer le mode de répartition pour le coût des travaux qui pourront être exécutés, tels que déterminés par le conseil, sur les rues du lot No. 2 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières.

..... Le secrétaire fait rapport que la subdivision officielle d'une partie du lot 36 appartenant à M. Joseph Dontigny, a été approuvée par le Département des Terres et Forêts et qu'il y aurait lieu pour le conseil de considérer l'offre déjà faite par Mme Alfred Bourassa et M. Joseph Dontigny, de céder les rues situées sur le susdit lot 36 à la municipalité. Après étude des plans, il est suggéré d'obtenir l'opinion de M. Dontigny sur la possibilité pour lui de céder également une partie du terrain 36-57 afin d'avoir une rue de même largeur dans toute sa longueur.

M. R.J. Levesque, puisatier, est présent pour faire rapport du résultat des sondages effectués à date dans le but de trouver de l'eau potable. Suivant les informations obtenues, il est RESOLU de procéder à un autre sondage devant être effectué par M. R.J. Levesque de Trois-Rivières, qui s'engage à faire ce travail pour un coût n'excédant pas deux cents dollars (\$200.00) quelle que soit la profondeur."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,  
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc

"QUE la corporation verse la somme de huit cent dix-sept dollars (\$817.00) au Ministère de la Santé de Québec, en acompte sur le montant dû pour l'Assistance publique."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,  
SECONDE PAR: M. Auguste Bettez,

"QUE la corporation verse la somme de \$787.82 à la Cité des Trois-Rivières, en paiement complet du solde de compte dû à cette dernière pour l'entretien des chemins au cours de l'hiver 1948-49 et pour le service des pompiers de Trois-Rivières lors de divers incendies."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc,  
SECONDE PAR: M. Auguste Bettez,

"QUE le secrétaire est autorisé à faire les changements nécessaires aux livres de la municipalité relativement aux mutations suivantes:

<u>No ordre</u>	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>
1364	Léandre Simard	Royola Rouette
911	Lamy Willie Mme :	Camirand Roger
502	Babineau Lionel Mme	Adam Gérard Mme
934	Bourassa Alfred Mme	Demers Nazaire Mme
739	Guilbert Alfred	Lemieux Joseph
1365	Simard Maurice Mme	Bergeron Victoria
986	Pratte Philippe	Poirier Rosaire
369	Gladu Jacques	Turbide J.P.
784	Matthou Hermile	Lacerte Ernest
517	Bellemare Alphonse	Bellemare Alphonse Mme
990	Pratte Philippe	Champoux H.P.
1062	Simard Maurice Mme	Joly Aimé
55	Montour Joseph Mme	Dumont Norbert,
1249-1154	Charbonneau Jean	Charbonneau Armand

ADOPTE

Achat rues  
2-10 et 2-18  
M.Ars.Bellemare

avis motion  
règlement rues  
P-2

subdivision  
P-36 Dontigny

sondage eau

Ch 2330  
Ass.publique

Ch. 2329  
Compte Cité  
3-Rivières

mutations

6 sept. 1955



rues lot 42

Le secrétaire informe le conseil que M. Conrad Bourassa a fait borner la rue sur le lot 42 et qu'il est prêt à la céder à la corporation au prix habituel de un dollar. Comme un autre projet de subdivision est actuellement en cours sur ce même lot 42, le conseil préfère attendre la deuxième subdivision avant de procéder à l'achat des rues à cet endroit.

PROPOSE PAR: M. J.P. Roberge,  
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

"QUE la présente session soit et est ajournée au mercredi 7 sept. 1955 à 12.05 a.m."

a.ajournement

ADOPTE.

La session est ajournée.

*Emassicot*  
.....Maire

*W. J. Isabel*  
.....sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES..

séance ajourn.  
7 sept. 1955

Séance d'ajournement de la session du 6 sept. 1955, tenue le 7 sept. 1955, au lieu ordinaire des sessions, à 12.05 a.m., suivant la résolution adoptée le 6 sept. 1955, et à laquelle sont présents: S.H. le Maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers: Auguste Bettez, Ernest Bolduc, Henri Guilbert, Conrad Dugré et Jean-Paul Roberge.

démission Frs.  
Levasseur route  
Bureau

M. François Lévasseur donne sa démission comme inspecteur de la route Bureau. Cette démission est acceptée.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,  
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

M. Art. Rousseau  
Insp. route  
Bureau

"QUE M. Arthur Rousseau soit et est nommé inspecteur de la route Bureau en remplacement de M. François Lévasseur dont la démission vient d'être acceptée."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,  
SECONDE PAR: M. Auguste Bettez,

souscription  
U.C.C.

"QUE la corporation souscrive la somme de quinze dollars pour une demi-page dans le manifeste de l'U.C.C."

ADOPTE

mur soutènement  
Mme T. Pothier

Lue une lettre de Mde Théode Pothier, concernant les travaux qu'elle a fait exécuter sur sa propriété et résultant, suivant elle, du cours d'eau Bettez. Cette question sera étudiée lors d'une prochaine séance.

Règlement 63  
Blvd Lacerte

REGLEMENT NO. 63  
Travaux Blvd Lacerte

CONSIDERANT que des travaux de voirie sont devenus nécessaires sur le Blvd Lacerte;

CONSIDERANT que par requête signée par tous les contribuables de cet endroit, demande est faite au conseil de procéder à l'exécution de ces travaux et d'en répartir le coût d'après le nombre de terrains;

CONSIDERANT qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné par M. Eddy Normandin, conseiller, lors de la session du 4 juillet 1955, en conséquence il est

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert, et  
RESOLU A L'UNANIMITE

"QU'UN règlement portant le numéro soixante-trois (63) est adopté et il est décrété et statué par ce même règlement comme suit, savoir:

Art. 10- Une somme n'excédant pas quatre cents dollars (\$400.00) sera affectée à la réfection du Blvd Lacerte;

Art. 20- Le coût desdits travaux sera remboursé à la corporation par les propriétaires des subdivisions vingt et un à quarante-sept

MARGE DE LA REPIURE

7 sept. 1955  
3 oct. 1955



règlement 63  
suite

inc., soixante-onze à soixante-quatorze inclusivement et cent vingt et un à cent vingt-quatre inclusivement, du lot originaire numéro dix-sept (P17-(21 à 47 inc., 71 à 74 inc., 121 à 124 inc.), du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, en effectuant une charge identique pour chacune des subdivisions susmentionnées;  
Art. 30- Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Entretien chemins  
hiver 1955-56 à  
M. Carbonneau

ADOPTE  
PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc,  
SECONDE PAR: M. Jean Paul Roberge,  
"QUE le contrat d'entretien des chemins municipaux, au cours de l'hiver 1955-56, soit et est accordé à M. Gerard Carbonneau de St-Boniface, au prix de quatre cent cinquante dollars du mille;  
QUE S.H. le Maire soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, une convention à cette fin avec ledit M. Gerard Carbonneau."

appréciation travail de M. Emilien Launier

ADOPTE  
M. Auguste Bettéz, conseiller, tient à exprimer publiquement sa satisfaction pour l'intérêt, le dévouement et la diligence apportés par M. Emilien Launier dans l'exécution des travaux de réparations du bris d'un tuyau d'aqueduc dans le rang Ste Marguerite.

La session est levée.

*Germain* Maire  
*Isabel* sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES

réguliere 3/10/55

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le lundi, 3 octobre 1955, à 8 heures p.m. au lieu ordinaire des sessions, et à laquelle sont présents: S.H. le Maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers Henri Guilbert, Auguste Bettez, Conrad Dugré, J.P. Roberge et Eddy Normandin.

minutes

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,  
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,  
"QUE les minutes des séances tenues les 6 et 7 septembre 1955 soient et sont adoptées."

comp tes  
Chèque

ADOPTE  
PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,  
SECONDE PAR: M. J.P. Roberge,  
"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement:

2332	1- W. Isabel, salaire sept.	✓ 175.00
2333	2- G. Richer, loyer 15/9 à 15/10/55	✓ 36.00
2334	3- The Bell Telephone Co	✓ 13.99
2335	4- The Shawinigan Water & Power	✓ 131.33
2336	5- Corporation Scol. Banlieue armoire métal	✓ 40.67
2337	6- P.H. Marineau Ltée, permis const.	✓ 16.17
2338	7- Baptist Transp. "old sand" Blvd Lacerte	✓ 22.00
2339	8- Dept Bien-Etre Social & Jeunesse, Québec	✓ 230.31
359	9- Emérien Paillé, sal. 3/9 à 10/9/55	✓ 7.08
360	10- Paul Vézina, " " "	✓ 7.08
361	11- Alphonse Roch " " "	✓ 24.88
362	12- Ant. Bellemare " " "	✓ 19.56
363	13- Alphonse Roch " 11/9 à 17/9/55	✓ 32.90
364	14- Ant. Bellemare " " "	✓ 32.90

MARGE DE DA RELIURE

3 oct. 1955



365	15-Elz. Launier,	Sal.	11/9 à 17/9/55	√59.46
366	16-Jacques Aubry	"	" " "	√24.03
367	17-L.M. Bolduc	"	19/9 à 24/9/55	√15.14
368	18-Emerien Paillé	"	" " "	√19.56
369	19-Pierre Rouette	"	" " "	√15.14
370	20-Alphonse Roch	"	" " "	√38.22
371	21-Ant. Bellemare	"	" " "	√38.22
372	22-Elz. Launier	"	" " "	√59.46
373	23-Jacques Aubry	"	26/9 à 1/10/55	√44.07
374	24-Ant. Bellemare	"	" " "	√40.92
375	25-Alphonse Roch	"	" " "	√44.52
376	26-Elz. Launier	"	" " "	√59.46
377	27-Emilien Launier	"	5/9 à 1/10/55	√60.00
378	28- Louis Petroff	"	15/9 à 15/10/55	√10.00
379	29-W. Isabel	gas pompe		√.50
380	30-The Shawinigan Water & Power,	électricité puits		√62.58
381	31-Can. Pacific Railway,	droit passage		√5.00
382	32-Léopold Duplessis	bois boisage		√6.07
383	33-Loranger & Molesworth	matériaux		√495.69
384	34-Launier Ltée	"		√2735.94
385	35-Claude Charpentier	posage route Calvaire		√1310.50
386	36-Receveur Général Canda,	timbres ass.chômage		√27.48

ADOPTE

Le conseil prend connaissance d'un plan projet de subdivision d'une partie du lot 42.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Auguste Bettez,

"QUE le secrétaire est autorisé à communiquer avec M. Georges Gariépy, a.g., qui a préparé le plan projet de subdivision d'une partie du lot 42, dans le but d'obtenir qu'une rue transversale parallèle à la route No 2 soit démontrée au plan projet sus-mentionné."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QUE la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières achète, au prix total de un dollar, de Madame Alfred Bourassa, les lots connus et désignés comme étant les subdivisions CINQUANTE-NEUF, CINQUANTE-HUIT-UN et CINQUANTE-HUIT du lot TRENTE-SIX (P36 -59,58-1,58) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières;

QUE la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, achète, au prix total de un dollar, de M. Joseph Dontigny, les lots connus et désignés comme étant les subdivisions SOIXANTE, SOIXANTE-DIX et SOIXANTE-QUINZE du lot TRENTE-SIX (P36-60,70,75) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières;

QUE, afin de faciliter le prolongement de la rue connue et désignée comme étant la subdivision CINQUANTE-NEUF du lot TRENTE-SIX (P36-59) une clause soit inscrite au contrat, à l'effet que M. Joseph Dontigny, avant de vendre, en tout ou en partie, le lot connu et désigné comme étant la subdivision CINQUANTE-SEPT du lot TRENTE-SIX (P36-57) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, devra aviser officiellement la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, de cette vente éventuelle et, à prix égal, lui donner la préférence d'achat;

QUE Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, un acte notarié aux fins ci-dessus, devant Mtre G.G. Garceau, notaire."

ADOPTE

M. Omer Pratte, pompier volontaire, demande au conseil à ce que de l'équipement devant servir à la protection personnelle des pompiers soit acheté.

projet subd.  
lot 42

achat rues  
P-36  
Mme Alf. Bourassa  
et  
M. Jos Dontigny

abrogée par  
résolution du  
3 avril 1956

protection pom-  
piers volontaires

MARGE DE LA REMIURE

3 oct. 1955  
18 oct. 1955



comité achat  
équipement  
pompiers .

PROPOSE PAR: M. Conrad Dugré,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,  
"QU'UN comité composé de messieurs les  
conseillers Auguste Bettez, Jean.P. Roberge et Eddy  
Normandin, représentant le conseil, du chef des pompiers,  
M. Emilien Launier et de deux pompiers pour chacun des secteurs  
de la Banlieue et de Ste Marguerite, soit et est constitué pour  
étudier quel équipement acheter pour la protection personnelle  
des pompiers volontaires".

sec. autorisé  
acheter équipe-  
ment pompiers

ADOPTE  
PROPOSE PAR: M. J.P. Roberge,  
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,  
"QUE le secrétaire est autorisé à dépenser jusqu'à  
concurrence de la somme de huit cents dollars, pour l'achat  
d'équipement pour la protection personnelle des pompiers vo-  
lontaires, suivant les instructions reçues du comité constitué  
pour procéder à l'achat d'un tel équipement."

6 lampes de rues  
Blvd Beaudry

ADOPTE  
A la suite d'une requête signée par les résidents du  
Blvd Beaudry demandant à ce que des lampes de rues soient  
installées à cet endroit, il est  
PROPOSE PAR: M. Jean Paul Roberge,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,  
"QUE demande soit faite à The Shawinigan Water  
& Power Co de bien vouloir procéder à l'installation de  
six (6) lampes de rues sur le Boulevard Beaudry, à la  
Banlieue des Trois-Rivières;  
QUE le coût dudit éclairage soit et est répar-  
ti conformément au règlement No. 45 amendé."

projet subdivi-  
sion P46

ADOPTE  
Le conseil prend connaissance d'un plan projet de sub-  
division d'une partie du lot 46. Avant d'accepter définitivement  
ce plan, le conseil désire que certains changements soient ef-  
fectués si possible. Le secrétaire est prié d'aviser M. Roger  
Gélinas, ag. en ce sens.

a journement

PROPOSE PAR: M. Jean Paul Roberge,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,  
"QUE la présente session soit et est ajournée au  
mardi, 18 octobre 1955, à 8 hres p.m."  
ADOPTE.  
La session est ajournée.

*S. Massicotte*  
.....Maire  
*A. Isabel*  
.....sec.-trés.

MARGE DE DA RELIURE

a journement  
18 oct. 1955

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES

rapport sur  
sondages

Séance d'ajournement de la session du 3 octobre 1955,  
tenue le mardi, 18 octobre 1955, à 8 hrs p.m. au lieu ordi-  
naire des sessions, suivant la résolution adoptée le 3 octobre  
1955, et à laquelle sont présents: S.H. le Maire, M. Germain  
Massicotte, et messieurs les conseillers Henri Guilbert, Auguste  
Bettez, Eddy Normandin, Conrad Dugré et Ernest Bolduc.  
M. R.J. Levesque, puisatier, fait rapport verbalement des  
sondages entrepris pour trouver de l'eau potable et du résultat  
de ces sondages. Il produit un échantillon d'eau du dernier son-  
dage et avise qu'il sera en mesure, dans 24 heures, d'établir la  
quantité d'eau disponible à cet endroit.

puits

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,  
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,  
"QUE si le rapport de M.R.J. Levesque, puisatier, con-  
cernant le dernier sondage effectué, établit une capacité quo-  
tidienne d'eau potable d'au moins 200,000 gallons, la corporation  
procède à l'installation d'un puits à cet endroit."

ADOPTE



18 oct. 1955.

PROPOSE PAR: M. Conrad Dugré,  
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,  
"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés pour

paiement:

2340  
387  
388  
389  
390  
391  
392  
393

- |                                |        |
|--------------------------------|--------|
| 1- W. Isabel, congrès Roberval | ✓39.75 |
| 2- Jacques Aubry, sal.         | ✓26.64 |
| 3- Ant. Pellemare "            | ✓39.57 |
| 4- Alphonse Roch "             | ✓40.92 |
| 5- Elzéar Launier "            | ✓59.40 |
| 6- Alphonse Roch "             | ✓35.58 |
| 7- Elz. Launier "              | ✓38.28 |
| 8- Baptist Transportation      | ✓29.55 |

ADOPTE

A la suite d'une lettre, en date du 9 septembre 1955, de The Bell Telephone Co of Canada, il est

PROPOSE, APPUYE ET ADOPTE COMME SUIT:

"Que ce conseil consent, par les présentes, à la construction et à l'entretien par la Compagnie de Téléphone Bell du Canada de ses lignes de téléphone dans les limites de cette municipalité aux endroits et de la manière indiqués aux plans portant les numéros 501 de l'ordre M.C. 60 No. 13-967 en date du 2 sept. 1955 et accompagnant une demande de la dite Compagnie en date du 9 septembre 1955;

Que, comme les susdits travaux doivent être exécutés sous une route dont l'entretien est à la charge et sous la surveillance du Ministère de la Voirie de la province de Québec, la permission devra également être obtenue de l'ingénieur divisionnaire de ce Ministère;

Que ce conseil autorise par les présentes la dite Compagnie à émonder les arbres croissant ou existant sur les rues, routes, grand'routes, squares et lieux publics de cette municipalité susceptibles de gêner la construction ou l'exploitation des dites lignes de téléphone indiquées aux plans susdits; cet émondage devra être fait sans dommage inutile et aux frais et risques de la dite Compagnie."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduck conseiller,

SECONDE PAR: M. Conrad Dugré, "

"QUE ce conseil accepte le plan projet de subdivision d'une partie du lot QUARANTE-DEUX du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières (42) comprenant les subdivisions huit à cinquante-quatre inclusivement du susdit lot QUARANTE-DEUX (P42 - 8 à 54 inc.), le tout tel que préparé par M. Georges Garriépy, a.g., -plan 31 août 1955- et soumis à ce conseil".

ADOPTE

L'avis de la Commission Municipale de Québec concernant l'échéance du 1er décembre 1955, au montant de \$9911.25, est communiqué au conseil.

Lue une lettre du 21 septembre 1955 du Canadian Pacific Railway relativement à l'obliquité des pentes des traverses à niveau. Les travaux, suivant l'entente conclue, seront exécutés le printemps prochain.

Lue une lettre de M. Essa Barakatt se plaignant de l'état du Blvd Beaudry longeant sa propriété. Il est décidé de faire charroyer 4 voyages de sable à cet endroit.

Lue une lettre de M. Wellie Thiffeault demandant le service d'aqueduc pour sa propriété et une piscine, à certaines conditions. Le secrétaire est autorisé à transmettre à M. Thiffeault les conditions suivantes: tuyau 1", compteur, compensation annuelle minimum de \$30.00 et loyer annuel de \$10.00 pour compteur, avec option pour M. Thiffeault d'acheter son propre compteur.

Lues deux lettres en date du 5 octobre 1955, de Mte J. Achille Joli-Coeur, procureur de M. Emile Caron de la Banlieue, mettant la corporation en demeure de déplacer la borne-fontaine qui fait face au terrain dudit Emile Caron, de même que de reculer les tuyaux d'aqueduc qui passent au même endroit. Vu l'opinion légale déjà

MARGE DE LA REPIÈRE

18 oct. 1955



obtenue à ce sujet de Mtre François Lajoie Jr, il est

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE Mtre François Lajoie Jr, avoicat, soit et est choisi procureur de la corporation concernant les deux mises-en demeure reçues de Mtre J.Achille Joli-Coeur, procureur de M. Emile Caron, relativement à la borne-fontaine et aux tuyaux d'aqueduc installés sur les lots 21 et 22 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières;

QUE le secrétaire est autorisé à transmettre à Mtre François Lajoie, s'il y a d'autres développements, les documents nécessaires pouvant à l'aider à défendre les intérêts de la corporation."

ADOPTE

Lue une lettre du 17 octobre 1955 de M. Ls. Philippe Mongrain, informant qu'il construit actuellement un édifice de 4 logements, avec possibilité de 5 ou 6 autres semblables pour l'avenir. Vu la distance à parcourir pour l'approvisionnement d'eau, M. Mongrain demande au conseil de contribuer à l'installation du tuyau d'aqueduc pour desservir cet endroit. Le conseil préfère se rendre compte sur place avant de prendre une décision.

La séance est levée.

*Massicotte* Maire  
.....  
*Isabel* Sec.-trés.  
.....

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

Session spéciale du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le mercredi, 2 novembre 1955, à 8 hrs p.m., au lieu ordinaire des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle session sont présents: S.H. le Maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers Henri Guilbert, J.P. Roberge, Auguste Bettez, Conrad Dugré et Ernest Bolduc.

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis aux membres du conseil.

L'ordre du jour est le suivant:

Aqueduc: tout sujet s'y rapportant.

CONSIDERANT que les dépenses se rapportant à l'opération du réseau d'aqueduc pour l'année 1955 sont estimées comme suit:

Dépenses: Service de la dette	16,822.50	
Administration,	600.00	
Remboursement emprunt temporaire	2,000.00	
Entretien et surveillance	1,300.00	
Intérêt sur emprunt temporaire	100.00	
Commission sur coupons:	50.00	20,872.50

CONSIDERANT que pour défrayer les dites dépenses la corporation prévoit les revenus suivants:

<u>Revenus:</u> Compensations	13,000.00	
Intérêt sur arrérages	45.00	13,045.00

Différence 7,827.50

CONSIDERANT que pour combler la différence de \$7,827.50 entre les dépenses et les revenus estimés, il y a obligation de fixer le taux de la taxe spéciale imposée par le règlement No. 57;

CONSIDERANT que l'évaluation du secteur déterminé par le

MARGE DE DA RELIURE

2 novembre 1955



règlement No. 57 s'établit à \$1,780,436.00, en conséquence il est

PROPOSE PAR: M. J.P. Roberge,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE la taxe spéciale imposée par le règlement No. 57 est fixée, pour l'année 1955, à cinquante cents (\$0.50) par cent dollars (\$100.00) d'évaluation pour tout le secteur mentionné dans le susdit règlement, procurant de ce fait un revenu de \$8,902.18 et montrant un surplus des revenus sur les dépenses de \$1074.68, lequel surplus devant être considéré comme "fonds de réserve" pour pourvoir à l'exécution de travaux pouvant devenir nécessaires sur le réseau d'aqueduc;

QUE le secrétaire-trésorier est prié de préparer aussitôt que possible un rôle spécial de perception à cet effet."

ADOPTÉ UNANIMEMENT

CONSIDERANT que le 1er décembre 1955, la corporation doit honorer une échéance de \$9,911.25 relativement à l'emprunt à long terme de \$325,000.00 autorisé par le règlement No. 57;

CONSIDERANT que, comme conséquence du fait que l'usage de l'aqueduc municipal n'est pas obligatoire pour les contribuables, il est assez difficile de déterminer de manière précise les revenus de la compensation imposée aux abonnés du réseau d'aqueduc;

CONSIDERANT que par suite du développement dans la municipalité, il y a présentement avantage à imposer la taxe spéciale après la révision du rôle d'évaluation;

CONSIDERANT que, au cours de la présente session, le conseil a fixé à \$0.50 par \$100.00 d'évaluation la taxe spéciale imposée par le règlement No. 57 et ordonné la confection d'un rôle spécial de perception à cet effet;

CONSIDERANT qu'il est impossible, vu le peu de temps disponible, de percevoir le montant nécessaire pour honorer l'échéance du 1er décembre 1955 au montant de \$9,911.25, en conséquence, il est

PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc,  
SECONDE PAR: M. Conrad Dugré,

"QUE demande soit faite à la Commission municipale de Québec de bien vouloir autoriser, pour une période minimum de six mois, un emprunt temporaire n'excédant pas neuf mille neuf cents dollars (\$9,900.00) pour pourvoir au paiement de l'échéance du 1er décembre 1955 sur l'émission de \$325,000. faite en date du 1er décembre 1953 sous l'autorité du règlement No. 57;

QUE ledit emprunt temporaire sera remboursé par la perception de la taxe spéciale déterminée au cours de la présente session du conseil, au montant total de \$8902.18 et par une somme d'environ \$3000.00 représentant les compensations dues par les abonnés pour la période se terminant le 31 décembre 1955;

QUE sur réception de ladite autorisation, S.H. le Maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, les documents relatifs au susdit emprunt temporaire."

ADOPTÉ

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,  
SECONDE PAR: M. Jean-Paul Roberge,

"QUE à compter du 1er janvier 1956, un intérêt au taux de cinq pour cent (5%) soit chargé sur les arrérages de compensation d'aqueduc."

ADOPTÉ

La session est levée.

*Henri Guilbert*  
.....Maire

*W. Isabel*  
.....Sec.-trés.

MARGE DE LA REPIURE

7 novembre 1955.



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIÈRES

session régulière  
7 nov. 1955

Session régulière du conseil de la Paroisse des  
Trois-Rivières, tenue le lundi, 7 novembre 1955, à 8 hres p.m.  
au lieu ordinaire des sessions, et à laquelle sont présents :  
S.H. le Maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseil-  
lers Henri Guilbert, Auguste Bettez, J.P. Roberge, Eddy Normandin,  
Ernest Bolduc et Conrad Dugré.

minutes

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,

SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QUE les minutes de la séance régulière du 3 oct. 1955,  
de la séance d'ajournement du 18 octobre 1955 et de la session  
spéciale du 2 novembre 1955 soient et sont adoptées."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,

SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés

comptes

pour paiement:

Ch 2341	1-W. Isabel, salaire oct. 1955	✓175.00
2342	2- G. Richer, loyer 15/10 à 15/11/55	✓36.00
2343	3-P.H. Marineau, papeterie	✓2.00
2344	4-The Bell Telephone Co.	✓11.34
2345	5-Léonard Beaulieu, sable P-15	✓105.00
2346	6-Bertrand, Abran & Lambert, mutations	✓36.00
2347	7-The Shawinigan Water & Power	✓131.33
2348	8-The Page Equipment Co, nivellement P-15	✓52.25
2349	9-Fédération U.C.C. - annonce programme	✓15.00
2350	10- G.G.Garceau, contrat achat rues P-2	✓21.50
394	11-Alphonse Roch, sal 17 à 22/10/55	✓40.47
395	12-Elz. Launier "	✓40.47
396	13-Alphonse Roch, 24 à 29/10/55	✓42.72
397	14-Elz. Launier "	✓44.48
398	15-Receveur Général Canada, timbres ass.chom.	✓14.72
399	16-Emilien Launier 3/10 à 5/11/55	✓75.00
400	17-Louis Petroff 15/10 à 15/11/55	✓10.00
401	18-R.J. Levesque, sondages	✓644.00
402	19-Lauhier Ltée, matériaux et équipement	✓1488.04

ADOPTÉ

autorisation  
emp. temp. \$9900.

Lecture est faite de l'autorisation obtenue de la  
Commission Municipale de Québec de contracter un emprunt  
temporaire de \$9900.00 pour l'échéance du 1er décembre 1955.

M. J.R. Levesque, puisatier, fait rapport des derniers  
sondages effectués pour un approvisionnement d'eau potable.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

sondage Ls Petroff

"QUE M. R.J. Levesque soit et est autorisé à effectuer  
un sondage, au prix de \$2.50 du pied de profondeur, sur le  
terrain de M. Louis Petroff."

ADOPTÉ

PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

Plan ensemble  
subd. lot 46

"QUE, en principe, le conseil accepte le plan  
d'ensemble et étant un projet de subdivision d'une partie  
du lot 46 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières,  
tel que préparé par M. Roger Gélinas, a.g., le 7 sept. 1955,  
à condition, toutefois, qu'une rue, d'une largeur minimum de  
cinquante pieds, puisse être laissée sur le dit lot 46, en  
dehors des droits que détiennent les intéressés du cours d'eau  
Ste Marguerite, à la ligne séparative des lots 42 et 46 du sus-  
dit cadastre."

ADOPTÉ

avis Radisson  
Const. ponceau  
route Calvaire

A la suite d'un avis verbal d'un représentant du Ministère  
de la Voirie à l'effet que le ponceau à la route du Calvaire  
est devenu dangereux par suite des travaux de drainage exécutés  
pour le compte de Radisson Construction Inc. il est

7 novembre 1955



PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,  
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QUE le secrétaire est autorisé à aviser Radisson Construction Inc de prendre les mesures nécessaires pour remédier immédiatement à la situation dangereuse que présente actuellement le ponceau à la route du Calvaire."

ADOPTE

mutations

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,  
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc

"QUE le secrétaire soit et est autorisé à effectuer les changements nécessaires aux livres de la corporation, relativement aux mutations suivantes:

NO	ORDRE	ANCIEN PROPRIETAIRE	NOUVEAU PROPRIETAIRE
	952	Bourassa Alfred Mme	Girard Lucien
	960-61-62-963	Bourassa Alfred Mme	Gouin Adélarde Mme
	965-66-67-968	Bourassa Alfred Mme	Bourassa Geo. Mme
	944-45-46-970	Bourassa Alfred Mme	Bourassa Edrd Mme
	940-41-942	Bourassa Alfred Mme	Bourassa Marcel
	985	Pratte P.A.	Poirier Bruno
	83-228	Garceau Louis	Garceau Ls P. & Al
	1021-22-23	Pratte P.A.	Masse Benoit
	1034	Pratte P.A.	Clement Armand
	993-994	Pratte P.A.	Marchand Joseph
	1020	Pratte P.A.	Rivard Antonio
	311	Beaudry Lucien	Francoeur Paul
	304	Beaudry Lucien	Walker William
	707	Matthou Hermile	Roy Henri Paul
	698	Matthou Hermile	Lanteigne John
	739	Matthou Hermile	Gemieux Jos
	728	Matthou Hermile	Doyon Henri
	691	Matthou Hermile	Thibeault Alfred
	723	Matthou Hermile	Dupont Roger
	156	Duplessis Léopold	Rodhain Jean
	292	Garceau Némèse	Can.Petrofina Co Ltd
	216	Poisson Eugène Mme	Gauthier Walter
	374	Laperrière Arthur	St-Pierre Raoul
	1065-36	Gélinas Jos Mme	Turcotte Aggée
	1065-33	Gélinas Jos Mme	Dugré Roger
	395	Maheu Germaine	Maheu Rosaire
	685	Bourassa Chs Emile	St-Pierre Jos
	387	Papillon Fernand	Délisle Geo.
	461	Martin René Mme	Boucher Albéric
	224-a	Lamy Alphonse	Houle Gérald
	91	Lefebvre Geo.E.	Lefebvre Geo.E. Mme
	475	Nassif Albert	Héroux J.P.
	1441	Lefebvre Lionel	Lamy Eugène
	1460	Adam Réal	Livernoche Phil.
	482	Gingers Arthur	Langlois J.Etienne
	60B	Radisson Construction Inc.	Bellerive J.Jacques
	1065-1	" " "	Bélanger Clément
	-3	" " "	Prévost André
	-5	" " "	Rompré Gérard
	1065-27	" " "	Brassard Marcel
	-29	" " "	Dugré Jean
	-7	" " "	Héon Normand
	-24	" " "	Rouleau Réo
	-31	" " "	Camiré Joseph O.
	408-409-477	Desroberts Victor	Sicotte René Mme
	535-536	Cinq Mars Julien	Beaulieu Léonard
	1432A	Héroux Elphège	Cossette Claude
	807	Boudreau	Houle Ls Joseph
	127	Roberge Léon Mme	Roberge J. Paul

ADOPTE

MARGE DE LA REPIURE



PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,  
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

demande Voirie  
égouttement entre  
Blvd Lacerte et  
Castel des Prés

"QUE demande soit faite à l'ingénieur divisionnaire du Ministère de la Voirie, M. L.T. Larose, qu'une solution soit trouvée pour l'égouttement des terrains compris entre le Blvd Lacerte et le motel "Castel des Prés, sur la route nationale No 2, à la Banlieue des Trois-Rivières."

ADOPTE

mur soutènement  
Mde T. Pothier

La question du mur de soutènement construit par Mme Théode Pothier sur sa propriété est soumise de nouveau et remise à plus tard pour des informations supplémentaires.

requête prohibi  
tion  
avis motion règle  
ment prohibition

Lue une requête signée par 110 contribuables demandant au conseil le rappel du règlement de prohibition. M. Eddy Normandin, conseiller, donne avis de motion qu'à une session subséquente un règlement sera présenté pour statuer sur le rappel de la prohibition dans les limites de la municipalité.

PROPOSE PAR: M. J.P. Roberge,  
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

demande Ligue  
Sécurité p.p.v.  
Québec

"Le secrétaire est prié de communiquer avec la Ligue de Sécurité de la Province de Québec en vue d'obtenir des suggestions concernant la sécurité des enfants qui doivent traverser la route nationale pour fréquenter l'école."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,  
SECONDE PAR: M. Conrad Dugré,

Ch. 2351 - Fédé-  
ration Oeuvres

"QUE la corporation de la Paroisse des Trois-Rivières souscrive la somme de cinquante dollars à la Fédération des Oeuvres de charité."

ADOPTE

avis motion  
règlement précau-  
tions incendie

M. Auguste Bettez, conseiller, donne avis de motion de la présentation, au cours d'une session subséquente, d'un règlement concernant les précautions devant être prises pour éviter les incendies. (art.407)

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,  
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

Ch 2352 - Octroi  
Ste Marg.

"QU'UN octroi de trente-cinq dollars soit accordé au Comité des Loisirs de Ste Marguerite, dirigé par M. Léo Bergeron, pour aider à l'érection d'une patinoire publique;

Ch 2353 - Octroi  
Ste Marg.

QU'UN octroi de quinze dollars soit accordé au Comité des Loisirs de Ste Marguerite, dirigé par M. Laval Proulx, pour aider à l'érection d'une patinoire publique;"

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,  
SECONDE PAR: M. Conrad Dugré,

6ème borne-fontaine  
Blvd St-Jean

"QUE, en vue de donner une protection efficace contre l'incendie, une sixième borne-fontaine de 2" de diamètre soit installée sur le Blvd St-Jean"

ADOPTE

rue P-2

CONSIDERANT que les lots 2-10 et 21-18 ont été acquis par la corporation pour servir comme rue, il est

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,  
SECONDE PAR: M. J.P. Roberge,

rue P-2

"QUE les lots 2-10 et 2-18 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières soient et sont considérés comme chemin municipal, suivant les dispositions de la loi, et que les travaux de construction, réfection et d'entretien de ces lots soient exécutés par la corporation aux frais des intéressés."

ADOPTE

Avis motion tra-  
vaux rue P-2

M. Eddy Normandin, conseiller, donne avis de motion qu'à une session subséquente un règlement sera présenté pour régler, déterminer et répartir les travaux du chemin sur les lots 2-10 et 2-18.

La session est levée.

*Edouard* Maire

*Isabel* Sec.-trés.

MARGE DE DA RELIURE



7 décembre 1955.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le lundi 5 décembre 1955, à 8 hrs p.m., au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: S.H. le Maire M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers Henri Guilbert, Auguste Bettez, Eddy Normandin, Jean-Paul Roberge, Conrad Dugré et Ernest Bolduc.

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE les minutes de la session régulière du 7 novembre 1955 soient et sont adoptées."

ADOPTÉ

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,

SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés pour

paielement:

Chèque 2355	10-W. Isabel, salaire et affichage	✓177.00
2356	20-G. Richer, loyer 15/11 à 15/12/55	✓36.00
2357	30-Comité Timbre Noel	✓2.00
2358	40-P.H. Marineau, papeterie	✓1.28
2359	50-Imprimerie Ovila Lacoursière, papeterie,	✓21.24
2360	60-P.V. Ayotte Ltée,	✓1.23
2361	70-Shawinigan Water & Power	✓131.33
2362	80-The Bell Tel. Co	✓13.39
2363	90-Royal Valois, nivellement P35 et P 29	✓116.00
2364	100-Camille Houle Eng. impression reçus	✓31.82
2365	110-Baptist Transportation, "old sand" P-17 Lacerte	✓74.00
2366	120-Yvette Godin	-✓19.76
403	130-Alphonse Roch 31/10 à 5/11/55	✓34.68
404	140-Elz. Launier "	✓36.03
405	150-Alphonse Roch 7/11 à 12/11/55	✓39.12
406	160-Elz. Launier "	✓40.47
407	170-Mun. Paroisse 3-Rivières Aqueduc Coupons & Obl.	✓9911.25
408	180-Alphonse Roch 14/11 à 19/11/55	✓36.93
409	190-Ant. Bellemare	✓36.93
410	200-Alphonse Roch 21/11 à 26/11/55	✓35.58
411	210-Ant. Bellemare	✓35.58
412	220-W. Isabel timbres, gaz pompe	✓41.69
413	230-Adolphe & Armand Janvier	✓38.25
414	240-Shawinigan Water & Power	✓57.26
415	250-Léopold Duplessis Ltée	✓3.37
416	260-Loranger & Molesworth Ltée	✓11.56
417	270-Camille Houle	✓3.35
418	280-Launier Ltée	✓285.70
419	290-Alphonse Roch 28/11 à 3/12/55	✓14.24
420	300-Ant. Bellemare	✓14.24
421	310-Emilien Launier 7/11 à 3/12/55	✓60.00
422	320-Louis Petroff 15/11 à 15/13/55	✓10.00

ADOPTÉ

Lecture est faite de l'avis public donné relativement au dépôt du rôle de perception de la taxe spéciale d'aqueduc pour 1955. La taxe spéciale a été réduite par suite d'un plus grand nombre d'usagers qui ont pu être desservis par l'extension du réseau d'aqueduc grâce à un octroi obtenu par l'entremise de l'honorable Premier Ministre.

Le secrétaire informe le conseil qu'il a été avisé que le conseil de comté recevra un octroi de \$1600.00 pour les travaux exécutés dans le cours d'eau Ste Marguerite. C'est une preuve tangible du résultat avantageux d'une complète collaboration.

MARGE DE LA RELIURE

## REGLEMENT NO 64

## Rues Lot No 2 - répartition



Reglement 64

CONSIDERANT que le 21 octobre 1955 la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, par acte de cession passé devant Mtre G.G. Garceau, notaire, est devenue propriétaire de certains immeubles devant servir comme rues et étant des parties du lot numéro DEUX (P-2) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières;

CONSIDERANT que des constructions ont été érigées sur la subdivision officielle d'une partie du susdit lot et qu'il y a lieu de considérer l'exécution de travaux de voirie dans les rues susmentionnées;

CONSIDERANT qu'un avis public a été donné le 26 novembre 1955 de l'intention du conseil de pourvoir à l'entretien des susdites rues et au mode de répartition du coût dudit entretien;

CONSIDERANT qu'un avis de motion a été donné lors de la session du 7 novembre 1955 par M. Eddy Normandin, conseiller, de la présentation d'un règlement en ce sens, en conséquence,

IL EST RESOLU UNANIMEMENT qu'un règlement portant le No. 64 est adopté et il est statué et décrété par ce même règlement comme suit, savoir:

Sec. 1-Les immeubles connus et désignés comme étant les lots dix et dix-huit de la subdivision officielle d'une partie du lot originaire numéro DEUX (P2-10, P2-18) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières sont proclamés des chemins municipaux;

Sec. 2-Que les travaux, d'entretien, de réparation et de confection des susdits immeubles seront exécutés sous la direction de la corporation et sous la surveillance de l'inspecteur nommé à cette fin par résolution du conseil;

Sec. 3-Que le coût des susdits travaux sera à la charge des contribuables propriétaires, au prorata de l'évaluation, des lots sept, huit, neuf, douze, treize, quatorze de la susdite subdivision officielle ainsi qu'à M. Jean Noel Boisvert, propriétaire d'une partie du lot No 2;

Sec. 4-Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année sur tous les biens fonds imposables ci-dessus mentionnés, une taxe spéciale annuelle, déterminée par résolution du conseil, à un taux suffisant d'après le rôle d'évaluation en vigueur chaque année pour pourvoir au paiement des susdits travaux. Cette taxe spéciale sera perçue en même temps que la taxe foncière annuelle.

Sec. 5-Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

## ADOPTÉ

PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc, conseiller

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller

"QUE ce conseil accepte le plan projet de subdivision d'une partie du lot quarante-six (P-46) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, comprenant les subdivisions numéros un à douze inclusivement (P46-1 à 12 inc.) du susdit lot 46, le tout tel que préparé par M. Roger Gélinas, arp. géomètre, en date du 3 décembre 1955.

## ADOPTÉ

CONSIDERANT que le 1er décembre 1955, la corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, avait à rencontrer une échéance au montant de \$9911.25 relativement au règlement No 57;

CONSIDERANT que l'autorisation a été accordée par la Commission Municipale de Québec de contracter un emprunt temporaire pour rencontrer cette échéance;

CONSIDERANT qu'au compte de banque de l'administration la corporation disposait d'une somme de \$4,000.00 ne rapportant aucun intérêt et qu'il devenait avantageux d'appliquer temporairement ladite somme pour l'échéance du 1er décembre 1955 au lieu d'emprunter à la banque et payer des intérêts, en conséquence, il est

MARGE DE LA RELIURE

Subdivision P 46

Emp. temp. 4000.  
Corp. à Aqueduc

5 décembre 1955

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,

SECONDE PAR: M. Auguste Bettez,

"QUE le conseil ratifie l'emploi temporaire d'un montant de \$4,000.00 du compte général au compte de l'aqueduc, pour rencontrer l'échéance du 1er décembre 1955, soit \$9911.25, la différence de \$5911.25 étant supportée par le compte d'aqueduc."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Auguste Bettez,

"QUE ce conseil consent, par les présentes, à la construction et à l'entretien par la Compagnie de Téléphone Bell du Canada de ses lignes de téléphone dans les limites de cette municipalité aux endroits et de la manière indiqués aux plans portant les numéros MC 61 de l'ordre No. 13-803 en date du 10 novembre 1955 et accompagnant une demande de ladite Compagnie en date du 11 novembre 1955;

QUE ce conseil autorise par les présentes la dite Compagnie à émonder les arbres croissant ou existant sur les rues, routes, grand'routes, squares et lieux publics de cette municipalité susceptibles de gêner la construction ou l'exploitation des dites lignes de téléphone indiquées aux plans susdits; cet émondage devra être fait sans dommage inutile et aux frais et risques de la dite compagnie.

ADOPTE

Lue une lettre en date du 23 novembre 1955, de Mtre J.A. Joli-Coeur, procureur de M. Emile Caron, informant que, à moins de recevoir des nouvelles du procureur de la Corporation dans les 10 jours, il prendra des procédures contre la municipalité. La décision déjà prise par le conseil à l'effet de transmettre le dossier à Mtre François Lajoie Jr si des procédures sont prises reste la même.

La correspondance comporte une lettre envoyée à M. Théo. Larose, ingénieur divisionnaire, relativement au fossé de la route nationale près du Blvd Lacerte. Aucune réponse n'a encore été reçue. Il en est de même d'une lettre envoyée à la Ligue de Sécurité de la Province de Québec, concernant la sécurité routière pour les enfants d'école.

Lue une lettre en date du 22 novembre 1955 du Jeune Commerce des Trois-Rivières, suggérant que le nom de la municipalité soit changé en celui de Trois-Rivières-Ouest. Le conseil reçoit cette suggestion avec plaisir, mais avant de prendre une décision définitive, il est suggéré de sonder l'opinion des contribuables à ce sujet.

M. le Maire expose la situation qui se présente actuellement quant aux cas d'assistance publique, alors que des demandes sont présentées par des personnes qui sont loin d'être des indigentes au sens de la loi et qui se permettent de critiquer l'autorité municipale qui refuse d'accepter ces cas injustes. Un appel est fait à la population de coopérer avec le conseil pour sauvegarder les intérêts de la municipalité. M. Normandin, dans le but de dégager S.H. le Maire, suggère la formation d'un comité pour étudier les cas d'assistance publique. Le conseil réitère sa confiance à S.H. le Maire qui actuellement fait une enquête sérieuse avant de décider de tout cas.

L'étude de la demande de Mme Théode Pothier quant au mur de béton érigé par elle sur sa propriété est remise à la séance d'avril à la suggestion de M. J.P. Roberge, conseiller.

A la suite d'un rapport fait séance tenante par M. R.J. Levesque, puisatier, il est

PROPOSE PAR: M. J.P. Roberge,

SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QUE le contrat pour la construction d'un puits artésien d'une capacité minimum de 100,000 gallons impériaux par 24 heures d'eau potable et approuvée par le Ministère de la Santé, soit et est accordé à M. R.J. Levesque de Trois-Rivières, au prix de six mille cinq cents dollars (\$6,500.00) payables comme suit: deux mille dollars (\$2000.00) au début des travaux, deux mille dollars (\$2000.00) après l'installation du filtre; quinze cents dollars (\$1500.00) après un test de 12 heures qui assurera un



ch 2354 -emp.  
temp. 4000.00 aq.

Bell Tel.  
M.C. 61

Emile Caron  
Vs Corp.

Fossé Blvd  
Lacerte

Ligue Sécurité

Trois-Rivières  
Ouest

Ass. publique

mur Mme T.Pothier

contrat 2ème  
puits

MARGE DE LA REUTURE

5 décembre 1955  
28 décembre 1955



un débit minimum de 100,000 gallons imp. par 24 hrs et mille dollars (\$1000.00) après 30 jours de bon fonctionnement;

De plus, la corporation accepte de payer mille dollars (\$1000.00) pour chaque 100,000 gallons additionnels jusqu'à concurrence d'une somme totale de neuf mille cinq cents dollars (\$9,500.00);

M. R.J. Levesque, pour sa part, accepte de creuser le puits artésien, fournir les matériaux nécessaires: tuyaux, crépine en bronze, gravier, pompe "Deep Well Turbine" pouvant être opérée à une capacité maximum de 400,000 gallons impériaux par jour, selon la décision du conseil, moteur électrique 550 volts, 3 phases, 60 cycles et le nombre de chevaux-vapeur nécessaire pour le fonctionnement efficace de la pompe précitée;

Que S.H. le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières le contrat aux conditions précitées avec M. R.J. Levesque."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QUE S. H. Le Maire et monsieur le conseiller J.P. Roberge sont autorisés à acquérir pour le compte de la corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, pour une somme n'excédant pas \$1500.00, de M. Victor Duguay, le terrain nécessaire pour l'installation d'un puits artésien sur les lots ou parties de lots 258 et 259 du cadastre officiel pour la Paroisse des Trois-Rivieres.

QUE S.H. le Maire soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, devant Mtre G.G. Garceau, notaire, un acte notarié à cet effet."

ADOPTE

M. J.P. Roberge, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente il présentera un ou des amendements aux règlements concernant les heures et le nombre de bureaux de votation.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Conrad Dugré,

"QUE, par suite du travail volumineux devant être exécuté au secrétariat, une personne soit engagée à un salaire hebdomadaire ne dépassant pas vingt dollars."

ADOPTE ✓

La session est levée.

*Massicotte* Maire

*Isabel* Sec.trés.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

spéciale 28/12/55

Session spéciale du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le mercredi, 28 décembre 1955, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle session sont présents: S.H. le maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers Auguste Bettez, Conrad Dugré, Ernest Bolduc, Jean-Paul Roberge et Henri Guilbert.

avis convocation

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis aux membres du conseil.

ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant:

- 1o-Radiation taxes;
- 2o-Octroi cours d'eau Ste Marguerite;
- 3o-Comptes;
- 4o-Budget 1956.

Contrat puits  
R.J. Levesque

achat terrain  
pour puits ✓  
Ch 423 - \$1400.00

avis motion  
M.J.P. Roberge  
heures et bureaux  
votation  
Reg. 40 et 51

MARGE DE DA RELIURE



28 décembre 1955

Le secrétaire informe qu'après revision de la liste des aréerages de taxes, il n'a pas trouvé à propos de suggérer la radiation de certains aréerages.

PROPOSE PAR: M. Conrad Dugré,  
SECONDE PAR: M. Auguste Bettez,

"QUE ce conseil ratifie l'émission d'un chèque de \$1600.00 à l'ordre de M. Hervé Trahan, syndic du cours d'eau Ste-Marguerite, en remplacement du chèque au même montant reçu du Conseil de Comté et encaissé par la corporation, ledit chèque représentant l'octroi accordé par le Gouvernement provincial pour les travaux exécutés dans ce cours d'eau."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,  
SECONDE PAR: M. Auguste Bettez,

"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement:

Chèque 2367	1-W. Isabel,	salaire décembre 1955	✓175.00
2368	2-G. Richer,	loyer 15/12/55 à 15/12/56	✓36.00
2369	3-Yvette Godin,	salaire 5 à 31/12/55	✓79.04
2370	4-Hervé Trahan	octroi cours d'eau Ste Marguerite	✓1600.00
2371	5- Camille Houle	papier carbon	✓.75
2372	6-The Bell Tel.		✓16.29
2373	7-Lucien Blanchette nivellement Blvd Lacerte		✓38.00
2374	8-Corporation Paroisse 3-Rivières Aqueduc, incendies		✓500.00
2375	9-W. Isabel	affichage règlement 64	✓2.00
2376	10-The Shawinigan Water & Power		✓140.77
424	11-Alphonse Roch	3-10/12/55	✓20.85
425	12-Ant. Bellemare	"	✓25.30
426	13-Fernand Dubord	"	✓3.07
427	14-Isidore Gélinas	"	✓12.44
428	15-Isidore Gélinas	12-17/12/55	✓12.44
429	16-Alphonse Roch	"	✓4.42
430	17-W. Isabel	timbres ass. chômage	✓3.52
431	18-Ant. Bellemare	bois coffrage	✓6.72
432	19-Emilien Launier	6-31/12/55	✓60.00
433	20-Corp. Paroisse 3-Rivieres, adm. 1954 et 1955		✓500.00
434	21-Alphonse Roch	19-24/12/55	✓29.79
435	22-Isidore Gélinas	"	✓12.44
436	23-Alphonse Roch	26-31/12/55	✓32.49
437	24 Isidore Gélinas	"	✓12.44

ADOPTE

CONSIDERANT que les prévisions budgétaires des revenus et dépenses de cette corporation pour l'année 1956 s'établissent comme suit:

budget 1956

...ADMINISTRATION.		REVENUS
Administration Aqueduc		250.00
Conseil de Comté	835.00	
Salaires...	3440.00	
Rôles évaluation	2000.00	
Elections	200.00	
Vérification	350.00	
Papeterie & Timbres	200.00	
Ass. Taxes & Cautionnement	50.00	
Affichage, dépenses voyage	50.00	
Loyer	216.00	
Revue municipale	20.00	
Mutations	100.00	
Téléphone	75.00	7536.00
<u>UTILITES PUBLIQUES &amp; PROTECTION</u>		
Eclairage rues	1700.00	1548.09
Incendies	500.00	2200.00
<u>TRAVAUX PUBLICS</u>		
Entretien chemins été	1500.00	1102.23
" " hiver	4400.00	3390.00
Achat rues	100.00	6000.00

MARGE DE LA REPIURE



budget 1956

BIEN ETRE

Assistance publique	2800.00	
Souscriptions & Dons	<u>400.00</u>	3200.00

DIVERS

Intérêts arrérages taxes		200.00
Frais légaux	50.00	
Taxes radiées	50.00	
Divers	<u>100.00</u>	<u>200.00</u>

	19,136.00	6,490.32
Taxe: évaluation 1,857,476 à \$0.65		12,073.59
DEFICIT		<u>572.09</u>
	<u>19,136.00</u>	<u>19,136.00</u>

CONSIDERANT que d'après le budget ci-dessus cette corporation aura à pourvoir, au cours de l'année 1956, à des dépenses se totalisant à \$19,136.00;

CONSIDERANT que pour défrayer les dites dépenses cette corporation prévoit des revenus provenant des répartitions spéciales, octrois, intérêts, charges d'entretien de chemins et d'éclairage se chiffrant à \$6,490.32;

CONSIDERANT que l'évaluation imposable totale est de 1,857,476;

CONSIDERANT que le règlement No. 48 permet l'imposition des taxes tant générales que spéciales par résolution, en conséquence, il est

PROPOSE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

"QUE, bien que le présent budget soit déficitaire mais en tenant compte du surplus anticipé pour 1955, une taxe foncière générale de soixante-cinq (\$0.65) par cent dollars d'évaluation soit et est imposée sur tous les biens-fonds imposables de cette municipalité;

Sont aussi imposées et seront prélevées en même temps que la taxe foncière générale, les taxes spéciales suivantes sur les biens-fonds des arrondissements ci-après mentionnés, savoir:

- imposition taxe foncière \$0.65 ✓
- taxes spéciales
- Banl & Ste Marg. route Calvaire .02
- Lumières route nationale \$3.50
- P.Village 0.72
- Ste Marg. 0.21
- Chem. Ste Marg. lumières \$6.31
- Pureau \$0.366
- Plvd St Jean 1.09
- P-2 \$0.553
- P-11 \$0.395
- Lumière 0.00 3/5
- P 15 \$0.40
- Lumière \$0.03 1/3
- P-17 Le Nouv. 0.31
- Lumière 0.0415

BANLIEUE ET STE MARGUERITE: entretien de la route du Calvaire, deux cents (\$0.02) par cent dollars d'évaluation;

BANLIEUE: route nationale et rue Guay, conformément au règlement No. 45 et ses amendements, trois dollars et cinquante cents par propriétaire pour lumières de rues;

RANG ET ROUTE PETIT VILLAGE: entretien de chemins, soixante-douze (\$0.72) cents par cent dollars d'évaluation;

RANG STE MARGUERITE ET SUBDIVISION LOT NO 16: entretien chemin hiver, vingt et un cents (\$0.21) par cent dollars d'évaluation;

CHEMIN STE MARGUERITE: depuis les limites de la Cité des Trois-Rivières, jusqu'à la route du Calvaire, pour lampes de rues, six dollars et trente et un cents (\$6.31) par propriétaire riverain;

ROUTE BUREAU: entretien chemin, trente-six cents et six dixième (\$0.366) par cent dollars d'évaluation;

BLVD ST-JEAN: entretien chemin, un dollar et neuf cents (\$1.09) par cent dollars d'évaluation;

SUBDIVISION LOT 2:-BELLEMARE- Entretien chemin, cinquante-cinq cents et trois dixième (\$0.553) par cent dollars d'évaluation;

SUBDIVISION Lot 11-BEAUDRY- Entretien chemin, trente-neuf cents et demi (\$0.395) par cent dollars d'évaluation, plus trois cinquième de cent (\$0.003/5) du pied linéaire de front pour lampes de rues;

SUBDIVISION LOT 15 - Blvds Ste Catherine et des Dominicains- entretien chemin, quarante cents (\$0.40) par cent dollars d'évaluation, plus trois cents et un tiers (\$0.031/3) du pied linéaire de front pour lampes de rues;

SUBDIVISION LOT 17 - LeNouvelliste- entretien chemin- trente et un cents et un quart (\$0.31 1/4) par cent dollars d'évaluation, plus quatre cents et quinze centième (\$0.0415) du pied linéaire de front pour lampes de rues;

MARGE DE DA RELIURE



28 décembre 1955

P-17 Lacerte  
\$0.21 plus 6.88  
Lumière 0.034

P-29 0.20 1/2  
P-35 1.18  
Lumière 0.029

P-36 0.74 1/4

SUBDIVISION LOT 17 -Blvd Lacerte-entretien chemin, vingt et un cents par cent dollars d'évaluation (\$0.21) plus une charge de six dollars et quatre-vingt-huit (\$6.88) par terrain pour réfection de chemin, plus trois cents et quarante-cinq centième (\$0.0345) du pied linéaire de front pour lampes de rues;

SUBDIVISION LOT 29 3/4 Matthon- entretien chemin, vingt cents et demi (\$0.20 1/2) par cent dollars d'évaluation;

SUBDIVISION LOT 35 -Bellemare- entretien chemin- un dollar et dix-huit cents (\$1.18) par cent dollars d'évaluation, plus pour la première avenue, deux cents et neuf dixième (\$0.029) du pied linéaire de front pour lampes de rues;

SUBDIVISION LOT 36 -Bourassa- entretien chemin hiver- soixante quatorze cents et un quart (\$0.74 1/4) du cent dollars d'évaluation pour les subdivisions devant lesquelles le chemin est entretenu pour l'hiver."

ADOPTE

La session est levée.

*G. Massicotte*  
.....Maire  
*H. Isabel*  
.....sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS RIVIERES.

spéciale  
12 janvier 1956

Session spéciale du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 12 janvier 1956, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle session sont présents: S.H. le Maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers: Eddy Normandin, J.P. Rogerge, Henri Guilbert, Conrad Dugré, Auguste Bettez et Ernest Bolduc.

avis convocation  
et certificat

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis aux membres du conseil.

ordre du jour

- L'ordre du jour est le suivant:  
1o-Octroi chemins d'hiver;  
2o-Projet subdivision P-37;  
3o-Projet pont sur le St-Laurent.

octroi chemins  
hiver \$100.00  
du mille  
1955-56

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,  
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,  
"QU'UN octroi de cent dollars soit et est accordé à chaque secteur, pour chaque mille linéaire de chemins entretenus à la charge des contribuables de ces secteurs et de manière à permettre la circulation des véhicules-automobiles au cours de l'hiver 1955-56."

ADOPTE

Demande octroi  
gouvernement  
provincial  
chemins hiver  
1955-56

PROPOSE PAR: M. Conrad Dugré,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,  
"QUE demande soit faite à l'honorable ministre de la Voirie, de bien vouloir accorder un octroi d'au moins cent dollars du mille pour aider à l'entretien des chemins au cours de l'hiver 1955-56, de manière à permettre la circulation des véhicules automobiles dans routes et rangs suivants: Route du Calvaire, route et chemin du Petit Village, Blvd St-Jean (route Denoon), Rang Ste-Marguerite, soit un total de 8.17 milles et tous situés dans le comté de Trois-Rivières."

ADOPTE

Subdivision P-37

PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc,  
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,  
"QUE ce conseil accepte le plan projet de subdivision d'une partie du lot trente-sept (P-37) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, et comprenant les subdivisions cinquante-huit à cent quarante-huit inclusivement du susdit lot trente-sept (P37 -53 à 148 inc.) le tout tel que préparé par M. Ernest Duplessis, a.g., en date du 5 janvier 1956."

ADOPTE

MARGE DE LA RELIURE